

# Budget 2025

# PDI 2025-2034





Approuvé  
par le comité exécutif  
de la Ville de Montréal,  
le 20 novembre 2024

Préparé par  
la Direction générale  
et le Service des finances et  
de l'évaluation foncière

## NOTES

- À moins d'indications contraires :
  - toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
  - les données réelles de 2020 à 2023 ainsi que les données du budget 2024 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget 2025. Elles sont présentées à titre indicatif;
  - les données du réel prévu de 2024 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2024 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2025.
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes;
- Le Programme triennal d'immobilisations 2025-2027 (PTI), au sens de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2025-2034 (PDI).



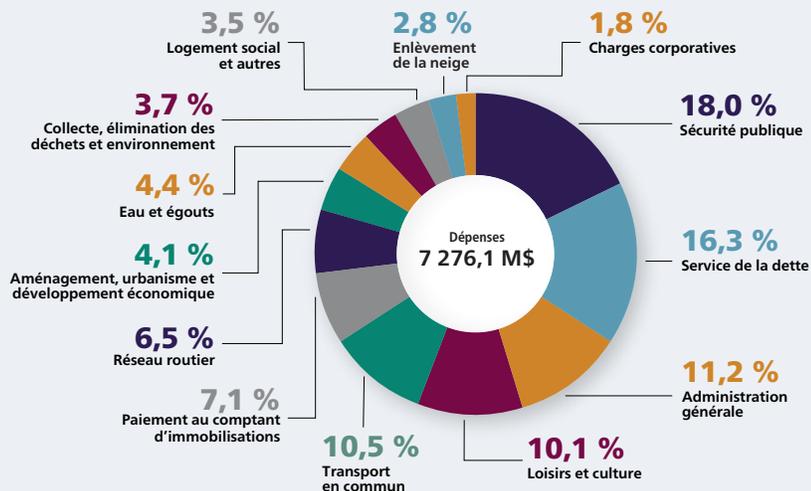
# Budget 2025 et PDI 2025-2034 : Une métropole à échelle humaine

Avec un budget de fonctionnement équilibré de 7,28 G\$ pour 2025 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 de 24,8 G\$, la Ville de Montréal se mobilise pour maintenir ses infrastructures et développer des milieux de vie durables et inclusifs. La métropole, qui contribue à plus du tiers du PIB du Québec, continuera à jouer son rôle de moteur économique pour la province, en faisant preuve d'une grande rigueur budgétaire et en répondant aux besoins de toute la population, en ne laissant personne derrière.

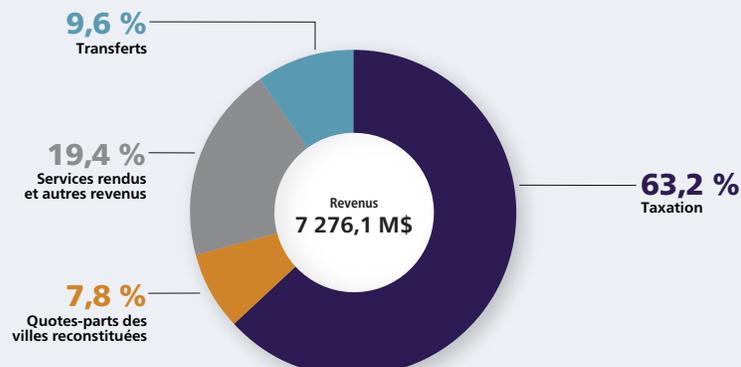
## Un budget équilibré de 7,28 G\$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2025 permettra à l'administration municipale de mettre en œuvre plusieurs mesures pour servir les priorités, les ambitions et les aspirations des Montréalaises et des Montréalais, à travers six axes clés : la performance organisationnelle, l'habitation, l'itinérance, le centre-ville, les infrastructures et la vision du Montréal de demain.

### Répartition des dépenses par activité



### Provenance des revenus



# Fiscalité

Pour 2025, la Ville limite la hausse des charges fiscales à 2,2 % pour les immeubles résidentiels et à 1,9 % pour les immeubles non résidentiels.

## Immeubles résidentiels

1,6 % Décisions du conseil municipal	↑ 1,3 %	Taxe foncière générale
	↑ 0,4 %	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	↓ <0,1 %	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,6 % Décisions des conseils d'arrondissement	↑ 0,3 %	Taxes de services
	↑ 0,3 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 2,2 %		

## Immeubles non résidentiels

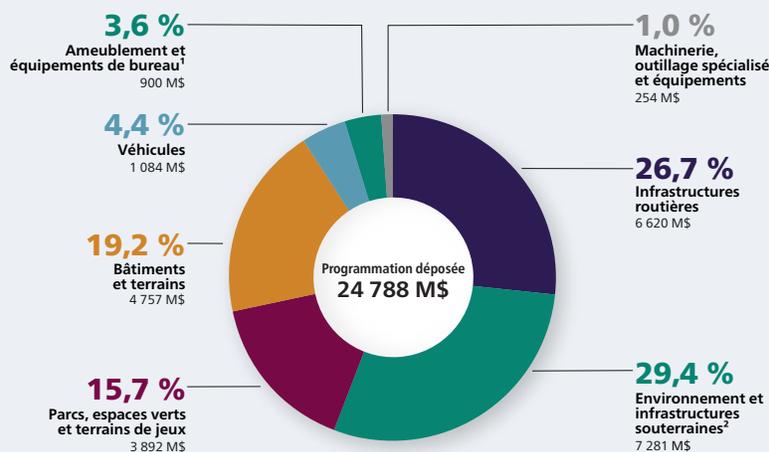
1,8 % Décisions du conseil municipal	↑ 1,4 %	Taxe foncière générale
	↑ 0,4 %	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	↓ <0,1 %	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement	↑ <0,1 %	Taxes de services
	↑ <0,1 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 1,9 %		



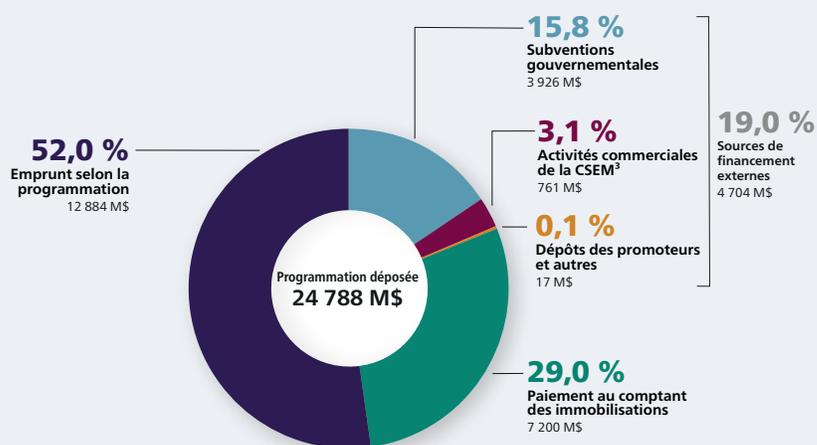
# Un PDI de 24,8 G\$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 66,9 % des investissements, alors que le développement, l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 33,1 %.

## Investissements par catégorie d'actifs



## Modes de financement



<sup>1</sup> Intègre l'informatique

<sup>2</sup> Intègre l'eau

<sup>3</sup> Commission des services électriques de Montréal

Budget 2025 et PDI 2025-2034

# Une métropole à échelle humaine

Faits saillants





---

# Table des matières

## 4 Mots

Mot de la mairesse

Mot du président du comité exécutif

Mot du directeur général

## 7 Budget de fonctionnement 2025

Un budget équilibré de 7,28 G\$

Fiscalité locale

## 15 Faits saillants

Budget 2025 et PDI 2025-2034 : Une métropole à échelle humaine

Performance organisationnelle

Habitation

Itinérance

Centre-ville

Infrastructures

Le Montréal de demain

## 33 Programme décennal d'immobilisations 2025-2034

Un PDI de 24,8 G\$

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

## 40 Gestion de la dette

# Mot de la mairesse



C'est avec le sentiment du devoir accompli que nous présentons le budget 2025 et le programme décennal d'immobilisation 2025-2034. À la fois rigoureux et ambitieux, ce budget est connecté aux enjeux prioritaires de la métropole, tout en investissant dans son avenir, que nous souhaitons vert, sécuritaire, inclusif et abordable.

En protégeant les services à la population, en ayant le courage de réparer les infrastructures, en continuant d'investir massivement pour préserver l'abordabilité de la métropole et en accélérant la construction de milieux de vie complets, verts, sécuritaires et agréables, la Ville de Montréal démontre une fois de plus qu'elle est tournée vers les besoins immédiats et les aspirations de la population.

Comme dans toutes les grandes métropoles, la crise du logement touche de plus en plus de ménages montréalais et c'est pourquoi la Ville continue de faire de l'habitation l'un de ses principaux chevaux de bataille.

Nos efforts pour lutter contre la crise du logement portent fruit et nous renforcerons les mesures en place. Pour accélérer la construction de logements hors marché, qu'ils soient sociaux ou abordables, partout à Montréal, nous continuerons de dédier des sommes à l'acquisition de terrains et de bâtiments. Nous ajoutons 100 M\$, sur les 3 prochaines années, au budget du Service de l'habitation, afin de propulser Loger+, qui vise l'accélération des mises en chantier et l'augmentation de l'offre de logements hors marché. Il s'agit d'un budget historique dédié à l'habitation, qui permettra à la métropole de continuer d'adopter des outils novateurs, efficaces et ambitieux. Pour protéger les logements abordables existants, nous bonifierons également les effectifs dédiés à la salubrité du parc locatif, et nous continuerons d'acquérir des maisons de chambres, qui sont souvent le dernier rempart avant l'itinérance.

Avoir un toit est un droit fondamental, qui est malheureusement hors de portée pour plusieurs personnes. Dans un esprit d'inclusion, et avec une volonté ferme de renforcer la cohésion sociale, la Ville appuiera de nombreux projets en soutien aux personnes en situation d'itinérance, grâce à une enveloppe bonifiée de 50 %.

Nous en sommes convaincus, une collaboration soutenue et renforcée entre tous les acteurs du milieu est la clé pour répondre efficacement aux enjeux liés à l'itinérance et nous assurer que toutes et tous puissent vivre dignement et de façon sécuritaire à Montréal.

Tournée vers l'avenir, la Ville maintiendra son engagement de consacrer de 10 % à 15 % du PDI à des investissements transversaux liés à l'adaptation aux changements climatiques, notamment des infrastructures éponges. Nous continuerons également à faire preuve de courage et de rigueur, en maintenant la cadence accélérée de la mise aux normes des infrastructures souterraines.

En limitant les embauches et en poursuivant sa révision des programmes, la Ville de Montréal continuera de mettre chaque dollar là où ça compte, tout en bâtissant des milieux de vie complets pour la population. Nous continuerons de construire de nouvelles infrastructures dans les quartiers, d'offrir des activités variées aux jeunes et aux familles, tout en demeurant une destination touristique et économique incontournable.

Je suis confiante que ce budget permettra d'ancrer davantage la métropole dans le 21<sup>e</sup> siècle et à la préparer pour l'avenir. Nous poursuivrons ainsi notre travail pour consolider l'attractivité du centre-ville et saisir toutes les occasions pour favoriser le développement économique aux quatre coins de la métropole. De plus, nous célébrerons et renforcerons son identité comme métropole francophone des Amériques, en faisant rayonner sa vitalité culturelle et la personnalité unique de Montréal.

Ce budget, mon huitième, sera mon dernier. Cela aura été un grand honneur d'avoir contribué à transformer Montréal pour en faire une métropole mieux préparée à relever les défis de demain. Ensemble, nous bâtissons une ville inclusive, prospère et résiliente, une ville qui a beaucoup à offrir, et dont nous pouvons toutes et tous être très fiers.

La mairesse de Montréal,

Valérie Plante

# Mot du président du comité exécutif



C'est dans un esprit de rigueur et d'équité que nous avons préparé le budget 2025 et le programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de la Ville de Montréal, mon premier depuis que j'occupe la fonction de président du comité exécutif.

Ce budget, sous le signe de l'efficacité, reflète notre souci d'utiliser de manière optimale les fonds publics et

de consolider les finances de la métropole, tout en continuant d'investir de manière consciencieuse dans les priorités que nous partageons avec la population montréalaise.

Dans un contexte économique empreint de défis, la Ville se mobilise pour offrir des infrastructures et des services municipaux efficaces, de qualité et adaptés aux besoins de la population. Elle s'engage à poursuivre la révision de l'ensemble de ses activités et de ses programmes afin de générer des économies récurrentes, estimées à 200 M\$ sur le long terme, et d'améliorer la performance de ses activités.

En 2025, l'augmentation des charges fiscales qui relèvent des décisions du conseil municipal sera limitée à 1,8 %. De plus, le budget 2025 ne prévoit aucune augmentation du nombre de postes à la Ville centre. Nous réaliserons l'ensemble de nos missions avec les mêmes effectifs en 2025 que nous avons en 2024, même si nous avons ajouté des ressources en lien avec la salubrité des logements et la sécurité urbaine, des domaines que nous considérons prioritaires. Pour y parvenir, nous allons procéder à certains resserrements, qui permettront de compenser ces embauches.

Notre administration continue de gérer ses finances de façon responsable. Ainsi, Montréal poursuit sa stratégie d'accroissement du paiement au comptant, qui atteindra 475 M\$ cette année, et la Ville est en bonne voie d'assurer le retour du ratio d'endettement à 100 % des revenus de la Ville en 2027.

Le programme décennal d'immobilisations, qui totalise 24,8 G\$, permet de faire face à des décennies de sous-investissement dans l'entretien des infrastructures, notamment de l'eau et du réseau routier.

Plus particulièrement, 6,56 G\$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 599 M\$ en 2025, alors que 6,62 G\$ seront alloués aux infrastructures routières, dont 550 M\$ en 2025. D'autre part, la Ville compte investir 4,76 G\$ dans la prochaine décennie pour assurer le maintien de ses bâtiments et terrains, de même que pour le développement de nouveaux projets.

Afin de soutenir les arrondissements dans l'offre de services à la population, les transferts de la Ville centre pour 2025 seront indexés de 1,8 % par rapport à ceux de 2024.

Les organismes à but non lucratif contribuent grandement au bien-être de la population. Au cours des dernières années, ils ont dû redoubler d'efforts sans toujours pouvoir compter sur des revenus à la hauteur des besoins. Afin de reconnaître leur contribution exceptionnelle, nous avons décidé d'abolir la compensation financière que les organismes bénéficiant d'une exemption de taxes octroyée par la Commission municipale du Québec devaient verser à la Ville. Cela représente une somme estimée à 10,5 M\$ par année, qui demeurera dans les coffres d'organismes culturels, de sports et loisirs ou encore d'organismes venant en aide aux personnes en situation d'itinérance, leur permettant ainsi de réinjecter ces sommes au service de la population.

Comme vous pouvez le constater, le budget que nous présentons exprime un engagement profond, celui de mettre les fonds publics au service des priorités de la population et d'assurer une administration publique rigoureuse et performante. Nous investissons pour faire face à nos défis actuels, mais aussi pour l'avenir, en assumant pleinement nos responsabilités et en refusant de léguer nos problèmes d'infrastructures vieillissantes aux générations futures.

Le président du comité exécutif,

Luc Rabouin

# Mot du directeur général



À mi-chemin dans le déploiement de notre Plan stratégique Montréal 2030, nous sommes déterminés à concrétiser cette vision d'avenir ambitieuse, inspirée par les citoyennes et les citoyens et les membres du personnel qui ont participé à son élaboration. Nous mènerons à terme cet important projet tout en relevant les défis budgétaires, sociaux et climatiques auxquels notre métropole et sa population sont confrontées,

et en tenant compte de la capacité de payer des Montréalaises et des Montréalais.

Dans ce contexte, nous déposons un budget responsable, qui mise notamment sur l'amélioration de l'efficacité des services à la population et la performance organisationnelle.

Nous poursuivons la révision des activités et des programmes, amorcée en 2023, une démarche qui permet de revoir la pertinence de nos activités et d'optimiser nos pratiques. Cet exercice contribue également à renforcer et maintenir une gestion exemplaire de nos finances; nous anticipons des gains d'efficacité et des économies de 200 M\$ à long terme, dont 29,3 M\$ en 2025.

Au cours de la prochaine année, nous limiterons les embauches. À cette fin, le budget présenté ne prévoit aucune augmentation des effectifs des services centraux. Nous sommes aussi déterminés à contrôler les coûts qui découlent des conventions collectives et de leur renouvellement, dans le respect de notre cadre financier.

L'entretien des infrastructures demeurera une priorité, plus particulièrement du côté de l'eau, des bâtiments et des équipements publics, ainsi que du réseau routier. Nous poursuivons également nos efforts pour adapter notre territoire aux effets des changements climatiques.

Je suis très fier de pouvoir compter au quotidien sur une fonction publique municipale mobilisée et engagée à contribuer à la réalisation de nos ambitions et à répondre aux besoins de la population.

Le directeur général de la Ville de Montréal,

A handwritten signature in blue ink that reads "B. Dagenais". The signature is stylized and fluid.

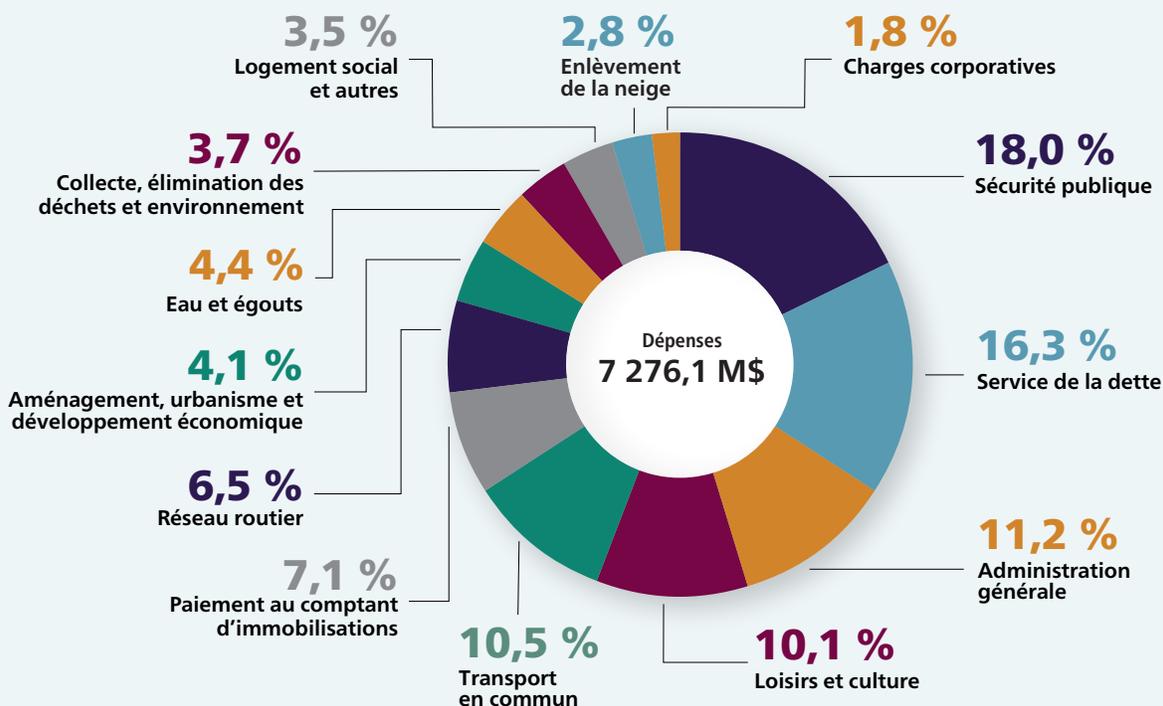
Benoit Dagenais

# **Budget de fonctionnement 2025**

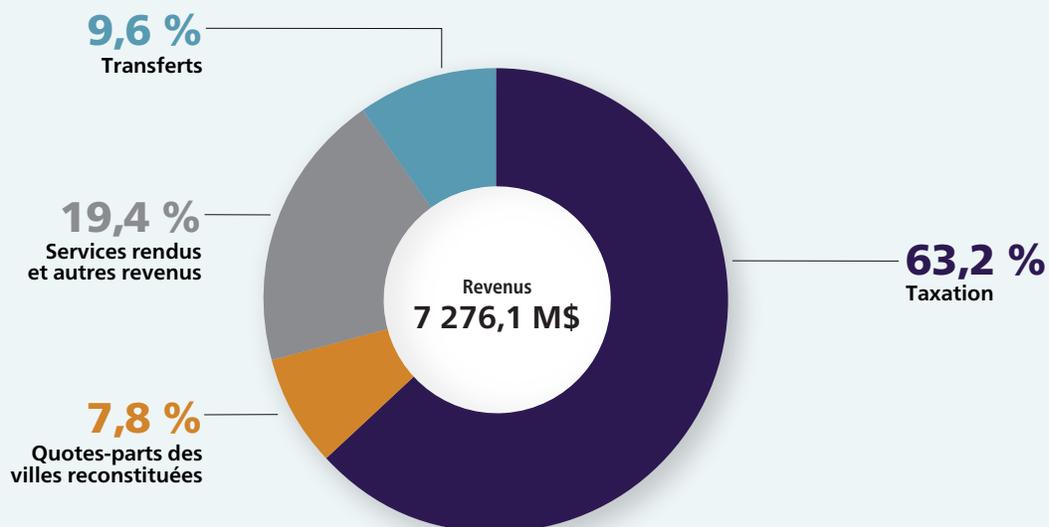
# Un budget équilibré de 7,28 G\$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

## Répartition des dépenses par activités



## Provenance des revenus



# Fiscalité locale

## Une hausse des taxes foncières sous la responsabilité du conseil municipal en cohérence avec l'inflation observée.

Pour l'année 2025, le **conseil municipal** limite la hausse des charges fiscales sous son contrôle à 1,8 %, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels, ce qui se situe au niveau de l'inflation entre août 2023 et août 2024 pour la région métropolitaine de Montréal<sup>1</sup>.

- Cette hausse est composée, à la fois pour les immeubles résidentiels et non résidentiels, d'une hausse de 1,4 % au niveau de la taxe foncière générale et de 0,4 % au niveau de la taxe spéciale relative au service de l'eau.
- Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 87 % et 97 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

Globalement, les **conseils d'arrondissement** haussent leurs taxes relatives aux services de 3,3 % et leurs taxes relatives aux investissements de 5,3 %.

- Les charges fiscales sous le contrôle des conseils d'arrondissement représentent respectivement 13 % et 3 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

En raison des proportions différentes que représentent les charges fiscales du conseil municipal et celles des taxes d'arrondissements dans les charges totales des immeubles résidentiels et non résidentiels, les décisions des différents conseils ont des effets différents sur les variations de charges totales de chacune de ces catégories d'immeubles.

**Ainsi, en combinant les décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, les hausses des charges fiscales foncières totales pour 2025 sont de 2,2 % pour les immeubles résidentiels et de 1,9 % pour les immeubles non résidentiels.**

## Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales des immeubles résidentiels et non résidentiels

### Immeubles résidentiels

1,6 % Décisions du conseil municipal	↑ 1,3 %	Taxe foncière générale
	↑ 0,4 %	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	↓ <0,1 %	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,6 % Décisions des conseils d'arrondissement	↑ 0,3 %	Taxes de services
	↑ 0,3 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières		2,2 %

### Immeubles non résidentiels

1,8 % Décisions du conseil municipal	↑ 1,4 %	Taxe foncière générale
	↑ 0,4 %	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	↓ <0,1 %	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement	↑ <0,1 %	Taxes de services
	↑ <0,1 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières		1,9 %

<sup>1</sup> Inflation annuelle observée en date du 31 août 2024, Institut de la statistique du Québec.

## La Ville de Montréal soutient les organismes à but non lucratif propriétaires en abolissant les compensations à la hauteur de 10,5 M\$

Les organismes à but non lucratif (OBNL) étant propriétaires des immeubles dans lesquels ils exercent leurs activités et détenant une reconnaissance de la Commission municipale du Québec (CMQ) bénéficient d'une exemption des taxes municipales. En conformité avec l'encadrement juridique de la Ville, une compensation financière était exigée de ces organismes pour défrayer une partie des services municipaux utilisés.

À partir de l'exercice financier 2025, ces OBNL n'auront plus à payer cette compensation financière à la Ville de Montréal, résultant en un soutien financier récurrent de 10,5 M\$ de la part de la Ville.

## Les taxes afférentes aux terrains vagues desservis et non desservis seront augmentées

Suivant la sanction du PL 39<sup>2</sup> en décembre 2023, les municipalités du Québec ont la possibilité d'augmenter les taxes afférentes aux terrains vagues desservis et non desservis, incitant leurs propriétaires à utiliser de manière plus efficace leurs terrains. Ainsi, la Ville haussera les taux des terrains vagues, les faisant passer de l'équivalent du double du taux de base à quatre fois le taux de base.

## Mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels

Le conseil municipal maintient la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels, introduite en 2019. Cette mesure permet d'imposer un taux moins élevé en-dessous du seuil de valeur foncière non résidentielle de 900 000 \$.

La différenciation des taux s'applique au taux de la taxe foncière générale ainsi qu'à celui de la taxe relative au financement de la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Elle s'applique également à la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Pour 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 \$ ou moins, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger de 16 % leurs charges fiscales totales. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficient de cette mesure.

## Effet cumulatif de la mesure des taux différenciés sur un immeuble d'une valeur non résidentielle de 900 000 \$

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	22 566 \$	18 414 \$
Taxes spéciales	4 026 \$	3 861 \$
Taxes d'arrondissement	716 \$	716 \$
Total	27 308 \$	22 991 \$
Effet cumulatif de la mesure	(4 317 \$) (16 %)	

<sup>2</sup> Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (2023, chapitre 33).

## Rôle d'évaluation

Le rôle d'évaluation reflète la valeur marchande des propriétés foncières et ces valeurs sont remises à jour tous les trois ans pour refléter l'évolution du marché. La valeur foncière inscrite au rôle d'évaluation est celle qui est utilisée pour le calcul des taxes foncières.

La Ville ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des nouvelles valeurs. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville ajuste ses taux à la baisse.

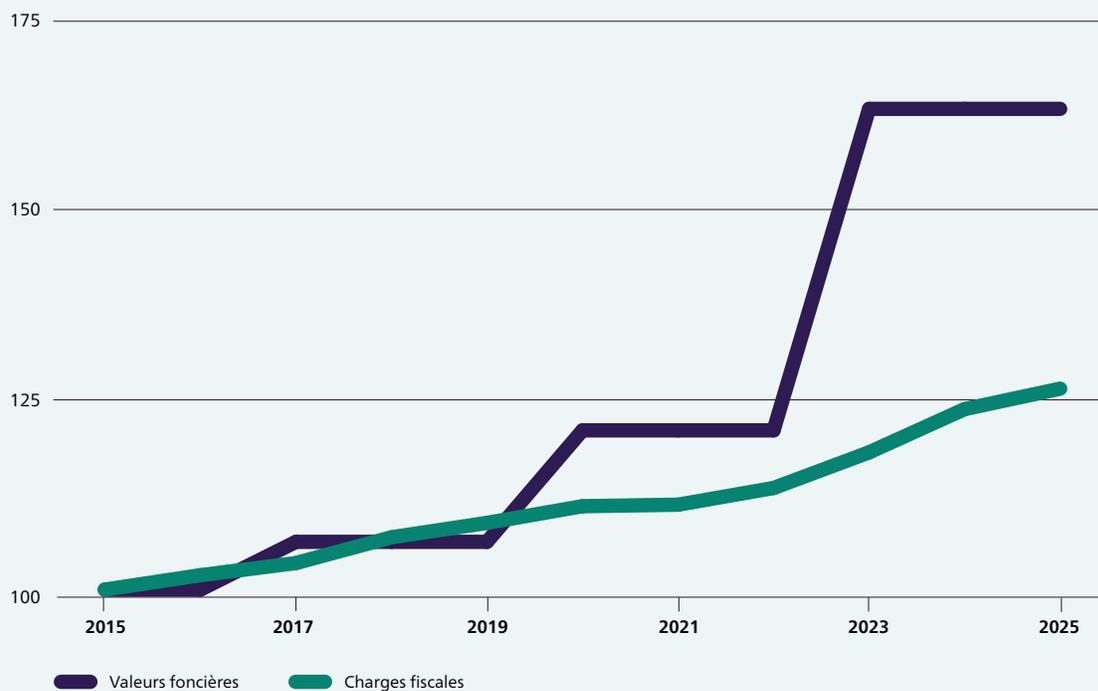
Puisque la Ville étale la variation des valeurs due à l'entrée en vigueur du rôle, cet ajustement à la baisse des taux est fait annuellement.

Ensuite, le conseil municipal augmente ses charges fiscales du pourcentage fixé pour l'année, habituellement fixé en relation avec l'inflation.

Les deux graphiques qui suivent illustrent cette mécanique.

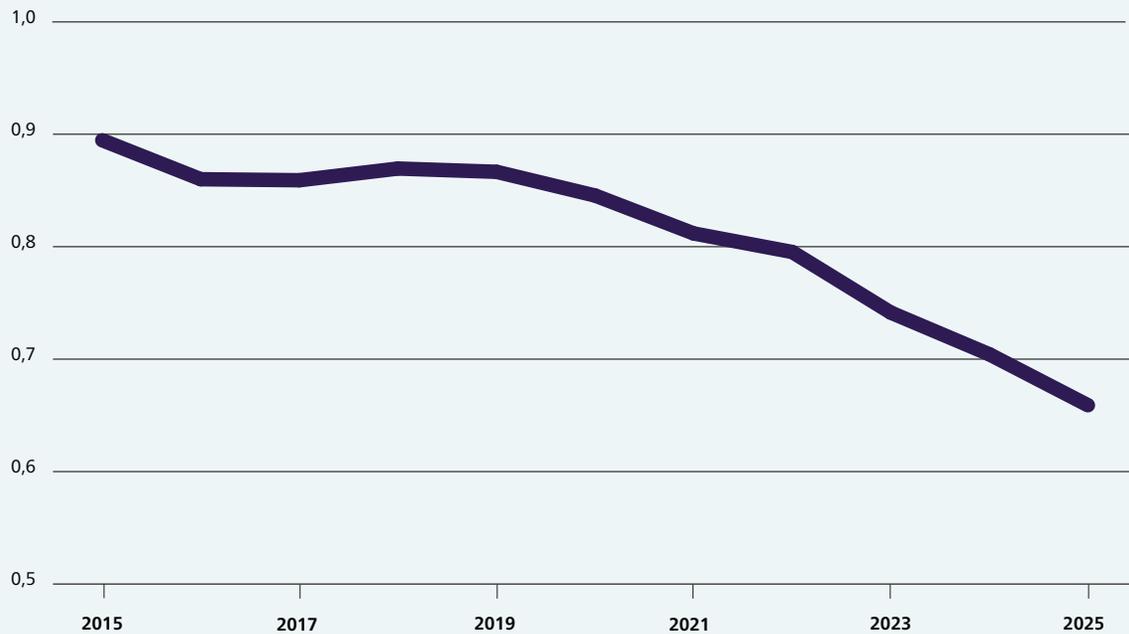
## Évolution des indices des charges fiscales totales et des valeurs foncières, immeubles résidentiels, 2015 à 2025

Indice (2015=100)



## Évolution des taux moyens cumulés de la catégorie d'immeubles résiduelle (5 logements et moins), 2015 à 2025

(\$ par 100 \$ d'évaluation foncière)



### Variation des charges fiscales foncières totales de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments expliqués précédemment se traduisent dans les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles. Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent de manière distincte les variations des charges fiscales attribuables aux taxes prélevées par le conseil municipal à celles prélevées par les conseils d'arrondissement.

Des différences existent entre les arrondissements pour les variations des charges fiscales totales relevant du conseil municipal. Ces différences s'expliquent principalement par :

- les effets du financement des dettes des anciennes villes contractées avant 2002;
- les effets du dépôt du rôle d'évaluation 2023-2025.

La Ville ayant choisi d'étaler la variation des valeurs foncières lors du dépôt du rôle d'évaluation 2023-2025, les effets de son dépôt se font graduellement sentir. L'avis d'imposition de chaque contribuable peut donc varier selon des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, en raison, entre autres, de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la Ville de Montréal.

## Variation moyenne des charges fiscales de 2024 à 2025, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investissements	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	1,4 %	(0,1 %)	0,4 %	1,7 %	0,3 %	(0,0 %)	0,3 %	2,0 %
Anjou	1,2 %	(0,0 %)	0,3 %	1,5 %	0,2 %	1,0 %	1,2 %	2,7 %
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	2,4 %	0,3 %	0,2 %	0,5 %	2,9 %
Lachine	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	2,3 %	0,2 %	0,2 %	0,4 %	2,8 %
LaSalle	1,0 %	(0,0 %)	0,3 %	1,3 %	0,8 %	(0,1 %)	0,6 %	1,9 %
Le Plateau-Mont-Royal	1,2 %	(0,1 %)	0,4 %	1,6 %	0,2 %	(0,0 %)	0,2 %	1,7 %
Le Sud-Ouest	1,4 %	(0,1 %)	0,4 %	1,8 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	2,1 %
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	1,2 %	0,0 %	0,3 %	1,5 %	0,6 %	1,3 %	1,9 %	3,4 %
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	2,3 %	0,3 %	0,5 %	0,8 %	3,1 %
Montréal-Nord	1,2 %	(0,0 %)	0,3 %	1,5 %	0,6 %	0,6 %	1,2 %	2,7 %
Outremont	1,0 %	(0,0 %)	0,3 %	1,4 %	0,2 %	0,4 %	0,6 %	1,9 %
Pierrefonds-Roxboro	2,4 %	0,0 %	0,6 %	3,1 %	0,3 %	0,7 %	1,0 %	4,1 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	1,4 %	(0,0 %)	0,4 %	1,8 %	0,3 %	0,7 %	1,0 %	2,8 %
Rosemont—La Petite-Patrie	1,3 %	(0,1 %)	0,4 %	1,6 %	0,2 %	0,3 %	0,5 %	2,0 %
Saint-Laurent	1,3 %	(0,0 %)	0,4 %	1,7 %	0,1 %	(0,1 %)	(0,0 %)	1,7 %
Saint-Léonard	0,8 %	0,0 %	0,3 %	1,1 %	0,4 %	0,5 %	0,9 %	2,0 %
Verdun	1,4 %	0,0 %	0,4 %	1,8 %	0,3 %	0,3 %	0,6 %	2,3 %
Ville-Marie	(0,2 %)	(0,1 %)	0,1 %	(0,2 %)	0,3 %	0,2 %	0,5 %	0,2 %
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	1,6 %	(0,0 %)	0,4 %	2,0 %	0,3 %	0,2 %	0,4 %	2,4 %
<b>Ville de Montréal</b>	<b>1,3 %</b>	<b>(&lt;0,1 %)</b>	<b>0,4 %</b>	<b>1,6 %</b>	<b>0,3 %</b>	<b>0,3 %</b>	<b>0,6 %</b>	<b>2,2 %</b>

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2025, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

## Variation moyenne des charges fiscales de 2024 à 2025, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investissements	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	1,1 %	(0,1 %)	0,4 %	1,5 %	0,0 %	(0,0 %)	(0,0 %)	1,4 %
Anjou	4,7 %	0,0 %	0,8 %	5,6 %	0,1 %	0,3 %	0,3 %	5,9 %
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	1,7 %	(0,0 %)	0,5 %	2,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	2,2 %
Lachine	8,0 %	0,0 %	1,2 %	9,4 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	9,6 %
LaSalle	4,7 %	0,0 %	0,8 %	5,7 %	0,2 %	(0,0 %)	0,2 %	5,8 %
Le Plateau-Mont-Royal	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	2,4 %	0,0 %	(0,0 %)	(0,0 %)	2,3 %
Le Sud-Ouest	2,8 %	0,0 %	0,6 %	3,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	3,4 %
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	0,9 %	0,0 %	0,4 %	1,3 %	0,0 %	0,2 %	0,3 %	1,5 %
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	3,9 %	0,0 %	0,7 %	4,8 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %	4,9 %
Montréal-Nord	4,2 %	0,1 %	0,8 %	5,1 %	0,1 %	0,2 %	0,3 %	5,4 %
Outremont	3,5 %	0,0 %	0,7 %	4,3 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %	4,4 %
Pierrefonds-Roxboro	1,3 %	0,0 %	0,4 %	1,7 %	(0,0 %)	0,1 %	0,0 %	1,7 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	4,0 %	0,1 %	0,7 %	4,9 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %	5,1 %
Rosemont—La Petite-Patrie	3,1 %	0,0 %	0,7 %	3,8 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	3,9 %
Saint-Laurent	6,5 %	0,0 %	1,0 %	7,6 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	7,7 %
Saint-Léonard	4,6 %	0,1 %	0,8 %	5,6 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	5,8 %
Verdun	1,0 %	(0,0 %)	0,4 %	1,4 %	(0,0 %)	0,0 %	0,0 %	1,4 %
Ville-Marie	(2,7 %)	(0,2 %)	(0,1 %)	(3,1 %)	(0,0 %)	0,0 %	0,0 %	(3,1 %)
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	2,2 %	(0,0 %)	0,5 %	2,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	2,7 %
<b>Ville de Montréal</b>	<b>1,4 %</b>	<b>(&lt;0,1 %)</b>	<b>0,4 %</b>	<b>1,8 %</b>	<b>&lt; 0,1 %</b>	<b>&lt; 0,1 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>1,9 %</b>

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2025, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

# Faits sillants

# Budget 2025 et PDI 2025-2034 : Une métropole à échelle humaine

Avec un budget de fonctionnement équilibré de 7,28 G\$ pour 2025 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 de 24,8 G\$, la Ville de Montréal s'engage dans le maintien de ses infrastructures et le développement de milieux de vie durables et inclusifs. Elle est plus que jamais déterminée à faire preuve d'une grande rigueur budgétaire et à répondre aux besoins de toute la population, en ne laissant personne derrière.

## Cibler six thématiques prioritaires

Le budget 2025 et le PDI 2025-2034 servent les priorités, les ambitions et les aspirations des Montréalaises et des Montréalais à travers six thématiques clés :

- 1 La performance organisationnelle**, pour offrir des services de qualité, au meilleur coût possible.
- 2 L'habitation**, pour répondre à la crise du logement, favoriser le développement et la protection de logements hors marché, et accélérer les mises en chantier.
- 3 L'itinérance**, pour soutenir les personnes en situation d'itinérance, dans un contexte de crise des vulnérabilités.
- 4 Le centre-ville**, pour renforcer l'attractivité du cœur économique de Montréal, en misant sur ses forces et en appuyant les efforts de ceux et celles qui contribuent à son essor.
- 5 Les infrastructures**, pour poursuivre le déploiement du plan de maintien des actifs, ainsi que leur développement, dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques.
- 6 La vision du Montréal de demain**, pour bâtir une ville à échelle humaine, inclusive, résiliente, et axée sur la mobilité et la nature.

# Performance organisationnelle

La Ville se mobilise pour offrir des infrastructures et des services municipaux efficaces et adaptés aux besoins de la population. Elle s'engage également à optimiser sa gestion des ressources, pour générer des économies récurrentes et améliorer sa performance organisationnelle.



## Poursuivre la revue des activités

En 2025, la Ville maintiendra la revue de ses activités et programmes, une démarche entreprise en 2023. Cet exercice rigoureux permet d'explorer diverses pistes d'amélioration et engendre ainsi des gains d'efficacité. En scrutant ses activités, la Ville vise à les optimiser, tout en les alignant davantage sur son plan stratégique Montréal 2030 et ses priorités organisationnelles. Elle assurera une gestion axée sur les résultats, et poursuivra la réalisation des projets et des initiatives issues du plan stratégique Montréal 2030.

Sur le volet financier, les résultats et effets de la revue des activités se feront progressivement sentir dans le temps. Ainsi, les économies nettes anticipées à long terme sont de l'ordre de 200 M\$, dont 29,3 M\$ dès 2025.

## Contrôler les embauches

La Ville limitera ses embauches, afin de restreindre la hausse de sa masse salariale. Elle n'augmentera donc pas les effectifs de ses services centraux en 2025. Elle demeurera engagée à assurer une prestation de services de qualité, adaptée aux besoins des citoyennes et des citoyens, et le fera en prenant soin de déployer les ressources appropriées aux bons endroits. Cet exercice de rationalisation permettra de compenser les embauches nécessaires pour répondre aux priorités.

## Renforcer les équipes du SPVM

La Ville continuera à déployer sur le terrain des équipes de police représentatives des communautés desservies. L'intention reste la même : offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires.

L'embauche de policières et de policiers a été priorisée, afin d'atteindre l'objectif d'augmenter de 225 ressources l'effectif policier du SPVM.

# Habitation

La crise du logement touche de plus en plus de gens, à Montréal comme ailleurs. En 2025, la Ville intensifiera ses efforts pour accélérer les mises en chantier et accroître l'ensemble de l'offre résidentielle. Afin de préserver l'abordabilité et l'attractivité de la métropole, elle mettra en œuvre sa stratégie Loger+, qui vise l'atteinte d'une cible de 20 % de logements hors marché d'ici 2050.

Afin de réaliser ses ambitions et d'appuyer le déploiement de sa stratégie Loger+, la Ville a bonifié le budget du Service de l'habitation de 100 M\$ pour les trois prochaines années. Ceci représente un investissement historique qui permettra d'accroître l'offre de logements hors marché à Montréal, de protéger le parc de logements et les locataires, tout en soutenant les promoteurs communautaires et privés.

## Loger+

La Ville a réservé pour 2025 une nouvelle enveloppe de 38,2 M\$, pour conclure des partenariats stratégiques, afin de soutenir le développement de projets d'habitations hors marché. Pour faciliter et accélérer la réalisation de tels projets sur des sites lui appartenant déjà, la Ville a récemment annoncé de nouvelles modalités au sujet de sa politique de cession de terrains et d'immeubles municipaux à des fins d'habitation.

Toujours dans l'optique d'accroître l'offre de logements hors marché, la Ville poursuivra ses initiatives d'acquisition d'immeubles stratégiques, en exerçant notamment son droit de préemption. Pour ce faire, elle prévoit investir 566,7 M\$ dans les 10 prochaines années. En 2024, 11 immeubles ont ainsi été acquis, ce qui représente 518 logements. Par ailleurs, cinq immeubles ont été cédés à des organismes d'habitation, pour un total de 343 unités.

Deux autres projets phares continueront sur leur lancée en 2025 : l'entente de collaboration avec la Société de développement Écoquartier Louvain pour la vente et la construction de neuf lots à usage résidentiel et mixte, avec un potentiel de 1 000 logements hors marché, ainsi que les travaux du Groupe d'accélération pour l'optimisation du projet de l'Hippodrome (GALOPH), afin de créer, à terme, 20 000 nouveaux logements sur le site de l'Hippodrome et ses alentours.

Par ailleurs, des mesures d'accélération spécifiques viseront à simplifier les processus d'approbation et le cadre réglementaire. La première initiative, une cible de 120 jours maximum pour l'émission de permis de construction et de transformation pour les projets immobiliers de plein droit, sera déployée à l'échelle de la Ville dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## Acquisition d'immeubles pour développer des logements hors marché (sociaux et abordables)

566,7 M\$ au PDI 2025-2034

## Stratégie Loger+

100 M\$ sur 3 ans, dont 33 M\$ au budget 2025



## Protéger+

En 2025, la Ville se mobilisera pour améliorer la qualité du parc immobilier et protéger les locataires. Elle va notamment intensifier l'approche Propriétaire responsable, qui vise à agir en amont pour améliorer le quotidien des locataires. La Ville embauchera ainsi neuf personnes supplémentaires au Service de l'habitation, qui seront dédiées aux enjeux d'insalubrité. Une nouvelle équipe sera d'ailleurs créée pour réaliser l'inspection préventive de 8 000 bâtiments comprenant près de 130 000 logements d'ici cinq ans. En coordination avec ce volet préventif, l'équipe de salubrité régulière du Service de l'habitation poursuivra ses efforts pour inspecter 3 500 logements en 2025.

D'autre part, dans le but d'amplifier les efforts en matière d'inspection et de favoriser la prévention des incendies, neuf ressources additionnelles seront allouées à la prévention incendie et s'ajouteront aux 24 ressources octroyées en 2024 au Service de sécurité incendie de Montréal.

Par ailleurs, la Ville renforcera son appui à différents organismes de défense des droits des locataires en déployant, dès 2025, un soutien financier de 500 000 \$ par an sur 3 ans. Elle renouvellera également son Opération 1<sup>er</sup> juillet, en offrant des services d'aide aux personnes et aux familles en difficulté, qui n'auront pas réussi à se reloger.

---

### Approche Propriétaire responsable

3 M\$ d'ici 2027 et embauche de 9 personnes en 2025

---

### Opération 1<sup>er</sup> juillet

3,5 M\$ au budget 2025

---

### Appui aux organismes de défense des droits des locataires

1,5 M\$ sur 3 ans, dont 500 K\$ au budget 2025

---



# Itinérance

Face à l'ampleur de la crise des vulnérabilités, la Ville continuera à déployer des efforts importants pour répondre aux enjeux qui dépassent son champ d'action. Bien que la question de l'itinérance touche plusieurs acteurs gouvernementaux, la Ville de Montréal est déterminée à assumer pleinement son rôle, dans les limites de son périmètre d'action. Elle se mobilisera ainsi pour soutenir les organismes communautaires, et le réseau de la santé et des services sociaux, tout en tenant compte des préoccupations de la population, afin que chaque personne puisse vivre de façon digne et sécuritaire à Montréal.

## Renforcer le soutien financier

Déterminée à appuyer les organismes communautaires engagés auprès des personnes en situation d'itinérance ou œuvrant en cohabitation sociale, et consciente des demandes et des besoins grandissants, la Ville bonifiera son soutien financier de 3,3 M\$, le portant à près de 10 M\$.

Dès 2025, les OBNL œuvrant en itinérance, propriétaires de leur immeuble et qui détiennent une reconnaissance de la Commission municipale du Québec, bénéficieront d'une exemption de la compensation qui leur était historiquement exigée. La Ville estime que c'est un répit supplémentaire de plus de 1 M\$ qu'elle offre à ces organismes déjà exempts de la taxe foncière. Ce répit financier leur permettra de rediriger ces sommes vers des services directs auprès des populations vulnérables.

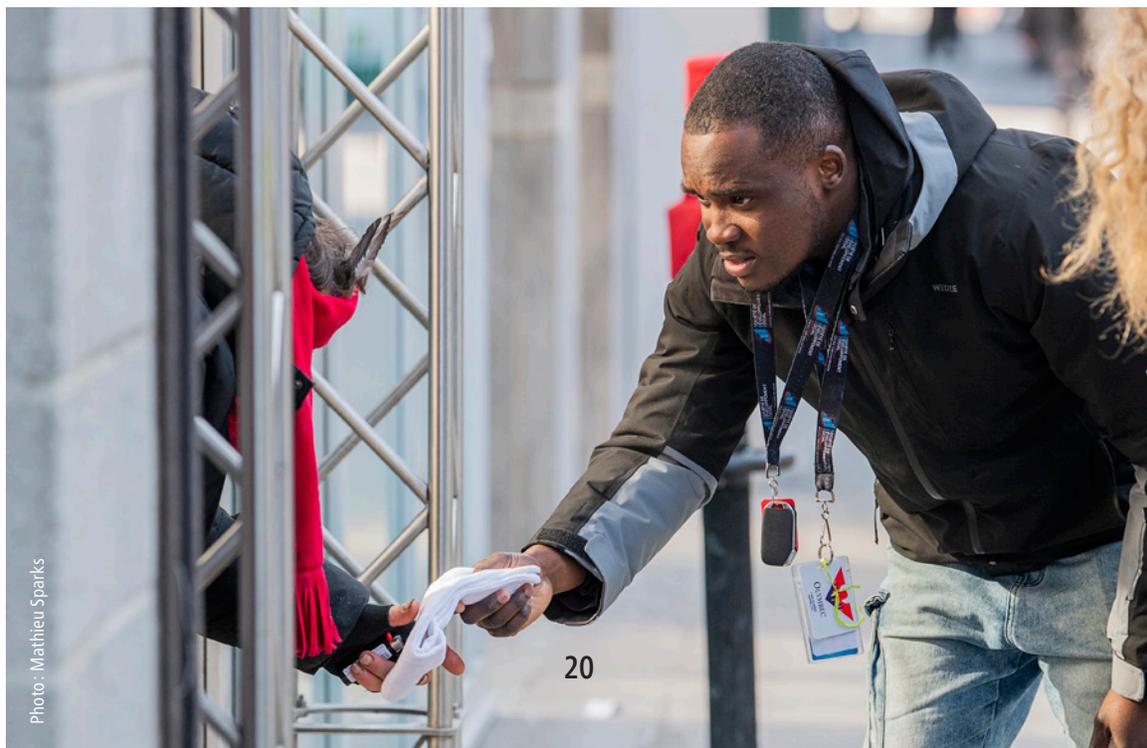
## Sortir les gens de la rue

Dans le but de prévenir l'itinérance, la Ville continuera à protéger des maisons de chambres, qui représentent souvent le dernier rempart des personnes à risque de se retrouver sans logis.

Depuis 2022, elle a assujéti au droit de préemption 104 lots de maisons de chambres et en a acquis 9, ce qui représente 138 chambres au total. En 2025, la Ville restera à l'affût afin de saisir les meilleures opportunités pour en préserver davantage.

Par ailleurs, l'entente majeure établie entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) permettra de construire 300 logements destinés à des personnes à risque ou en situation d'itinérance d'ici 2027.

En parallèle, un projet pilote d'habitations modulaires avec accompagnement sera lancé en 2025. Cette initiative innovante visera, dans un premier temps, le déploiement de 60 unités d'habitation qui hébergeront, de manière transitoire, des personnes en situation d'itinérance en attente d'un logement social.





### **Favoriser l'inclusion et la cohabitation sociale**

L'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), composée d'intervenantes et d'intervenants psychosociaux de première ligne, sera déployée à travers les 19 arrondissements de la Ville. Sa mission : apaiser les situations de conflit ou de détresse dans l'espace public, en assurant une présence sur le terrain 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Enfin, le renouvellement de l'entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) permettra d'encourager diverses initiatives à l'intention des personnes vulnérables et marginalisées. Les projets cibleront des quartiers qui cumulent des vulnérabilités sociales et économiques, en se basant sur l'indice d'équité des milieux de vie.

### **Appui aux organismes œuvrant en itinérance**

9,8 M\$ au budget 2025

### **Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

11 M\$ en 2025

### **ÉMMIS**

10 M\$ au budget 2025, dont 5 M\$ de subvention du ministère de la Sécurité publique

### **Unités modulaires d'habitation avec accompagnement**

60 unités en 2025

### **Construction de logements destinés aux personnes à risque ou en situation d'itinérance**

300 logements d'ici 2027

### **Consultation de l'OCPM**

En 2025, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), mandaté par la Ville de Montréal, poursuivra sa vaste consultation, afin d'examiner les conditions nécessaires pour assurer la meilleure intégration possible des ressources pour les personnes en situation d'itinérance.

L'exercice vise à ouvrir un dialogue de société et à donner la parole à tous les citoyennes et citoyens, y compris celles et ceux en situation d'itinérance.

Alors que la crise de l'itinérance prend de l'ampleur et que les organismes communautaires subissent une pression croissante, la Ville souhaite utiliser cette démarche publique pour recenser les bonnes pratiques et élaborer collectivement des solutions.

# Centre-ville

La Ville est déterminée à agir pour accroître l'attractivité du centre-ville, moteur économique et cœur culturel du Québec. La Stratégie centre-ville 2030, lancée en 2024, a ainsi été pensée pour une expérience renouvelée, inclusive et vibrante, en toute saison et à toute heure de la journée.

En 2025, dans un contexte de crise des vulnérabilités et d'enjeux économiques, la Ville misera sur les forces du centre-ville, tout en consolidant les acquis des dernières années. Plus que jamais, elle souhaite inviter les gens à choisir le centre-ville de Montréal comme lieu de vie, de travail, d'études, de magasinage, de loisirs et de divertissement.

Elle appuiera de nombreuses initiatives qui visent à augmenter l'achalandage, et intensifiera sa collaboration avec les sociétés de développement commercial (SDC), les commerçants et les organismes culturels, pour favoriser le dynamisme du centre-ville et encourager la créativité sous toutes ses formes.

La Ville consacrera également des efforts soutenus à la propreté, à la gestion des chantiers et à la sécurité urbaine. À cet effet, elle allouera un budget supplémentaire de 4 M\$ à la propreté du centre-ville et des principales artères de la métropole.

Et parce que l'expérience unique du centre-ville passe par la culture, elle bonifiera son soutien aux nombreux festivals et événements culturels qui s'enchaîneront tout au long de l'année. Une somme additionnelle de 1 M\$ y sera attribuée, pour un total de 8,2 M\$ en 2025. Par ailleurs, la programmation hivernale 2024-2025 s'étendra du temps des Fêtes jusqu'au mois de mars, pour célébrer la créativité montréalaise, par le biais d'événements et d'activités aux accents nordiques, festifs et lumineux.



Pour renforcer la vitalité de la métropole à toute heure, la Politique de la vie nocturne montréalaise sera déployée en 2025, et proposera une expérience inspirante, créative et inclusive. En outre, la Ville de Montréal augmentera de 2,5 M\$ l'enveloppe dédiée à son programme d'insonorisation des salles de spectacles, afin qu'il soit offert à davantage de salles.

Avec l'adoption de sa Stratégie centre-ville 2030, la Ville réitère son ambition de faire de son centre-ville, le plus beau et le plus vert en Amérique du Nord. Sur 10 ans, elle prévoit investir 1 G\$ dans les infrastructures, pour développer ce secteur incontournable de Montréal.

Afin de bonifier les nombreuses initiatives prévues pour le centre-ville, une enveloppe supplémentaire de 10 M\$ sera consacrée à la Stratégie centre-ville en 2025.

Enfin, de nombreux secteurs du centre-ville seront mis à l'honneur en 2025, dont :

- la Place des Montréalaises, environnement de verdure, de rassemblement et de réflexion, qui reliera le centre-ville au Vieux-Montréal et dont l'inauguration aura lieu au printemps;

- la rue Sainte-Catherine, qui sera réaménagée d'est en ouest, pour améliorer l'expérience de magasinage, de divertissement et de mobilité;
- le Quartier latin, avec le développement d'un projet immobilier sur le site de l'Îlot Voyageur Sud.

#### **Programmation hivernale**

1,2 M\$ au budget 2025

#### **Soutien aux festivals**

8,2 M\$ au budget 2025

#### **Politique de la vie nocturne montréalaise**

3 M\$ sur 3 ans, soit 1 M\$ au budget 2025

#### **Renforcement des opérations de propreté**

4 M\$ au budget 2025

#### **Rue Sainte-Catherine Ouest**

420,9 M\$ au PDI 2025-2034

#### **Rue Sainte-Catherine Est**

148,6 M\$ au PDI d'ici 2030



# Infrastructures

Consciente des impacts de la crise climatique et de la nécessité de préserver ses actifs, la Ville réitère ses priorités : entretenir les infrastructures de l'eau, les bâtiments et équipements publics, ainsi que le réseau routier. Elle s'engage également à améliorer la résilience de son territoire face aux événements climatiques extrêmes.



Photo : Mathieu Sparks

## Optimiser les infrastructures de l'eau

Dans une volonté de poursuivre les efforts requis pour rattraper le déficit historique de maintien des actifs de l'eau, la Ville consacra dans les dix prochaines années plus de 6,6 G\$ à ses infrastructures, comme les usines d'eau potable, de désinfection des eaux usées, ainsi que divers réservoirs et stations de pompage. Elle accordera une attention particulière à l'entretien des réseaux d'approvisionnement en eau potable, ainsi qu'aux réseaux de collecte des eaux usées et des eaux de pluie. Par ailleurs, les travaux de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, la plus grosse unité d'ozonation au monde, se poursuivront.

Les bénéfices de ces projets d'envergure sont nombreux : diminution des risques pour la santé publique, protection et restauration de la faune et des milieux aquatiques du fleuve Saint-Laurent, réduction significative des émissions de GES, et valorisation des matières résiduelles.

Enfin, la Ville lancera sa stratégie montréalaise de l'eau, dans le but d'aligner les priorités de l'ensemble des acteurs montréalais en matière de gestion de l'eau et d'adaptation à la crise climatique.

### Entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts

2,6 G\$ au PDI 2025-2034

### Station d'épuration

250,2 M\$ au PDI 2025-2034

### Usines d'eau potable

398,1 M\$ au PDI 2025-2034

### Procédé d'ozonation (station Jean-R.-Marcotte)

543,3 M\$ au PDI 2025-2034

## Atténuer les effets des pluies intenses

Consciente de la crise climatique et des enjeux liés aux épisodes de fortes pluies, la Ville poursuivra la mise en œuvre du plan d'action sur la résilience face aux inondations. En complément de ses investissements dans les infrastructures souterraines, elle continuera à bâtir des aménagements de surface, pour diriger les eaux de pluie vers des zones de moindre impact.

La Ville a d'ores et déjà bonifié son plan directeur de drainage, afin d'adapter le réseau primaire d'égouts à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des pluies. D'autre part, elle construira davantage d'infrastructures vertes, multifonctionnelles et résilientes. En plus d'absorber et de drainer l'eau de pluie lors de précipitations abondantes, ces aménagements de surface, aussi appelés parcs et rues éponges, ont l'avantage d'ajouter de nouvelles fonctions à des infrastructures existantes ou prévues, tout en offrant de nombreux bénéfices sur le plan économique, social et écologique. Grâce à cette stratégie d'adaptation à la crise climatique, Montréal rejoint le peloton de tête des villes leaders en matière de gestion intégrée et durable des eaux pluviales.

### Infrastructures naturelles et hybrides

160,6 M\$ au PDI 2025-2034

### Plan directeur de drainage

698,7 M\$ au PDI 2025-2034



## Le budget climat : transposer les objectifs et stratégies climatiques en mesures concrètes, réalisables et financées

Soucieuse de prendre en compte l'impact climatique et environnemental dans toutes ses décisions, la Ville poursuivra le déploiement du budget climat, lancé l'an dernier.

Par ailleurs, elle maintiendra son engagement à consacrer 10 à 15 % de son PDI dans des investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques, notamment dans des infrastructures naturelles et hybrides.

## Le budget climat, c'est :



Un système de gouvernance qui intègre les considérations climatiques au processus budgétaire



Un moyen d'arrimer les dépenses de la Ville à ses engagements climatiques



Un cadre pour cibler quelles actions climatiques sont nécessaires

## Bonifier la vie de quartier

En 2025, la Ville allouera des sommes importantes à l'entretien et au développement de ses infrastructures et installations municipales, en particulier ses actifs culturels, sportifs et de loisirs.

Parmi les projets phares, citons : le Complexe sportif Claude-Robillard, le Complexe récréatif Gadbois et la construction de quatre nouveaux complexes aquatiques intérieurs. Certains bâtiments municipaux, comme des casernes de pompiers, des installations aquatiques, des marchés publics et des arénas, bénéficieront également de travaux de rénovation ou d'entretien.

Du côté des bibliothèques, des centres culturels et des maisons de la culture, la planification et les travaux se poursuivront, afin d'offrir des environnements accueillants et accessibles. Les efforts seront mis sur les bibliothèques Saint-Charles dans le Sud-Ouest, Yves-Ryan à Montréal-Nord, Père-Ambroise à Ville-Marie, ainsi qu'à Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dix maisons de la culture bénéficieront également de mises à niveau, et les projets de maisons de la culture à Rosemont-La-Petite-Patrie, Ahuntsic-Cartierville et Lachine suivront leur cours. En parallèle, les travaux de trois projets d'espaces culturels mixtes progresseront.

Enfin, sur le plan de l'accessibilité universelle, la Ville reste déterminée à faire de Montréal une métropole accessible et inclusive, où chaque personne peut exercer ses droits et réaliser ses activités quotidiennes de façon autonome et sans entrave, quelles que soient ses capacités. Elle poursuivra ainsi l'aménagement de bâtiments, de lieux publics et d'infrastructures accessibles.

### Programme d'accessibilité universelle des bâtiments municipaux

30 M\$ au PDI en 2025

### Programme d'aménagement urbain inclusif

56,4 M\$ au PDI 2025-2034

### Complexe sportif Claude-Robillard

126,9 M\$ d'ici 2029

### Centre Gadbois

112 M\$ d'ici 2029

### Mise aux normes d'installations aquatiques

174,1 M\$ au PDI 2025-2034

### Mise aux normes de quatre arénas

50 M\$ d'ici 2028

### Entretien des actifs sportifs, culturels et de loisirs

885 M\$ au PDI 2025-2034

### Réseau des bibliothèques et des maisons de la culture<sup>3</sup>

420,5 M\$ au PDI 2025-2034

<sup>3</sup> Les arrondissements participent également au financement.

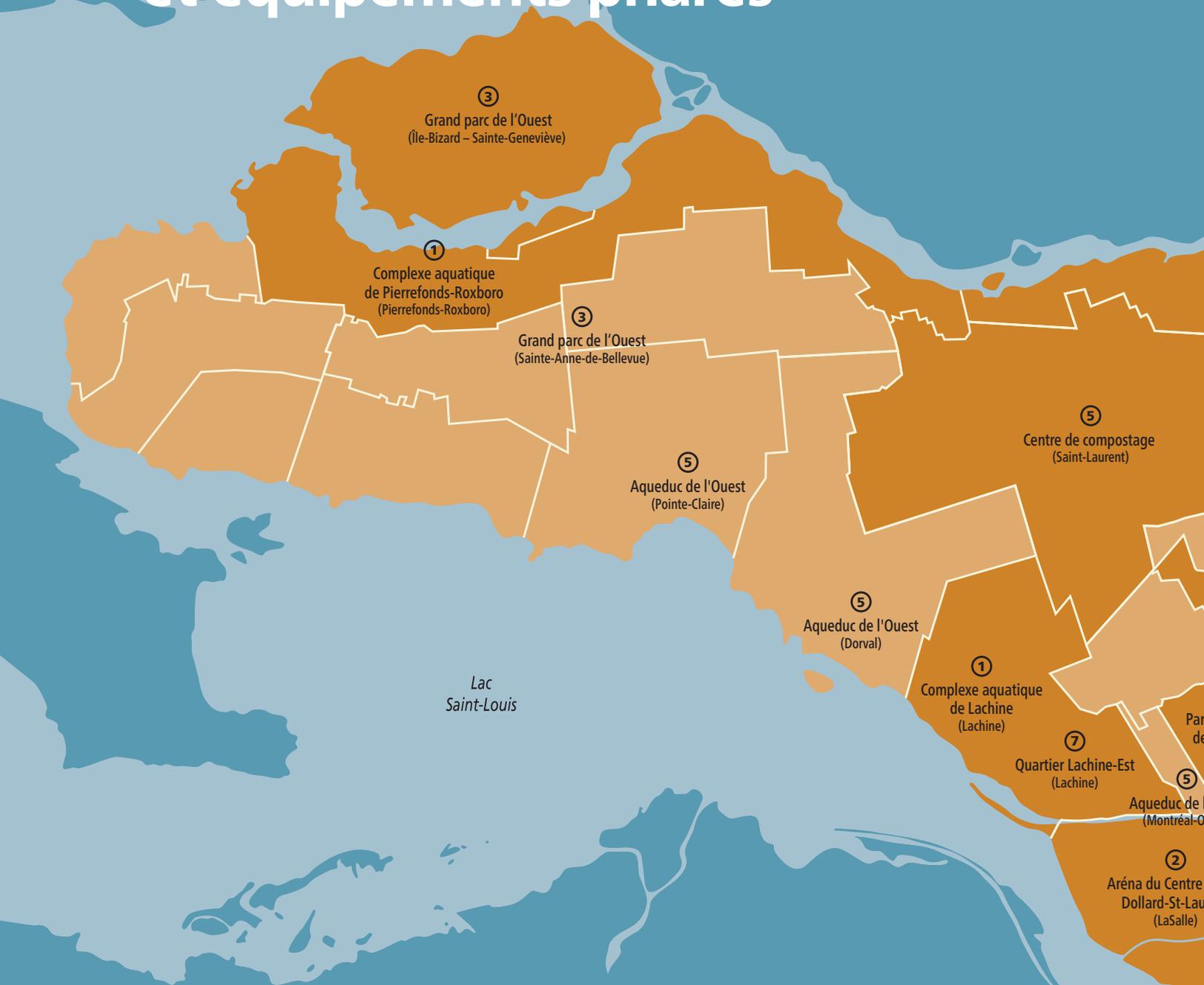
## Réduire les entraves

À la suite du Sommet sur les chantiers, et conformément aux engagements de la Charte montréalaise des chantiers, la Ville a mis en place divers projets destinés à faciliter les déplacements et à limiter les entraves. Ces nombreuses initiatives, qui incluent de nouvelles obligations pour les détenteurs de permis d'occupation du domaine public, se poursuivront en 2025.

Présente sur le terrain 7 jours sur 7, l'Escouade mobilité continuera à favoriser une mobilité durable, en veillant au respect des exigences liées aux travaux et chantiers de construction. Elle intervient notamment pour retirer des entraves de la voie publique, améliorer la circulation et renforcer la sécurité des personnes à mobilité réduite, des piétons et des cyclistes.



# Coup d'œil sur quelques projets d'infrastructures et équipements phares



- 1 Complexes aquatiques
- 2 Installations sportives
- 3 Parcs et places publiques
- 4 Zones piétonnes et de mobilité active

- 5 Infrastructures de l'eau et de gestion des déchets
- 6 Installations culturelles
- 7 Secteurs prioritaires
- 8 Transport collectif

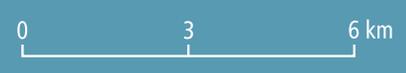


Laval



- ③ Place des Montréalaises (Ville-Marie)
- ④ Quartier des spectacles (Ville-Marie)
- ④ Rue Sainte-Catherine Est et Ouest (Ville-Marie)
- ④ Zone à priorité piétonne dans le Vieux-Montréal (Ville-Marie)
- ⑥ Centre culturel mixte Sanaaq (Ville-Marie)
- ⑦ Quartier des Faubourgs (Ville-Marie)

**Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal**  
**Les 15 autres villes liées de l'agglomération**



# Le Montréal de demain

Le Montréal de demain, c'est une métropole à la qualité de vie hors pair, qui mise sur l'aménagement de son territoire, sur la mobilité collective et active, sur des rues commerciales dynamiques, et sur le développement de quartiers inclusifs, accessibles et sécuritaires. Autant d'ambitions qui se traduiront en actions concrètes, conformément aux engagements du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050.



Photo : Mathieu Sparks

## Bâtir de nouveaux quartiers

Dès 2025, la Ville mettra en place des solutions concrètes sur le plan du logement, des transports actifs et collectifs, des parcs et des espaces verts, du patrimoine, et bien plus, afin de déployer les propositions de son Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050.

Au cœur de ce nouveau modèle de développement urbain : des quartiers complets, desservis par des solutions de mobilité, qui offriront à proximité tous les services de base du quotidien.

La Ville poursuivra donc les travaux des cinq secteurs ciblés en priorité : Lachine-Est, Namur-Hippodrome, Louvain-Est, des Faubourgs et Bridge-Bonaventure.

Ces nouveaux quartiers offriront près de 50 000 logements d'ici 2050. Dans la foulée de la mise en œuvre du quartier Namur-Hippodrome, la Ville mettra en place un bureau de projet, afin d'assurer un développement cohérent du quartier, en misant sur une mobilité douce et des transports structurants.

## Namur-Hippodrome

300,0 M\$ au PDI 2025-2034

## Louvain-Est

75,3 M\$ au PDI 2025-2034

## Secteur des Faubourgs

454,9 M\$ au PDI 2025-2034

## Bridge-Bonaventure

124,0 M\$ au PDI 2025-2034

## Lachine-Est

82,5 M\$ au PDI 2025-2034

## Favoriser l'accès à la nature

En 2025, la Ville poursuivra le déploiement du Plan nature et sports, pour protéger et améliorer ses espaces verts, tout en encourageant un mode de vie actif.

Elle continuera de développer de nouveaux grands parcs, comme le Grand parc de l'Ouest, le Grand parc de l'Est, le parc-nature de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, le parc Frédéric-Back, ainsi que des corridors verts.

Animée par la volonté de mettre en valeur le caractère insulaire de Montréal, la Ville réalisera également des travaux de réhabilitation de berges dans le réseau des grands parcs.

Du côté du Mont-Royal, des travaux seront effectués pour préserver la biodiversité et améliorer les accès à ce site emblématique, tout en appuyant la transition écologique. À proximité, le parc Jeanne-Mance se verra modernisé, et deviendra un lieu plus accessible, plus agréable et plus écologique.

Enfin, aux quatre coins de la métropole, plus de 70 parcs locaux et installations sportives extérieures seront aussi transformés d'ici 2025.

### Développement de nouveaux grands parcs

336 M\$ au PDI 2025-2034, dont 53,5 M\$ pour des corridors verts

### Programme de réhabilitation de berges

128,4 M\$ au PDI 2025-2034

### Programme d'acquisition de milieux naturels

271,8 M\$ au PDI 2025-2034

### Installations sportives locales et municipales

463,2 M\$ au PDI 2025-2034

### Parc du Mont-Royal

101,5 M\$ au PDI 2025-2034

### Parc Jeanne-Mance

30,8 M\$ au PDI 2025-2034



Photo : Mathieu Sparks

## Offrir une meilleure expérience piétonne

Grande nouveauté depuis l'été 2024 dans le Vieux-Montréal : l'aménagement graduel d'une zone à priorité piétonne. Cette initiative transformera l'expérience du Vieux-Montréal et favorisera la mobilité et le confort des personnes qui circulent à pied, sans toutefois limiter l'accès aux résidences et aux commerces. Elle proposera ainsi un parcours attrayant, qui mettra en valeur le site patrimonial, tout en stimulant la fréquentation des commerces et des services. En 2025, la Ville réalisera la deuxième phase du projet, sur la rue de la Commune, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Berri.

Réparties aux quatre coins de la ville, les rues piétonnes commerciales suscitent un engouement grandissant et contribuent à accroître la vitalité des quartiers et des commerces locaux. Ayant atteint le statut de rendez-vous incontournable de l'été montréalais, ces rues festives, accessibles et animées, bénéficieront d'une enveloppe bonifiée. Le financement de neuf d'entre elles est d'ailleurs confirmé pour les trois prochaines années (Mont-Royal, Duluth, de Castelnau, Wellington, Ontario, Saint-Denis, Sainte-Catherine Est, Saint-Hubert et Bernard), et de nouvelles seront au programme à l'été 2025.

**Zone à priorité piétonne du Vieux-Montréal**  
31,1 M\$ au PDI 2025-2034

**Piétonnisation des rues commerciales**  
12 M\$ de 2025 à 2027

## Propulser la mobilité

En 2025, la Ville soutiendra le développement d'une offre de transport collectif, actif et partagé, accessible sur l'ensemble de son territoire et adaptée aux besoins des usagères et usagers.

À cet effet, les projets phares des dernières années progresseront, notamment le prolongement de la ligne bleue et celui du SRB Pie-IX, jusqu'à la rue Notre-Dame, ainsi que le REM et la création d'axes de mobilité durable. En 2025, ces axes seront implantés sur Henri-Bourassa (2,6 km), Hochelaga (2,4 km) et Saint-Urbain (3 km). De plus, le projet de mode de transport structurant pour le grand Sud-Ouest franchira une nouvelle étape, avec le dépôt du dossier d'opportunité, qui regroupe diverses analyses du projet, y compris les différentes options possibles et les principales variables économiques et financières. Toujours dans l'optique d'encourager la mobilité durable et locale, la Ville et ses partenaires étudieront plusieurs projets d'implantation d'un vaste réseau de tramway, qui sera connecté aux autres modes de transport collectif et qui reliera les quartiers efficacement, grâce à la fréquence de ses passages.

Sur le plan de la sécurité routière, la Ville continuera le déploiement de sa vision zéro décès et blessures graves. Elle consacrera une attention soutenue à diverses initiatives d'apaisement de la circulation, comme la sécurisation d'intersections et l'aménagement de saillies de trottoirs, pour renforcer la sécurité des Montréalaises et des Montréalais, en plus d'accroître leur bien-être au quotidien. En 2025, près de 200 intersections et 23 km de rues seront ainsi sécurisés ou réaménagés.

**Vision Zéro**  
1,6 G\$ au PDI 2025-2034

**Accompagnement des travaux de la ligne bleue**  
158,3 M\$ au PDI 2025-2034

**Réseau express vélo et réseau cyclable**  
300 M\$ au PDI 2025-2034,  
dont 30 M\$ en 2025

## Valoriser la langue française

À titre de métropole francophone des Amériques, la Ville de Montréal entend favoriser la diversité sous toutes ses formes, tout en célébrant le caractère rassembleur de la langue française, langue officielle et commune, socle de son identité et vecteur de cohésion dans l'espace public. En 2025, en s'appuyant sur les recommandations du comité de la langue française, elle actualisera son Plan d'action en matière de valorisation de la langue française. Elle soutiendra également une vaste programmation culturelle consacrée à la valorisation du français, dont de nombreux ateliers de francisation et des activités de développement de la lecture à travers son réseau de bibliothèques, ainsi que des ateliers de médiation théâtrale et des représentations dans les maisons de la culture.

**Programme  
décennal  
d'immobilisations  
2025-2034**

# Un PDI de 24,8 G\$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes.

## Planifier à long terme

La Ville présente son cinquième PDI, un exercice qui témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où, notamment, les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours aussi importants.

## S'aligner sur les orientations stratégiques de Montréal 2030

Les investissements réalisés dans le cadre du PDI 2025-2034 prennent en compte les priorités du plan stratégique Montréal 2030, notamment en matière d'urbanisme, de transition écologique, et de solidarité, d'équité et d'inclusion.

En 2024, la Ville a publié son deuxième portrait de l'état des actifs municipaux, afin de présenter une vue d'ensemble de l'état des actifs de la Ville et d'alimenter le processus d'élaboration du PDI. Avec la mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030, la connaissance de l'état des actifs devient essentielle à la prise de décision et à la priorisation des investissements à court, moyen et long terme.

D'autre part, la Ville a dévoilé en 2024 son projet de Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050, dont l'adoption est prévue en 2025. Le PUM présente la vision d'aménagement et de développement du territoire de la Ville de Montréal. Il aura donc, dans les prochaines années, une grande influence sur les priorités du PDI.

Finalement, la Ville a poursuivi la revue de ses activités et de ses programmes, une démarche réalisée dans le respect de la capacité de payer des contribuables et des contraintes budgétaires de la Ville. Cet exercice vise à offrir des services de qualité, adaptés aux besoins de la population, tout en optimisant la gestion des ressources, afin de générer des économies récurrentes.

## Adopter une approche rigoureuse, responsable et équilibrée

Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2025-2034 s'élèvent à 24 788,2 M\$. La protection des éléments des actifs représente 66,9 % des investissements, alors que le développement, l'acquisition, l'installation et la construction d'infrastructures comptent pour 33,1 %.

Cette répartition permet de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures, afin de s'adapter aux besoins et réalités actuelles, tout en offrant des services de qualité aux Montréalaises et Montréalais.

## Prioriser les infrastructures vieillissantes

Depuis 2015, la Ville a consacré une attention soutenue à l'entretien et au maintien des infrastructures, notamment celles de l'eau et du réseau routier. Maintenant dotée d'une meilleure connaissance de l'état réel de ses infrastructures, elle est en mesure de mieux cibler les investissements et d'en optimiser les coûts. Parce que les besoins demeurent importants, les investissements dans les infrastructures de l'eau (6 563 M\$) et les infrastructures routières (6 620 M\$) demeurent l'axe central de ce PDI, soit 53 % des investissements pour un total de 13 183 M\$, afin de réduire le déficit d'entretien.

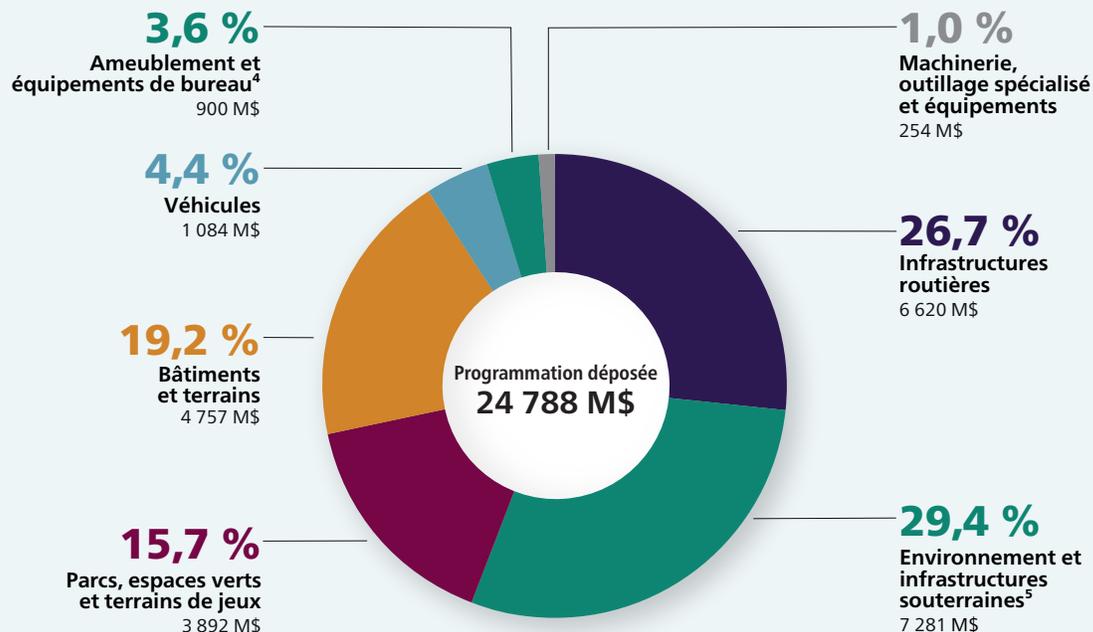
## Miser sur les installations municipales

Grande propriétaire immobilière, la Ville prévoit investir 4 757,1 M\$ dans l'entretien de ses bâtiments et terrains, de même que dans le développement de nouveaux projets. Par exemple, le PDI 2025-2034 comporte plusieurs programmes consacrés :

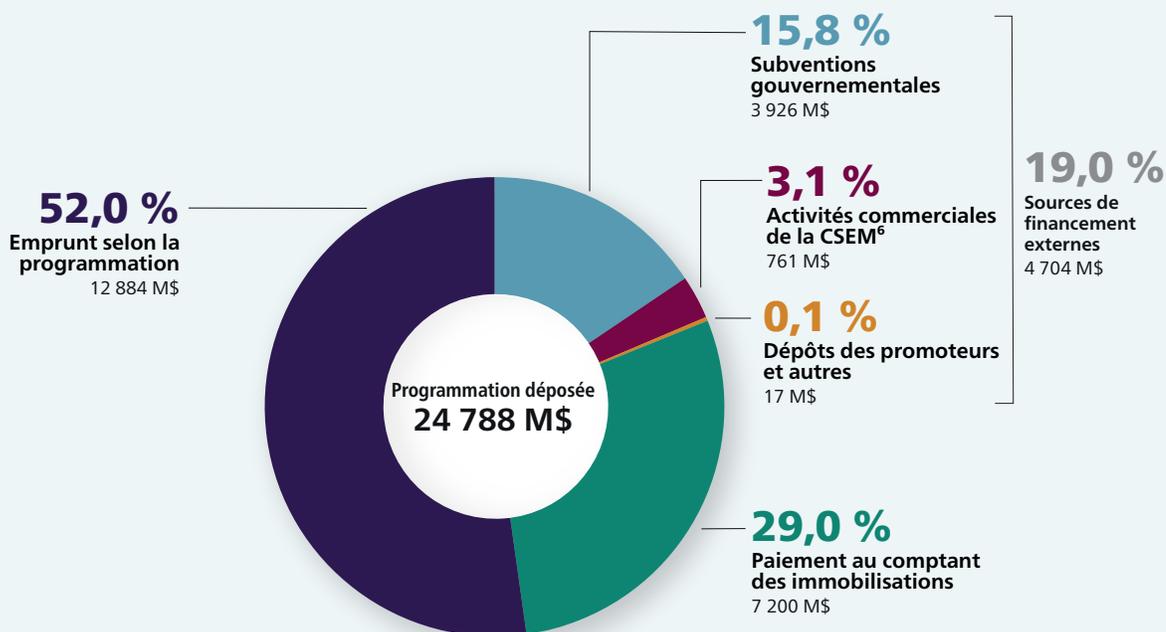
- au réseau des bibliothèques (402,3 M\$);
- à la protection de l'actif immobilier (361,2 M\$);
- aux actifs immobiliers du SPVM et du SIM (356,9 M\$);
- à l'Espace pour la vie (275,2 M\$);
- aux équipements culturels (170,1 M\$);
- aux cours de service des arrondissements (149,2 M\$);
- aux rénovations majeures du complexe Claude-Robillard et de la cour municipale (147,4 M\$).

D'autre part, des investissements de 884,2 M\$ sont prévus afin de rehausser et d'optimiser les systèmes de technologies de l'information de la Ville.

## Investissements par catégorie d'actifs



## Modes de financement



4 Intègre l'informatique

5 Intègre l'eau

6 Commission des services électriques de Montréal

# Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

De 2025 à 2034, 6 563,2 M\$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 599,1 M\$ en 2025. Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts demeure une priorité : 1 834,2 M\$ y seront investis dans la prochaine décennie. Le programme prévoit notamment le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont également prévus pour le plan directeur de drainage (698,7 M\$), le réseau primaire d'aqueduc (508,0 M\$) et le réseau primaire d'égouts (297,8 M\$).

## Eau potable

Le PDI 2025-2034 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs d'eau potable, particulièrement pour les usines de traitement (398,1 M\$), ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (109,9 M\$). Afin d'assurer et de fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de Lachine et de Dorval après le démantèlement de leurs usines, la Ville poursuivra la mise en œuvre de l'aqueduc de l'Ouest, pour répondre aux besoins en eau potable, tant en quantité qu'en qualité, et ce, au meilleur coût à long terme.

Par ailleurs, la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish permettra de sécuriser l'alimentation en eau potable de près de 1,2 million de Montréalaises et Montréalais.

**Réservoir et station de pompage McTavish**  
323,4 M\$ au PDI 2025-2034

---

**Aqueduc de l'Ouest**  
188,6 M\$ au PDI 2025-2034

---

## Eaux usées

Le PDI 2025-2034 prévoit des sommes importantes pour le maintien de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (250,2 M\$). De plus, la Ville continuera la construction de l'usine de désinfection des eaux usées à l'ozone et la construction de l'usine de traitement et de valorisation des boues, afin de remplacer les quatre incinérateurs qui arrivent à la fin de leur vie utile.

Par ailleurs, un montant de 160,6 M\$ sera consacré au développement d'aménagements de surface permettant la gestion des eaux pluviales dans des infrastructures multifonctionnelles.

**Station d'épuration Jean-R.-Marcotte - Construction de l'usine de désinfection**  
543,3 M\$ au PDI au PDI 2025-2034

---

**Station Jean-R.-Marcotte - Usine de traitement et de valorisation des boues**  
1 223,4 M\$ au PDI 2025-2034

---

## Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau

(en millions de dollars)



# Maintenir et renouveler les infrastructures routières

De 2025 à 2034, 7 063,5 M\$ seront alloués aux infrastructures routières et aux pistes cyclables, dont 593,7 M\$ en 2025. La priorité sera donnée à la protection et à la réhabilitation des infrastructures, qui bénéficieront d'un montant de 4 891,9 M\$.

Deux programmes totalisant 1 261 M\$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces programmes visent notamment à améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des rues, tout en favorisant les transports actifs et collectifs.

D'autre part, un investissement de 601,9 M\$ dans le réseau artériel et local est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure.

En accord avec l'approche Vision Zéro, la Ville poursuivra la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 150 M\$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et d'autres lieux fréquentés par les enfants ainsi que par les personnes âgées, qui sont surreprésentés parmi les victimes de collisions.

Par ailleurs, parce qu'elle reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement actif des personnes, la Ville consacrera 540,6 M\$ d'ici 2034 au développement et à l'optimisation de son réseau cyclable.

## Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest

420,9 M\$ au PDI 2025-2034

## Secteur Assomption-Souigny

325,4 M\$ au PDI 2025-2034

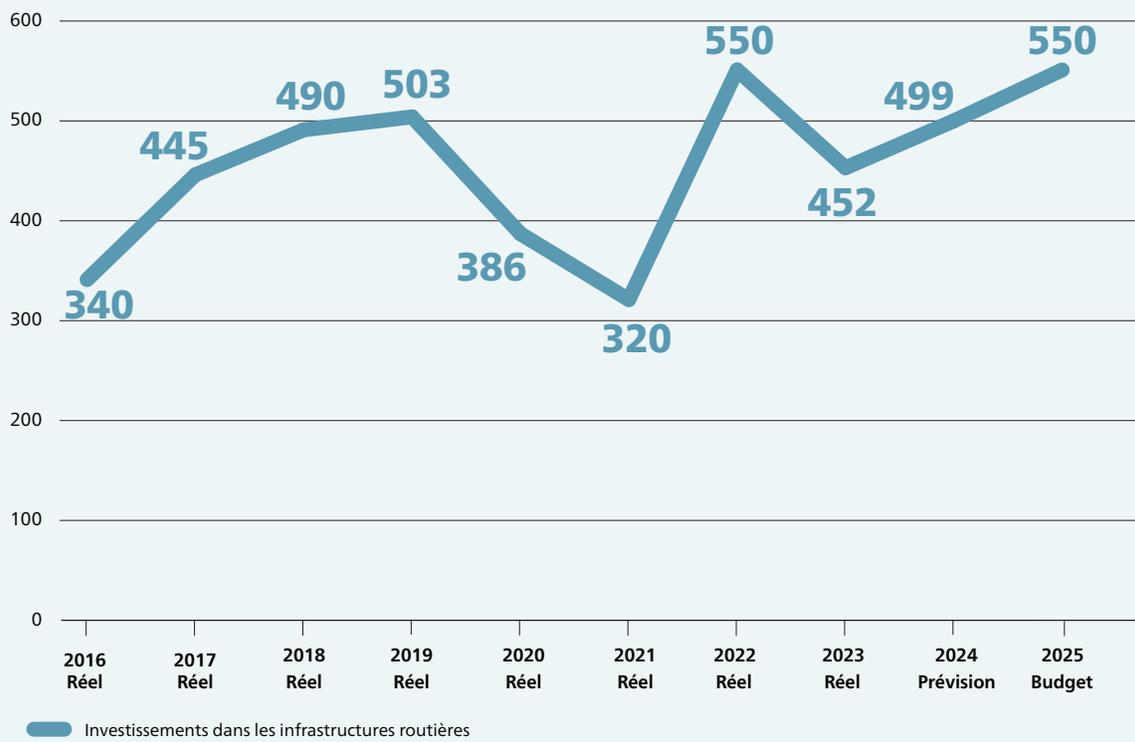
## Prolongement de la ligne bleue

158,3 M\$ au PDI 2024-2033

## Complexe Turcot

123,6 M\$ au PDI 2025-2034

## Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières (en millions de dollars)





# **Gestion de la dette**

## Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation à la politique de gestion de la dette, tout en mandatant le Service des finances pour l'élaboration d'une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de ladite politique.

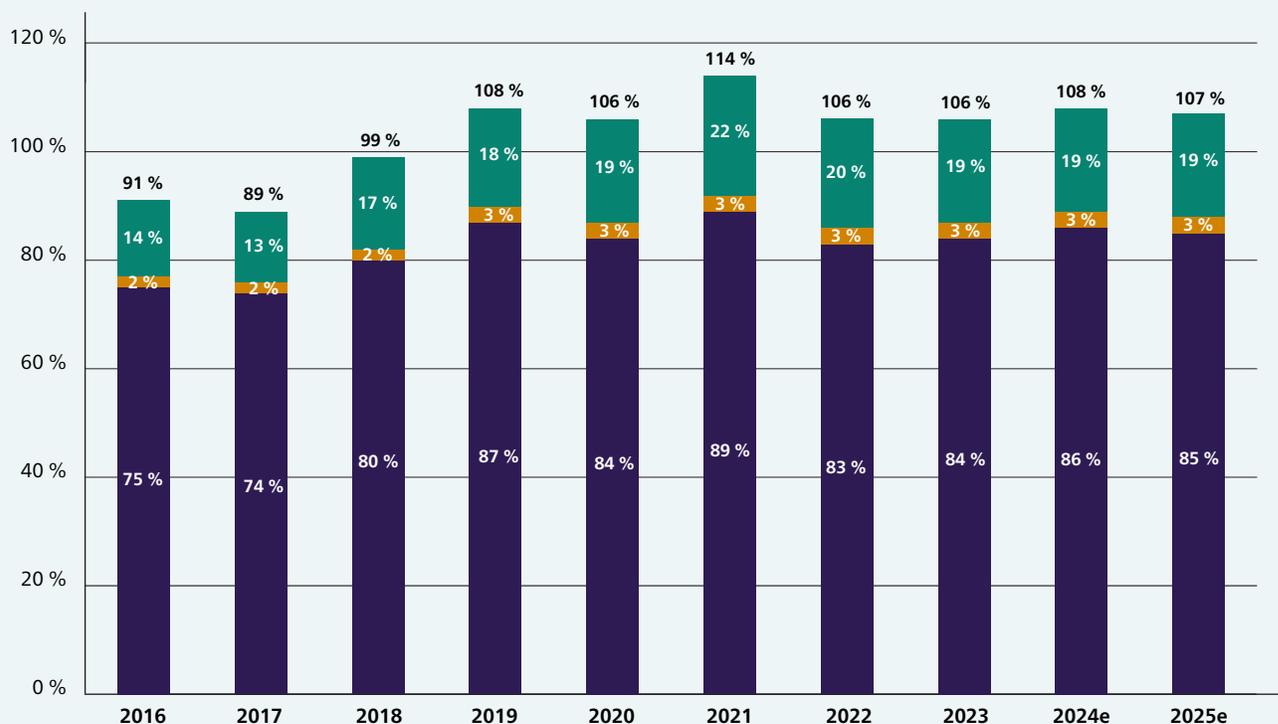
## Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G\$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant – ce qui représente, pour les années 2025 à 2027, un versement total de 1 746 M\$, soit 475 M\$ pour 2025, 582 M\$ pour 2026 et 689 M\$ pour 2027;
- exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal de trois ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

## Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville



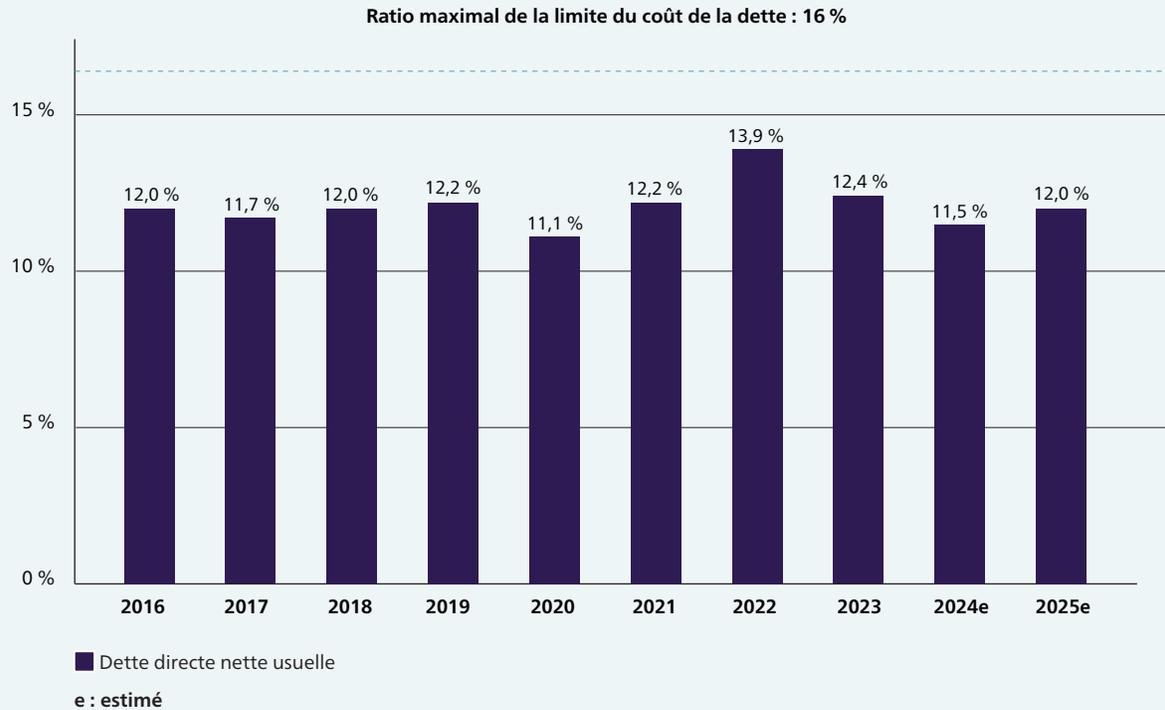
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024e	2025e
<b>Total</b>	91 %	89 %	99 %	108 %	106 %	114 %	106 %	106 %	108 %	107 %
<b>Dette de la STM</b>	14 %	13 %	17 %	18 %	19 %	22 %	20 %	19 %	19 %	19 %
<b>Autres dettes</b>	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
<b>Dette de la Ville</b>	75 %	74 %	80 %	87 %	84 %	89 %	83 %	84 %	86 %	85 %

e : estimé

## Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net<sup>7</sup> de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville.

### Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses



<sup>7</sup> Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M\$.



**Budget de  
fonctionnement  
2025 et  
PDI 2025-2034  
détaillés**



## Certificat de la trésorière

J'atteste, comme trésorière de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

	(en milliers de dollars)	
	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
<b>a) Pour le service de la dette</b>		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	285 089,2	181 249,1
▪ Remboursement de la dette à long terme	506 698,4	259 021,0
<b>b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises</b>		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	795 035,5	322 708,1
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	205 618,7	1 060 984,4
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 463 053,9	1 327 153,2

La trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière,



Francine Laverdière

Le 20 novembre 2024



# Table des matières



## TABLE DES MATIÈRES

### Mise en contexte

1. Plan stratégique Montréal 2030	1
2. Processus budgétaire	3
3. Perspectives économiques de 2025	7

### Budget de fonctionnement 2025 détaillé

4. Sommaire des revenus et des dépenses	13
5. Analyse des revenus	19
5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes	19
5.2. Quotes-parts	22
5.3. Transferts	24
5.4. Services rendus	27
5.5. Amendes et pénalités	29
5.6. Imposition de droits	30
5.7. Intérêts	31
5.8. Autres revenus	32
5.9. Affectations de revenus	33
6. Analyse des dépenses corporatives	35
6.1. Service de la dette brute	35
6.2. Paiement au comptant des immobilisations	38
6.3. Dépenses communes	39
6.4. Dépenses de contributions	41
6.5. Élimination des transactions internes et interentités	42
7. Sommaire des dépenses des services et des arrondissements	43
7.1. Sommaire des dépenses des services	43
7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements	45
8. Renseignements complémentaires	47
8.1. Fiscalité locale	47
8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération	75
8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale	87
8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette	96
8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales	98

### PDI 2025-2034 détaillé

9. Orientations du PDI 2025-2034	101
9.1. Le plan stratégique Montréal 2030 et le PDI	101
9.2. Vision à long terme des investissements	101
9.3. Investir dans les infrastructures vieillissantes	102
9.4. Hausses rapides des réalisations	102
9.5. Capacité financière de la Ville	103
9.6. Programmes de subventions gouvernementaux	104
9.7. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure	104

10.	Programme décennal d'immobilisations 2025-2034	105
10.1.	Répartition des budgets par compétences	105
10.2.	État des activités d'immobilisations et modes de financement	109
10.3.	Investissements par catégories d'actifs	113
10.4.	Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes	118
11.	Gestion de la dette	147
11.1.	Stratégies de financement à long terme des investissements	147
12.	Sommaire des investissements par unités d'affaires	157
12.1.	Investissements par unités d'affaires	157
12.2.	Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires	161

## Section climat 2025

13.	Section climat 2025	165
13.1.	Budget climat 2025 de Montréal : en bref	165
13.2.	Plan Climat et Plan stratégique Montréal 2030	165
13.3.	Budget climat : pour une gouvernance climatique forte	166
13.4.	Test climat : intégrer les considérations climatiques dans la prise de décisions	167
13.5.	Budget carbone : 184 Mt éq. CO <sub>2</sub> entre 2018 et 2050	175
13.6.	État des émissions de GES : 82 % provenant des transports et des bâtiments	176
13.7.	Modélisation des mesures d'atténuation	176
13.8.	Prochaines étapes	183
13.9.	Incertitudes relatives aux trajectoires	183

## Annexes

Annexe 1 –	Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements	185
Annexe 2 –	Portrait des arrondissements	207
Annexe 3 –	Détail du PDI par services et arrondissements	209
Annexe 4 –	Structure de la présentation de l'information budgétaire	233
Annexe 5 –	Partage des compétences et confection du budget	235
Annexe 6 –	Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif	243
Annexe 7 –	Compétences des arrondissements et des services centraux	245
Annexe 8 –	Synthèse des politiques financières	247
Annexe 9 –	Fonds de l'eau	255
Annexe 10 –	Modélisation des émissions de GES	257
Annexe 11 –	Calcul du budget carbone de la collectivité montréalaise	263
Annexe 12 –	Glossaire	265
Annexe 13 –	Idiomes	277
Annexe 14 –	Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations	279

## INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 –	Inflation annuelle observée au 31 août 2024 _____	10
Tableau 2 –	Sommaire des prévisions budgétaires de 2025 – Budget de la Ville de Montréal _____	15
Tableau 3 –	Sommaire des prévisions budgétaires de 2025 – Budget du conseil municipal _____	16
Tableau 4 –	Sommaire des prévisions budgétaires de 2025 – Budget du conseil d’agglomération _____	17
Tableau 5 –	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal _____	19
Tableau 6 –	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal _____	20
Tableau 7 –	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d’agglomération _____	21
Tableau 8 –	Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal _____	22
Tableau 9 –	Quotes-parts – Budget du conseil d’agglomération _____	22
Tableau 10 –	Quotes-parts des villes liées _____	23
Tableau 11 –	Transferts – Budget de la Ville de Montréal _____	24
Tableau 12 –	Transferts – Budget du conseil municipal _____	25
Tableau 13 –	Transferts – Budget du conseil d’agglomération _____	26
Tableau 14 –	Services rendus – Budget de la Ville de Montréal _____	27
Tableau 15 –	Services rendus – Budget du conseil municipal _____	27
Tableau 16 –	Services rendus – Budget du conseil d’agglomération _____	28
Tableau 17 –	Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal _____	29
Tableau 18 –	Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal _____	30
Tableau 19 –	Imposition de droits – Budget du conseil municipal _____	30
Tableau 20 –	Imposition de droits – Budget du conseil d’agglomération _____	30
Tableau 21 –	Intérêts – Budget de la Ville de Montréal _____	31
Tableau 22 –	Intérêts – Budget du conseil municipal _____	31
Tableau 23 –	Intérêts – Budget du conseil d’agglomération _____	31
Tableau 24 –	Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal _____	32
Tableau 25 –	Autres revenus – Budget du conseil municipal _____	32
Tableau 26 –	Autres revenus – Budget du conseil d’agglomération _____	32
Tableau 27 –	Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal _____	33
Tableau 28 –	Affectations de revenus – Budget du conseil municipal _____	34
Tableau 29 –	Affectations de revenus – Budget du conseil d’agglomération _____	34
Tableau 30 –	Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal _____	35
Tableau 31 –	Frais de financement – Budget du conseil municipal _____	36
Tableau 32 –	Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal _____	36
Tableau 33 –	Frais de financement – Budget du conseil d’agglomération _____	37
Tableau 34 –	Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d’agglomération _____	37
Tableau 35 –	Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal _____	38
Tableau 36 –	Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal _____	38
Tableau 37 –	Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d’agglomération _____	38
Tableau 38 –	Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal _____	39
Tableau 39 –	Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal _____	41
Tableau 40 –	Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal _____	42
Tableau 41 –	Sommaire des dépenses des services _____	44
Tableau 42 –	Sommaire des budgets des arrondissements _____	45
Tableau 43 –	Sommaire des sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal _____	45
Tableau 44 –	Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d’arrondissement _____	47
Tableau 45 –	Taux de taxation de 2025 – Taxe foncière générale _____	48
Tableau 46 –	Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2025 _____	49
Tableau 47 –	Taux de taxation de 2025 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs) _____	51
Tableau 48 –	Taux de taxation de 2025 – Taxe foncière relative à l’eau _____	51
Tableau 49 –	Taux de tarification de 2025 – Tarification pour l’eau _____	52

Tableau 50 –	Taux de taxation de 2025 – Taxe relative à l’ARTM _____	52
Tableau 51 –	Taux de taxation de 2025 – Taxe relative à la voirie _____	53
Tableau 52 –	Taux de taxation de 2025 – Taxe sur les parcs de stationnement _____	54
Tableau 53 –	Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2024 et en 2025, et taux applicables en 2025 _____	58
Tableau 54 –	Taux de taxation de 2025 – Taxe relative aux investissements _____	59
Tableau 55 –	Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2023, 2024 et 2025 _____	60
Tableau 56 –	Taux de taxation de 2025 – Immeubles de la catégorie résiduelle _____	61
Tableau 57 –	Taux de taxation de 2025 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus _____	62
Tableau 58 –	Taux de taxation de 2025 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels _____	63
Tableau 59 –	Variation moyenne détaillée des charges fiscales foncières de 2024 à 2025, immeubles résidentiels _____	65
Tableau 60 –	Variation moyenne des charges fiscales foncières de 2024 à 2025, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles _____	66
Tableau 61 –	Variation du compte de taxes d’une résidence moyenne _____	68
Tableau 62 –	Variation du compte de taxes d’une résidence unifamiliale moyenne _____	69
Tableau 63 –	Variation du compte de taxes d’un condominium moyen _____	70
Tableau 64 –	Variation du compte de taxes d’un multiplex moyen _____	71
Tableau 65 –	Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2024 à 2025, immeubles non résidentiels _____	73
Tableau 66 –	Variation budgétaire des quotes-parts de l’agglomération de Montréal, de 2024 à 2025 _____	75
Tableau 67 –	Quotes-parts de 2025 _____	76
Tableau 68 –	Potentiel fiscal d’agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2024 et 2025 _____	78
Tableau 69 –	Variation des quotes-parts générales d’agglomération, de 2024 à 2025 _____	79
Tableau 70 –	Résultats financiers de l’agglomération de Montréal – Exercices 2020 à 2023 _____	83
Tableau 71 –	Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2020 à 2023 et budgets de 2024 et 2025 _____	84
Tableau 72 –	Contribution des villes reconstituées à l’égard des dépenses afférentes au centre-ville _____	86
Tableau 73 –	Répartition de l’effectif _____	89
Tableau 74 –	Évolution de la rémunération globale _____	91
Tableau 75 –	Analyse de la rémunération et des cotisations de l’employeur _____	92
Tableau 76 –	Analyse de la rémunération et des cotisations de l’employeur et sources de financement – Postes capitalisés _____	93
Tableau 77 –	Profil de l’endettement de Montréal _____	96
Tableau 78 –	Coût de la dette _____	97
Tableau 79 –	Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2024 et 2025 _____	98
Tableau 80 –	Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2020 à 2022 (global) et réel 2023, par compétences _____	99
Tableau 81 –	Valeur de remplacement par catégories d’actifs _____	102
Tableau 82 –	Comparaison du PDI 2024-2033 et du PDI 2025-2034, par arrondissements _____	107
Tableau 83 –	PDI du conseil municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d’arrondissement _____	108
Tableau 84 –	État des activités d’immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal _____	109
Tableau 85 –	État des activités d’immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal _____	110
Tableau 86 –	État des activités d’immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d’agglomération _____	111
Tableau 87 –	Investissements par catégories d’actifs – Budget de la Ville de Montréal _____	114
Tableau 88 –	Investissements par catégories d’actifs – Budget du conseil municipal _____	115
Tableau 89 –	Investissements par catégories d’actifs – Budget du conseil d’agglomération _____	116
Tableau 90 –	Comparaison du PDI 2024-2033 et du PDI 2025-2034, par catégories d’actifs _____	117
Tableau 91 –	Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l’eau _____	120

Tableau 92 –	Portrait consolidé des activités d’immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables _____	122
Tableau 93 –	Coût estimé de la dette, de 2024 à 2027 _____	150
Tableau 94 –	Investissements par unités d’affaires – Budget de la Ville de Montréal _____	158
Tableau 95 –	Investissements par unités d’affaires – Budget de la Ville de Montréal _____	159
Tableau 96 –	Investissements par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération _____	160
Tableau 97 –	Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget de la Ville de Montréal _____	161
Tableau 98 –	Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil municipal _____	162
Tableau 99 –	Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération _____	163
Tableau 100 –	Évaluation de l’alignement du PDI en matière d’atténuation des changements climatiques _____	168
Tableau 101 –	Projets et programmes évalués en matière d’atténuation _____	168
Tableau 102 –	Exemples de projets et programmes du PDI 2025-2034 ayant un impact favorable en matière d’atténuation des changements climatiques _____	169
Tableau 103 –	Exemples de projets et programmes du PDI 2025-2034 ayant une ou des composantes favorables en matière d’atténuation des changements climatiques _____	169
Tableau 104 –	Exemples de projets et programmes du PDI 2025-2034 ayant un impact neutre en matière d’atténuation des changements climatiques _____	170
Tableau 105 –	Exemples de projets et programmes du PDI 2025-2034 ayant un impact défavorable en matière d’atténuation des changements climatiques _____	170
Tableau 106 –	Investissements en adaptation selon les unités d’affaires de la Ville de Montréal, 2025 _____	172
Tableau 107 –	Impact GES des mesures planifiées dans le secteur du transport routier _____	178
Tableau 108 –	Impact GES des mesures planifiées dans le secteur des bâtiments _____	178
Tableau 109 –	Impact GES des mesures planifiées dans les autres secteurs _____	179
Tableau 110 –	Impact GES des mesures supplémentaires à l’étude _____	180
Tableau 111 –	Impact GES total des mesures modélisées _____	180
Tableau 112 –	Dépassement du budget carbone selon les scénarios de modélisation _____	181
Tableau 113 –	Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal _____	185
Tableau 114 –	Autres services administratifs _____	185
Tableau 115 –	Direction générale – Dépenses par objets _____	185
Tableau 116 –	Finances et évaluation foncière – Dépenses par objets _____	186
Tableau 117 –	Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets _____	186
Tableau 118 –	Ressources humaines et communications – Dépenses par objets _____	186
Tableau 119 –	Bureau de l’inspecteur général – Dépenses par objets _____	187
Tableau 120 –	Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets _____	187
Tableau 121 –	Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets _____	187
Tableau 122 –	Office de consultation publique de Montréal – Dépenses par objets _____	188
Tableau 123 –	Secrétariat de liaison de l’agglomération de Montréal – Dépenses par objets _____	188
Tableau 124 –	Habitation et économie – Budget de la Ville de Montréal _____	189
Tableau 125 –	Approvisionnement – Dépenses par objets _____	189
Tableau 126 –	Développement économique – Dépenses par objets _____	189
Tableau 127 –	Habitation – Dépenses par objets _____	190
Tableau 128 –	Stratégie immobilière – Dépenses par objets _____	190
Tableau 129 –	Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal _____	191
Tableau 130 –	Culture – Dépenses par objets _____	191
Tableau 131 –	Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets _____	191
Tableau 132 –	Environnement – Dépenses par objets _____	192
Tableau 133 –	Espace pour la vie – Dépenses par objets _____	192
Tableau 134 –	Sécurité urbaine et conformité – Budget de la Ville de Montréal _____	193
Tableau 135 –	Affaires juridiques – Dépenses par objets _____	193
Tableau 136 –	Greffe – Dépenses par objets _____	193

Tableau 137 – Police – Dépenses par objets _____	194
Tableau 138 – Sécurité incendie – Dépenses par objets _____	194
Tableau 139 – Service de proximité – Budget de la Ville de Montréal _____	195
Tableau 140 – Concertation des arrondissements et de l’expérience citoyenne – Dépenses par objets _____	195
Tableau 141 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets _____	195
Tableau 142 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets _____	196
Tableau 143 – Technologies de l’information – Dépenses par objets _____	196
Tableau 144 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal _____	197
Tableau 145 – Commission des services électriques – Dépenses par objets _____	197
Tableau 146 – Eau – Dépenses par objets _____	197
Tableau 147 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets _____	198
Tableau 148 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets _____	198
Tableau 149 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets _____	198
Tableau 150 – Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets _____	199
Tableau 151 – Arrondissement d’Anjou – Dépenses par objets _____	199
Tableau 152 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets _____	199
Tableau 153 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets _____	200
Tableau 154 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets _____	200
Tableau 155 – Arrondissement de L’Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets _____	200
Tableau 156 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets _____	201
Tableau 157 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets _____	201
Tableau 158 – Arrondissement d’Outremont – Dépenses par objets _____	201
Tableau 159 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets _____	202
Tableau 160 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets _____	202
Tableau 161 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets _____	202
Tableau 162 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets _____	203
Tableau 163 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets _____	203
Tableau 164 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets _____	203
Tableau 165 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets _____	204
Tableau 166 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets _____	204
Tableau 167 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets _____	204
Tableau 168 – Arrondissement de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets _____	205
Tableau 169 – Approvisionnement _____	209
Tableau 170 – Commission des services électriques de Montréal _____	209
Tableau 171 – Concertation des arrondissements et l’expérience citoyenne _____	209
Tableau 172 – Culture _____	210
Tableau 173 – Diversité et inclusion sociale _____	210
Tableau 174 – Eau _____	211
Tableau 175 – Environnement _____	212
Tableau 176 – Espace pour la vie _____	212
Tableau 177 – Gestion et planification des immeubles _____	213
Tableau 178 – Grands parcs, Mont-Royal et sports _____	214
Tableau 179 – Habitation _____	215
Tableau 180 – Infrastructures du réseau routier _____	215
Tableau 181 – Matériel roulant et ateliers _____	216
Tableau 182 – Police _____	216
Tableau 183 – Sécurité incendie _____	216
Tableau 184 – Société du parc Jean-Drapeau _____	217
Tableau 185 – Technologies de l’information _____	218
Tableau 186 – Urbanisme et mobilité _____	222
Tableau 187 – Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux _____	225
Tableau 188 – Ahuntsic-Cartierville _____	226
Tableau 189 – Anjou _____	226

Tableau 190 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	227
Tableau 191 – Lachine	227
Tableau 192 – LaSalle	227
Tableau 193 – L’Île-Bizard–Sainte-Geneviève	228
Tableau 194 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	228
Tableau 195 – Montréal-Nord	228
Tableau 196 – Outremont	229
Tableau 197 – Pierrefonds-Roxboro	229
Tableau 198 – Plateau-Mont-Royal	229
Tableau 199 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	230
Tableau 200 – Rosemont–La Petite-Patrie	230
Tableau 201 – Saint-Laurent	230
Tableau 202 – Saint-Léonard	231
Tableau 203 – Sud-Ouest	231
Tableau 204 – Verdun	232
Tableau 205 – Ville-Marie	232
Tableau 206 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	232
Tableau 207 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d’agglomération, soit des conseils municipal et d’arrondissement	237
Tableau 208 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux	245
Tableau 209 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l’eau	256
Tableau 210 – Acquisitions d’immobilisations prévues et sources de financement	256
Tableau 211 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés	257



## INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2020-2025	8
Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2020-2025	8
Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2015-2025	9
Graphique 4 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, données mensuelles non désaisonnalisées, août 2023 – août 2024	10
Graphique 5 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2025	11
Graphique 6 – Évolution de l'augmentation de la taxe foncière générale et de l'inflation, 2018-2024	50
Graphique 7 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2024 à 2025, par arrondissement	67
Graphique 8 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2024 à 2025, par arrondissement	72
Graphique 9 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2025	80
Graphique 10 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement	90
Graphique 11 – Charges de retraite – budgets de 2016 à 2025	94
Graphique 12 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2016 à 2025	95
Graphique 13 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations	103
Graphique 14 – Répartition des investissements par compétences	105
Graphique 15 – Répartition des investissements du conseil municipal	106
Graphique 16 – Évolution des sources de financement, de 2025 à 2029	112
Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau	118
Graphique 18 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières	121
Graphique 19 – Sources de financement externes, en 2025	148
Graphique 20 – Évolution de la dette directe brute et nette	151
Graphique 21 – Évolution de la dette consolidée brute et nette	152
Graphique 22 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville	154
Graphique 23 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses	155
Graphique 24 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée	156
Graphique 25 – Cadre de gouvernance du budget climat de Montréal	165
Graphique 26 – Alignement des investissements évalués du PDI 2025-2034 en matière d'atténuation des changements climatiques	171
Graphique 27 – Alignement des dépenses énergétiques par rapport aux dépenses énergétiques totales du budget de fonctionnement de Montréal entre 2019 et 2025	173
Graphique 28 – Budget carbone de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO <sub>2</sub> )	175
Graphique 29 – Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise, 2022	176
Graphique 30 – Trajectoire des émissions de GES de l'action climatique de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO <sub>2</sub> )	181
Graphique 31 – Analyse des écarts par rapport au budget carbone 2018-2050	182
Graphique 32 – Atteinte de la cible 2030 par rapport à 1990	182

## INDEX DES FIGURES

Figure 1 – Plan stratégique Montréal 2030 : 4 orientations, 3 échelles, 20 priorités _____	2
Figure 2 – Processus budgétaire annuel _____	4
Figure 3 – Secteurs A, B et C d’application de la taxe sur les parcs de stationnement _____	55
Figure 4 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d’application _____	235
Figure 5 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses _____	241

# Mise en contexte 2025



## 1. PLAN STRATÉGIQUE MONTRÉAL 2030

Le Ville de Montréal s’est dotée d’une vision ambitieuse en adoptant son plan stratégique Montréal 2030. La mise en œuvre de ce plan a pour objectif de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole pour accroître la qualité de vie de l’ensemble des citoyennes et citoyens et se donner collectivement les moyens de faire face aux défis d’aujourd’hui et de demain.

Pour y arriver, la Ville réalise sur une période de 10 ans des actions qui s’inscrivent dans 20 priorités regroupées dans 4 orientations incontournables que sont :

- **accélérer la transition écologique** en posant des gestes concrets pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), limiter l’ampleur des changements climatiques, s’adapter à ceux-ci et atténuer leurs impacts, tout en rehaussant la résilience urbaine;
- **renforcer la solidarité, l’équité et l’inclusion** en mettant en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne, lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, et soutenir activement des actions solidaires;
- **amplifier la démocratie et la participation** en rendant la gouvernance de la Ville plus engageante, ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et sans exclusion, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l’amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole;
- **stimuler l’innovation et la créativité** en faisant émerger une culture organisationnelle ouverte à l’expérimentation urbaine, à l’erreur et à l’apprentissage, en collaboration avec la population ainsi que les milieux universitaires, culturels et institutionnels.

Le budget 2025 et le Programme décennal d’immobilisation (PDI) 2025-2034 supportent la réalisation des différentes actions à la mise en œuvre de Montréal 2030.

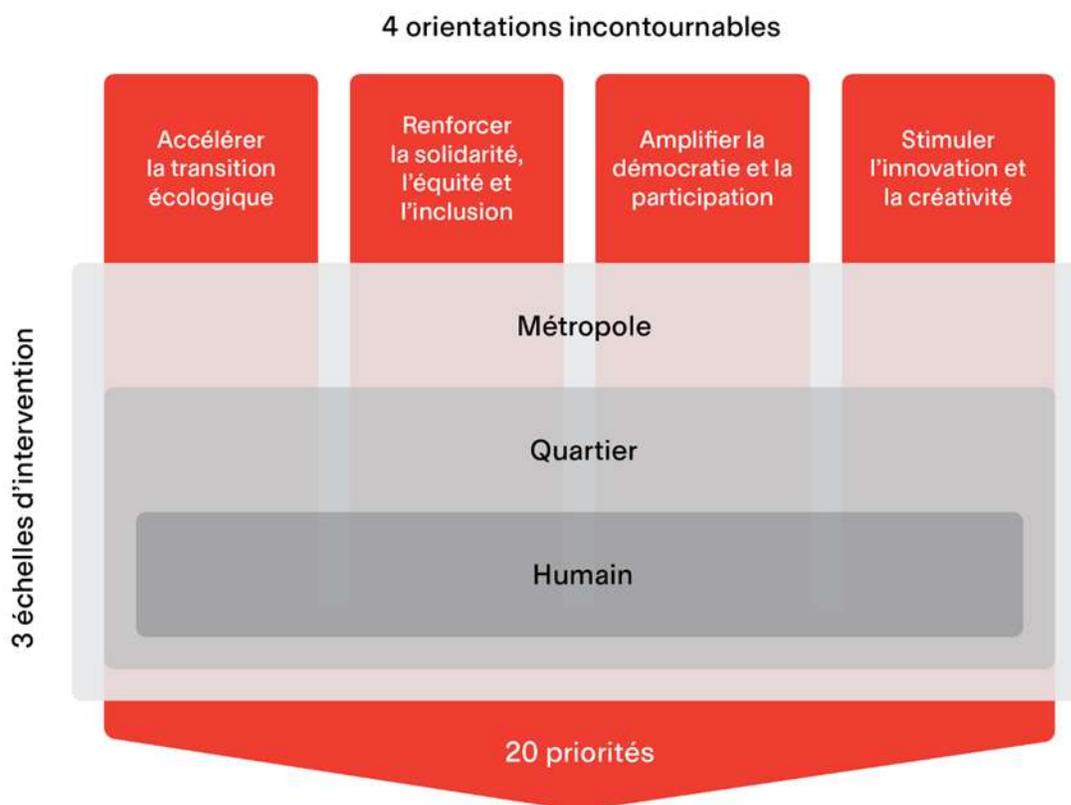
C’est ainsi que la publication, en 2024, du 2<sup>e</sup> portrait (de l’état) des actifs et leur connaissance, approfondit le processus d’élaboration du PDI afin de mieux planifier l’entretien des actifs de la Ville, contribuant ainsi à offrir aux Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité (Priorité 19).

La mise en œuvre de Montréal 2030 vise également à consolider un filet social fort en assurant la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire (Priorité 9) et à assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l’équité sur l’ensemble du territoire (Priorité 18). Depuis 2023, la Ville a mis en place l’approche des Quartiers inclusifs et résilients (QIR) dans trois milieux témoins où se combinent des vulnérabilités environnementales, un accès limité aux ressources de proximité et une concentration de populations vulnérables sur le plan social et économique. Ces projets témoins permettront notamment d’identifier les améliorations à apporter à différents programmes de la Ville afin d’assurer un financement équitable sur le territoire montréalais.

Grand pilier du plan stratégique Montréal 2030, le Plan Climat, dont une mise à jour est en cours d’élaboration, contribue à la priorité de la Ville de réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) sous les niveaux de 1990 d’ici 2030 (Priorité 1), à enraciner la nature en ville (Priorité 2), à accroître et diversifier l’offre de transport en fournissant des options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous (Priorité 3), à développer une économie plus verte et inclusive (Priorité 4) et à tendre vers un avenir zéro déchet (Priorité 5).

Finalement, la Ville poursuit la réalisation de la revue de ses activités et de ses programmes afin d'assurer leur alignement avec sa mission de base tout en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des contraintes budgétaires de la Ville. Cet exercice vise une gestion rigoureuse des ressources actuelles afin de générer des économies récurrentes en faisant appel à la collaboration ainsi qu'à la créativité dans ses façons de penser et de faire, contribuant ainsi à une culture d'innovation (Priorité 17).

Figure 1 – Plan stratégique Montréal 2030 : 4 orientations, 3 échelles, 20 priorités



Source : [https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/20210128\\_montreal\\_2030\\_vdm.pdf](https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/20210128_montreal_2030_vdm.pdf)

## 2. PROCESSUS BUDGÉTAIRE

### Description générale

#### Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations (PDI)?

Le budget est la résultante finale d'un long processus de planification, de collaboration, de réflexion, de recherche, d'analyses et de choix de stratégies afin que l'ensemble des ressources de la Ville soit orienté vers les objectifs d'amélioration du service à la clientèle, et ce, selon la capacité de payer de la population. La rigueur, le contrôle, l'efficacité et l'efficience constituent les bases de ce processus.

Le budget de la Ville comprend deux volets : le budget de fonctionnement et le PDI. Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses liées aux services à la population pour un exercice financier, tels que la collecte et le traitement des déchets, le déneigement, la production et le traitement de l'eau potable, etc. Ces dépenses, dites « de fonctionnement », sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours. Le PDI regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Ces investissements exigent différentes sources de financement, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaldrait à un investissement en immobilisations, tandis que toutes les dépenses liées à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

#### Qu'est-ce que le budget climat?

La Ville présente aussi un budget climat qui établit un processus prenant en compte les considérations climatiques dans tous les investissements de la Ville et permettant un alignement des ressources avec les objectifs de transition écologique et de résilience de Montréal. À terme, la Ville vise à assurer en continu l'intégration du volet climatique à ses règles de gouvernance dans le but d'aider à la prise de décisions durant l'ensemble du processus budgétaire régulier de la Ville, tant au budget de fonctionnement que pour le Programme décennal d'immobilisations.

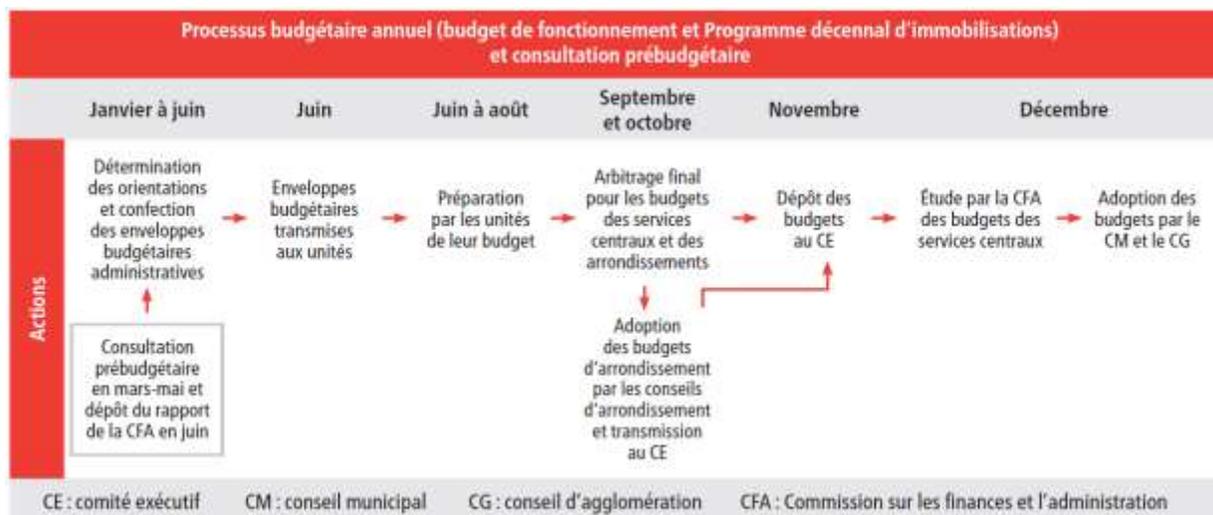
### Processus budgétaire annuel

La Ville doit préparer et adopter un budget équilibré, c'est-à-dire qu'elle doit générer suffisamment de revenus pour couvrir ses dépenses<sup>1</sup>. Ce processus commence dès le début de mars par la détermination des grandes orientations budgétaires et une priorisation des enjeux stratégiques et administratifs. En parallèle, une consultation prébudgétaire auprès de la population et des organismes a lieu, entre autres, pour confirmer l'établissement de ces orientations. À la fin de ces étapes, vers la fin de juin, des enveloppes budgétaires sont envoyées aux services et aux arrondissements de la Ville. Pendant l'été, ces derniers préparent leurs budgets en respectant les priorités de la Ville et en s'alignant sur le plan stratégique Montréal 2030. Une fois les budgets des services et des arrondissements définis, un dernier exercice d'arbitrage du budget de la Ville est effectué au début de l'automne.

<sup>1</sup> Rappelons que, selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, et l'article 954 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1, la Ville a l'obligation d'être en équilibre budgétaire.

Entre la mi-automne et la fin de l'année<sup>2</sup>, le comité exécutif dépose au conseil municipal un budget équilibré pour étude par la Commission sur les finances et l'administration (CFA). À la fin de cette étape, le conseil municipal et le conseil d'agglomération adoptent le budget sur recommandation de la CFA.

Figure 2 – Processus budgétaire annuel



### Consultation prébudgétaire

Dans son plan stratégique Montréal 2030, la Ville s'engage à amplifier la démocratie et la participation citoyenne en devenant plus ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et de façon inclusive, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole.

Constituant l'une des premières phases du processus budgétaire annuel, la consultation prébudgétaire est un outil de participation citoyenne qui permet à la population montréalaise et aux organismes d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élu·es ainsi que les fonctionnaires responsables de la préparation du budget. Cette année, les travaux de la Commission ont été concentrés sur un seul thème, soit le financement du transport collectif métropolitain, compte tenu de son importance stratégique et budgétaire.

La consultation prébudgétaire a été lancée le 23 avril 2024. La Commission a reçu les mémoires et opinions du 23 avril au 29 mai 2024, puis a tenu quatre audiences d'audition des opinions, les 27, 28 et deux le 29 mai 2024. En outre, entre le 13 mai et le 31 mai 2024, les citoyennes et citoyens de l'agglomération de Montréal pouvaient répondre à un sondage disponible en ligne, en français et en anglais. La firme retenue pour préparer le sondage a également procédé, pendant la même période, à un sondage représentatif par téléphone et en ligne. La CFA a ensuite adopté ses recommandations et déposé son rapport de consultation aux conseils municipal et d'agglomération le 19 et le 22 août respectivement.

<sup>2</sup> La date du dépôt varie d'année en année. Elle se situe généralement au cours du mois de novembre ou au début de décembre puisque l'échéance pour l'adoption du budget est fixée au 31 décembre. Notons toutefois qu'en année électorale, cette échéance est repoussée jusqu'à la fin du mois de janvier.

## Budget participatif

Le budget participatif est une autre orientation incontournable du plan stratégique Montréal 2030. Il s'agit d'une démarche d'engagement citoyen qui contribue à accroître la participation de la population. Le budget participatif offre l'occasion à la population de faire connaître ses attentes et ses besoins et de faire naître des projets qui la touchent directement. C'est un processus qui lui permet de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal en s'impliquant activement, de l'idéation à la sélection des projets.

Parmi les 17 projets lauréats des deux premières éditions du budget participatif de Montréal, notons les **Microforêts de Montréal**, un projet qui donnera lieu, à terme, à l'aménagement d'une trentaine de zones de plantation compacte d'arbres et d'arbustes dans des parcs locaux ou des espaces municipaux sous-utilisés dans 12 arrondissements. En plus de créer des îlots de biodiversité, d'augmenter la canopée en ville et d'offrir à la population des lieux de ressourcement de proximité, certaines de ces microforêts ont été aménagées avec la collaboration de citoyennes et de citoyens lors d'activités de plantation communautaire, permettant de boucler la boucle de l'engagement citoyen dans la démarche.

Le projet **Montréal grimpe!**, lauréat de la 2<sup>e</sup> édition du budget participatif, et dont la réalisation vient de débiter, permettra quant à lui l'installation de parois et de blocs d'escalade dans une dizaine de parcs ou d'espaces publics situés dans 7 arrondissements. Issu de 3 idées citoyennes déposées par des jeunes ou leur entourage, ce projet créera des lieux de rassemblement extérieur pour les jeunes, pour socialiser et faire de l'activité physique, tout en favorisant l'accès libre à des installations sportives extérieures de qualité pour les Montréalaises et Montréalais de tous les âges.



### 3. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2025<sup>1,2</sup>

#### Regard sur le monde

Alors que l'inflation retrouve graduellement des niveaux acceptables sur une bonne partie du globe, de nombreux facteurs et événements viendront influencer l'évolution de l'économie mondiale au cours des prochains mois. L'un de ces facteurs est l'état de l'économie chinoise, qui fait face à un nombre croissant de mesures protectionnistes mises en place par plusieurs pays occidentaux, en plus d'être aux prises avec un secteur immobilier en difficulté. Si l'assouplissement des politiques monétaires dictées par les grandes banques centrales jouera un autre rôle majeur dans le panorama économique, l'attention mondiale est maintenant tournée vers les suites de la récente victoire du parti républicain à l'élection présidentielle aux États-Unis, laquelle apporte une vague d'incertitude économique et politique. Les guerres qui affligent l'Ukraine et le Moyen-Orient continueront d'être une source d'instabilité, affectant l'ensemble de l'économie. Les événements climatiques majeurs qui se multiplient (feux, inondations, sécheresses, ouragans, etc.) provoquent de vastes dommages sur les territoires qu'ils touchent et peuvent également accentuer la rareté de certains biens et leur prix.

Les dilemmes cornéliens abonderont en 2025 alors que les États tenteront de protéger le portefeuille de leurs contribuables, que des investissements sans précédent sont nécessaires pour faire face aux changements climatiques et que des pressions budgétaires croissantes se font sentir, notamment en ce qui a trait aux dépenses militaires. On anticipe une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel mondial de 3,1 % en 2024 et 2025.

#### Le Québec et le Canada

La récente diminution des taux d'intérêt apporte certes un soulagement à beaucoup de consommatrices et consommateurs, mais beaucoup d'autres verront leurs paiements de prêt hypothécaire augmenter à leur prochain renouvellement. En effet, les taux en vigueur demeurent plus élevés qu'il y a quelques années, période au cours de laquelle de nombreux prêts hypothécaires ont été contractés. Cela aura pour effet de restreindre les dépenses de consommation et de ralentir l'économie canadienne encore un moment. La diminution du nombre de résidents non permanents annoncée par le gouvernement fédéral pourrait également freiner la croissance du PIB. À ces éléments s'ajoute la menace brandie par le Président élu des États-Unis de nouvelles mesures protectionnistes imposées au Canada. Il est estimé que le PIB réel canadien enregistrera une hausse de 1,1 % en 2024 et de 1,7 % en 2025.

<sup>1</sup> Sources : Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec. « Statistiques de ventes résidentielles Centris – 3e trimestre de 2024 », Baromètre résidentiel, 10 octobre 2024;  
 Conference Board du Canada. Septembre 2024;  
 Études économiques Desjardins. « Les progrès sur l'inflation ouvrent la voie à des baisses de taux d'intérêt de 50 points de base au Canada et aux États-Unis », Prévisions économiques et financières, 19 septembre 2024;  
 JLL. « Aperçu du commerce de détail à Montréal », printemps 2024;  
 JLL. « Aperçu du marché des bureaux à Montréal », T2 2024;  
 JLL. « Aperçu du marché industriel à Montréal », T2 2024;  
 Montréal en statistiques. Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal, mai 2024;  
 RBC Economics. « Slowly but surely – Canada's homebuyers begin to respond to rate cuts », Monthly Housing Market Update, 15 octobre 2024;  
 Services économiques TD. « Les baisses de taux guérissent avec le temps », Perspectives économiques provinciales, 19 septembre 2024.

<sup>2</sup> Les projections de PIB et de taux de chômage correspondent à la médiane des prévisions des institutions suivantes, lorsque disponibles : BMO, Desjardins, RBC, TD et Conference Board du Canada.

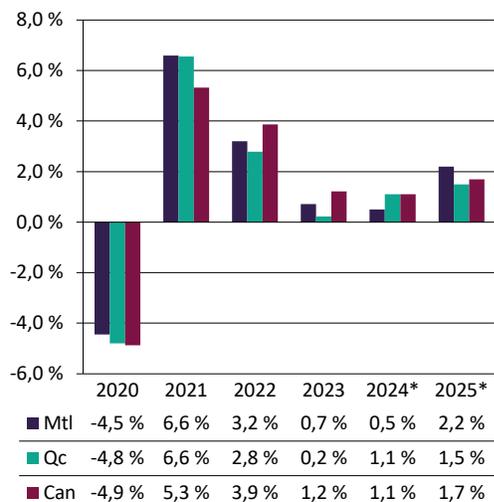
Le marché immobilier ainsi que le secteur de la construction se sont redressés au Québec au début de l'année 2024, et cette tendance devrait se poursuivre en 2025 alors que les coûts d'emprunt diminueront. La croissance du PIB québécois est estimée à 1,1 % en 2024 et à 1,5 % en 2025.

## Montréal

### La croissance économique et l'emploi

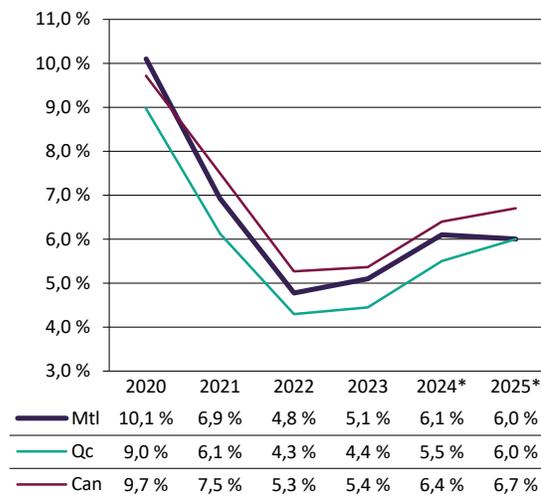
Selon le Conference Board du Canada, la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal fera belle figure en matière de croissance économique, estimant qu'une croissance du PIB de 2,2 % en 2025 succédera à une croissance plus modeste de 0,5 % en 2024. De nombreux projets publics, privés et institutionnels soutiendront l'industrie de la construction. Plusieurs chantiers réaliseront d'importantes infrastructures de transport : Réseau express métropolitain (REM), prolongement de la ligne bleue du métro, pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, etc. En mai 2024, on dénombrait 61 chantiers de 25 M\$ et plus en cours sur l'île, pour une valeur totale de 38,1 G\$. Il est attendu que le taux de chômage de la région diminuera légèrement en 2025 et atteindra 6 %.

**Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2020-2025**



\*Prévisions.

**Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2020-2025**



\*Prévisions.

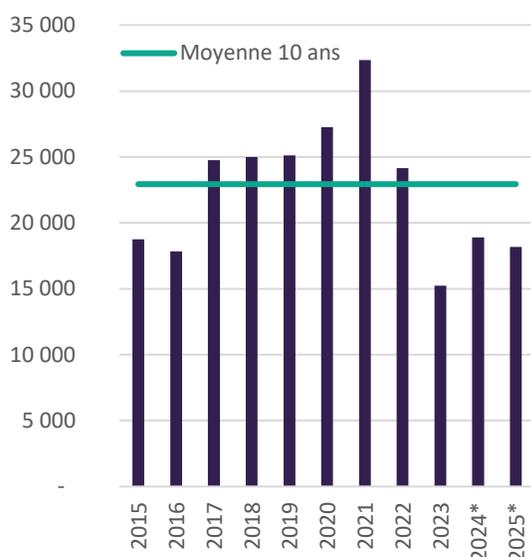
## Le marché immobilier

### Le marché immobilier résidentiel

Les ménages répondent graduellement à la baisse des taux hypothécaires. Au 3<sup>e</sup> trimestre de 2024, le nombre de ventes dans la RMR de Montréal était de 13 % supérieur à celui du 3<sup>e</sup> trimestre de 2023. Le nombre d'inscriptions en vigueur était en hausse tant pour les résidences unifamiliales (+15 %) que pour les copropriétés (+20 %) et les immeubles à plusieurs logements (+11 %). Les prix sont à nouveau en croissance alors que les conditions de marché sont à l'avantage des vendeuses et vendeurs dans les trois catégories de propriétés mentionnées.

Pour sa part, le nombre de mises en chantier résidentielles dans la région métropolitaine devrait fléchir légèrement en 2025 et demeurer nettement sous la moyenne des 10 dernières années.

**Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2015-2025<sup>1</sup>**



\*Prévisions.

### Le marché immobilier non résidentiel

#### *Le marché des locaux pour le commerce de détail*

L'inflation élevée des dernières années porte les consommatrices et consommateurs à restreindre leurs dépenses non essentielles, affectant négativement certains secteurs du commerce de détail. Cela sera toutefois compensé par de nombreux éléments positifs, notamment au centre-ville de Montréal. En effet, l'ouverture prochaine de nouvelles stations du REM, dont la station McGill, la densification résidentielle au centre-ville et la forte reprise du tourisme et des activités culturelles et de divertissement y soutiendront le commerce de détail. Les taux d'inoccupation des locaux commerciaux sont en baisse, et tout indique que cette tendance se maintiendra au cours des prochains mois, tandis que les loyers demandés poursuivront leur croissance.

<sup>1</sup> Source : Conference Board du Canada, septembre 2024.

### Le marché des locaux pour les bureaux

La pandémie de COVID-19 et l'essor fulgurant du télétravail ont mené plusieurs locataires à réduire les superficies louées. Cette tendance a persisté au cours du premier semestre de 2024, mais avec moins de force, si bien qu'un plancher suivi d'une éventuelle reprise est envisageable, à commencer par le centre-ville de Montréal. Un grand nombre de propriétaires du centre-ville effectuent présentement des travaux d'aménagement et d'amélioration dans leurs immeubles.

### Le marché des locaux industriels

Alors que la demande des biens de consommation se normalise, le marché des locaux industriels se refroidit, menant à des diminutions de loyer. On y observe un taux de disponibilité atteignant 7 %, pavant la voie à de nouvelles diminutions de loyers au cours des prochains trimestres, et à un marché plus favorable aux locataires.

## Inflation

La Banque du Canada s'est donné l'objectif de maintenir l'inflation dans une fourchette allant de 1 % à 3 % et ajuste sa politique monétaire en conséquence. Cet objectif s'avère toutefois difficile à atteindre depuis l'été 2021, mais tout indique qu'elle y sera parvenue en 2024. L'encadré suivant illustre l'inflation annuelle observée.

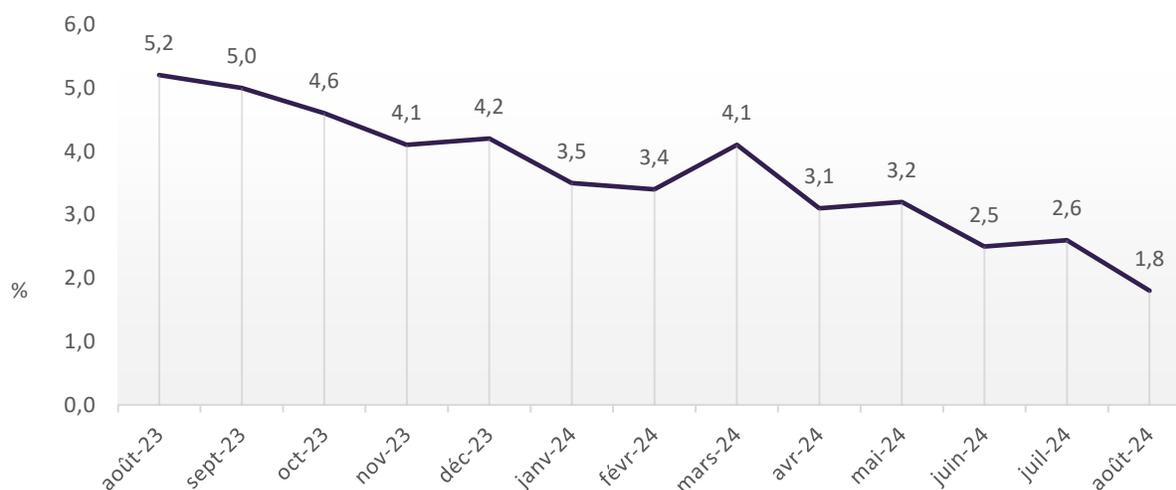
**Tableau 1 – Inflation annuelle observée au 31 août 2024**

RMR de Montréal	Québec (prov.)	Canada
1,8 %	1,5 %	2,0 %

Source : Institut de la statistique du Québec.

Calculée par rapport au même mois de l'année précédente, la hausse des prix en août 2024 a atteint son plus bas niveau depuis le début de l'année 2021 dans la RMR de Montréal.

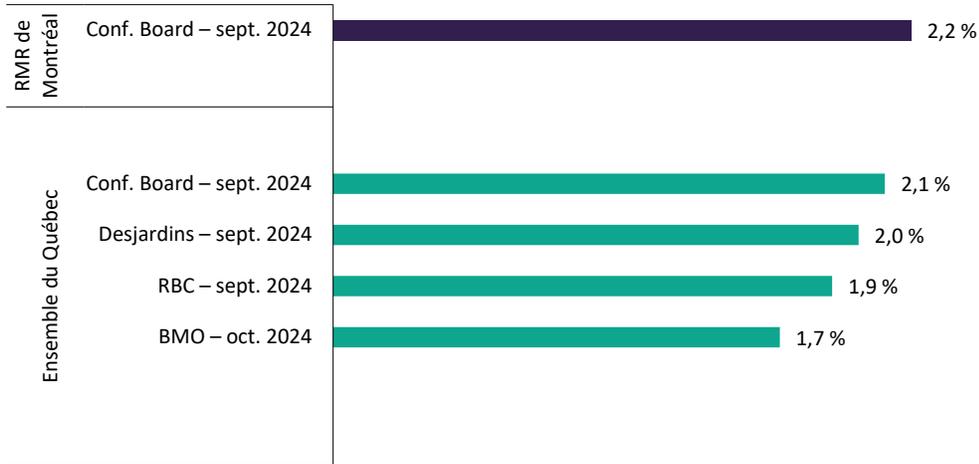
**Graphique 4 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, données mensuelles non désaisonnalisées, août 2023 – août 2024**



Source : Institut de la statistique du Québec.

Les institutions financières prévoient qu'un retour de l'inflation à l'intérieur de la fourchette cible aura été réalisé en 2024 et que celle-ci diminuera encore en 2025. Seul à estimer l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada l'établit à 2,2 % en 2025. Les estimations d'inflation des grandes institutions financières et du Conference Board du Canada varient pour leur part entre 1,7 % et 2,1 % pour l'ensemble du Québec.

**Graphique 5 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2025**





# **Budget de fonctionnement 2025 détaillé**



## 4. SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement assure le financement des activités municipales et permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que la sécurité publique, le déneigement, les loisirs et l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Le budget de fonctionnement 2025 de la Ville de Montréal s'élève à 7 276,1 M\$, soit une hausse de 282,4 M\$, ou 4 %, par rapport au budget de 2024. Puisque le budget est équilibré, la variation des dépenses est équivalente à celle des revenus.

### Principales variations des revenus

Les principales variations de revenus par rapport au budget de 2024 sont :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 1,8 %, au même niveau que l'inflation observée d'août 2023 à août 2024, générant 69,9 M\$ de revenus additionnels pour la Ville;
- une hausse de 15,5 M\$ des revenus des taxes d'arrondissements<sup>1</sup>;
- une hausse de 23,6 M\$ en raison de la hausse des taxes relatives aux terrains vagues;
- une hausse de 4 % des quotes-parts provenant des villes reconstituées, générant 21,9 M\$;
- une hausse de 8,7 M\$ pour la taxe sur les parcs de stationnement;
- une hausse nette de 48,7 M\$ des revenus de transfert associés à la gestion des matières recyclables. Cette hausse est associée au changement dans le régime de compensations des municipalités pour cette activité;
- une augmentation de 44,1 M\$ pour le partage des revenus de la TVQ, mesure prévue dans la *Déclaration de réciprocité*;
- une augmentation de 11,3 M\$ des revenus dédiés au logement social;
- une augmentation de 5 M\$ des revenus de droits de mutation reflétant la réalité du marché immobilier qui est en hausse à la suite de la baisse des taux d'intérêt;
- une hausse de 3,2 M\$ des revenus pour le service des premiers répondants. Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement du Québec propose de hausser de 3,2 M\$ les subventions pour le service des premiers répondants. Cette somme n'est pas suffisante pour couvrir les coûts de cette activité qui demeure une responsabilité du gouvernement;
- une hausse 11,9 M\$ des revenus liés à la convention de services assurant l'affectation d'employés municipaux à l'Agence de mobilité durable;
- une diminution de 17,6 M\$ des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade en raison de son remplacement en 2024 par une taxe semblable imposée par la Communauté métropolitaine de Montréal.

<sup>1</sup> Le lecteur trouvera les hausses des taxes d'arrondissements dans la sous-section *Fiscalité locale*, dans la section *Renseignements complémentaires*.

### Principales variations des dépenses

Les principales variations de dépenses par rapport au budget de 2024 sont :

- une augmentation nette de 47,2 M\$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, entraînée par :
  - une hausse de 49,5 M\$ incluant l'indexation de la contribution globale et le financement de la gratuité tarifaire offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus sur l'ensemble du réseau de l'ARTM du territoire de l'agglomération;
  - une baisse de 2,3 M\$ de la contribution spécifique au programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), qui résulte d'une diminution des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.
- une croissance de 45,7 M\$ des dépenses en habitation, dont 33 M\$ pour de nouvelles mesures de soutien au développement résidentiel hors marché, 6,5 M\$ pour la réalisation de projets de logements sociaux et 6 M\$ pour le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);
- une hausse de 29,2 M\$ des dépenses en sécurité publique;
- une hausse de 27,2 M\$ du service de la dette brute;
- une augmentation de 24,1 M\$ des budgets des arrondissements;
- une hausse de 11,9 M\$ des dépenses liées à la convention de services assurant l'affectation d'employés municipaux à l'Agence de mobilité durable;
- une hausse de 11 M\$ des frais de gestion destinés à l'Agence de mobilité durable;
- un accroissement des dépenses dans les services de 13,6 M\$ dédiées à l'eau, de 9,1 M\$ pour le ramassage et le traitement des matières résiduelles et de 3,9 M\$ pour le déneigement;
- une bonification de 15 M\$ de la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations (PCI);
- une hausse de 12,6 M\$ pour le financement du déficit de l'agglomération à la suite des résultats de l'exercice 2023.

Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2025 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu 2024	Budget	
	2020	2021	2022	2023		2024	2025
<b>REVENUS</b>							
Taxes	3 661 050,5	3 693 223,3	3 809 306,4	3 962 830,0	4 186 694,6	4 179 918,3	4 311 725,6
Paievements tenant lieu de taxes	279 132,6	285 843,3	264 410,7	296 764,6	278 269,9	280 269,9	285 296,1
Quotes-parts	424 495,7	438 752,6	487 408,5	524 022,1	545 827,2	545 827,2	567 764,0
Transferts	825 162,0	493 004,5	631 572,3	563 115,9	882 810,5	593 886,3	696 264,1
Services rendus	281 776,8	338 519,1	376 746,5	418 891,5	439 601,3	445 402,5	463 077,2
Amendes et pénalités	129 092,7	160 426,0	169 707,2	186 196,1	212 538,7	211 458,9	216 462,1
Imposition de droits	342 278,0	440 279,5	462 846,9	336 244,8	369 381,6	353 207,6	358 477,3
Intérêts	148 581,5	147 340,5	198 416,8	259 606,3	268 356,4	262 647,9	251 646,5
Autres revenus	39 553,7	39 138,9	34 817,8	63 001,7	56 651,9	31 652,8	36 779,3
Affectation de revenus	279 136,8	403 278,0	406 971,3	318 735,2	196 491,8	89 416,1	88 595,4
<b>Total – Revenus</b>	<b>6 410 260,3</b>	<b>6 439 805,7</b>	<b>6 842 204,4</b>	<b>6 929 408,2</b>	<b>7 436 623,9</b>	<b>6 993 687,5</b>	<b>7 276 087,6</b>
<b>DÉPENSES</b>							
<b>Dépenses par secteurs d'activités</b>							
Services administratifs	174 680,0	180 788,9	189 924,9	200 416,2	225 127,6	203 421,1	214 728,3
Habitation et économie	273 151,8	355 726,8	296 627,2	366 107,8	597 654,9	364 679,5	414 303,6
Qualité de vie	324 605,9	315 968,8	361 752,4	405 540,6	427 506,2	417 397,4	431 731,5
Sécurité urbaine et conformité	1 226 275,5	1 250 597,6	1 292 761,1	1 329 382,1	1 397 579,4	1 323 024,8	1 363 251,7
Services de proximité	359 161,9	362 874,9	425 797,9	477 272,3	497 089,5	443 399,8	472 719,1
Urbanisme, mobilité et infrastructures	532 423,6	602 021,3	600 679,5	654 989,6	741 592,9	709 824,0	742 815,9
Arrondissements	876 078,1	911 175,4	992 805,7	1 036 659,8	1 120 263,5	1 059 234,2	1 083 376,2
<b>Total – Dépenses par secteurs d'activités</b>	<b>3 766 376,8</b>	<b>3 979 153,7</b>	<b>4 160 348,7</b>	<b>4 470 368,4</b>	<b>5 006 814,0</b>	<b>4 520 980,8</b>	<b>4 722 926,3</b>
<b>Dépenses de financement corporatives</b>							
Service de la dette brute	820 412,2	848 245,8	999 892,1	902 391,5	906 231,0	911 364,3	931 391,3
Paievement au comptant d'immobilisations	694 277,0	484 320,2	431 190,5	657 184,4	496 412,7	503 397,1	518 898,4
<b>Total – Dépenses de financement</b>	<b>1 514 689,2</b>	<b>1 332 566,0</b>	<b>1 431 082,6</b>	<b>1 559 575,9</b>	<b>1 402 643,7</b>	<b>1 414 761,4</b>	<b>1 450 289,7</b>
<b>Autres dépenses corporatives</b>							
Dépenses communes	193 748,2	146 254,5	194 830,6	(15 875,3)	137 176,2	272 056,6	272 136,7
Dépenses de contributions	729 308,5	731 610,6	757 878,0	776 462,6	830 960,1	832 655,7	878 072,6
<b>Total – Autres dépenses corporatives</b>	<b>923 056,7</b>	<b>877 865,1</b>	<b>952 708,6</b>	<b>760 587,3</b>	<b>968 136,3</b>	<b>1 104 712,3</b>	<b>1 150 209,3</b>
<b>Élimination des transactions internes et interentités<sup>1</sup></b>	<b>(40 858,6)</b>	<b>(42 851,9)</b>	<b>(45 730,6)</b>	<b>(48 674,6)</b>	<b>(51 370,2)</b>	<b>(46 767,0)</b>	<b>(47 337,7)</b>
<b>Total – Dépenses<sup>2</sup></b>	<b>6 163 264,1</b>	<b>6 146 732,9</b>	<b>6 498 409,3</b>	<b>6 741 857,0</b>	<b>7 326 223,8</b>	<b>6 993 687,5</b>	<b>7 276 087,6</b>
<b>SURPLUS DE L'EXERCICE</b>	<b>246 996,2</b>	<b>293 072,8</b>	<b>343 795,1</b>	<b>187 551,2</b>	<b>110 400,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<sup>1</sup> Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 45,9 M\$ en 2024 et 46,7 M\$ en 2025. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Les transactions interentités sont de l'ordre de 0,8 M\$ au budget de 2024 et de 0,7 M\$ au budget de 2025.

<sup>2</sup> Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 3 et 4) ne peuvent pas être additionnés pour rendre compte du budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,7 M\$ en 2025) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 540,3 M\$ en 2025).

Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2025 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu 2024	Budget	
	2020	2021	2022	2023		2024	2025
<b>REVENUS</b>							
Taxes	3 611 976,9	3 642 463,8	3 759 158,8	3 914 170,9	4 153 992,0	4 146 998,0	4 296 047,8
Paievements tenant lieu de taxes	279 132,6	285 843,3	264 410,7	296 764,6	278 269,9	280 269,9	285 296,1
Quotes-parts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	484 190,7	256 920,0	283 707,5	298 176,1	409 392,6	319 312,0	426 704,3
Services rendus	230 245,8	283 359,7	320 658,6	359 203,6	381 366,8	377 849,5	400 716,2
Amendes et pénalités	68 581,5	79 237,6	80 619,4	95 736,2	104 977,7	109 746,5	113 158,7
Imposition de droits	341 774,7	440 118,4	462 271,1	336 063,3	369 141,6	353 013,1	358 302,8
Intérêts	76 799,4	76 491,3	106 129,7	143 764,4	133 317,1	127 608,6	120 198,7
Autres revenus	34 258,5	28 908,2	18 949,0	16 049,3	32 784,0	24 367,1	28 940,2
Affectation de revenus	186 029,7	291 414,9	364 894,6	310 833,3	184 195,2	82 613,1	84 087,9
<b>Total – Revenus</b>	<b>5 312 989,8</b>	<b>5 384 757,2</b>	<b>5 660 799,4</b>	<b>5 770 761,7</b>	<b>6 047 436,9</b>	<b>5 821 777,8</b>	<b>6 113 452,7</b>
<b>DÉPENSES</b>							
<b>Dépenses par secteurs d'activités</b>							
Services administratifs	156 495,1	162 604,4	170 228,2	180 803,4	201 718,2	183 589,1	194 403,1
Habitation et économie	101 683,7	134 524,8	129 023,0	141 481,1	198 165,5	140 111,7	172 161,0
Qualité de vie	200 229,1	202 051,0	231 798,1	256 394,7	273 975,8	278 831,3	293 918,8
Sécurité urbaine et conformité	45 929,8	66 024,7	49 241,4	52 912,6	56 057,1	56 002,7	76 787,1
Services de proximité	304 147,2	308 756,1	361 560,9	407 751,2	416 261,5	370 975,1	391 856,0
Urbanisme, mobilité et infrastructures	289 922,6	332 921,9	317 380,3	358 889,1	411 276,7	375 283,3	397 959,8
Arrondissements	872 411,6	907 480,4	988 842,5	1 032 261,7	1 116 425,3	1 055 396,0	1 079 528,0
<b>Total – Dépenses par secteurs d'activités</b>	<b>1 970 819,1</b>	<b>2 114 363,3</b>	<b>2 248 074,4</b>	<b>2 430 493,8</b>	<b>2 673 880,1</b>	<b>2 460 189,2</b>	<b>2 606 613,8</b>
<b>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</b>	<b>2 007 250,4</b>	<b>2 067 728,2</b>	<b>2 294 430,3</b>	<b>2 354 180,9</b>	<b>2 451 245,9</b>	<b>2 451 245,9</b>	<b>2 540 327,0</b>
<b>Dépenses de financement corporatives</b>							
Service de la dette brute	596 762,4	610 697,3	645 040,1	650 178,7	640 746,5	638 146,5	642 824,6
Paieiment au comptant d'immobilisations	330 318,9	296 895,0	319 602,3	362 743,0	275 953,8	289 535,1	330 416,4
<b>Total – Dépenses de financement</b>	<b>927 081,3</b>	<b>907 592,3</b>	<b>964 642,4</b>	<b>1 012 921,7</b>	<b>916 700,3</b>	<b>927 681,6</b>	<b>973 241,0</b>
<b>Autres dépenses corporatives</b>							
Dépenses communes	(54 776,1)	(82 232,1)	(27 405,2)	(185 554,7)	(97 849,0)	(36 777,9)	(23 751,7)
Dépenses de contributions	58 008,3	58 285,0	59 266,4	60 729,5	60 599,8	65 380,7	63 709,0
<b>Total – Autres dépenses corporatives</b>	<b>3 232,2</b>	<b>(23 947,1)</b>	<b>31 861,2</b>	<b>(124 825,2)</b>	<b>(37 249,2)</b>	<b>28 602,8</b>	<b>39 957,3</b>
<b>Élimination des transactions internes</b>	<b>(38 025,2)</b>	<b>(40 639,8)</b>	<b>(43 505,1)</b>	<b>(47 071,5)</b>	<b>(50 058,9)</b>	<b>(45 941,7)</b>	<b>(46 686,4)</b>
<b>Total – Dépenses</b>	<b>4 870 357,8</b>	<b>5 025 096,9</b>	<b>5 495 503,2</b>	<b>5 625 699,7</b>	<b>5 954 518,2</b>	<b>5 821 777,8</b>	<b>6 113 452,7</b>
<b>SURPLUS DE L'EXERCICE</b>	<b>442 632,0</b>	<b>359 660,3</b>	<b>165 296,2</b>	<b>145 062,0</b>	<b>92 918,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Tableau 4 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2025 – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu 2024	Budget	
	2020	2021	2022	2023		2024	2025
<b>REVENUS</b>							
Taxes	49 073,6	50 759,5	50 147,6	48 659,1	32 702,6	32 920,3	15 677,8
Paievements tenant lieu de taxes	-	-	-	-	-	-	-
Quotes-parts	2 431 746,1	2 506 480,8	2 781 838,8	2 878 203,0	2 997 073,1	2 997 073,1	3 108 091,0
Transferts	340 971,3	236 084,4	347 864,8	264 939,9	473 417,9	274 574,3	269 559,8
Services rendus	54 363,3	57 370,7	58 313,2	61 291,1	59 545,6	68 378,3	63 012,3
Amendes et pénalités	60 511,3	81 188,4	89 087,8	90 459,8	107 561,1	101 712,4	103 303,4
Imposition de droits	503,3	161,1	575,8	181,5	240,0	194,5	174,5
Intérêts	71 782,1	70 849,3	92 287,1	115 841,8	135 039,3	135 039,3	131 447,8
Autres revenus	5 295,2	10 230,7	15 868,8	46 952,4	23 867,9	7 285,7	7 839,1
Affectation de revenus	93 107,1	111 863,1	42 076,8	7 902,0	12 296,6	6 803,0	4 507,5
<b>Total – Revenus</b>	<b>3 107 353,3</b>	<b>3 124 988,0</b>	<b>3 478 060,7</b>	<b>3 514 430,6</b>	<b>3 841 744,1</b>	<b>3 623 980,9</b>	<b>3 703 613,2</b>
<b>DÉPENSES</b>							
<b>Dépenses par secteurs d'activités</b>							
Services administratifs	18 184,8	18 184,3	19 696,4	19 613,1	23 409,3	19 832,0	20 325,2
Habitation et économie	171 468,1	221 202,1	167 604,2	224 626,7	399 489,4	224 567,8	242 142,6
Qualité de vie	124 376,4	113 917,8	129 954,5	149 145,6	153 530,4	138 566,1	137 812,7
Sécurité urbaine et conformité	1 180 345,5	1 184 572,9	1 243 519,9	1 276 469,5	1 341 522,3	1 267 022,1	1 286 464,6
Services de proximité	55 014,5	54 119,2	64 236,7	69 521,4	80 827,9	72 424,7	80 863,1
Urbanisme, mobilité et infrastructures	242 500,6	269 099,3	283 299,1	296 100,1	330 316,3	334 540,7	344 856,1
Arrondissements	3 666,7	3 693,8	3 963,3	4 398,0	3 838,2	3 838,2	3 848,2
<b>Total – Dépenses par secteurs d'activités</b>	<b>1 795 556,6</b>	<b>1 864 789,4</b>	<b>1 912 274,1</b>	<b>2 039 874,4</b>	<b>2 332 933,8</b>	<b>2 060 791,6</b>	<b>2 116 312,5</b>
<b>Dépenses de financement corporatives</b>							
Service de la dette brute	223 649,8	237 548,6	354 852,0	252 212,8	265 484,5	273 217,8	288 566,7
Paievement au comptant d'immobilisations	363 958,1	187 425,4	111 588,3	294 441,5	220 458,9	213 862,0	188 482,0
<b>Total – Dépenses de financement</b>	<b>587 607,9</b>	<b>424 974,0</b>	<b>466 440,3</b>	<b>546 654,3</b>	<b>485 943,4</b>	<b>487 079,8</b>	<b>477 048,7</b>
<b>Autres dépenses corporatives</b>							
Dépenses communes	248 524,4	228 486,5	222 235,8	169 679,6	235 025,2	308 834,5	295 888,4
Dépenses de contributions	671 300,2	673 325,6	698 611,6	715 733,1	770 360,3	767 275,0	814 363,6
<b>Total – Autres dépenses corporatives</b>	<b>919 824,6</b>	<b>901 812,1</b>	<b>920 847,4</b>	<b>885 412,7</b>	<b>1 005 385,5</b>	<b>1 076 109,5</b>	<b>1 110 252,0</b>
<b>Total – Dépenses</b>	<b>3 302 989,1</b>	<b>3 191 575,5</b>	<b>3 299 561,8</b>	<b>3 471 941,4</b>	<b>3 824 262,7</b>	<b>3 623 980,9</b>	<b>3 703 613,2</b>
<b>SURPLUS DE L'EXERCICE</b>	<b>(195 635,8)</b>	<b>(66 587,5)</b>	<b>178 498,9</b>	<b>42 489,2</b>	<b>17 481,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



## 5. ANALYSE DES REVENUS

### 5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale, de la taxe relative à l'eau, de la tarification de l'eau, de la taxe relative à la voirie, de la taxe relative à la contribution à l'ARTM ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe aussi d'autres taxes, notamment la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

**Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Taxes</b>							
Taxes foncières générales	3 029 668,2	3 066 382,3	3 076 663,8	3 185 911,2	3 356 045,0	3 343 045,0	3 461 572,0
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	397 981,0	400 622,3	414 768,2	447 843,9	470 880,5	476 880,5	492 789,7
Gestion des matières résiduelles	8 495,7	18,9	(0,1)	0,2	-	-	-
Contributions au service de la dette	110 542,3	110 572,1	202 675,1	209 911,0	213 431,4	213 431,4	218 267,1
Centre d'urgence 911	12 566,8	13 565,2	13 593,9	13 053,1	15 340,3	15 340,3	15 677,8
Taxe sur l'immatriculation	36 506,8	37 194,3	36 553,7	35 606,0	17 362,3	17 580,0	-
Taxe sur le stationnement	19 649,3	19 284,5	18 829,9	23 320,1	27 381,2	27 381,2	35 625,0
Taxe relative à la voirie	18 964,4	19 224,3	19 409,2	19 536,1	19 784,2	19 784,2	19 752,6
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 104,8	11 307,0	11 604,7	11 462,1	49 122,8	49 122,8	50 161,8
Autres	15 571,2	15 052,4	15 208,0	16 186,3	17 346,9	17 352,9	17 879,6
<b>Total – Taxes</b>	<b>3 661 050,5</b>	<b>3 693 223,3</b>	<b>3 809 306,4</b>	<b>3 962 830,0</b>	<b>4 186 694,6</b>	<b>4 179 918,3</b>	<b>4 311 725,6</b>
<b>Paiements tenant lieu de taxes</b>							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 145,9	36 693,2	33 841,3	35 312,0	37 694,2	37 694,2	42 115,8
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	184 765,1	190 087,7	166 410,9	176 741,1	170 210,7	170 210,7	179 135,8
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 791,1	1 862,8	1 672,8	1 768,7	1 454,3	1 454,3	1 515,3
Gouvernement du Canada et ses entreprises	39 400,2	40 348,3	43 588,8	62 755,1	47 104,6	49 104,6	51 713,5
Organismes municipaux	14 001,6	14 837,5	16 876,7	18 125,9	19 266,8	19 266,8	8 884,4
Autres	2 028,7	2 013,8	2 020,2	2 061,8	2 539,3	2 539,3	1 931,3
<b>Total – Paiements tenant lieu de taxes</b>	<b>279 132,6</b>	<b>285 843,3</b>	<b>264 410,7</b>	<b>296 764,6</b>	<b>278 269,9</b>	<b>280 269,9</b>	<b>285 296,1</b>

**Budget du conseil municipal****Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Taxes</b>							
Taxes foncières générales	3 029 668,2	3 066 382,3	3 076 663,8	3 185 911,2	3 356 045,0	3 343 045,0	3 461 572,0
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	397 981,0	400 622,3	414 768,2	447 843,9	470 880,5	476 880,5	492 789,7
Gestion des matières résiduelles	8 495,7	18,9	(0,1)	0,2	-	-	-
Contributions au service de la dette	110 542,3	110 572,1	202 675,1	209 911,0	213 431,4	213 431,4	218 267,1
Taxe sur le stationnement	19 649,3	19 284,5	18 829,9	23 320,1	27 381,2	27 381,2	35 625,0
Taxe relative à la voirie	18 964,4	19 224,3	19 409,2	19 536,1	19 784,2	19 784,2	19 752,6
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 104,8	11 307,0	11 604,7	11 462,1	49 122,8	49 122,8	50 161,8
Autres	15 571,2	15 052,4	15 208,0	16 186,3	17 346,9	17 352,9	17 879,6
<b>Total – Taxes</b>	<b>3 611 976,9</b>	<b>3 642 463,8</b>	<b>3 759 158,8</b>	<b>3 914 170,9</b>	<b>4 153 992,0</b>	<b>4 146 998,0</b>	<b>4 296 047,8</b>
<b>Paiements tenant lieu de taxes</b>							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 145,9	36 693,2	33 841,3	35 312,0	37 694,2	37 694,2	42 115,8
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	184 765,1	190 087,7	166 410,9	176 741,1	170 210,7	170 210,7	179 135,8
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 791,1	1 862,8	1 672,8	1 768,7	1 454,3	1 454,3	1 515,3
Gouvernement du Canada et ses entreprises	39 400,2	40 348,3	43 588,8	62 755,1	47 104,6	49 104,6	51 713,5
Organismes municipaux	14 001,6	14 837,5	16 876,7	18 125,9	19 266,8	19 266,8	8 884,4
Autres	2 028,7	2 013,8	2 020,2	2 061,8	2 539,3	2 539,3	1 931,3
<b>Total – Paiements tenant lieu de taxes</b>	<b>279 132,6</b>	<b>285 843,3</b>	<b>264 410,7</b>	<b>296 764,6</b>	<b>278 269,9</b>	<b>280 269,9</b>	<b>285 296,1</b>

**Variations budgétaires**

Les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 154,1 M\$, soit 3,5 %. Cette hausse s'explique principalement par :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 1,8 % générant 69,9 M\$ de revenus additionnels, soit 0,4 % pour la taxe foncière relative à l'eau et 1,4 % pour la taxe foncière générale;
- une croissance immobilière qui devrait rapporter près de 40 M\$;
- une hausse de 23,6 M\$ des revenus tirés des taxes relatives aux terrains vagues.
  - Suivant l'application des dispositions prévues au projet de loi n° 39<sup>1</sup>, adopté en décembre 2023 et permettant aux municipalités de hausser les taux appliqués aux terrains vagues, la Ville se prévaut de ces dispositions;
- une hausse de 15,5 M\$ des revenus des taxes d'arrondissements;
- une hausse de 8,7 M\$ des revenus provenant de la taxe sur les parcs de stationnement, qui comprend à la fois les effets de l'indexation des taux et d'une réduction du seuil à partir duquel la taxe s'applique hors du territoire du centre-ville;
- une diminution de 10,5 M\$ des revenus, en raison de l'abandon par la Ville de la compensation exigée des OBNL propriétaires qui détiennent une reconnaissance de la Commission municipale du Québec.

La structure fiscale de la Ville de Montréal et ses nouveautés sont expliquées plus en détail dans la sous-section *Fiscalité locale*, dans la section *Renseignements complémentaires*.

<sup>1</sup> Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (2023, chapitre 33).

**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 7 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Taxes</b>							
Centre d'urgence 911	12 566,8	13 565,2	13 593,9	13 053,1	15 340,3	15 340,3	15 677,8
Taxe sur l'immatriculation	36 506,8	37 194,3	36 553,7	35 606,0	17 362,3	17 580,0	-
<b>Total – Taxes</b>	<b>49 073,6</b>	<b>50 759,5</b>	<b>50 147,6</b>	<b>48 659,1</b>	<b>32 702,6</b>	<b>32 920,3</b>	<b>15 677,8</b>

**Variations budgétaires**

En 2025, les revenus de taxes totalisent 15,7 M\$, soit une diminution de 17,2 M\$ par rapport au budget de 2024. Cette variation s'explique par la fin de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade. L'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2024, d'une taxe semblable imposée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) entraîne l'élimination simultanée de la taxe imposée par le conseil d'agglomération. Puisque les automobilistes de Montréal ont payé cette taxe tout au long de l'année 2023 en renouvelant leur immatriculation pour une durée de 12 mois, les derniers revenus de celle-ci seront enregistrés d'ici la fin de l'exercice financier 2024.

## 5.2. Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées aux municipalités liées pour le financement des dépenses nettes de l'agglomération. Par « dépenses nettes », on entend les dépenses à financer une fois les autres revenus de l'agglomération déduits (transferts, taxes, etc.).

Dans le tableau ci-dessous, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des 15 villes reconstituées. En 2025, ces revenus s'élèvent à 567,8 M\$.

**Tableau 8 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Quotes-parts</b>							
Dépenses générales	374 656,0	386 127,7	397 637,9	447 099,6	474 300,5	474 300,5	490 429,8
Service de l'eau	24 136,6	24 465,3	25 736,5	33 080,4	35 723,9	35 723,9	35 862,6
Alimentation en eau potable	13 273,2	14 145,7	16 369,3	16 344,9	17 070,5	17 070,5	18 629,2
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	417,5	407,6	397,7	387,8	377,9	377,9	368,1
Service des premiers répondants	1 490,3	1 465,9	1 778,4	2 025,6	2 180,1	2 180,1	1 647,2
Tarifaire (compteurs d'eau)	217,5	330,1	215,8	172,3	33,4	33,4	41,1
Déficit - Exercices antérieurs	2 714,7	3 700,8	36 667,6	15 870,0	5 923,1	5 923,1	8 199,0
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 242,6	4 128,8	4 542,0	5 008,1	6 229,0	6 229,0	8 664,8
Financement des investissements admissibles au FCCQ	3 347,3	3 980,7	4 063,3	4 033,4	3 988,8	3 988,8	3 922,2
<b>Total – Quotes-parts</b>	<b>424 495,7</b>	<b>438 752,6</b>	<b>487 408,5</b>	<b>524 022,1</b>	<b>545 827,2</b>	<b>545 827,2</b>	<b>567 764,0</b>

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération, c'est-à-dire des 15 villes reconstituées et de la Ville de Montréal. Ces revenus servent donc à financer l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. En 2025, ces revenus totalisent 3 108,1 M\$.

**Tableau 9 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Quotes-parts</b>							
Dépenses générales	2 158 492,9	2 221 753,8	2 291 161,3	2 475 854,0	2 624 750,6	2 624 750,6	2 715 111,6
Service de l'eau	139 057,1	140 772,0	148 291,6	183 185,9	197 693,7	197 693,7	198 542,2
Alimentation en eau potable	92 908,6	93 677,1	99 420,7	96 429,7	103 668,9	103 668,9	110 879,0
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 650,0	5 516,2	5 382,3	5 248,4	5 114,5	5 114,5	4 980,7
Service des premiers répondants	9 079,3	8 921,5	10 834,5	11 869,9	12 761,3	12 761,3	9 641,7
Tarifaire (compteurs d'eau)	1 968,4	1 743,8	1 490,0	1 766,2	1 892,2	1 892,2	928,1
Déficit - Exercices antérieurs	15 640,1	21 294,0	211 276,0	87 881,4	32 778,0	32 778,0	45 391,3
Financement des investissements admissibles à la TECQ	5 166,4	5 718,1	6 101,1	7 936,1	10 052,7	10 052,7	14 348,0
Financement des investissements admissibles au FCCQ	3 783,3	7 084,3	7 881,3	8 031,4	8 361,2	8 361,2	8 268,4
<b>Total – Quotes-parts</b>	<b>2 431 746,1</b>	<b>2 506 480,8</b>	<b>2 781 838,8</b>	<b>2 878 203,0</b>	<b>2 997 073,1</b>	<b>2 997 073,1</b>	<b>3 108 091,0</b>

### Variations budgétaires

Il y a en tout neuf quotes-parts différentes. Outre la quote-part pour le financement des dépenses générales, il existe plusieurs quotes-parts destinées au financement d'activités précises, notamment en ce qui concerne les dépenses liées à la gestion de l'eau. En 2025, les quotes-parts demandées par l'agglomération de Montréal pour le financement des dépenses sont en hausse de 111 M\$, ou 3,7 %, par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 10 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Quotes-parts des villes liées</b>							
Baie-D'Urfé	12 290,6	13 115,9	14 545,8	16 717,7	17 238,6	17 238,6	18 099,9
Beaconsfield	23 005,3	24 049,1	26 553,8	29 209,6	30 097,6	30 097,6	31 373,6
Côte-Saint-Luc	27 804,8	28 993,7	31 979,5	34 973,6	36 268,2	36 268,2	37 443,2
Dollard-des-Ormeaux	41 596,8	43 480,5	48 576,6	55 030,3	56 796,4	56 796,4	59 012,7
Dorval	68 454,2	71 601,6	79 124,7	80 741,6	84 934,3	84 934,3	88 255,3
Hampstead	10 914,3	11 158,2	12 372,2	13 799,5	14 137,5	14 137,5	14 815,0
Kirkland	30 431,9	31 139,1	34 844,6	36 996,4	38 017,9	38 017,9	39 585,9
L'Île-Dorval	89,1	90,5	114,8	101,8	124,7	124,7	120,8
Montréal-Est	17 373,4	17 122,7	19 126,9	23 040,1	24 837,1	24 837,1	25 404,1
Montréal-Ouest	5 717,0	5 960,6	6 570,7	7 348,1	7 561,2	7 561,2	7 857,4
Mont-Royal	54 431,1	56 108,7	62 666,5	67 127,7	69 134,3	69 134,3	71 397,3
Pointe-Claire	62 686,7	65 056,1	72 434,1	78 451,9	83 243,6	83 243,6	88 421,7
Sainte-Anne-de-Bellevue	7 913,5	7 722,2	8 664,2	10 085,4	10 717,3	10 717,3	10 992,6
Senneville	3 126,9	3 241,9	3 592,9	4 095,5	4 250,8	4 250,8	4 458,2
Westmount	58 660,1	59 911,9	66 241,2	66 302,8	68 467,7	68 467,7	70 526,3
Ville de Montréal	2 007 250,4	2 067 728,2	2 294 430,4	2 354 180,9	2 451 245,9	2 451 245,9	2 540 327,0
<b>Total – Quotes-parts des villes liées</b>	<b>2 431 746,1</b>	<b>2 506 480,9</b>	<b>2 781 838,9</b>	<b>2 878 202,9</b>	<b>2 997 073,1</b>	<b>2 997 073,1</b>	<b>3 108 091,0</b>

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Les variations observées dans chaque ville s'expliquent donc en grande partie par les variations dans leur potentiel fiscal respectif.

Pour obtenir plus d'information à ce sujet, on peut consulter la sous-section *Quotes-parts et fiscalité d'agglomération* dans la section *Renseignements complémentaires* du présent document.

### 5.3. Transferts

Les revenus de transferts sont des sommes reçues des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage de frais et sont donc destinées à des fins précises. Cependant, il existe aussi des transferts de droits, qui sont des sommes versées à la Ville en fonction des dispositions d'une loi ou d'un règlement constitutif.

**Tableau 11 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025	
<b>Transferts</b>								
Contribution au service de la dette	22 460,7	21 499,1	17 933,5	15 452,3	12 066,7	9 496,2	5 158,8	
Partage de la croissance d'un point de TVQ	14 637,6	14 204,4	23 170,4	27 961,4	91 995,5	90 253,8	134 389,9	
CMM	43 275,9	38 774,0	37 983,2	39 764,9	90 162,7	82 873,3	115 933,5	
AccèsLogis	46 318,2	53 386,1	31 557,7	80 169,3	119 107,8	56 425,0	29 425,0	
Gestion des matières résiduelles	43 382,8	47 254,7	48 256,4	50 672,8	61 621,4	59 337,7	108 008,0	
Rénovation urbaine	5 482,1	15 238,8	12 347,9	11 450,7	13 255,7	15 204,0	15 204,0	
Développement économique	19 523,4	34 161,5	130 125,2	34 339,7	95 343,9	170,0	-	
Sécurité publique (police)	6 493,0	20 046,7	56 747,4	42 400,5	74 828,2	71 649,9	71 005,6	
Lutte contre la pauvreté	9 632,9	9 689,3	11 195,6	14 730,7	13 512,3	5 000,0	5 000,0	
Projet des premiers répondants	9 423,7	8 445,1	8 799,8	6 627,2	7 833,0	8 007,4	11 200,0	
Loisirs et culture	12 172,4	9 816,1	22 142,5	16 932,6	9 203,6	4 526,2	4 518,0	
Violence conjugale	1 848,4	1 479,7	1 483,6	1 238,0	2 180,6	2 106,3	2 106,3	
Programmes de financements pluriannuels	16 603,7	33 150,2	26 708,8	15 623,0	23 241,7	23 190,3	24 099,3	
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	93 068,5	97 721,9	102 608,0	102 608,0	107 738,4	106 028,3	109 562,5	
Réflexe Montréal – Développement économique	44 160,8	28 548,4	28 316,2	47 962,8	84 535,7	50 000,0	50 000,0	
Réflexe Montréal – Investissements	150 000,0	-	-	-	-	-	-	
Aide gouvernementale COVID-19	263 470,2	761,5	-	-	-	-	-	
Autres	23 207,7	58 827,0	72 196,1	55 182,0	76 183,3	9 617,9	10 653,2	
<b>Total – Transferts</b>	<b>825 162,0</b>	<b>493 004,5</b>	<b>631 572,3</b>	<b>563 115,9</b>	<b>882 810,5</b>	<b>593 886,3</b>	<b>696 264,1</b>	

**Budget du conseil municipal****Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Transferts</b>							
Contribution au service de la dette	10 260,4	9 894,4	9 573,6	8 233,5	3 582,2	3 582,2	618,6
Partage de la croissance d'un point de TVQ	14 637,6	14 204,4	23 170,4	27 961,4	91 995,5	90 253,8	134 389,9
CMM	25 236,4	24 603,2	25 500,0	24 546,0	24 723,3	24 723,3	24 783,5
Gestion des matières résiduelles	33 305,9	37 386,1	44 243,7	42 294,0	45 582,8	42 837,7	99 588,0
Rénovation urbaine	4 641,6	14 040,5	11 813,7	11 442,0	13 235,8	15 204,0	15 204,0
Développement économique	3 098,5	12 489,1	5 118,3	16 151,6	50 829,2	-	-
Lutte contre la pauvreté	-	-	-	2 123,3	1 876,7	5 000,0	5 000,0
Loisirs et culture	11 804,7	9 805,4	21 819,7	16 058,3	9 125,0	4 526,2	4 518,0
Programmes de financements pluriannuels	8 459,1	22 264,4	18 710,2	15 609,3	13 874,4	11 538,9	13 388,9
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	93 068,5	97 721,9	102 608,0	102 608,0	107 738,4	106 028,3	109 562,5
Réflexe Montréal – Développement économique	4 140,2	1 635,9	9 186,5	10 495,9	12 746,7	11 000,0	15 000,0
Aide gouvernementale COVID-19	263 470,2	-	-	-	-	-	-
Autres	12 067,6	12 874,7	11 963,4	20 652,8	34 082,6	4 617,6	4 650,9
<b>Total – Transferts</b>	<b>484 190,7</b>	<b>256 920,0</b>	<b>283 707,5</b>	<b>298 176,1</b>	<b>409 392,6</b>	<b>319 312,0</b>	<b>426 704,3</b>

**Variations budgétaires**

En 2025, les revenus de transferts sont en hausse de 107,4 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- une diminution de 3 M\$ de la contribution au service de la dette principalement en raison de l'entente de subvention des frais de financement de la dette actuarielle échue en juin 2024;
- une augmentation de 44,1 M\$ provenant du partage de la croissance d'un point de la TVQ, un transfert prévu à la *Déclaration de réciprocité*. Cette hausse est attribuable à la croissance des revenus de la TVQ perçus par le gouvernement du Québec;
- une augmentation de 56,8 M\$ pour les transferts associés à la gestion des matières résiduelles principalement liée à la gestion des matières recyclables :
  - Les municipalités, à partir de 2025, seront entièrement compensées pour l'ensemble des coûts afférents à la gestion des matières recyclables. Ainsi, la Ville de Montréal recevra une compensation pour l'ensemble des dépenses réelles liées aux matières recyclables à la suite de la mise en œuvre du projet de loi 65 en remplacement du régime de compensation précédent. Celle-ci représente un supplément de 27,4 M\$;
  - Par ailleurs, au budget de 2025, la Ville de Montréal recevra une dernière compensation en fonction des critères du projet de loi 88 sur les dépenses réelles 2024 admissibles, une somme non récurrente de 27,3 M\$.
- une hausse de 1,9 M\$ pour les programmes de financements pluriannuels en raison des intérêts calculés sur le paiement différé des subventions;
- une indexation des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel » qui s'élève à 3,5 M\$;
- une hausse de 4 M\$ des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Engagement en matière de développement économique » due à un réaménagement de la compétence en fonction des besoins en dépenses prévues pour 2025.

**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 13 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Transferts</b>							
Contribution au service de la dette	12 200,4	11 604,7	8 359,9	7 218,8	8 484,5	5 914,0	4 540,2
CMM	18 039,5	14 170,8	12 483,2	15 218,9	65 439,4	58 150,0	91 150,0
AccèsLogis	46 318,2	53 386,1	31 557,7	80 169,3	119 107,8	56 425,0	29 425,0
Gestion des matières résiduelles	10 076,9	9 868,6	4 012,6	8 378,8	16 038,6	16 500,0	8 420,0
Rénovation urbaine	840,5	1 198,2	534,2	8,7	19,9	-	-
Développement économique	16 424,8	21 672,4	125 006,9	18 188,1	44 514,7	170,0	-
Sécurité publique (police)	6 493,0	20 046,7	56 747,4	42 400,5	74 828,2	71 649,9	71 005,6
Lutte contre la pauvreté	9 632,9	9 689,3	11 195,6	12 607,4	11 635,6	-	-
Projet des premiers répondants	9 423,7	8 445,1	8 799,8	6 627,2	7 833,0	8 007,4	11 200,0
Loisirs et culture	367,7	10,7	322,9	874,4	78,6	-	-
Violence conjugale	1 848,4	1 479,7	1 483,6	1 238,0	2 180,6	2 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	8 144,6	10 885,8	7 998,6	13,7	9 367,3	11 651,4	10 710,4
Réflexe Montréal – Développement économique	40 020,6	26 912,5	19 129,7	37 466,9	71 789,0	39 000,0	35 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	150 000,0	-	-	-	-	-	-
Aide gouvernementale COVID-19	-	761,5	-	-	-	-	-
Autres	11 140,1	45 952,3	60 232,7	34 529,2	42 100,7	5 000,3	6 002,3
<b>Total – Transferts</b>	<b>340 971,3</b>	<b>236 084,4</b>	<b>347 864,8</b>	<b>264 939,9</b>	<b>473 417,9</b>	<b>274 574,3</b>	<b>269 559,8</b>

**Variations budgétaires**

En 2025, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en baisse de 5 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- une diminution de 1,4 M\$ de la contribution au service de la dette principalement en raison de la modification de l'entente de subvention sur les refinancements;
- une hausse de 33 M\$ des revenus de transferts en provenance de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui s'explique par un ajout de budget de 6 M\$ pour le nouveau Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) et par un réaménagement de 27 M\$ en provenance des transferts de la Société d'habitation du Québec (SHQ);
- une baisse de 27 M\$ des transferts de la SHQ pour le programme AccèsLogis due à un réaménagement vers les transferts en provenance de la CMM;
- une diminution de 8,1 M\$ des compensations pour la gestion des matières résiduelles en raison d'un transfert de certaines activités de traitement et de valorisation des matières recyclables vers Éco Entreprises Québec, activités auparavant effectuées par la Ville de Montréal;
- une hausse de 3,2 M\$ des revenus pour le service des premiers répondants. Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement du Québec propose de hausser de 3,2 M\$, pour l'agglomération de Montréal, les subventions pour le service des premiers répondants. Cette somme n'est pas suffisante pour couvrir les coûts de cette activité qui demeure une responsabilité du gouvernement;
- une diminution de 4 M\$ des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Engagement en matière de développement économique » due à un réaménagement de la compétence en fonction des besoins en dépenses prévues pour 2025;
- une hausse de 1 M\$ des autres transferts qui s'explique principalement par l'entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour l'inspection des aliments.

## 5.4. Services rendus

Les « Services rendus aux organismes municipaux » comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

Les « Autres services rendus » comprennent l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

**Tableau 14 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Services rendus</b>							
Services rendus aux organismes municipaux	8 814,2	8 903,4	8 944,4	9 445,6	9 732,8	9 732,8	9 961,8
Autres services rendus	272 962,6	329 615,7	367 802,1	409 445,9	429 868,5	435 669,7	453 115,4
<b>Total – Services rendus<sup>1</sup></b>	<b>281 776,8</b>	<b>338 519,1</b>	<b>376 746,5</b>	<b>418 891,5</b>	<b>439 601,3</b>	<b>445 402,5</b>	<b>463 077,2</b>

<sup>1</sup> Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux deux tableaux suivants) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,7 M\$ en 2025).

### Budget du conseil municipal

**Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Services rendus</b>							
Services rendus aux organismes municipaux	8 464,7	8 642,4	8 867,1	9 221,8	9 452,4	9 452,4	9 660,3
Autres services rendus	221 781,1	274 717,3	311 791,5	349 981,8	371 914,4	368 397,1	391 055,9
<b>Total – Services rendus</b>	<b>230 245,8</b>	<b>283 359,7</b>	<b>320 658,6</b>	<b>359 203,6</b>	<b>381 366,8</b>	<b>377 849,5</b>	<b>400 716,2</b>

### Variations budgétaires

En 2025, les revenus des services rendus sont en hausse de 22,9 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- un accroissement des revenus de 11,9 M\$ pour le prêt d'employées et employés à l'Agence de mobilité durable due à l'augmentation du personnel prêté à cette dernière;
- une hausse de 3,5 M\$ des revenus pour la gestion du réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques (BRVÉ) qui permettra le déploiement de 2 000 bornes de recharges d'ici la fin de l'année 2025;
- une augmentation de 1,9 M\$ des revenus d'Espace pour la vie, qui est principalement attribuable aux stratégies déployées pour la vente de passeports;
- une augmentation de 1,2 M\$ des revenus autonomes des arrondissements provenant principalement des permis d'occupation du domaine public, des vignettes de stationnement ainsi que pour refléter de nouvelles ententes concernant les panneaux d'affichage;
- une hausse de 1,1 M\$ pour la prestation de services professionnels des ressources de la Ville de Montréal contribuant au projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.

**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 16 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Services rendus</b>							
Services rendus aux organismes municipaux	349,5	260,9	77,3	223,7	280,4	280,4	301,5
Autres services rendus	54 013,8	57 109,8	58 235,9	61 067,4	59 265,2	68 097,9	62 710,8
<b>Total – Services rendus</b>	<b>54 363,3</b>	<b>57 370,7</b>	<b>58 313,2</b>	<b>61 291,1</b>	<b>59 545,6</b>	<b>68 378,3</b>	<b>63 012,3</b>

**Variations budgétaires**

Ce poste budgétaire est en baisse de 5,4 M\$, ce qui s'explique principalement par :

- une baisse de 4,5 M\$ à la suite de la fin du contrat de services armés de sécurité publique à l'aéroport Montréal-Trudeau;
- une baisse de 1,2 M\$ en raison de la fin prévue des ententes avec la Sûreté du Québec pour les prêts de ressources policières à l'Escouade nationale de répression du crime organisé et pour l'équipe d'enquêtes dédiée aux dossiers de meurtres et de disparitions;
- une baisse de 1,1 M\$ de la commercialisation des services policiers pour refléter la tendance des derniers exercices;
- une hausse de 1,5 M\$ relative à la tarification des eaux usées en raison, essentiellement, de la mise à jour des tarifs.

## 5.5. Amendes et pénalités

Les revenus d’amendes et de pénalités s’élèvent à 216,5 M\$ en 2025, ce qui représente une hausse de 5 M\$ relativement au budget de 2024. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d’infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 191,5 M\$, en hausse de 3 M\$ par rapport au budget de 2024.

Le deuxième groupe est constitué des revenus des autres types d’infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention des incendies, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu’au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 25 M\$, en hausse de 2 M\$ en comparaison au budget de 2024.

En règle générale, la portion « amende » d’un constat d’infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l’agglomération. Néanmoins, puisque cette portion est étroitement associée aux autres frais, il est d’usage de considérer l’ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l’analyse des principaux écarts budgétaires.

**Tableau 17 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Contraventions – Circulation et stationnement	117 606,2	149 903,6	155 340,6	167 845,1	191 211,6	188 490,4	191 490,4
Autres – Amendes et pénalités	11 486,5	10 522,5	14 366,5	18 351,0	21 327,1	22 968,5	24 971,7
<b>Total – Amendes et pénalités</b>	<b>129 092,7</b>	<b>160 426,0</b>	<b>169 707,2</b>	<b>186 196,1</b>	<b>212 538,7</b>	<b>211 458,9</b>	<b>216 462,1</b>

### Variations budgétaires

La hausse de 5 M\$ s’explique par :

- une augmentation de 3 M\$ liée à l’indexation des amendes en matière de stationnement;
- une augmentation de 1,6 M\$ principalement attribuable à une hausse des amendes distribuées pour les alarmes non fondées au Service de sécurité incendie;
- une augmentation de 0,4 M\$ attribuable principalement à la révision des tarifs liés aux procédures de recouvrement lors de la vente pour défaut de paiement de taxes.

## 5.6. Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

**Tableau 18 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Imposition de droits</b>							
Droits sur les mutations immobilières	288 868,9	383 466,7	410 852,5	286 086,2	324 958,7	309 958,7	314 958,7
Licences et permis	53 409,1	56 812,8	51 994,4	50 158,6	44 422,9	43 248,9	43 518,6
<b>Total – Imposition de droits</b>	<b>342 278,0</b>	<b>440 279,5</b>	<b>462 846,9</b>	<b>336 244,8</b>	<b>369 381,6</b>	<b>353 207,6</b>	<b>358 477,3</b>

### Budget du conseil municipal

**Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Imposition de droits</b>							
Droits sur les mutations immobilières	288 868,9	383 466,7	410 852,5	286 086,2	324 958,7	309 958,7	314 958,7
Licences et permis	52 905,8	56 651,7	51 418,6	49 977,1	44 182,9	43 054,4	43 344,1
<b>Total – Imposition de droits</b>	<b>341 774,7</b>	<b>440 118,4</b>	<b>462 271,1</b>	<b>336 063,3</b>	<b>369 141,6</b>	<b>353 013,1</b>	<b>358 302,8</b>

#### Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 5,3 M\$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse de 5 M\$ des revenus de droits sur les mutations immobilières pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier montréalais;
- une augmentation de 0,2 M\$ des revenus de permis de construction projetés par les arrondissements pour l'année 2025.

### Budget du conseil d'agglomération

**Tableau 20 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Imposition de droits</b>							
Licences et permis	503,3	161,1	575,8	181,5	240,0	194,5	174,5
<b>Total – Imposition de droits</b>	<b>503,3</b>	<b>161,1</b>	<b>575,8</b>	<b>181,5</b>	<b>240,0</b>	<b>194,5</b>	<b>174,5</b>

#### Variations budgétaires

En 2025, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal se maintiennent à 0,2 M\$.

## 5.7. Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrrages qui lui sont dus. En 2025, ces revenus sont en baisse de 11 M\$.

**Tableau 21 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Intérêts</b>							
Arriérés de taxes	20 958,7	20 702,3	21 557,7	32 854,5	22 000,0	16 291,5	16 529,0
Fonds d'amortissement	66 235,8	73 140,2	83 367,9	79 049,2	91 950,2	91 950,2	95 486,0
Encaisse et autres intérêts	61 387,0	53 498,0	93 491,2	147 702,6	154 406,2	154 406,2	139 631,5
<b>Total – Intérêts</b>	<b>148 581,5</b>	<b>147 340,5</b>	<b>198 416,8</b>	<b>259 606,3</b>	<b>268 356,4</b>	<b>262 647,9</b>	<b>251 646,5</b>

### Budget du conseil municipal

**Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Intérêts</b>							
Arriérés de taxes	20 958,6	20 698,1	21 512,2	32 850,0	22 000,0	16 291,5	16 529,0
Fonds d'amortissement	46 110,4	51 985,2	61 315,7	58 353,6	66 236,6	66 236,6	65 054,9
Encaisse et autres intérêts	9 730,4	3 808,0	23 301,8	52 560,8	45 080,5	45 080,5	38 614,8
<b>Total – Intérêts</b>	<b>76 799,4</b>	<b>76 491,3</b>	<b>106 129,7</b>	<b>143 764,4</b>	<b>133 317,1</b>	<b>127 608,6</b>	<b>120 198,7</b>

### Variations budgétaires

La baisse de 7,4 M\$ s'explique principalement par :

- une diminution de 1,2 M\$ des intérêts liés au fonds d'amortissement, attribuable à une baisse des revenus de placement en raison d'une réduction des taux d'intérêt;
- une diminution de 6,5 M\$ des intérêts liés à l'encaisse et autres intérêts, qui s'explique essentiellement par une diminution du solde de l'encaisse.

### Budget du conseil d'agglomération

**Tableau 23 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Intérêts</b>							
Arriérés de taxes	0,1	4,3	45,6	4,5	-	-	-
Fonds d'amortissement	20 125,4	21 155,0	22 052,0	20 695,4	25 713,6	25 713,6	30 431,1
Encaisse et autres intérêts	51 656,6	49 690,0	70 189,5	95 141,9	109 325,7	109 325,7	101 016,7
<b>Total – Intérêts</b>	<b>71 782,1</b>	<b>70 849,3</b>	<b>92 287,1</b>	<b>115 841,8</b>	<b>135 039,3</b>	<b>135 039,3</b>	<b>131 447,8</b>

### Variations budgétaires

La baisse de 3,6 M\$ s'explique principalement par :

- une hausse de 4,7 M\$ des intérêts liés au fonds d'amortissement, attribuable à un accroissement des revenus de placement en raison d'une hausse du volume de placements, et ce, malgré la baisse des taux d'intérêt;
- une diminution de 8,3 M\$ des intérêts liés à l'encaisse et autres intérêts, qui s'explique surtout par une baisse du solde de l'encaisse.

## 5.8. Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actif et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 36,8 M\$ en 2025, soit une hausse de 5,1 M\$.

**Tableau 24 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Autres revenus</b>							
Cession d'éléments d'actif	27 893,5	16 869,7	3 547,6	5 952,9	14 134,3	13 995,8	13 620,0
Autres	11 660,2	22 269,2	31 270,2	57 048,8	42 517,6	17 657,0	23 159,3
<b>Total – Autres revenus</b>	<b>39 553,7</b>	<b>39 138,9</b>	<b>34 817,8</b>	<b>63 001,7</b>	<b>56 651,9</b>	<b>31 652,8</b>	<b>36 779,3</b>

### Budget du conseil municipal

**Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Autres revenus</b>							
Cession d'éléments d'actif	26 267,0	15 045,4	3 606,1	4 214,2	14 134,3	13 995,8	13 620,0
Autres	7 991,5	13 862,8	15 342,9	11 835,1	18 649,7	10 371,3	15 320,2
<b>Total – Autres revenus</b>	<b>34 258,5</b>	<b>28 908,2</b>	<b>18 949,0</b>	<b>16 049,3</b>	<b>32 784,0</b>	<b>24 367,1</b>	<b>28 940,2</b>

### Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 4,6 M\$, ce qui s'explique principalement par l'utilisation de revenus destinés à la réalisation de projets de logements sociaux, provenant de sommes accumulées dans le cadre de l'application du Règlement pour une métropole mixte (RMM). En effet, pour les projets de logement social, de compétence d'agglomération, la Ville de Montréal assume une part des dépenses via ses quotes-parts. Cette part locale peut être financée par les revenus perçus dans le cadre de l'application du RMM.

### Budget du conseil d'agglomération

**Tableau 26 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Autres revenus</b>							
Cession d'éléments d'actif	1 626,5	1 824,3	(58,5)	1 738,7	-	-	-
Autres	3 668,7	8 406,4	15 927,3	45 213,7	23 867,9	7 285,7	7 839,1
<b>Total – Autres revenus</b>	<b>5 295,2</b>	<b>10 230,7</b>	<b>15 868,8</b>	<b>46 952,4</b>	<b>23 867,9</b>	<b>7 285,7</b>	<b>7 839,1</b>

### Variations budgétaires

En 2025, les autres revenus relevant de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 0,6 M\$, ce qui s'explique par :

- un nouveau revenu de 0,4 M\$ pour l'utilisation du gaz naturel renouvelable à la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte;
- une augmentation de 0,2 M\$ due à l'optimisation énergétique et à la ristourne reçue d'Hydro-Québec reliée à la gestion de la puissance.

## 5.9. Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

**Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025	
<b>Affectations de revenus</b>								
Financement à long terme – SOFIL-STM	26 923,7	19 466,8	21 764,8	4 425,9	6 803,0	6 803,0	4 507,5	
Financement à long terme – Autres	89 097,8	112 966,8	31 390,4	19 220,0	25 801,3	-	-	
Affectation – Excédent de fonctionnement	156 106,6	267 985,9	178 179,6	283 841,4	163 887,5	82 613,1	65 087,9	
Affectation des réserves – Immobilisations	-	-	172 778,0	11 189,5	-	-	-	
Affectation des réserves et des fonds	7 008,7	2 858,5	2 858,5	58,4	-	-	19 000,0	
<b>Total – Affectations de revenus</b>	<b>279 136,8</b>	<b>403 278,0</b>	<b>406 971,3</b>	<b>318 735,2</b>	<b>196 491,8</b>	<b>89 416,1</b>	<b>88 595,4</b>	

### Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspond à des dépenses d'investissement prévues par la STM et est financée par emprunt.

### Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

### Affectation des réserves et des fonds

À titre de source de financement supplémentaire, la Ville prévoit utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment la réserve pour les infrastructures de la voirie et le fonds réservé pour le financement des élections lors d'une année électorale.

**Budget du conseil municipal****Tableau 28 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025	
<b>Affectations de revenus</b>								
Financement à long terme – Autres	22 914,4	22 274,9	11 078,5	15 744,0	20 307,7	-	-	
Affectation – Excédent de fonctionnement	156 106,6	266 281,5	178 179,6	283 841,4	163 887,5	82 613,1	65 087,9	
Affectation des réserves – Immobilisations	-	-	172 778,0	11 189,5	-	-	-	
Affectation des réserves et des fonds	7 008,7	2 858,5	2 858,5	58,4	-	-	19 000,0	
<b>Total – Affectations de revenus</b>	<b>186 029,7</b>	<b>291 414,9</b>	<b>364 894,6</b>	<b>310 833,3</b>	<b>184 195,2</b>	<b>82 613,1</b>	<b>84 087,9</b>	

**Variations budgétaires**

En 2025, les affectations augmentent de 1,5 M\$, pour atteindre 84,1 M\$. Cette variation s'explique par :

- une diminution de 17,5 M\$ de l'utilisation des excédents cumulés des années antérieures, soit :
  - une diminution de 30 M\$ puisqu'en 2025, la Ville n'a pas recours aux surplus affectés pour pallier aux effets du ralentissement économique;
  - une augmentation de 2,1 M\$ des surplus affectés par les arrondissements, dont le total s'élève à 27,9 M\$;
  - une hausse de 10,3 M\$ du financement de la portion locale du déficit cumulé 2023 de l'agglomération, dont le total s'élève à 37,2 M\$.
- l'ajout d'une affectation de 19 M\$ pour le financement des dépenses liées à la tenue des élections en provenance du fonds réservé prévu à cet effet.

Notons que l'affectation pour financer la portion locale du déficit de l'agglomération était déjà prévue dans les surplus affectés lors du dépôt des états financiers de 2023.

**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 29 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025	
<b>Affectations de revenus</b>								
Financement à long terme – SOFIL-STM	26 923,7	19 466,8	21 764,8	4 425,9	6 803,0	6 803,0	4 507,5	
Financement à long terme – Autres	66 183,4	90 691,9	20 312,0	3 476,1	5 493,6	-	-	
Affectation – Excédent de fonctionnement	-	1 704,4	-	-	-	-	-	
<b>Total – Affectations de revenus</b>	<b>93 107,1</b>	<b>111 863,1</b>	<b>42 076,8</b>	<b>7 902,0</b>	<b>12 296,6</b>	<b>6 803,0</b>	<b>4 507,5</b>	

**Variations budgétaires**

En 2025, l'affectation relative au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL, diminuent de 2,3 M\$, pour atteindre 4,5 M\$. Cette baisse découle de la planification des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.

## 6. ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

### 6.1. Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2025, le service de la dette brute atteint 1 183,9 M\$, soit une hausse de 27,2 M\$ par rapport au budget de 2024. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 931,4 M\$, et d'un montant de 252,5 M\$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

**Tableau 30 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Service de la dette brute</b>							
Frais de financement	396 696,4	406 616,1	417 120,8	419 984,7	451 866,6	452 857,1	466 338,3
Remboursement de la dette à long terme	534 848,0	568 666,5	595 908,9	634 241,7	629 311,5	636 438,4	668 612,5
Affectation – Remboursement de capital	61 417,9	65 635,4	182 200,9	67 923,5	67 422,6	67 422,6	48 969,2
<b>Total – Service de la dette brute</b>	<b>992 962,3</b>	<b>1 040 918,0</b>	<b>1 195 230,6</b>	<b>1 122 149,9</b>	<b>1 148 600,7</b>	<b>1 156 718,1</b>	<b>1 183 920,0</b>

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employées et employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, comme indiqué aux tableaux suivants.

**Budget du conseil municipal****Tableau 31 – Frais de financement – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Frais de financement corporatifs</b>	<b>223 753,9</b>	<b>224 046,7</b>	<b>237 255,9</b>	<b>228 391,7</b>	<b>236 006,7</b>	<b>233 406,7</b>	<b>229 565,9</b>
<b>Frais de financement des unités d'affaires</b>							
Habitation et économie	-	-	-	201,0	1 750,0	-	174,0
Qualité de vie	6 388,6	6 530,7	6 610,0	6 471,5	7 494,6	7 494,6	8 101,9
Urbanisme, mobilité et infrastructures	36 677,1	38 042,2	34 615,2	39 832,9	43 172,1	41 102,0	46 098,7
Arrondissements	306,4	250,6	1 173,1	2 046,5	1 055,0	1 055,0	1 148,7
<b>Total – Frais de financement des unités d'affaires</b>	<b>43 372,1</b>	<b>44 823,5</b>	<b>42 398,3</b>	<b>48 551,9</b>	<b>53 471,7</b>	<b>49 651,6</b>	<b>55 523,3</b>
<b>Total – Frais de financement</b>	<b>267 126,0</b>	<b>268 870,2</b>	<b>279 654,2</b>	<b>276 943,6</b>	<b>289 478,4</b>	<b>283 058,3</b>	<b>285 089,2</b>

**Variations budgétaires**

Les dépenses relatives aux frais de financement présentent une hausse de 2 M\$ principalement attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et à l'arrivée à échéance d'autres emprunts.

**Tableau 32 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Remboursement de la dette à long terme corporative</b>	<b>336 661,6</b>	<b>346 662,8</b>	<b>363 921,2</b>	<b>378 206,9</b>	<b>363 180,3</b>	<b>363 180,3</b>	<b>372 403,1</b>
<b>Affectation – Remboursement de capital</b>	<b>36 346,9</b>	<b>39 987,8</b>	<b>43 863,0</b>	<b>43 580,1</b>	<b>41 559,5</b>	<b>41 559,5</b>	<b>40 855,6</b>
<b>Remboursement dans les unités d'affaires de la dette à long terme</b>							
Habitation et économie	-	-	-	0,1	-	-	-
Qualité de vie	9 065,7	10 435,9	11 358,1	11 895,6	13 169,3	13 169,3	14 351,1
Urbanisme, mobilité et infrastructures	61 058,7	67 515,0	63 500,5	68 104,1	76 455,2	73 970,8	75 345,8
Arrondissements	816,0	871,7	1 124,3	2 030,5	908,5	908,5	1 055,8
<b>Total – Remboursement dans les unités d'affaires de la dette à long terme</b>	<b>70 940,4</b>	<b>78 822,6</b>	<b>75 982,9</b>	<b>82 030,3</b>	<b>90 533,0</b>	<b>88 048,6</b>	<b>90 752,7</b>
<b>Total – Remboursement de la dette à long terme</b>	<b>443 948,9</b>	<b>465 473,2</b>	<b>483 767,1</b>	<b>503 817,3</b>	<b>495 272,8</b>	<b>492 788,4</b>	<b>504 011,4</b>

**Variations budgétaires**

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une augmentation de 11,2 M\$, qui découle principalement des éléments suivants :

- une augmentation de 19,8 M\$ principalement en raison de l'entente de subvention du financement de la dette actuarielle échue en juin 2024 et à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt;
- une augmentation de 6,7 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une baisse de 15,4 M\$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et à l'arrivée à échéance d'autres emprunts.

**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 33 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025	
<b>Frais de financement corporatifs</b>	109 428,0	115 561,9	112 812,3	113 859,9	128 188,9	131 177,8	143 687,6	
<b>Frais de financement dans les unités d'affaires</b>								
Habitation et économie	-	-	-	-	-	-	1 618,9	
Urbanisme, mobilité et infrastructures	20 142,4	22 184,0	24 654,3	29 181,3	34 199,3	38 621,0	35 942,6	
<b>Total – Frais de financement dans les unités d'affaires</b>	<b>20 142,4</b>	<b>22 184,0</b>	<b>24 654,3</b>	<b>29 181,3</b>	<b>34 199,3</b>	<b>38 621,0</b>	<b>37 561,5</b>	
<b>Total – Frais de financement</b>	<b>129 570,4</b>	<b>137 745,9</b>	<b>137 466,6</b>	<b>143 041,2</b>	<b>162 388,2</b>	<b>169 798,8</b>	<b>181 249,1</b>	

**Variations budgétaires**

Les dépenses reliées aux frais de financement présentent une hausse de 11,5 M\$, qui s'explique principalement par :

- une hausse de 17,5 M\$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 8,1 M\$ attribuable à l'arrivée à l'échéance de plusieurs emprunts.

**Tableau 34 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025	
<b>Remboursement de la dette à long terme corporative</b>	89 150,8	96 339,0	103 701,8	114 009,5	111 432,5	116 176,9	136 765,5	
<b>Affectation – Remboursement de capital</b>	25 071,0	25 647,7	138 337,9	24 343,4	25 863,1	25 863,1	8 113,6	
<b>Remboursement dans les unités d'affaires de la dette à long terme</b>								
Urbanisme, mobilité et infrastructures	38 095,2	46 842,1	52 303,0	59 994,9	64 165,7	69 032,6	68 691,2	
<b>Total – Remboursement dans les unités d'affaires de la dette à long terme</b>	<b>38 095,2</b>	<b>46 842,1</b>	<b>52 303,0</b>	<b>59 994,9</b>	<b>64 165,7</b>	<b>69 032,6</b>	<b>68 691,2</b>	
<b>Total – Remboursement de la dette à long terme</b>	<b>152 317,0</b>	<b>168 828,8</b>	<b>294 342,7</b>	<b>198 347,8</b>	<b>201 461,3</b>	<b>211 072,6</b>	<b>213 570,3</b>	

**Variations budgétaires**

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 2,5 M\$, qui découle principalement d'une augmentation attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et de l'arrivée à échéance d'autres emprunts.

## 6.2. Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits versés aux réserves financières et aux fonds réservés au financement au comptant des dépenses en immobilisations. Au budget de 2025, les crédits alloués au paiement au comptant totalisent 518,9 M\$, en hausse de 15,5 M\$.

**Tableau 35 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Paiement au comptant des immobilisations</b>							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	577 041,9	339 760,4	362 835,0	571 649,1	443 777,3	443 600,0	458 600,0
Affectation – Paiement au comptant – Eau	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	1 949,4	5 072,9	770,5	1 065,2	1 065,2	1 096,4
Affectation – Réserves – Eau	4 393,2	13 911,5	11 036,3	22 467,9	9 672,9	14 561,9	15 007,3
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(554,3)	(882,2)	(106,2)	(605,0)	(272,7)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	58 596,2	87 481,1	10 252,5	20 801,9	70,0	70,0	94,7
<b>Total – Paiement au comptant des immobilisations</b>	<b>694 277,0</b>	<b>484 320,2</b>	<b>431 190,5</b>	<b>657 184,4</b>	<b>496 412,7</b>	<b>503 397,1</b>	<b>518 898,4</b>

### Budget du conseil municipal

**Tableau 36 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Paiement au comptant des immobilisations</b>							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	282 388,4	250 164,8	275 253,2	314 069,0	242 013,1	241 835,8	282 655,0
Affectation – Paiement au comptant – Eau	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	1 949,4	4 603,4	303,0	618,3	618,3	655,7
Affectation – Réserves – Eau	(7 255,9)	2 947,2	2 879,0	6 334,5	(8 702,1)	2 911,0	2 911,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(9,8)	(447,5)	325,2	(314,3)	(145,5)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	396,2	181,1	(5 558,5)	250,8	70,0	70,0	94,7
<b>Total – Paiement au comptant des immobilisations</b>	<b>330 318,9</b>	<b>296 895,0</b>	<b>319 602,3</b>	<b>362 743,0</b>	<b>275 953,8</b>	<b>289 535,1</b>	<b>330 416,4</b>

### Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 40,9 M\$ et s'établissent à 330,4 M\$. Cette augmentation reflète la planification du PDI 2025-2034 par compétence et la poursuite de la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations (PCI).

### Budget du conseil d'agglomération

**Tableau 37 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Paiement au comptant des immobilisations</b>							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	294 653,5	89 595,6	87 581,8	257 580,1	201 764,2	201 764,2	175 945,0
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	469,6	467,5	446,9	446,9	440,7
Affectation – Réserves – Eau	11 649,1	10 964,4	8 157,3	16 133,4	18 375,0	11 650,9	12 096,3
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(544,5)	(434,6)	(431,4)	(290,6)	(127,2)	-	-
Affectation – Fonds réservés	58 200,0	87 300,0	15 811,0	20 551,1	-	-	-
<b>Total – Paiement au comptant des immobilisations</b>	<b>363 958,1</b>	<b>187 425,4</b>	<b>111 588,3</b>	<b>294 441,5</b>	<b>220 458,9</b>	<b>213 862,0</b>	<b>188 482,0</b>

### Variations budgétaires

Ces affectations sont en baisse de 25,4 M\$ et s'établissent à 188,5 M\$. Cette diminution reflète principalement la planification du PDI 2025-2034 par compétence et la poursuite de la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations (PCI).

### 6.3. Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. S’y ajoutent certains postes d’affectation qui sont principalement liés aux mesures d’allègement fiscal permises par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH).

**Tableau 38 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses communes</b>							
Redéploiement des ressources, dépenses relatives aux régimes de retraite et autres	96 750,5	118 347,9	108 111,0	(84 882,3)	(36 701,2)	25 998,7	(1 910,8)
Crédits pour dépenses contingentes	21 379,6	6 941,2	44 596,2	41 723,5	14 347,1	38 118,6	38 118,6
Provision pour inflation	-	-	-	-	-	10 000,0	-
Pertes possibles dans la perception	16 959,3	14 387,8	(15 674,3)	31 966,4	14 050,0	17 050,0	17 450,0
Prêt de personnel au MESS	15 709,7	12 637,7	11 026,9	10 306,6	8 539,9	7 642,4	6 514,4
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	-	500,0	500,0	2 093,2
Prêt de personnel au Bureau du taxi de Montréal	3 036,6	2 350,6	2 390,3	670,4	1,9	-	-
Bureau des régimes de retraite	6 902,6	6 819,1	7 171,3	7 770,6	8 317,5	8 599,3	8 644,4
Agence de mobilité durable – Entente et prêt de personnel	47 764,3	59 634,4	71 591,6	88 322,1	102 202,4	106 171,0	129 072,2
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d’allègement	-	(58 600,0)	(25 000,0)	-	-	-	-
Affectation – Régimes de retraite	14 300,0	14 300,0	20 611,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(32 854,4)	(34 364,2)	(33 933,5)	(26 008,7)	2 967,5	2 967,5	4 532,3
Affectation – Sites contaminés	1 600,0	1 600,0	1 600,0	(100 745,0)	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	2 200,0	2 200,0	2 340,0	-	-	-	-
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	-	32 778,0	45 391,3
Affectation – Fonds réservé – Élections	-	-	-	5 370,0	5 720,0	5 000,0	5 000,0
Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service	-	-	-	-	6 000,0	6 000,0	6 000,0
<b>Total – Dépenses communes</b>	<b>193 748,2</b>	<b>146 254,5</b>	<b>194 830,6</b>	<b>(15 875,3)</b>	<b>137 176,2</b>	<b>272 056,6</b>	<b>272 136,7</b>

#### Variations budgétaires

Le budget des dépenses communes en 2025 affiche une augmentation de 0,1 M\$ par rapport à l’exercice précédent. Cette variation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une diminution nette de 27,9 M\$ au poste de « redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite et autres », découlant principalement d’une diminution des charges de retraite touchant les services passés;
- le retrait du budget de 10 M\$ relatif à la provision pour inflation en raison de la diminution des risques d’augmentation des coûts liés à une forte inflation;
- une diminution de 1,1 M\$ du budget consacré à la rémunération du personnel de la Ville prêté au ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- une augmentation de 1,6 M\$ au développement du réseau des bibliothèques pour le financement de la mise en service des opérations du Centre Sanaaq prévue en 2025;
- une augmentation de 22,9 M\$ des dépenses budgétées pour l’Agence de mobilité durable en raison de l’accroissement des frais de gestion versés par la Ville et de l’effectif qui lui est prêté;
- une augmentation de 1,6 M\$ des affectations au montant à pourvoir est due à la fin de l’amortissement de virements passés, notamment pour le régime de la commission des services électriques et les régimes des anciennes banlieues. En effet, selon les règles comptables applicables aux régimes de retraite, lorsqu’un régime présente un surplus dépassant la limite que la Ville peut s’attendre à tirer de cet actif, un montant est ajouté à la charge puis viré, ou reconnu, au montant à pourvoir et amorti sur une période définie (qui varie entre 10-15 ans selon les régimes).
- une augmentation de 12,6 M\$ de l’affectation spécifiquement prévue pour combler le déficit accumulé de l’agglomération.

### **Nature et explication des variations relatives à certaines affectations**

#### **Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d’allègement**

Il s’agit de la mesure d’allègement permettant de reporter aux exercices futurs l’impact de la crise financière sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s’est prévalu en 2016 et en 2017. Également, la nouvelle mesure d’allègement en raison de la crise sanitaire, que la Ville a utilisé en 2021 et 2022, se trouve à cette rubrique.

#### **Affectation – Régimes de retraite**

Cette rubrique reflète l’amortissement des mesures d’allègement fiscal mentionnées ci-dessus.

#### **Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres**

Cette affectation est déterminée par l’actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l’avenir, en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d’obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite.

#### **Affectation – Sites contaminés**

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

#### **Affectation – Montant à pourvoir – TVQ**

Cette rubrique reflète l’amortissement de la mesure d’allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

#### **Affectation – Comblement de déficit ou autres**

Cette affectation permet de résorber les déficits antérieurs de l’agglomération de Montréal à même le budget de l’année en cours.

#### **Affectation – Réserve – Élections**

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) oblige les municipalités à prévoir un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d’une élection alimenté par les sommes qui y sont affectées annuellement et des intérêts qu’elles produisent. Conséquemment, le conseil doit affecter annuellement les sommes nécessaires afin de disposer, l’année de la tenue de la prochaine élection générale, du budget requis pour couvrir le coût de cette élection.

#### **Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service**

Cette affectation vise, selon les normes comptables utilisées par les municipalités du Québec, à ventiler sur la durée de vie restante des immobilisations le financement des dépenses relatives à la mise hors service de ces immobilisations, telles que les coûts de décontamination.

## 6.4. Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa compétence, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

**Tableau 39 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Contributions corporatives aux organismes</b>							
Autorité régionale de transport métropolitain	619 946,6	622 644,3	648 958,0	665 146,4	719 620,6	715 620,6	762 819,1
Communauté métropolitaine de Montréal	41 983,8	42 690,5	42 918,7	42 437,4	42 414,9	45 725,1	46 225,1
Conseil des arts	20 235,0	20 427,2	20 835,7	21 506,6	21 936,7	21 936,7	21 936,7
Sociétés de développement commercial	14 950,8	14 477,6	14 630,0	15 664,0	16 836,1	16 836,1	17 383,1
Société du parc Jean-Drapeau	15 194,0	14 214,6	15 808,8	16 372,5	16 696,5	16 696,5	16 723,7
Bureau du taxi de Montréal	3 238,2	3 381,3	-	-	-	-	-
Pointe-à-Callière	8 630,6	8 880,6	9 130,6	9 358,9	9 592,9	9 592,9	9 832,7
Office de consultation publique de Montréal	2 644,4	2 327,0	3 008,0	3 243,0	760,2	3 095,6	-
Ombudsman	1 463,1	1 545,6	1 646,7	1 820,8	2 075,2	2 075,2	2 075,2
Montréal international – FODIM	510,0	510,0	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0
Office municipal d'habitation de Montréal	500,0	500,0	414,5	386,1	500,0	550,0	550,0
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Autres	-	(0,1)	-	(0,1)	-	0,0	0,0
<b>Total – Contributions corporatives aux organismes</b>	<b>729 308,5</b>	<b>731 610,6</b>	<b>757 878,0</b>	<b>776 462,6</b>	<b>830 960,1</b>	<b>832 655,7</b>	<b>878 072,6</b>

Note : En date du 8 juin 2024, administrativement, l'OCPM est devenu un service de la ville. Dans le tableau ci-dessus, la prévision de dépense de contribution de l'année 2024 correspond aux dépenses qui ont été effectuées jusqu'au 8 juin 2024 par l'office avant qu'elle ne soit administrativement considéré comme un service de la Ville. La prévision des dépenses de l'OCPM après le 8 juin 2024 est présentée au tableau 122.

### Variations budgétaires

Pour l'exercice de 2025, les contributions aux organismes augmentent de 45,4 M\$ et atteignent 878,1 M\$. Reflétant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de 47,2 M\$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, entraînée par :
  - une hausse de 49,5 M\$ incluant l'indexation de la contribution globale et le financement de la gratuité tarifaire offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus sur l'ensemble du réseau de l'ARTM du territoire de l'agglomération;
  - une baisse de 2,3 M\$ de la contribution spécifique au programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), qui résulte d'une diminution anticipée des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.
- une diminution de 3,1 M\$ en raison du retrait de la contribution à l'Office de consultation publique de Montréal, puisque cet organisme est dorénavant considéré une unité d'affaires de la Ville de Montréal;
- une augmentation de l'ordre de 0,8 M\$ des contributions principalement versées à des organismes des secteurs culturel, sportif et économique, notamment aux sociétés de développement commercial, à la Société du parc Jean-Drapeau et au musée Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.

## 6.5. Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une compétence différente de celle du client.

**Tableau 40 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Transactions à éliminer</b>							
Élimination des transactions internes	38 025,2	40 639,8	43 505,1	47 071,5	50 058,9	45 941,7	46 686,4
Élimination des transactions interentités	2 833,4	2 212,1	2 225,5	1 603,1	1 311,3	825,3	651,3
<b>Total – Transactions à éliminer</b>	<b>40 858,6</b>	<b>42 851,9</b>	<b>45 730,6</b>	<b>48 674,6</b>	<b>51 370,2</b>	<b>46 767,0</b>	<b>47 337,7</b>

## 7. SOMMAIRE DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Les prochaines pages présentent les sommaires des dépenses par unités d'affaires. Le détail par unité d'affaires des dépenses se retrouve en annexe.

### 7.1. Sommaire des dépenses des services

Afin d'éviter les répétitions dans les documents budgétaires, les informations détaillées sur le budget de 2025 et les réalisations de 2024 des services municipaux sont dorénavant comprises dans les présentations bonifiées préparées et déposées à la Commission sur les finances et l'administration (CFA). Ces documents peuvent être consultés directement sur le site de la CFA<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> <https://montreal.ca/commissions-permanentes/commission-sur-les-finances-et-ladministration>

Tableau 41 – Sommaire des dépenses des services

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu 2024	Budget	
	2020	2021	2022	2023		2024	2025
<b>Services centraux</b>							
Direction générale	17 652,8	20 275,7	20 073,3	25 823,7	27 254,5	24 350,0	24 211,6
Finances et évaluation foncière	63 676,5	66 614,0	69 733,2	72 361,9	80 222,1	72 914,3	80 426,5
Planification stratégique et performance organisationnelle	13 193,0	13 280,4	15 814,7	15 100,0	20 128,9	9 596,1	9 193,3
Ressources humaines et communications	69 420,2	69 367,4	73 111,5	74 880,3	80 011,9	79 111,4	79 325,4
Bureau de l'inspecteur général	4 508,2	4 274,3	4 505,0	4 828,0	5 327,4	7 230,4	7 527,9
Bureau du vérificateur général	5 558,6	5 941,7	5 579,8	6 276,5	7 375,8	7 375,8	7 673,3
Commission de la fonction publique de Montréal	586,7	948,2	1 016,8	1 080,5	2 361,7	2 008,4	2 412,5
Office de consultation publique de Montréal	-	-	-	-	2 335,5	-	3 095,6
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	84,0	87,2	90,6	65,3	109,8	834,7	862,2
<b>Total – Services administratifs</b>	<b>174 680,0</b>	<b>180 788,9</b>	<b>189 924,9</b>	<b>200 416,2</b>	<b>225 127,6</b>	<b>203 421,1</b>	<b>214 728,3</b>
Approvisionnement	28 224,4	27 774,1	31 607,4	33 887,6	35 054,1	34 815,4	38 293,6
Développement économique	92 840,9	121 437,5	84 735,6	113 260,0	215 361,3	84 749,8	83 175,1
Habitation	89 605,4	145 850,5	118 358,9	161 160,0	285 394,7	183 660,1	229 358,1
Stratégie immobilière	62 481,1	60 664,7	61 925,3	57 800,2	61 844,8	61 454,2	63 476,8
<b>Total – Habitation et économie</b>	<b>273 151,8</b>	<b>355 726,8</b>	<b>296 627,2</b>	<b>366 107,8</b>	<b>597 654,9</b>	<b>364 679,5</b>	<b>414 303,6</b>
Culture	62 181,0	62 804,5	64 495,5	68 531,6	76 417,8	73 926,7	73 929,5
Diversité et inclusion sociale	34 310,6	34 648,9	42 962,7	47 563,5	48 740,6	41 123,7	43 161,8
Environnement	168 952,7	149 070,8	173 066,3	206 751,3	211 145,3	215 042,5	223 730,3
Espace pour la vie	59 161,6	69 444,6	81 227,9	82 694,2	91 202,5	87 304,5	90 909,9
<b>Total – Qualité de vie</b>	<b>324 605,9</b>	<b>315 968,8</b>	<b>361 752,4</b>	<b>405 540,6</b>	<b>427 506,2</b>	<b>417 397,4</b>	<b>431 731,5</b>
Affaires juridiques	60 647,5	66 917,3	68 431,8	69 336,5	74 866,3	73 316,5	75 471,9
Greffe	29 360,1	47 359,7	30 067,4	32 430,8	34 815,1	35 619,3	54 883,1
Police	708 697,7	745 573,3	805 095,8	819 026,7	874 469,2	820 944,4	824 310,1
Sécurité incendie	427 570,2	390 747,3	389 166,1	408 588,1	413 428,8	393 144,6	408 586,6
<b>Total – Sécurité urbaine et conformité</b>	<b>1 226 275,5</b>	<b>1 250 597,6</b>	<b>1 292 761,1</b>	<b>1 329 382,1</b>	<b>1 397 579,4</b>	<b>1 323 024,8</b>	<b>1 363 251,7</b>
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	119 038,4	117 914,3	136 309,7	163 970,3	144 665,4	136 335,7	144 930,3
Expérience citoyenne et communications	(638,5)	(18,4)	206,7	(540,6)	536,5	845,7	-
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 103,5	53 045,8	64 715,2	69 091,9	76 634,6	45 182,3	45 615,8
Matériel roulant et ateliers	105 127,9	110 280,3	136 299,4	145 114,8	146 189,8	135 084,6	149 001,5
Technologies de l'information	82 530,6	81 652,9	88 266,9	99 635,9	129 063,2	125 951,5	133 171,5
<b>Total – Services de proximité</b>	<b>359 161,9</b>	<b>362 874,9</b>	<b>425 797,9</b>	<b>477 272,3</b>	<b>497 089,5</b>	<b>443 399,8</b>	<b>472 719,1</b>
Commission des services électriques	69 465,3	72 935,0	69 783,9	82 292,6	94 486,7	94 486,7	95 610,4
Eau	266 912,1	289 194,1	298 757,3	318 661,9	353 733,3	349 840,5	366 070,1
Gestion et planification des immeubles	101 724,3	113 606,9	127 452,9	136 364,1	139 488,1	133 746,1	141 346,1
Infrastructures du réseau routier	37 526,1	71 869,1	31 007,4	40 686,8	41 176,2	37 075,4	38 293,4
Urbanisme et mobilité	56 795,8	54 416,2	73 678,0	76 984,2	112 708,6	94 675,3	101 495,9
<b>Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures</b>	<b>532 423,6</b>	<b>602 021,3</b>	<b>600 679,5</b>	<b>654 989,6</b>	<b>741 592,9</b>	<b>709 824,0</b>	<b>742 815,9</b>
<b>Total – Dépenses par services centraux</b>	<b>2 890 298,7</b>	<b>3 067 978,3</b>	<b>3 167 543,0</b>	<b>3 433 708,6</b>	<b>3 886 550,5</b>	<b>3 461 746,6</b>	<b>3 639 550,1</b>

## 7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements

En 2025, les informations détaillées sur le budget 2025 de fonctionnement et les réalisations 2024 des arrondissements sont disponibles sur le portail internet de chaque arrondissement.

**Tableau 42 – Sommaire des budgets des arrondissements**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Arrondissements</b>							
Ahuntsic-Cartierville	58 023,8	60 109,2	62 672,4	69 049,5	73 630,2	65 304,1	67 376,1
Anjou	25 305,8	26 514,5	30 700,1	30 268,7	33 157,5	32 370,8	33 350,6
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	64 520,7	65 036,4	72 932,9	75 986,7	81 460,1	78 446,2	80 191,3
Lachine	27 878,9	29 093,1	31 229,1	32 949,3	35 651,4	32 815,3	34 084,9
LaSalle	37 204,5	38 125,6	41 852,9	42 593,5	45 267,9	46 264,1	47 690,5
Le Plateau-Mont-Royal	51 705,3	54 474,5	59 438,6	60 624,4	64 349,0	62 751,7	63 828,1
Le Sud-Ouest	52 267,6	55 235,1	60 990,2	64 701,7	67 163,0	65 334,7	66 691,8
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	10 982,7	12 184,2	12 847,1	13 049,5	14 404,0	13 381,9	14 096,1
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	63 079,5	66 896,1	69 871,6	75 714,1	83 948,6	80 307,8	81 397,7
Montréal-Nord	40 023,1	41 327,8	44 871,3	44 502,4	48 328,5	46 463,8	47 989,8
Outremont	14 404,2	15 349,6	16 920,9	17 439,6	22 958,5	17 919,9	18 416,0
Pierrefonds-Roxboro	29 791,6	32 254,8	35 467,7	35 140,0	38 694,0	37 087,6	38 800,9
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	56 659,0	60 006,3	65 116,2	68 251,7	72 998,9	68 867,7	69 975,8
Rosemont-La Petite-Patrie	63 424,4	64 953,6	71 952,6	74 944,4	82 609,8	72 836,4	74 125,1
Saint-Laurent	62 439,2	65 607,7	71 580,4	75 583,9	83 068,7	80 754,1	83 162,8
Saint-Léonard	34 953,6	35 624,1	40 122,8	40 028,6	42 192,7	41 246,3	42 172,1
Verdun	35 476,9	37 306,0	37 732,3	40 676,9	41 720,8	41 191,5	41 657,3
Ville-Marie	89 970,9	93 037,8	103 213,8	109 070,2	119 287,1	109 556,2	110 907,9
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	57 966,4	58 039,0	63 292,8	66 084,7	69 372,8	66 334,1	67 461,4
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>876 078,1</b>	<b>911 175,4</b>	<b>992 805,7</b>	<b>1 036 659,8</b>	<b>1 120 263,5</b>	<b>1 059 234,2</b>	<b>1 083 376,2</b>

**Tableau 43 – Sommaire des sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Budget 2024	Sources de financement				Budget 2025
		Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	
<b>Arrondissements</b>						
Ahuntsic-Cartierville	65 304,1	10 584,7	2 335,9	1 258,5	53 197,0	67 376,1
Anjou	32 370,8	10 799,5	1 956,8	-	20 594,3	33 350,6
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	78 446,2	13 201,3	4 339,9	1 731,6	60 918,5	80 191,3
Lachine	32 815,3	5 877,5	2 303,0	1 498,0	24 406,4	34 084,9
LaSalle	46 264,1	8 152,6	1 638,5	-	37 899,4	47 690,5
Le Plateau-Mont-Royal	62 751,7	13 009,8	11 431,2	349,4	39 037,7	63 828,1
Le Sud-Ouest	65 334,7	10 859,0	6 830,9	3 000,0	46 001,9	66 691,8
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	13 381,9	3 252,7	631,7	141,0	10 070,7	14 096,1
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	80 307,8	13 892,9	4 555,5	2 751,3	60 198,0	81 397,7
Montréal-Nord	46 463,8	12 075,1	888,6	861,1	34 165,0	47 989,8
Outremont	17 919,9	4 155,3	3 269,8	336,0	10 654,9	18 416,0
Pierrefonds-Roxboro	37 087,6	8 821,3	1 444,1	1 109,3	27 426,2	38 800,9
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	68 867,7	12 726,3	2 456,2	549,5	54 243,8	69 975,8
Rosemont-La Petite-Patrie	72 836,4	12 875,8	7 893,1	-	53 356,2	74 125,1
Saint-Laurent	80 754,1	18 132,3	4 775,2	997,0	59 258,3	83 162,8
Saint-Léonard	41 246,3	10 036,6	2 031,2	750,0	29 354,3	42 172,1
Verdun	41 191,5	8 638,3	3 946,4	592,7	28 479,9	41 657,3
Ville-Marie	109 556,2	23 538,3	24 316,3	11 878,9	51 174,4	110 907,9
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	66 334,1	10 889,9	3 854,0	-	52 717,5	67 461,4
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>1 059 234,2</b>	<b>211 519,2</b>	<b>90 898,3</b>	<b>27 804,3</b>	<b>753 154,4</b>	<b>1 083 376,2</b>
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(943 108,7)	(211 023,0)	-	-	(753 154,4)	(964 177,4)
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>116 125,5</b>	<b>496,2</b>	<b>90 898,3</b>	<b>27 804,3</b>	<b>-</b>	<b>119 198,8</b>



## 8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### 8.1. Fiscalité locale

Les faits saillants du budget de 2025 et du PDI 2025-2034 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2025 et les variations des charges fiscales totales des propriétaires à Montréal. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que le niveau de revenus qu'elles génèrent. S'y trouvent également les variations détaillées des charges fiscales par types d'immeubles résidentiels.

Les charges fiscales totales sont composées de la somme des taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant rappelle les principales taxes prélevées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

**Tableau 44 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement**

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	Taxe foncière générale	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
Conseils d'arrondissement	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

#### Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases, ainsi que des droits, et impose des tarifs relatifs à l'eau.

#### **Taxe foncière générale**

La taxe foncière générale (TFG) est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal et qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais.

Les taux de la taxe foncière générale varient selon quatre catégories d'immeubles :

- La catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements et moins;
- La catégorie des immeubles de six logements ou plus;
- La catégorie des immeubles non résidentiels;
- La catégorie des terrains vagues desservis.

**Tableau 45 – Taux de taxation de 2025 – Taxe foncière générale**

(\$ par tranche de 100\$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 \$	Valeur excédant 900 000 \$	
<b>Taxe foncière générale</b>	0,4638	0,4638	2,0460	2,6201	1,8552

#### Terrains vagues

Il est à noter que les terrains vagues desservis et non desservis sont assujettis à l'équivalent de quatre fois le taux de base; toutefois, les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes selon que ces terrains sont desservis ou non :

- Les terrains vagues desservis sont imposés au taux de la catégorie des terrains vagues desservis, qui équivaut à quatre fois le taux de base;
- Les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de la catégorie résiduelle ainsi que la taxe sur les terrains vagues non desservis, dont le taux est équivalent à trois fois celui de la catégorie résiduelle.

Cette hausse des taxes appliquées aux terrains vagues fait suite à l'entrée en vigueur des dispositions qui sont prévues au projet de loi n°39<sup>1</sup>, adopté en décembre 2023, et permettant aux municipalités de hausser ces taux. Cette hausse s'accompagne, suivant certaines modalités, d'un crédit de taxe pour les personnes ayant acquis un terrain vague par succession .

<sup>1</sup> *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (2023, chapitre 33).*

Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière – Immeubles non résidentiels

La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels.

En 2025, l'écart entre le taux applicable à la première tranche de valeur foncière et celui applicable à la tranche de valeur foncière supérieure demeure stable, à près de 30 %. Cette mesure s'applique à la taxe foncière générale, à la taxe relative aux dettes des anciennes villes ainsi qu'à la taxe relative au financement de l'ARTM.

Le seuil d'application de la mesure se situe à 900 000 \$. Ainsi, les premiers 900 000 \$ de valeur foncière non résidentielle seront imposés à un taux de taxe inférieur à celui imposé sur la valeur foncière excédant ce seuil.

De façon cumulative, la mesure a pour effet d'alléger globalement de 16 % les charges fiscales totales d'environ 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 \$ ou moins. Au total, ce sont plus de 90 % des immeubles non résidentiels qui bénéficient de la mesure de différenciation des taux selon la valeur foncière.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif de la mesure et de ses bonifications, depuis son introduction en 2019, pour trois immeubles théoriques.

**Tableau 46 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2025**

Types de taxes	Immeuble de 450 000 \$		Immeuble de 900 000 \$		Immeuble de 1,5 M\$	
	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	11 283 \$	9 207 \$	22 566 \$	18 414 \$	37 610 \$	34 135 \$
Taxes spéciales	2 013 \$	1 930 \$	4 026 \$	3 861 \$	6 711 \$	6 572 \$
Taxes d'arrondissement	358 \$	358 \$	716 \$	716 \$	1 193 \$	1 193 \$
	<b>13 654 \$</b>	<b>11 495 \$</b>	<b>27 308 \$</b>	<b>22 991 \$</b>	<b>45 514 \$</b>	<b>41 900 \$</b>
<b>Effet cumulatif</b>	<b>(2 159 \$)</b> <b>(16 %)</b>		<b>(4 317 \$)</b> <b>(16 %)</b>		<b>(3 614 \$)</b> <b>(8 %)</b>	

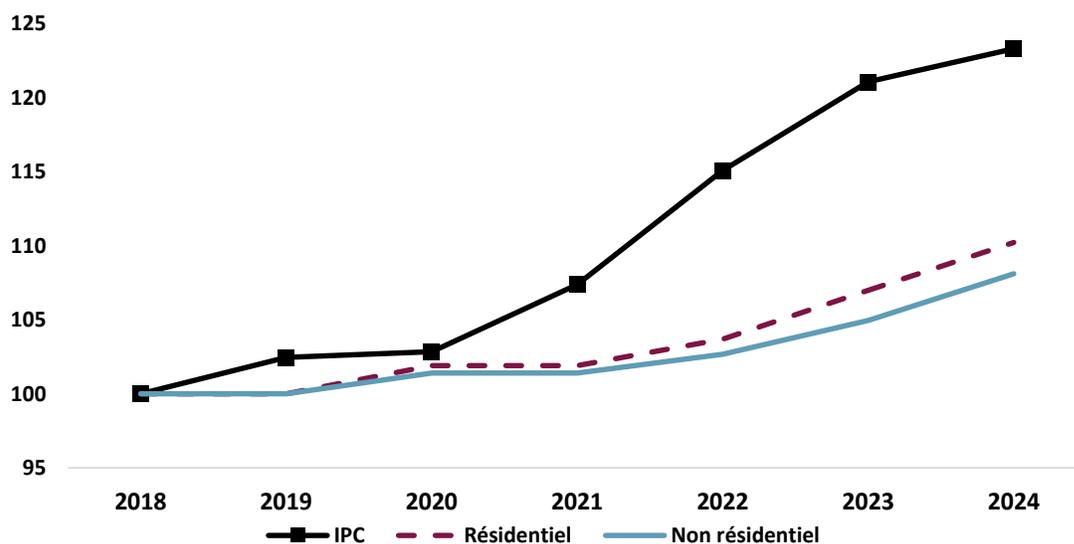
Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

Depuis l'entrée en vigueur de la mesure en 2019, la stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel prévoit que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmentent moins rapidement que celles des immeubles résidentiels afin de réduire l'écart de fardeau fiscal entre ces deux catégories d'immeubles.

En 2024, la Ville de Montréal a procédé à l'évaluation des effets de sa stratégie. Il en résulte que, depuis 2019, l'augmentation des charges fiscales afférentes aux immeubles non résidentiels a été moins importante que l'inflation. De plus, on constate que la croissance de ces charges a aussi été moins importante que la croissance des charges fiscales afférentes aux immeubles résidentiels.

**Graphique 6 – Évolution de l’augmentation de la taxe foncière générale et de l’inflation, 2018-2024**

(Indice 2018=100)



Note : L'inflation est établie selon l'IPC, mesurée au huitième mois de chaque année.

Pour les prochains exercices financiers, la Ville de Montréal maintiendra les gains découlant de l'application de la stratégie, en assurant une augmentation des charges fiscales afférentes aux immeubles non résidentiels égale ou inférieure à l'augmentation des charges fiscales afférentes aux immeubles résidentiels.

**Taxe relative aux dettes des anciennes villes**

Lors des fusions municipales de 2002, les municipalités sont arrivées dans la nouvelle Ville de Montréal avec des bilans financiers différents. L'encadrement juridique des fusions municipales prévoit que le financement des passifs de chacune des municipalités demeure à la charge exclusive des propriétaires de chacun de ces territoires.

Depuis 2002, la Ville de Montréal a intégré ce financement à même les taux de la TFG. À compter de 2022, cela se fait par le biais de la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories que celles de la TFG. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la TFG.

Pour les secteurs de l'Île-Bizard, de Pierrefonds, de Roxboro et de Sainte-Geneviève, les dettes ont été complètement remboursées. Il n'y a donc pas de taux pour cette taxe.

**Tableau 47 – Taux de taxation de 2025 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)**  
(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 \$	Valeur excédant 900 000 \$	
Anjou	0,0058	0,0058	0,0158	0,0203	0,0232
Lachine	0,0011	0,0011	0,0033	0,0042	0,0044
LaSalle	0,0032	0,0032	0,0102	0,0130	0,0128
Montréal	0,0221	0,0221	0,0738	0,0945	0,0884
Montréal-Nord	0,0121	0,0121	0,0363	0,0465	0,0484
Outremont	0,0055	0,0055	0,0189	0,0242	0,0220
Saint-Laurent	0,0035	0,0035	0,0103	0,0132	0,0140
Saint-Léonard	0,0066	0,0066	0,0199	0,0254	0,0264
Verdun	0,0042	0,0042	0,0142	0,0182	0,0168

### Fiscalité de l'eau

Les revenus fiscaux totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisent 502,2 M\$, en 2025, en hausse de 16,5 M\$. De ces revenus, 491,4 M\$ proviennent de la taxe relative à l'eau imposée sur une base foncière et 10,7 M\$ sont des revenus de tarification volumétrique.

#### La taxe foncière relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 491,4 M\$ en 2024, en hausse de 21 M\$. Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels.

Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La taxe foncière relative à l'eau des immeubles non résidentiels est imposée en fonction d'un taux de taxation variant selon la présence ou non d'un compteur d'eau dans ces immeubles. Cette différence fait suite à l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2023, de la tarification volumétrique pour le financement de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

**Tableau 48 – Taux de taxation de 2025 – Taxe foncière relative à l'eau**  
(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels	
	Résiduelle	Six logements ou plus	Avec compteur	Sans compteur
Taxe relative à l'eau	0,0813	0,0813	0,3226	0,3387

La tarification volumétrique pour la gestion de l'eau

Les revenus de la tarification de l'eau s'élèvent à 10,7 M\$ en 2025, ce qui représente une baisse de 4,5 M\$ par rapport à 2024. Cette diminution s'explique par la prise en considération des volumes d'eau réellement mesurés au 31 décembre 2023, après la première année d'application.

La tarification volumétrique est applicable aux immeubles non résidentiels de l'ensemble du territoire montréalais depuis 2023 et s'inscrit comme mesure écofiscale pour le financement des services de l'eau.

Cette tarification est imposée aux immeubles non résidentiels dotés d'un compteur d'eau et le taux augmente selon la consommation de l'immeuble. Les taux applicables à l'eau consommée pour l'année 2025 sont indexés de 5 % pour la seconde tranche de consommation d'eau, de 7,5 % pour la troisième tranche et de plus de 9 % pour la quatrième tranche. Par ailleurs, l'allocation de 1 000 m<sup>3</sup> demeure inchangée.

**Tableau 49 – Taux de tarification de 2025 – Tarification pour l'eau**

(\$ par mètre cube d'eau consommée par année)

Consommation	Tarif / m <sup>3</sup>
Jusqu'à 1 000 m <sup>3</sup>	s. o.
De plus de 1 000 m <sup>3</sup> à 10 000 m <sup>3</sup>	0,105
De plus de 10 000 m <sup>3</sup> à 100 000 m <sup>3</sup>	0,215
De plus de 100 000 m <sup>3</sup>	0,655

**Taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM**

La taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM générera des revenus de 51,3 M\$ en 2025. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories et proportions que la TFG. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la TFG.

**Tableau 50 – Taux de taxation de 2025 – Taxe relative à l'ARTM**

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 \$	Valeur excédant 900 000 \$	
Taxe relative à l'ARTM	0,0072	0,0072	0,0316	0,0404	0,0288

**Taxe relative à la voirie**

La taxe relative à la voirie générera des revenus de 20,2 M\$ en 2025. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

**Tableau 51 – Taux de taxation de 2025 – Taxe relative à la voirie**

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Taxe relative à la voirie	0,0024	0,0176

### Taxe sur les parcs de stationnement

Les revenus de cette taxe sont de 38,7 M\$ en 2025, en hausse de 8,7 M\$. Ils servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif. La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement.

Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est accordée à tous les parcs de stationnement des secteurs A, B et C, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement. Dans le secteur D, le seuil à partir duquel les stationnements extérieurs sont assujettis à la taxe est réduit à 5 000 mètres carrés comparativement à 10 000 mètres carrés en 2024.

Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Il varie également selon le secteur où le parc de stationnement est situé :

- Le secteur A, qui correspond au centre des affaires de Montréal<sup>1</sup>;
- Le secteur B, qui correspond au centre-ville de Montréal<sup>2</sup>, en excluant les secteurs A et C;
- Le secteur C, dont le périmètre est présenté à la figure suivante;
- Le secteur D, qui correspond au territoire de l'ensemble de la Ville de Montréal, en excluant les secteurs A, B et C.

Pour l'exercice de 2025, les taux des secteurs A, B et C sont indexés d'environ 8 %. Le taux du secteur D augmente de 0,50 \$.

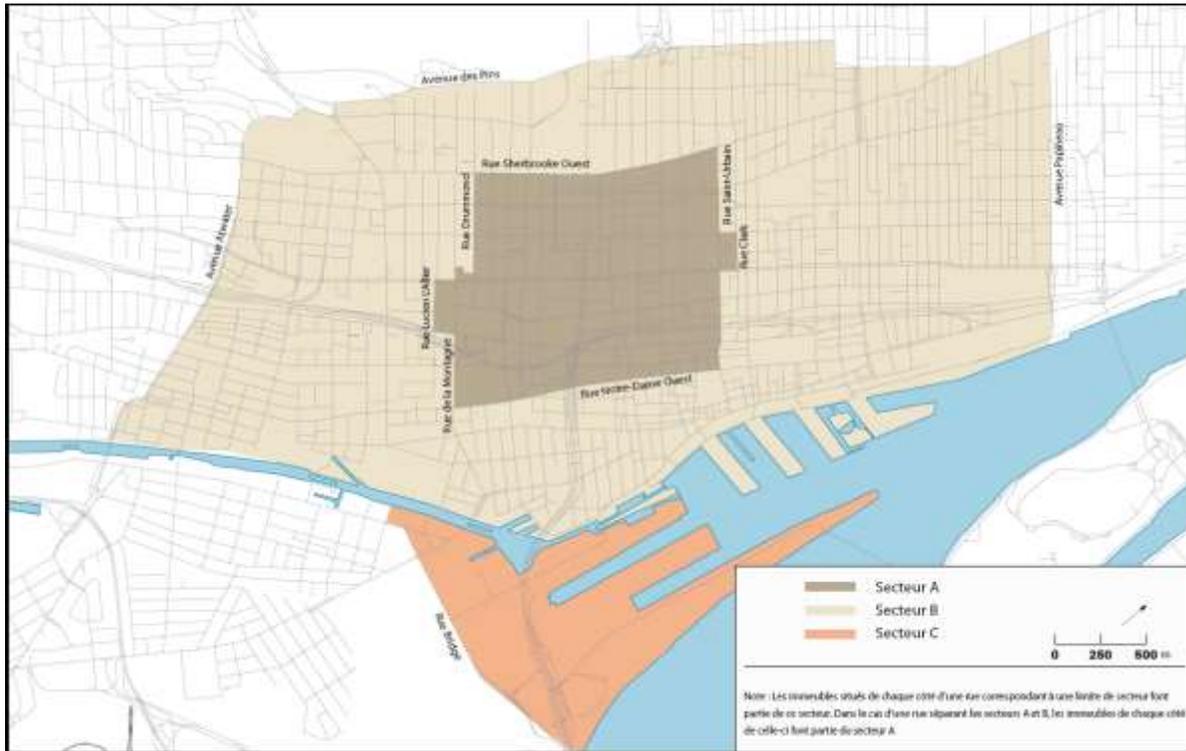
**Tableau 52 – Taux de taxation de 2025 – Taxe sur les parcs de stationnement**

Secteurs	Intérieurs \$/m <sup>2</sup>	Extérieurs \$/m <sup>2</sup>
Secteur A	13,80	55,60
Secteur B	6,95	41,80
Secteur C	6,95	20,90
Secteur D	s. o.	2,50

<sup>1</sup> Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

<sup>2</sup> Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Figure 3 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement



### Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Ces compensations permettent aux gouvernements de participer au financement des services municipaux dont bénéficient leurs immeubles, dans les villes où ils sont situés.

Les immeubles du gouvernement du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalentes au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Ce n'est plus le cas pour bon nombre d'immeubles du gouvernement du Québec depuis la refonte des compensations en 2022. Seuls les immeubles de la Société québécoise des infrastructures (SQI) et la Place des Arts demeurent assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Pour les autres immeubles du gouvernement du Québec, les compensations versées sont basées sur le taux global de taxation (TGT). Le TGT est ensuite multiplié par un pourcentage pour l'établissement des compensations versées pour les différents immeubles du gouvernement du Québec :

- 100 % pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités);
- 82 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire et secondaire;
- 135 % pour les immeubles du gouvernement du Québec (à l'exception des immeubles de la SQI, notamment);
- 370 % pour les immeubles des gouvernements étrangers et des organismes internationaux.

Les modifications entrées en vigueur en 2022 en raison de la refonte des compensations continuent de générer une perte de revenus importante pour la Ville de Montréal. Les discussions avec le gouvernement du Québec concernant les effets de cette refonte sur le cadre financier de la Ville de Montréal sont toujours en cours.

### Autres immeubles exempts

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'ARTM ou à exo ainsi que les immeubles nécessaires à l'exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

À partir de l'exercice financier 2025, la compensation des OBNL propriétaires détenant une reconnaissance de la Commission municipale du Québec n'est plus exigée.

### **Fiscalité des conseils d'arrondissement**

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à un taux unique dans chaque arrondissement, indépendamment des catégories d'immeubles.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter de 0,6 % les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels et de 0,1 % celles des immeubles non résidentiels.

#### **Taxe relative aux services**

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation pour les immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2024 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 6,7 M\$ entre les revenus de 2024 et ceux de 2025, reflétant les décisions des conseils d'arrondissement, il faut ajouter les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 8,8 M\$ l'écart total entre les revenus budgétés en 2024 et 2025.

Tableau 53 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2024 et en 2025, et taux applicables en 2025

Arrondissements	Revenus 2024 <sup>1</sup>	Revenus 2025 <sup>2</sup>	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles	Taux 2025
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(%)	(%)	(\$/100 \$)
Ahuntsic-Cartierville	9 939,1	10 436,0	497,0	5,0	0,3	0,0422
Anjou	10 605,1	10 733,0	128,0	1,2	0,2	0,1200
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	12 383,8	13 003,0	619,2	5,0	0,3	0,0389
Lachine	5 631,3	5 800,3	168,9	3,0	0,2	0,0568
LaSalle	7 285,7	8 014,3	728,6	10,0	0,8	0,0562
Le Plateau-Mont-Royal	12 585,8	12 963,4	377,6	3,0	0,2	0,0486
Le Sud-Ouest	10 110,8	10 414,2	303,3	3,0	0,2	0,0493
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	3 079,6	3 233,5	154,0	5,0	0,6	0,0786
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	13 323,8	13 723,5	399,7	3,0	0,3	0,0596
Montréal-Nord	11 641,5	12 026,2	384,8	3,3	0,6	0,1274
Outremont	3 981,8	4 101,3	119,5	3,0	0,2	0,0428
Pierrefonds-Roxboro	8 522,5	8 778,1	255,7	3,0	0,3	0,0693
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	12 254,9	12 622,6	367,6	3,0	0,3	0,0715
Rosemont-La Petite-Patrie	12 318,9	12 688,5	369,6	3,0	0,2	0,0461
Saint-Laurent	17 558,7	17 909,8	351,2	2,0	0,1	0,0623
Saint-Léonard	9 591,6	9 944,3	352,6	3,7	0,4	0,0777
Verdun	8 283,1	8 531,6	248,5	3,0	0,3	0,0527
Ville-Marie	22 232,8	22 788,6	555,8	2,5	0,3	0,0385
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	10 427,2	10 740,0	312,8	3,0	0,3	0,0507
<b>Total</b>	<b>201 757,9</b>	<b>208 452,2</b>	<b>6 694,3</b>	<b>3,3</b>	<b>0,3</b>	<b>s. o.</b>

<sup>1</sup> Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements pour 2024 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 14 septembre et le 31 décembre 2023.

<sup>2</sup> Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier puisque l'une des taxes de services de l'arrondissement est un tarif par unité et l'autre un taux foncier de 0,0437 \$ / 100 \$.

### Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2025, ces taxes génèrent des revenus de 117,7 M\$, soit 6,7 M\$ de plus qu'en 2024, et permettent le remboursement d'emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2023.

**Tableau 54 – Taux de taxation de 2025 – Taxe relative aux investissements**

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taux	Arrondissements	Taux
Ahuntsic–Cartierville	0,0306	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0384
Anjou	0,0699	Montréal-Nord	0,0513
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0216	Outremont	0,0305
Lachine	0,0328	Pierrefonds–Roxboro	0,0427
LaSalle	0,0319	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0662
Le Plateau-Mont-Royal	0,0246	Rosemont–La Petite-Patrie	0,0276
Le Sud-Ouest	0,0249	Saint-Laurent	0,0339
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève		Saint-Léonard	0,0473
L'Île-Bizard	0,0812	Verdun	0,0333
Sainte-Geneviève	0,0811	Ville-Marie	0,0075
		Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0301

### Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière

Lors du dépôt d'un nouveau rôle, presque tous les propriétaires voient la valeur de leur propriété varier. Cette variation peut être à la hausse comme à la baisse. Le rôle triennal actuel a été déposé en septembre 2022 pour les exercices de 2023 à 2025.

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2023, 2024 et 2025, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté à (ou retranché de, selon le cas) la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée valeur ajustée. L'année 2025 constitue la dernière année d'application du rôle d'évaluation actuel.

À titre d'exemple, le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés théoriques, dont la valeur au rôle évolue différemment.

**Tableau 55 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2023, 2024 et 2025**

	Propriété A	Propriété B
<b>Données de base</b>		
Valeur au rôle 2020-2022 (3 ans)	422 500 \$	545 900 \$
Valeur au rôle 2023-2025 (3 ans)	402 700 \$	615 200 \$
Variation de la valeur au rôle	(19 800) \$	69 300 \$
<b>Calcul de la valeur ajustée</b>		
Valeur au rôle 2020-2022	422 500 \$	545 900 \$
+/- le tiers de la variation de valeur	(6 600) \$	23 100 \$
<b>Valeur ajustée pour 2023</b>	<b>415 900 \$</b>	<b>569 000 \$</b>
<b>Valeur ajustée pour 2024</b>	<b>409 300 \$</b>	<b>592 100 \$</b>
<b>Valeur ajustée pour 2025</b>	<b>402 700 \$</b>	<b>615 200 \$</b>

## Taux moyens cumulés

Tableau 56 – Taux de taxation de 2025 – Immeubles de la catégorie résiduelle

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services <sup>1</sup>	Taxe relative aux investissements <sup>2</sup>	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic–Cartierville	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0422	0,0306	<b>0,0728</b>	<b>0,6495</b>
Anjou	0,4638	0,0058	0,0813	0,0024	0,0072	0,1200	0,0699	<b>0,1899</b>	<b>0,7504</b>
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0389	0,0216	<b>0,0606</b>	<b>0,6373</b>
Lachine	0,4638	0,0011	0,0813	0,0024	0,0072	0,0567	0,0328	<b>0,0894</b>	<b>0,6452</b>
LaSalle	0,4638	0,0032	0,0813	0,0024	0,0072	0,0562	0,0319	<b>0,0881</b>	<b>0,6460</b>
Le Plateau-Mont-Royal	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0486	0,0246	<b>0,0732</b>	<b>0,6499</b>
Le Sud-Ouest	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0493	0,0249	<b>0,0742</b>	<b>0,6509</b>
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4638	s. o.	0,0813	0,0024	0,0072	0,0786	0,0812	<b>0,1598</b>	<b>0,7145</b>
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0596	0,0384	<b>0,0979</b>	<b>0,6746</b>
Montréal-Nord	0,4638	0,0121	0,0813	0,0024	0,0072	0,1274	0,0513	<b>0,1787</b>	<b>0,7454</b>
Outremont	0,4638	0,0055	0,0813	0,0024	0,0072	0,0428	0,0305	<b>0,0733</b>	<b>0,6334</b>
Pierrefonds–Roxboro	0,4638	s. o.	0,0813	0,0024	0,0072	0,0693	0,0427	<b>0,1120</b>	<b>0,6667</b>
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0715	0,0662	<b>0,1376</b>	<b>0,7143</b>
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0461	0,0276	<b>0,0738</b>	<b>0,6505</b>
Saint-Laurent	0,4638	0,0035	0,0813	0,0024	0,0072	0,0623	0,0339	<b>0,0961</b>	<b>0,6543</b>
Saint-Léonard	0,4638	0,0066	0,0813	0,0024	0,0072	0,0777	0,0473	<b>0,1250</b>	<b>0,6863</b>
Verdun	0,4638	0,0042	0,0813	0,0024	0,0072	0,0527	0,0333	<b>0,0859</b>	<b>0,6448</b>
Ville-Marie	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0385	0,0075	<b>0,0460</b>	<b>0,6227</b>
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0507	0,0301	<b>0,0808</b>	<b>0,6575</b>
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>	<b>0,4638</b>	<b>0,0161</b>	<b>0,0813</b>	<b>0,0024</b>	<b>0,0072</b>			<b>0,0883</b>	<b>0,6590</b>

<sup>1</sup> L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 54,12 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0130 pour cette catégorie d'immeubles.

<sup>2</sup> L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0812 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0811 pour le secteur Sainte-Geneviève.

**Tableau 57 – Taux de taxation de 2025 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus**  
(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services <sup>1</sup>	Taxe relative aux investissements <sup>2</sup>	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic–Cartierville	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0422	0,0306	<b>0,0728</b>	<b>0,6495</b>
Anjou	0,4638	0,0058	0,0813	0,0024	0,0072	0,1200	0,0699	<b>0,1899</b>	<b>0,7504</b>
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0389	0,0216	<b>0,0606</b>	<b>0,6373</b>
Lachine	0,4638	0,0011	0,0813	0,0024	0,0072	0,0767	0,0328	<b>0,1094</b>	<b>0,6652</b>
LaSalle	0,4638	0,0032	0,0813	0,0024	0,0072	0,0562	0,0319	<b>0,0881</b>	<b>0,6460</b>
Le Plateau–Mont-Royal	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0486	0,0246	<b>0,0732</b>	<b>0,6499</b>
Le Sud-Ouest	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0493	0,0249	<b>0,0742</b>	<b>0,6509</b>
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4638	s. o.	0,0813	0,0024	0,0072	0,0786	0,0812	<b>0,1598</b>	<b>0,7145</b>
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0596	0,0384	<b>0,0979</b>	<b>0,6746</b>
Montréal-Nord	0,4638	0,0121	0,0813	0,0024	0,0072	0,1274	0,0513	<b>0,1787</b>	<b>0,7454</b>
Outremont	0,4638	0,0055	0,0813	0,0024	0,0072	0,0428	0,0305	<b>0,0733</b>	<b>0,6334</b>
Pierrefonds–Roxboro	0,4638	s. o.	0,0813	0,0024	0,0072	0,0693	0,0427	<b>0,1120</b>	<b>0,6667</b>
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0715	0,0662	<b>0,1376</b>	<b>0,7143</b>
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0461	0,0276	<b>0,0738</b>	<b>0,6505</b>
Saint-Laurent	0,4638	0,0035	0,0813	0,0024	0,0072	0,0623	0,0339	<b>0,0961</b>	<b>0,6543</b>
Saint-Léonard	0,4638	0,0066	0,0813	0,0024	0,0072	0,0777	0,0473	<b>0,1250</b>	<b>0,6863</b>
Verdun	0,4638	0,0042	0,0813	0,0024	0,0072	0,0527	0,0333	<b>0,0859</b>	<b>0,6448</b>
Ville-Marie	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0385	0,0075	<b>0,0460</b>	<b>0,6227</b>
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0507	0,0301	<b>0,0808</b>	<b>0,6575</b>
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>	<b>0,4638</b>	<b>0,0161</b>	<b>0,0813</b>	<b>0,0024</b>	<b>0,0072</b>			<b>0,0806</b>	<b>0,6513</b>

<sup>1</sup> L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 54,12 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0330 pour cette catégorie d'immeubles.

<sup>2</sup> L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0812 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0811 pour le secteur Sainte-Geneviève.

**Tableau 58 – Taux de taxation de 2025 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels**  
(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale <sup>1</sup>	Dettes anciennes villes <sup>1</sup>	Taxe relative à l'eau <sup>2</sup>	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM <sup>1</sup>	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services <sup>3</sup>	Taxe relative aux investissements <sup>4</sup>	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic–Cartierville	2,4756	0,0893	0,3238	0,0176	0,0382	0,0422	0,0306	0,0728	3,0174
Anjou	2,5341	0,0196	0,3234	0,0176	0,0391	0,1200	0,0699	0,1899	3,1238
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,4567	0,0886	0,3262	0,0176	0,0379	0,0389	0,0216	0,0606	2,9876
Lachine	2,5305	0,0040	0,3241	0,0176	0,0391	0,0466	0,0328	0,0794	2,9947
LaSalle	2,4976	0,0124	0,3237	0,0176	0,0386	0,0562	0,0319	0,0881	2,9780
Le Plateau-Mont-Royal	2,3507	0,0848	0,3267	0,0176	0,0363	0,0486	0,0246	0,0732	2,8893
Le Sud-Ouest	2,4597	0,0887	0,3287	0,0176	0,0380	0,0493	0,0249	0,0742	3,0070
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,3177	0,0000	0,3270	0,0176	0,0358	0,0786	0,0812	0,1598	2,8580
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,5010	0,0902	0,3281	0,0176	0,0386	0,0596	0,0384	0,0979	3,0735
Montréal-Nord	2,3422	0,0416	0,3242	0,0176	0,0362	0,1274	0,0513	0,1787	2,9405
Outremont	2,3495	0,0217	0,3259	0,0176	0,0363	0,0428	0,0305	0,0733	2,8242
Pierrefonds–Roxboro	2,3798	0,0000	0,3242	0,0176	0,0367	0,0693	0,0427	0,1120	2,8704
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,4523	0,0885	0,3249	0,0176	0,0379	0,0715	0,0662	0,1376	3,0587
Rosemont–La Petite-Patrie	2,3792	0,0858	0,3263	0,0176	0,0367	0,0461	0,0276	0,0738	2,9195
Saint-Laurent	2,5425	0,0128	0,3237	0,0176	0,0393	0,0623	0,0339	0,0961	3,0320
Saint-Léonard	2,4664	0,0240	0,3240	0,0176	0,0381	0,0777	0,0473	0,1250	2,9950
Verdun	2,4636	0,0171	0,3241	0,0176	0,0380	0,0527	0,0333	0,0859	2,9464
Ville-Marie	2,5709	0,0927	0,3255	0,0176	0,0397	0,0385	0,0075	0,0460	3,0924
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,4160	0,0872	0,3252	0,0176	0,0373	0,0507	0,0301	0,0808	2,9641
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>	<b>2,5073</b>	<b>0,0659</b>	<b>0,3252</b>	<b>0,0176</b>	<b>0,0387</b>			<b>0,0795</b>	<b>3,0343</b>

<sup>1</sup> Les taux présentés pour la TFG, la taxe relative aux dettes des anciennes villes et la taxe relative à l'ARTM le sont à titre indicatif puisque ce sont des taux moyens établis à partir des revenus générés par les deux taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.

<sup>2</sup> Ces taux, présentés à titre indicatif, sont des taux moyens résultant de la division des revenus générés par les deux taux applicables selon la présence ou non de compteur, par les valeurs foncières des immeubles concernés.

<sup>3</sup> L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 54,12 \$ par unité commerciale, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0030 pour cette catégorie d'immeubles.

<sup>4</sup> L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0812 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0811 pour le secteur Sainte-Geneviève.

### Variation détaillée des charges fiscales foncières

#### **Immeubles résidentiels**

Bien entendu, les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire de Montréal. Les décisions d'un conseil d'arrondissement se répercutent seulement, quant à elles, sur les immeubles situés sur le territoire de cet arrondissement.

Le dépôt du rôle 2023-2025 est l'un des principaux éléments expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon les arrondissements ou le type d'immeubles. Les « effets de rôle » sont les déplacements fiscaux entre les immeubles qui sont causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières (voir la section précédente pour consulter un exemple). Ainsi, les effets de rôle se reproduisent chaque année d'application du rôle, en raison de cette mesure d'étalement de la variation des valeurs : les effets sont étalés sur les trois années d'application du rôle.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels.

**Tableau 59 – Variation moyenne détaillée des charges fiscales foncières de 2024 à 2025, immeubles résidentiels**

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	1,4 %	(0,1 %)	0,4 %	1,7 %	0,3 %	(0,0 %)	0,3 %	2,0 %
Anjou	1,2 %	(0,0 %)	0,3 %	1,5 %	0,2 %	1,0 %	1,2 %	2,7 %
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	2,4 %	0,3 %	0,2 %	0,5 %	2,9 %
Lachine	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	2,3 %	0,2 %	0,2 %	0,4 %	2,8 %
LaSalle	1,0 %	(0,0 %)	0,3 %	1,3 %	0,8 %	(0,1 %)	0,6 %	1,9 %
Le Plateau-Mont-Royal	1,2 %	(0,1 %)	0,4 %	1,6 %	0,2 %	(0,0 %)	0,2 %	1,7 %
Le Sud-Ouest	1,4 %	(0,1 %)	0,4 %	1,8 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	2,1 %
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	1,2 %	0,0 %	0,3 %	1,5 %	0,6 %	1,3 %	1,9 %	3,4 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	2,3 %	0,3 %	0,5 %	0,8 %	3,1 %
Montréal-Nord	1,2 %	(0,0 %)	0,3 %	1,5 %	0,6 %	0,6 %	1,2 %	2,7 %
Outremont	1,0 %	(0,0 %)	0,3 %	1,4 %	0,2 %	0,4 %	0,6 %	1,9 %
Pierrefonds-Roxboro	2,4 %	0,0 %	0,6 %	3,1 %	0,3 %	0,7 %	1,0 %	4,1 %
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	1,4 %	(0,0 %)	0,4 %	1,8 %	0,3 %	0,7 %	1,0 %	2,8 %
Rosemont-La Petite-Patrie	1,3 %	(0,1 %)	0,4 %	1,6 %	0,2 %	0,3 %	0,5 %	2,0 %
Saint-Laurent	1,3 %	(0,0 %)	0,4 %	1,7 %	0,1 %	(0,1 %)	(0,0 %)	1,7 %
Saint-Léonard	0,8 %	0,0 %	0,3 %	1,1 %	0,4 %	0,5 %	0,9 %	2,0 %
Verdun	1,4 %	0,0 %	0,4 %	1,8 %	0,3 %	0,3 %	0,6 %	2,3 %
Ville-Marie	(0,2 %)	(0,1 %)	0,1 %	(0,2 %)	0,3 %	0,2 %	0,5 %	0,2 %
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	1,6 %	(0,0 %)	0,4 %	2,0 %	0,3 %	0,2 %	0,4 %	2,4 %
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>	1,3 %	(-0,1 %)	0,4 %	1,6 %	0,3 %	0,3 %	0,6 %	2,2 %

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2025, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles.

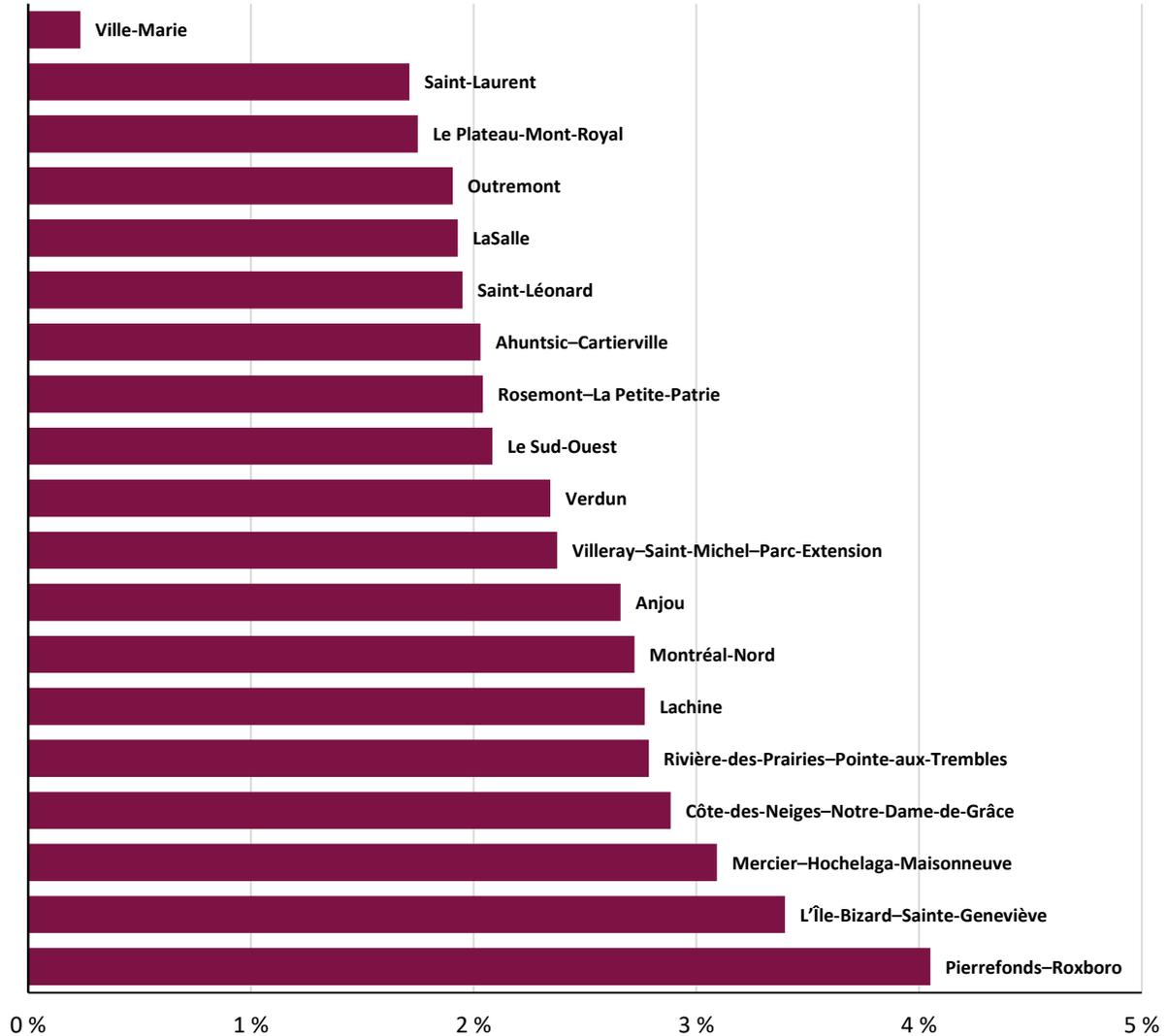
**Tableau 60 – Variation moyenne des charges fiscales foncières de 2024 à 2025, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles**

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Sous-catégories résidentielles			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (de 2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic–Cartierville	2,0 %	2,3 %	2,2 %	1,9 %	1,8 %
Anjou	2,7 %	2,6 %	2,5 %	3,1 %	0,8 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,9 %	3,7 %	1,4 %	2,9 %	3,1 %
Lachine	2,8 %	3,2 %	2,5 %	2,5 %	2,6 %
LaSalle	1,9 %	1,7 %	1,4 %	2,5 %	0,5 %
Le Plateau-Mont-Royal	1,7 %	1,2 %	1,4 %	2,0 %	2,1 %
Le Sud-Ouest	2,1 %	3,6 %	0,8 %	3,2 %	2,7 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3,4 %	3,5 %	1,8 %	3,1 %	1,1 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	3,1 %	3,1 %	3,0 %	2,9 %	3,6 %
Montréal-Nord	2,7 %	3,1 %	1,4 %	3,2 %	2,2 %
Outremont	1,9 %	1,8 %	1,5 %	2,8 %	2,1 %
Pierrefonds–Roxboro	4,1 %	4,3 %	2,6 %	3,2 %	2,4 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,8 %	3,1 %	3,4 %	2,5 %	0,7 %
Rosemont–La Petite-Patrie	2,0 %	2,3 %	1,9 %	1,8 %	2,6 %
Saint-Laurent	1,7 %	1,7 %	1,6 %	1,7 %	1,4 %
Saint-Léonard	2,0 %	2,4 %	2,4 %	2,1 %	(0,4 %)
Verdun	2,3 %	2,8 %	2,0 %	3,3 %	1,7 %
Ville-Marie	0,2 %	2,3 %	(1,0 %)	3,7 %	1,0 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,4 %	3,4 %	1,8 %	2,0 %	3,0 %
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>	<b>2,2 %</b>	<b>2,9 %</b>	<b>1,2 %</b>	<b>2,5 %</b>	<b>2,1 %</b>

Source : Compilation actualisée au 14 septembre 2024 et effectuée à l'aide des paramètres fiscaux de 2024 et de 2025.

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

**Graphique 7 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2024 à 2025, par arrondissement**



Dans le tableau suivant, la résidence moyenne représente une « résidence de valeur moyenne » aux fins d'illustration<sup>1</sup>. L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

**Tableau 61 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne**

Variation des charges fiscales	Taxes 2024	Taxes 2025	Variations	
			(\$)	(%)
<b>Relevant du conseil municipal</b>				
Taxe foncière générale	3 461 \$	3 524 \$	63 \$	1,3 %
Taxe relative à l'eau	600 \$	618 \$	18 \$	0,4 %
Dettes des anciennes villes	121 \$	121 \$	0 \$	(< 0,1 %)
Taxe relative à la voirie	18 \$	18 \$	0 \$	0,0 %
Taxe relative à l'ARTM	54 \$	54 \$	0 \$	0,0 %
<b>Relevant des conseils d'arrondissement</b>				
Taxe relative aux services	404 \$	418 \$	13 \$	0,3 %
Taxe relative aux investissements	230 \$	242 \$	13 \$	0,3 %
<b>Charge fiscale totale</b>	<b>4 888 \$</b>	<b>4 995 \$</b>	<b>108 \$</b>	<b>2,2 %</b>

Note : Les variations sont celles d'une résidence moyenne dont la valeur ajustée est à 759 797 \$ au rôle d'évaluation 2023-2024-2025.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer, par des exemples, les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

<sup>1</sup> La résidence moyenne n'est ni une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à l'aide des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Dans le tableau suivant, la résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté légèrement plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. C'est pourquoi les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont légèrement supérieures à la moyenne résidentielle. Les appartements en copropriété (condos) seront traités à la page suivante.

Tableau 62 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2025	802 694 \$	576 548 \$	1 149 043 \$	628 647 \$	641 257 \$	1 079 306 \$	752 828 \$
Taxes 2024	5 095 \$	4 217 \$	7 060 \$	3 904 \$	4 073 \$	6 931 \$	4 728 \$
Taxes 2025							
Taxe foncière générale	3 723 \$	2 674 \$	5 329 \$	2 916 \$	2 974 \$	5 006 \$	3 491 \$
Dettes anciennes villes	177 \$	33 \$	253 \$	7 \$	21 \$	238 \$	166 \$
Taxe relative à l'eau	653 \$	469 \$	935 \$	511 \$	522 \$	878 \$	612 \$
Taxe relative à la voirie	19 \$	14 \$	27 \$	15 \$	15 \$	26 \$	18 \$
Taxe relative à l'ARTM	57 \$	41 \$	82 \$	45 \$	46 \$	77 \$	54 \$
Taxe relative aux services	339 \$	692 \$	447 \$	329 \$	360 \$	524 \$	371 \$
Taxe relative aux investissements	246 \$	403 \$	249 \$	206 \$	205 \$	266 \$	188 \$
	5 214 \$	4 326 \$	7 323 \$	4 028 \$	4 142 \$	7 015 \$	4 900 \$
Variation totale	2,3 % 119 \$	2,6 % 110 \$	3,7 % 263 \$	3,2 % 124 \$	1,7 % 69 \$	1,2 % 84 \$	3,6 % 172 \$

Arrondissements	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Rosemont-La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2025	686 077 \$	547 351 \$	446 891 \$	2 104 440 \$	600 536 \$	474 560 \$	807 362 \$
Taxes 2024	4 735 \$	3 582 \$	3 232 \$	13 094 \$	3 838 \$	3 288 \$	5 133 \$
Taxes 2025							
Taxe foncière générale	3 182 \$	2 539 \$	2 073 \$	9 760 \$	2 785 \$	2 201 \$	3 744 \$
Dettes anciennes villes	0 \$	121 \$	54 \$	115 \$	0 \$	105 \$	178 \$
Taxe relative à l'eau	558 \$	445 \$	363 \$	1 712 \$	488 \$	386 \$	657 \$
Taxe relative à la voirie	16 \$	13 \$	11 \$	50 \$	14 \$	11 \$	19 \$
Taxe relative à l'ARTM	49 \$	39 \$	32 \$	151 \$	43 \$	34 \$	58 \$
Taxe relative aux services	539 \$	326 \$	569 \$	900 \$	416 \$	339 \$	373 \$
Taxe relative aux investissements	557 \$	210 \$	229 \$	642 \$	257 \$	314 \$	223 \$
	4 901 \$	3 693 \$	3 331 \$	13 330 \$	4 004 \$	3 390 \$	5 252 \$
Variation totale	3,5 % 167 \$	3,1 % 111 \$	3,1 % 99 \$	1,8 % 236 \$	4,3 % 165 \$	3,1 % 102 \$	2,3 % 118 \$

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2025	877 119 \$	716 960 \$	1 088 686 \$	1 466 739 \$	614 682 \$	720 348 \$
Taxes 2024	5 646 \$	4 806 \$	6 828 \$	8 930 \$	3 911 \$	4 613 \$
Taxes 2025						
Taxe foncière générale	4 068 \$	3 325 \$	5 049 \$	6 802 \$	2 851 \$	3 341 \$
Dettes anciennes villes	31 \$	47 \$	45 \$	324 \$	136 \$	116 \$
Taxe relative à l'eau	713 \$	583 \$	885 \$	1 193 \$	500 \$	586 \$
Taxe relative à la voirie	21 \$	17 \$	26 \$	35 \$	15 \$	17 \$
Taxe relative à l'ARTM	63 \$	51 \$	78 \$	105 \$	44 \$	52 \$
Taxe relative aux services	546 \$	557 \$	573 \$	565 \$	312 \$	400 \$
Taxe relative aux investissements	297 \$	339 \$	362 \$	110 \$	185 \$	236 \$
	5 739 \$	4 920 \$	7 020 \$	9 134 \$	4 042 \$	4 747 \$
Variation totale	1,7 % 93 \$	2,4 % 114 \$	2,8 % 192 \$	2,3 % 204 \$	3,4 % 131 \$	2,9 % 135 \$

## Budget de fonctionnement 2025 détaillé

Dans le tableau suivant, le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divise. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des condominiums ont généralement moins augmenté que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

### Tableau 63 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2025	371 322 \$	337 403 \$	530 656 \$	401 040 \$	419 321 \$	538 538 \$	514 996 \$
Taxes 2024	2 360 \$	2 469 \$	3 336 \$	2 527 \$	2 670 \$	3 451 \$	3 325 \$
Taxes 2025							
Taxe foncière générale	1 722 \$	1 565 \$	2 461 \$	1 860 \$	1 945 \$	2 498 \$	2 388 \$
Dettes anciennes villes	82 \$	19 \$	117 \$	4 \$	13 \$	119 \$	114 \$
Taxe relative à l'eau	302 \$	274 \$	432 \$	326 \$	341 \$	438 \$	419 \$
Taxe relative à la voirie	9 \$	8 \$	13 \$	10 \$	10 \$	13 \$	12 \$
Taxe relative à l'ARTM	27 \$	24 \$	38 \$	29 \$	30 \$	39 \$	37 \$
Taxe relative aux services	157 \$	405 \$	207 \$	229 \$	236 \$	262 \$	254 \$
Taxe relative aux investissements	114 \$	236 \$	115 \$	131 \$	134 \$	133 \$	128 \$
	2 412 \$	2 532 \$	3 382 \$	2 589 \$	2 709 \$	3 500 \$	3 352 \$
<b>Variation totale</b>	<b>2,2 %</b> 51 \$	<b>2,5 %</b> 63 \$	<b>1,4 %</b> 45 \$	<b>2,5 %</b> 62 \$	<b>1,4 %</b> 39 \$	<b>1,4 %</b> 49 \$	<b>0,8 %</b> 27 \$

Arrondissements	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Rosemont-La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2025	308 467 \$	366 211 \$	314 306 \$	786 776 \$	345 771 \$	288 448 \$	489 113 \$
Taxes 2024	2 165 \$	2 399 \$	2 312 \$	4 908 \$	2 246 \$	1 993 \$	3 123 \$
Taxes 2025							
Taxe foncière générale	1 431 \$	1 698 \$	1 458 \$	3 649 \$	1 604 \$	1 338 \$	2 268 \$
Dettes anciennes villes	0 \$	81 \$	38 \$	43 \$	0 \$	64 \$	108 \$
Taxe relative à l'eau	251 \$	298 \$	256 \$	640 \$	281 \$	235 \$	398 \$
Taxe relative à la voirie	7 \$	9 \$	7 \$	19 \$	8 \$	7 \$	12 \$
Taxe relative à l'ARTM	22 \$	26 \$	23 \$	56 \$	25 \$	21 \$	35 \$
Taxe relative aux services	242 \$	218 \$	400 \$	336 \$	240 \$	206 \$	226 \$
Taxe relative aux investissements	250 \$	140 \$	161 \$	240 \$	148 \$	191 \$	135 \$
	2 204 \$	2 471 \$	2 343 \$	4 984 \$	2 305 \$	2 061 \$	3 182 \$
<b>Variation totale</b>	<b>1,8 %</b> 39 \$	<b>3,0 %</b> 72 \$	<b>1,4 %</b> 31 \$	<b>1,5 %</b> 76 \$	<b>2,6 %</b> 59 \$	<b>3,4 %</b> 67 \$	<b>1,9 %</b> 58 \$

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2025	464 375 \$	390 611 \$	597 414 \$	574 680 \$	432 611 \$	485 458 \$
Taxes 2024	2 990 \$	2 617 \$	3 778 \$	3 616 \$	2 795 \$	3 161 \$
Taxes 2025						
Taxe foncière générale	2 154 \$	1 812 \$	2 771 \$	2 665 \$	2 006 \$	2 251 \$
Dettes anciennes villes	16 \$	26 \$	25 \$	127 \$	95 \$	78 \$
Taxe relative à l'eau	378 \$	318 \$	486 \$	467 \$	352 \$	395 \$
Taxe relative à la voirie	11 \$	9 \$	14 \$	14 \$	10 \$	12 \$
Taxe relative à l'ARTM	33 \$	28 \$	43 \$	41 \$	31 \$	35 \$
Taxe relative aux services	289 \$	304 \$	315 \$	222 \$	219 \$	270 \$
Taxe relative aux investissements	157 \$	185 \$	199 \$	43 \$	130 \$	159 \$
	3 038 \$	2 681 \$	3 852 \$	3 579 \$	2 845 \$	3 199 \$
<b>Variation totale</b>	<b>1,6 %</b> 48 \$	<b>2,4 %</b> 64 \$	<b>2,0 %</b> 74 \$	<b>(1,0 %)</b> (37 \$)	<b>1,8 %</b> 49 \$	<b>1,2 %</b> 38 \$

Finalement, dans le tableau suivant, le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel de deux à cinq logements.

**Tableau 64 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen**

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
<b>Valeur moyenne 2025</b>	<b>821 999 \$</b>	<b>708 458 \$</b>	<b>960 912 \$</b>	<b>620 691 \$</b>	<b>740 006 \$</b>	<b>1 142 574 \$</b>	<b>783 386 \$</b>
<b>Taxes 2024</b>	<b>5 241 \$</b>	<b>5 158 \$</b>	<b>5 952 \$</b>	<b>3 985 \$</b>	<b>4 663 \$</b>	<b>7 283 \$</b>	<b>4 942 \$</b>
<b>Taxes 2025</b>							
Taxe foncière générale	3 812 \$	3 286 \$	4 457 \$	2 879 \$	3 432 \$	5 299 \$	3 633 \$
Dettes anciennes villes	181 \$	41 \$	212 \$	7 \$	24 \$	252 \$	173 \$
Taxe relative à l'eau	669 \$	576 \$	781 \$	505 \$	602 \$	929 \$	637 \$
Taxe relative à la voirie	20 \$	17 \$	23 \$	15 \$	18 \$	27 \$	19 \$
Taxe relative à l'ARTM	59 \$	51 \$	69 \$	44 \$	53 \$	82 \$	56 \$
Taxe relative aux services	347 \$	850 \$	374 \$	433 \$	416 \$	555 \$	386 \$
Taxe relative aux investissements	252 \$	495 \$	208 \$	203 \$	236 \$	282 \$	195 \$
	<b>5 339 \$</b>	<b>5 316 \$</b>	<b>6 124 \$</b>	<b>4 086 \$</b>	<b>4 780 \$</b>	<b>7 426 \$</b>	<b>5 099 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>1,9 % 98 \$</b>	<b>3,1 % 157 \$</b>	<b>2,9 % 171 \$</b>	<b>2,5 % 101 \$</b>	<b>2,5 % 117 \$</b>	<b>2,0 % 143 \$</b>	<b>3,2 % 158 \$</b>

Arrondissements	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Rosemont-La Petite-Patrie
<b>Valeur moyenne 2025</b>	<b>668 424 \$</b>	<b>718 192 \$</b>	<b>585 870 \$</b>	<b>1 854 226 \$</b>	<b>733 282 \$</b>	<b>629 798 \$</b>	<b>854 070 \$</b>
<b>Taxes 2024</b>	<b>4 631 \$</b>	<b>4 707 \$</b>	<b>4 232 \$</b>	<b>11 421 \$</b>	<b>4 736 \$</b>	<b>4 388 \$</b>	<b>5 455 \$</b>
<b>Taxes 2025</b>							
Taxe foncière générale	3 100 \$	3 331 \$	2 717 \$	8 600 \$	3 401 \$	2 921 \$	3 961 \$
Dettes anciennes villes	0 \$	158 \$	71 \$	102 \$	0 \$	139 \$	188 \$
Taxe relative à l'eau	544 \$	584 \$	476 \$	1 508 \$	596 \$	512 \$	695 \$
Taxe relative à la voirie	16 \$	17 \$	14 \$	44 \$	17 \$	15 \$	20 \$
Taxe relative à l'ARTM	48 \$	51 \$	42 \$	133 \$	53 \$	45 \$	61 \$
Taxe relative aux services	525 \$	428 \$	746 \$	793 \$	508 \$	450 \$	394 \$
Taxe relative aux investissements	543 \$	276 \$	301 \$	566 \$	313 \$	417 \$	236 \$
	<b>4 775 \$</b>	<b>4 845 \$</b>	<b>4 367 \$</b>	<b>11 745 \$</b>	<b>4 889 \$</b>	<b>4 499 \$</b>	<b>5 556 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>3,1 % 145 \$</b>	<b>2,9 % 138 \$</b>	<b>3,2 % 135 \$</b>	<b>2,8 % 324 \$</b>	<b>3,2 % 152 \$</b>	<b>2,5 % 111 \$</b>	<b>1,8 % 101 \$</b>

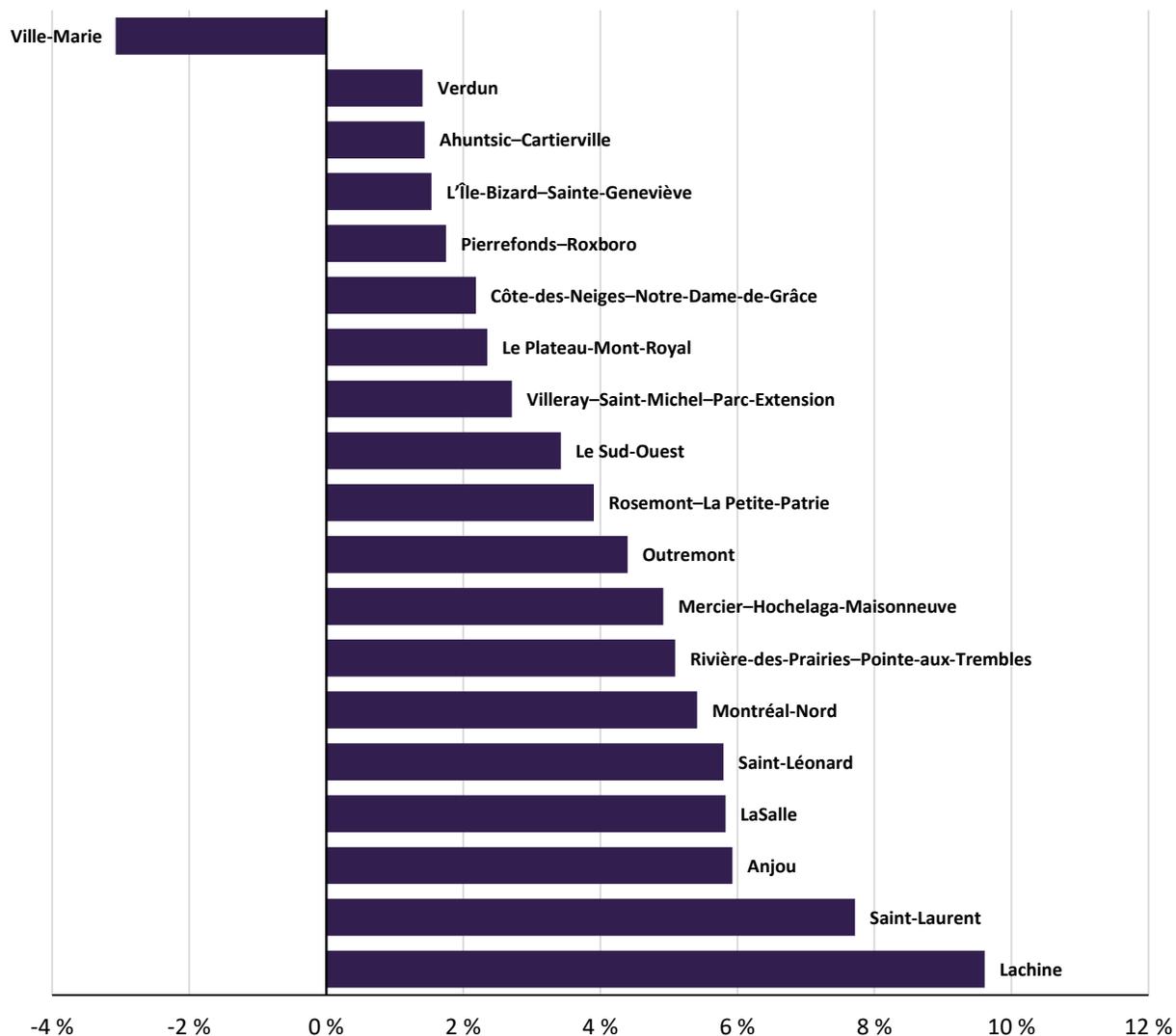
  

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Ville de Montréal
<b>Valeur moyenne 2025</b>	<b>813 107 \$</b>	<b>895 806 \$</b>	<b>830 343 \$</b>	<b>895 061 \$</b>	<b>724 868 \$</b>	<b>814 830 \$</b>
<b>Taxes 2024</b>	<b>5 229 \$</b>	<b>6 021 \$</b>	<b>5 184 \$</b>	<b>5 375 \$</b>	<b>4 672 \$</b>	<b>5 238 \$</b>
<b>Taxes 2025</b>						
Taxe foncière générale	3 771 \$	4 155 \$	3 851 \$	4 151 \$	3 362 \$	3 779 \$
Dettes anciennes villes	29 \$	59 \$	35 \$	197 \$	160 \$	131 \$
Taxe relative à l'eau	661 \$	729 \$	675 \$	728 \$	590 \$	663 \$
Taxe relative à la voirie	19 \$	21 \$	20 \$	21 \$	17 \$	19 \$
Taxe relative à l'ARTM	58 \$	64 \$	59 \$	64 \$	52 \$	58 \$
Taxe relative aux services	506 \$	696 \$	437 \$	345 \$	367 \$	452 \$
Taxe relative aux investissements	275 \$	424 \$	276 \$	67 \$	218 \$	267 \$
	<b>5 320 \$</b>	<b>6 148 \$</b>	<b>5 354 \$</b>	<b>5 574 \$</b>	<b>4 766 \$</b>	<b>5 370 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>1,7 % 91 \$</b>	<b>2,1 % 126 \$</b>	<b>3,3 % 170 \$</b>	<b>3,7 % 199 \$</b>	<b>2,0 % 94 \$</b>	<b>2,5 % 132 \$</b>

### Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels de chaque arrondissement.

**Graphique 8 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2024 à 2025, par arrondissement**



Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles non résidentiels.

**Tableau 65 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2024 à 2025, immeubles non résidentiels**

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic–Cartierville	1,1 %	(0,1 %)	0,4 %	1,5 %	0,0 %	(0,0 %)	(0,0 %)	1,4 %
Anjou	4,7 %	0,0 %	0,8 %	5,6 %	0,1 %	0,3 %	0,3 %	5,9 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1,7 %	(0,0 %)	0,5 %	2,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	2,2 %
Lachine	8,0 %	0,0 %	1,2 %	9,4 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	9,6 %
LaSalle	4,7 %	0,0 %	0,8 %	5,7 %	0,2 %	(0,0 %)	0,2 %	5,8 %
Le Plateau-Mont-Royal	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	2,4 %	0,0 %	(0,0 %)	(0,0 %)	2,3 %
Le Sud-Ouest	2,8 %	0,0 %	0,6 %	3,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	3,4 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,9 %	0,0 %	0,4 %	1,3 %	0,0 %	0,2 %	0,3 %	1,5 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	3,9 %	0,0 %	0,7 %	4,8 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %	4,9 %
Montréal-Nord	4,2 %	0,1 %	0,8 %	5,1 %	0,1 %	0,2 %	0,3 %	5,4 %
Outremont	3,5 %	0,0 %	0,7 %	4,3 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %	4,4 %
Pierrefonds–Roxboro	1,3 %	0,0 %	0,4 %	1,7 %	(0,0 %)	0,1 %	0,0 %	1,7 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	4,0 %	0,1 %	0,7 %	4,9 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %	5,1 %
Rosemont–La Petite-Patrie	3,1 %	0,0 %	0,7 %	3,8 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	3,9 %
Saint-Laurent	6,5 %	0,0 %	1,0 %	7,6 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	7,7 %
Saint-Léonard	4,6 %	0,1 %	0,8 %	5,6 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	5,8 %
Verdun	1,0 %	(0,0 %)	0,4 %	1,4 %	(0,0 %)	0,0 %	0,0 %	1,4 %
Ville-Marie	(2,7 %)	(0,2 %)	(0,1 %)	(3,1 %)	(0,0 %)	0,0 %	0,0 %	(3,1 %)
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,2 %	(0,0 %)	0,5 %	2,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	2,7 %
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>	1,4 %	(< 0,1 %)	0,4 %	1,8 %	< 0,1 %	< 0,1 %	0,1 %	1,9 %

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2025, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.



## 8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, comme le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

Les dépenses à financer par quotes-parts sont le résultat des dépenses totales qui incombent à l'agglomération, moins les revenus spécifiques qui lui sont associés. Conformément aux prévisions budgétaires de 2025, cela s'exprime comme suit :

	<i>En milliers de dollars</i>
▪ Dépenses totales de l'agglomération	3 703 613,2 \$
▪ Revenus spécifiques de l'agglomération (autres que les quotes-parts)	(595 522,2 \$)
▪ <b>Dépenses à financer par quotes-parts</b>	<b>3 108 091,0 \$</b>

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales et les quotes-parts spécifiques, qui ciblent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Ensemble, ces quotes-parts totalisent 3 108,1 M\$ en 2025, soit une augmentation de 3,7 % par rapport à 2024.

Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Sur les deux pages suivantes, un autre tableau décline les contributions de chacune des villes au financement de ces quotes-parts pour l'exercice budgétaire de 2025.

**Tableau 66 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2024 à 2025**

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2024	2025	En valeur	En %
<b>Générales</b>	<b>2 624 750,6</b>	<b>2 715 111,6</b>	<b>90 361,0</b>	<b>3,4</b>
<b>Spécifiques</b>				
Service des premiers répondants	12 761,3	9 641,7	(3 119,6)	(24,4)
Service de l'eau	197 693,7	198 542,2	848,5	0,4
Alimentation en eau potable	103 668,9	110 879,0	7 210,1	7,0
Compteurs d'eau	1 892,2	928,1	(964,1)	(51,0)
Travaux admissibles au programme TECQ	10 052,7	14 348,0	4 295,3	42,7
Travaux admissibles au programme FCCQ	8 361,2	8 268,4	(92,8)	(1,1)
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 114,5	4 980,7	(133,9)	(2,6)
Déficit des exercices antérieurs	32 778,0	45 391,3	12 613,3	38,5
<b>Total</b>	<b>2 997 073,1</b>	<b>3 108 091,0</b>	<b>111 017,9</b>	<b>3,7</b>

**Tableau 67 – Quotes-parts de 2025**

(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondeurs	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
<b>Montréal</b>	<b>2 224 681,8</b>	<b>7 994,5</b>	<b>162 679,6</b>	<b>92 249,8</b>	<b>887,0</b>
<b>Villes reconstituées</b>					
Baie-D'Urfé	15 678,2	56,3	1 146,5	576,2	0,2
Beaconsfield	26 744,7	96,1	1 955,7	1 396,2	0,0
Côte-Saint-Luc	32 045,7	-	2 343,3	1 758,5	1,6
Dollard-des-Ormeaux	49 478,7	177,8	3 618,1	3 647,8	9,4
Dorval	76 819,9	276,1	5 617,4	2 045,7	9,7
Hampstead	12 744,9	45,8	932,0	556,2	-
Kirkland	34 267,9	123,1	2 505,8	1 178,0	1,9
L'Île-Dorval	85,7	0,3	6,3	25,1	-
Montréal-Est	21 251,7	76,4	1 554,0	1 627,8	5,6
Montréal-Ouest	6 822,4	24,5	498,9	237,8	2,0
Mont-Royal	62 224,9	223,6	4 550,2	1 738,2	0,0
Pointe-Claire	77 023,4	276,8	5 632,3	2 208,2	9,8
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 508,2	34,2	695,3	323,9	0,2
Senneville	3 872,2	13,9	283,2	116,7	0,2
Westmount	61 861,3	222,3	4 523,6	1 192,9	0,5
<b>Total – Villes reconstituées</b>	<b>490 429,8</b>	<b>1 647,2</b>	<b>35 862,6</b>	<b>18 629,2</b>	<b>41,1</b>
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>2 715 111,6</b>	<b>9 641,7</b>	<b>198 542,2</b>	<b>110 879,0</b>	<b>928,1</b>

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit des exercices antérieurs	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
<b>5 683,2</b>	<b>4 346,2</b>	<b>4 612,6</b>	<b>37 192,3</b>	<b>2 540 327,0</b>	<b>81,7</b>	<b>Montréal</b>
						<b>Villes reconstituées</b>
266,1	114,4	-	262,1	18 100,0	<b>0,6</b>	Baie-D'Urfé
464,4	203,4	66,0	447,1	31 373,7	<b>1,0</b>	Beaconsfield
502,7	251,6	4,1	535,7	37 443,3	<b>1,2</b>	Côte-Saint-Luc
861,1	392,6	-	827,2	59 012,7	<b>1,9</b>	Dollard-des-Ormeaux
1 480,8	692,0	29,4	1 284,3	88 255,4	<b>2,8</b>	Dorval
224,7	98,3	-	213,1	14 814,9	<b>0,5</b>	Hampstead
645,1	290,0	1,1	572,9	39 585,9	<b>1,3</b>	Kirkland
1,4	0,6	-	1,4	120,8	<b>0,0</b>	L'Île-Dorval
379,6	153,7	-	355,3	25 404,1	<b>0,8</b>	Montréal-Est
104,0	53,7	-	114,1	7 857,3	<b>0,3</b>	Montréal-Ouest
1 077,3	478,5	64,3	1 040,3	71 397,2	<b>2,3</b>	Mont-Royal
1 240,6	539,9	203,0	1 287,7	88 421,6	<b>2,8</b>	Pointe-Claire
186,4	85,2	0,2	159,0	10 992,6	<b>0,4</b>	Sainte-Anne-de-Bellevue
74,4	33,0	-	64,7	4 458,3	<b>0,1</b>	Senneville
1 156,4	535,1	-	1 034,2	70 526,2	<b>2,3</b>	Westmount
<b>8 664,8</b>	<b>3 922,2</b>	<b>368,0</b>	<b>8 199,0</b>	<b>567 764,0</b>	<b>18,3</b>	<b>Total – Villes reconstituées</b>
<b>14 348,0</b>	<b>8 268,4</b>	<b>4 980,7</b>	<b>45 391,3</b>	<b>3 108 091,0</b>	<b>100,0</b>	<b>Agglomération de Montréal</b>

**Potentiel fiscal d'agglomération**

Le potentiel fiscal d'agglomération est le critère par défaut pour la répartition de dépenses d'agglomération entre les villes liées. Il est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée, communément appelée la RFU, et de la somme des valeurs de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68. Ces deux sommes sont par la suite multipliées par le facteur comparatif, qui est de 1,08 pour l'exercice financier 2025. Cette formule de calcul du potentiel fiscal est spécifique au calcul aux fins de répartition des dépenses d'agglomération<sup>1</sup>.

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal ainsi que les pourcentages contributifs correspondants des villes liées de l'agglomération, pour les exercices de 2024 et 2025.

Les pourcentages contributifs au potentiel fiscal d'agglomération sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service donné par les premiers répondants et répondantes, et de celle pour le service de l'eau.

**Tableau 68 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2024 et 2025**

Villes liées	Potentiel fiscal 2024		Potentiel fiscal 2025	
	M\$	Pourcentages contributifs	M\$	Pourcentages contributifs
<b>Montréal</b>	<b>654 601,8</b>	<b>81,92969 %</b>	<b>646 146,1</b>	<b>81,93703 %</b>
<b>Villes reconstituées</b>				
Baie-D'Urfé	4 614,9	0,57760 %	4 553,7	0,57744 %
Beaconsfield	7 870,9	0,98512 %	7 767,8	0,98503 %
Côte-Saint-Luc	9 505,3	1,18969 %	9 307,5	1,18027 %
Dollard-des-Ormeaux	14 654,3	1,83412 %	14 370,8	1,82234 %
Dorval	22 572,7	2,82519 %	22 311,9	2,82935 %
Hampstead	3 737,5	0,46779 %	3 701,7	0,46940 %
Kirkland	10 072,0	1,26061 %	9 952,9	1,26212 %
L'Île-Dorval	25,0	0,00313 %	24,9	0,00316 %
Montréal-Est	6 338,2	0,79328 %	6 172,4	0,78272 %
Montréal-Ouest	2 011,9	0,25181 %	1 981,5	0,25128 %
Mont-Royal	18 435,2	2,30734 %	18 072,9	2,29180 %
Pointe-Claire	22 233,0	2,78267 %	22 371,0	2,83684 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	2 813,1	0,35209 %	2 761,6	0,35020 %
Senneville	1 136,4	0,14223 %	1 124,7	0,14262 %
Westmount	18 357,7	2,29764 %	17 967,3	2,27841 %
<b>Total – Villes reconstituées</b>	<b>144 378,1</b>	<b>18,07031 %</b>	<b>142 442,5</b>	<b>18,06297 %</b>
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>798 979,9</b>	<b>100,00000 %</b>	<b>788 588,7</b>	<b>100,00000 %</b>

Note : Alors que le facteur comparatif est de 1,08 en 2025, il était de 1,1 en 2024.

Sources : Sommaires des rôles fonciers 2023-2025 des villes liées de l'agglomération de Montréal, actualisés au 14 septembre 2023 pour le potentiel fiscal 2024 et au 14 septembre 2024 pour le potentiel fiscal de 2025.

<sup>1</sup> Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384).

### Quotes-parts générales

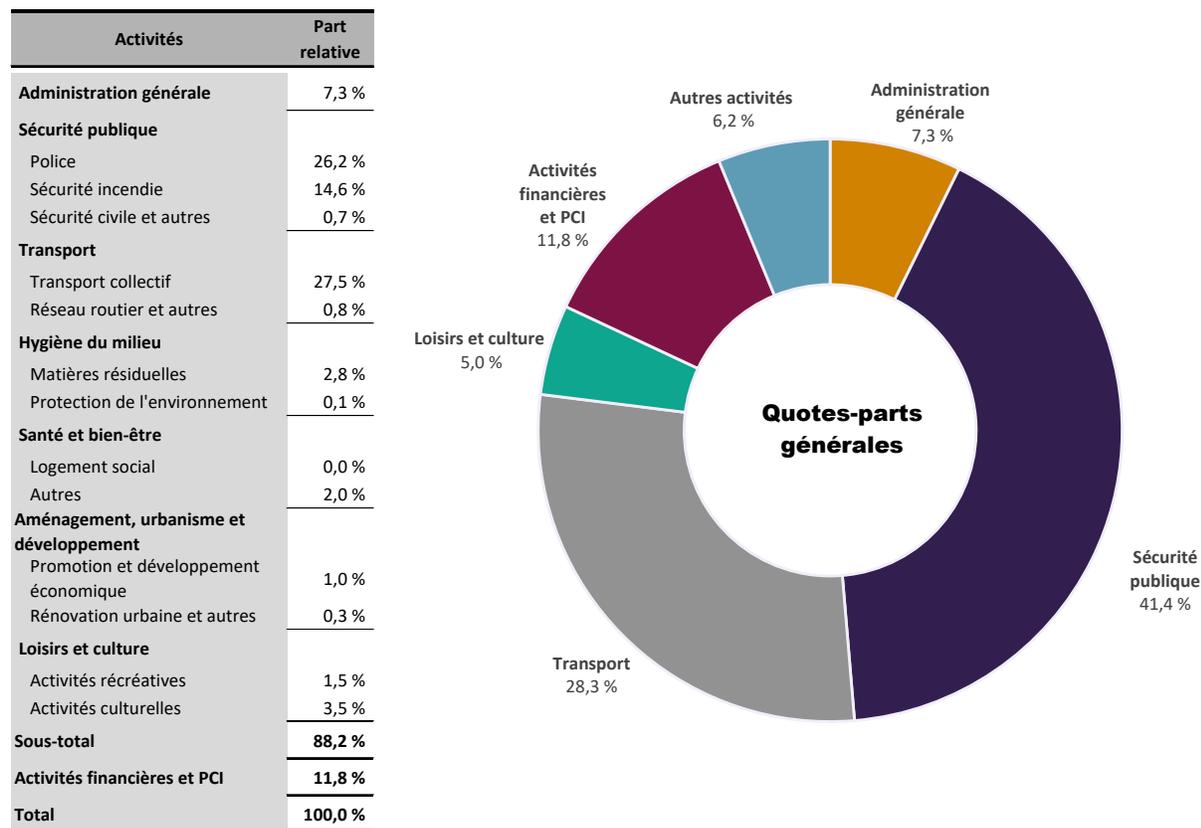
Les quotes-parts générales visent à financer toutes les dépenses relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2025, les quotes-parts générales totalisent 2 715,1 M\$, ce qui représente près de 87,4 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts. Les quotes-parts générales augmentent globalement de 3,4 % par rapport à l'exercice de 2024. À l'échelle de chacune des villes liées, les variations entre les deux exercices suivent l'évolution de leur poids contributif respectif au sein de l'agglomération, comme l'explique la section précédente. Le prochain tableau expose ces variations.

**Tableau 69 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2024 à 2025**

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2024	2025	En valeur	En %
<b>Montréal</b>	<b>2 150 450,1</b>	<b>2 224 681,8</b>	<b>74 231,7</b>	<b>3,5</b>
<b>Villes reconstituées</b>				
Baie-D'Urfé	15 160,6	15 678,2	517,6	3,4
Beaconsfield	25 856,9	26 744,7	887,8	3,4
Côte-Saint-Luc	31 226,3	32 045,7	819,5	2,6
Dollard-des-Ormeaux	48 141,1	49 478,7	1 337,6	2,8
Dorval	74 154,1	76 819,9	2 665,9	3,6
Hampstead	12 278,3	12 744,9	466,5	3,8
Kirkland	33 087,8	34 267,9	1 180,1	3,6
L'Île-Dorval	82,3	85,7	3,4	4,1
Montréal-Est	20 821,6	21 251,7	430,1	2,1
Montréal-Ouest	6 609,4	6 822,4	213,0	3,2
Mont-Royal	60 562,0	62 224,9	1 662,9	2,7
Pointe-Claire	73 038,1	77 023,4	3 985,3	5,5
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 241,5	9 508,2	266,7	2,9
Senneville	3 733,2	3 872,2	139,1	3,7
Westmount	60 307,4	61 861,3	1 553,9	2,6
<b>Total – Villes reconstituées</b>	<b>474 300,5</b>	<b>490 429,8</b>	<b>16 129,3</b>	<b>3,4</b>
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>2 624 750,6</b>	<b>2 715 111,6</b>	<b>90 361,0</b>	<b>3,4</b>

Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui financent des dépenses pour une activité bien précise, les quotes-parts générales financent un plus large éventail d'activités municipales. Aussi, la répartition de ces quotes-parts par activités permet aux villes liées de connaître l'importance relative de chacune. Comme on peut le constater dans le graphique suivant, la sécurité publique et le transport collectif regroupent 69,7 % des activités financées par les quotes-parts générales.

**Graphique 9 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2025**



### Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 393 M\$. Elles représentent 12,6 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts et visent le financement d'activités précises.

### Quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui assume localement le financement de son propre service (RLRQ, c. E-20.001, article 28.1). Pour cette raison, la Ville de Côte-Saint-Luc ne contribue pas au financement de ces dépenses d'agglomération.

Les quotes-parts représentent les sommes des dépenses d'exploitation (équipements, formation continue et rémunération) moins la subvention anticipée provenant du gouvernement. En 2025, les quotes-parts prévues pour ce service s'élèvent à 9,6 M\$, soit une diminution de 3,1 M\$ par rapport à 2024. Cette variation s'explique notamment une hausse des subventions anticipées pour cette activité.

En effet, au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement du Québec propose de hausser de 3,2 M\$ les subventions pour le service des premiers répondants. Cette somme n'est pas suffisante pour couvrir l'ensemble des coûts de cette activité qui demeure une responsabilité du gouvernement.

Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère que pour les quotes-parts générales, à savoir le potentiel fiscal d'agglomération, en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

### **Quotes-parts tarifaires pour l'alimentation en eau potable**

Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. La prévision des coûts s'élève à 110,9 M\$, et le volume total de consommation à l'échelle de l'agglomération, basé sur la production de l'année 2023, est estimé à 369,2 millions de m<sup>3</sup>. Ces paramètres permettent d'établir un tarif provisoire de 0,3003 \$ par m<sup>3</sup>, lequel sera utilisé pour déterminer la facturation, aussi provisoire, de chacune des villes liées.

Ces quotes-parts seront révisées au terme de l'exercice financier de 2025, une fois que les coûts réels des activités de production et de distribution de l'eau potable seront connus ainsi que la consommation réelle. Conformément aux dispositions du règlement annuel concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, les ajustements de fin d'exercice indiqueront les villes liées qui auront soit un remboursement de quote-part, en raison d'un montant payé en trop, soit un supplément de quote-part, advenant un solde résiduel à payer.

On observe une augmentation des quotes-parts de 7 % par rapport à 2024.

### **Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention**

Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc assumées par des quotes-parts. Par ailleurs, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués dans ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ainsi que du volet Grandes villes du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l'optique de bénéficier de ces subventions locales pour des dépenses réalisées sur des infrastructures d'agglomération, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour le financement des travaux admissibles au Programme de la TECQ et au volet Grandes villes du Programme FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chacun des exercices financiers où des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des deux programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques qui seront facturées en 2025 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2023, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures des exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts

s'élèvent à 14,3 M\$ pour les travaux admissibles au Programme de la TECQ et à 8,3 M\$ pour les travaux admissibles au volet Grandes villes du Programme FCCQ. Pour les deux programmes combinés, les quotes-parts augmentent de 22,8 % par rapport à 2024.

#### **Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau**

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc de payer les coûts de ces activités déléguées, de même que les frais relatifs à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2025, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 0,9 M\$ pour l'exercice de 2025, soit une diminution de 1 M\$, ou 51 %, par rapport à 2024.

#### **Quotes-parts pour le service de l'eau**

Les autres dépenses liées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Elles sont réparties entre les villes liées selon le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 198,5 M\$ en 2025, soit une hausse de 0,4 % par rapport à 2024.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération. En 2025, ces quotes-parts totalisent 333 M\$, soit une augmentation de 11,3 M\$, ou 3,5 %, par rapport à 2024.

#### **Quotes-parts pour les dettes de voirie artérielle (2006-2008)**

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (LQ 2008, c. 19) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la *Loi* prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, de 2007 et de 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2025, ces dernières totalisent 5 M\$, soit une réduction de 2,6 % par rapport à 2024. Rappelons que selon le calendrier du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces dettes en 2028.

### Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

Des quotes-parts spécifiques pour s'acquitter du déficit des exercices antérieurs s'ajoutent annuellement. Le tableau suivant expose sommairement les résultats financiers pour l'agglomération pour les quatre derniers exercices. En premier, on y trouve les revenus et les charges de fonctionnement pour l'agglomération, ce qui permet de connaître l'excédent avant le financement et les affectations. Les données relatives au financement sont ensuite retranchées, soit le remboursement de la dette à long terme ainsi que l'ensemble des affectations, composées notamment des réserves financières utilisées pour des paiements au comptant des immobilisations. Enfin, la dernière ligne du tableau présente les résultats des activités de fonctionnement à des fins fiscales, conformément aux normes comptables en vigueur.

**Tableau 70 – Résultats financiers de l'agglomération de Montréal – Exercices 2020 à 2023**

(en millions de dollars)	Au 31 déc. 2020	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2023
Revenus	3 014,2	3 013,1	3 436,0	3 506,5
Charges de fonctionnement	2 814,0	2 905,6	2 937,9	3 018,3
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	<b>200,2</b>	<b>107,6</b>	<b>498,1</b>	<b>488,2</b>
Remboursement de la dette à long terme	(127,2)	(143,2)	(156,0)	(174,0)
Affectations	(268,6)	(31,0)	(163,6)	(271,7)
<b>Excédent (déficit) à des fins fiscales</b>	<b>(195,6)</b>	<b>(66,6)</b>	<b>178,5</b>	<b>42,5</b>

Sources : Rapports financiers annuels de la Ville de Montréal, de 2020 à 2023.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires de 2025, il faut se référer aux résultats de l'exercice financier de 2023 pour établir le point de départ de l'analyse. Dans le tableau précédent, ces résultats se sont soldés par un surplus de 42,5 M\$. À ce montant on doit aussi ajouter le déficit accumulé au terme de l'exercice financier de 2022, soit 120,7 M\$, de sorte que le déficit accumulé après les affectations s'élève à 78,2 M\$. Enfin, pour compléter ce portrait, on doit retrancher les revenus de 32,8 M\$ qui avaient été budgétés en 2024 pour le déficit des exercices antérieurs. Conséquemment, les quotes-parts spécifiques prévues à l'agglomération en 2025 pour combler le déficit des exercices antérieurs s'élèvent à 45,4 M\$.

**Tableau 71 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2020 à 2023 et budgets de 2024 et 2025**

(en millions de dollars)	Exercices financiers (réels)				Budgets	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Quotes-parts						
Générales	2 158,5	2 221,8	2 291,2	2 475,9	2 624,8	2 715,1
Spécifiques (sauf déficit des exercices antérieurs)	257,6	263,4	279,4	314,5	339,5	347,6
Déficit des exercices antérieurs	<b>15,6</b>	<b>21,3</b>	<b>211,3</b>	<b>87,9</b>	<b>32,8</b>	<b>45,4</b>
Autres revenus	582,5	506,6	654,1	628,3	620,1	591,0
<b>Total des revenus</b>	<b>3 014,2</b>	<b>3 013,1</b>	<b>3 436,0</b>	<b>3 506,5</b>	<b>3 617,2</b>	<b>3 699,1</b>
<b>Total des charges</b>	<b>2 814,0</b>	<b>2 905,6</b>	<b>2 937,9</b>	<b>3 018,3</b>	<b>3 155,0</b>	<b>3 244,6</b>
<b>Excédent avant le financement et les affectations</b>	<b>200,2</b>	<b>107,6</b>	<b>498,1</b>	<b>488,2</b>	<b>462,2</b>	<b>454,5</b>
Remboursement de la dette à long terme	(127,2)	(143,2)	(156,0)	(174,0)	(185,2)	(205,5)
Affectations	(268,6)	(31,0)	(163,6)	(271,7)	(277,0)	(249,1)
<b>Excédent (déficit) à des fins fiscales</b>	<b>(195,6)</b>	<b>(66,6)</b>	<b>178,5</b>	<b>42,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>						
Excédent (déficit) accumulé non affecté – début d'exercice	(96,8)	(232,6)	(299,2)	(120,7)		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(195,6)	(66,6)	178,5	42,5		
Autres affectations nettes	<b>59,8</b>	-	-	-		
<b>Excédent (déficit) accumulé après affectations</b>	<b>(232,6)</b>	<b>(299,2)</b>	<b>(120,7)</b>	<b>(78,2)</b>		
<i>Somme déjà prévue au budget de 2024 à titre de quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs :</i>				<b>32,8</b>		
<i>Quotes-parts exigées en 2025 pour le déficit des exercices antérieurs :</i>				<b>45,4</b>		

### Autres revenus fiscaux du budget du conseil d'agglomération

Outre les quotes-parts exigées des municipalités liées, le conseil d'agglomération prélève deux taxes : la taxe pour le financement du service d'urgence 911 et la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

#### **Taxe pour le financement du service 911**

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire. Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'appels d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,52 \$ et payée par toute cliente et tout client d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au service 911.

À partir de 2025, le tarif mensuel est indexé par le gouvernement selon une mesure de l'IPC. Pour 2025, le tarif a été fixé à 0,54 \$<sup>1</sup>.

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions s'élèvent à 15,7 M\$ en 2025, soit une augmentation de 0,3 M\$ par rapport à 2024.

#### **Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade**

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) a été introduite sur le territoire de l'agglomération en 2011. Les revenus de la TIV, de 45 \$ par véhicule, étaient destinés à financer une partie des coûts attribuables au transport en commun. On ne prévoit aucun revenu en 2025, soit une baisse de 17,6 M\$ par rapport à 2024. Cette variation importante est attribuable à l'élimination de la TIV en 2024, entraînée par la mise en place simultanée d'une nouvelle taxe sur l'immatriculation prélevée sur l'ensemble du territoire de la CMM et de la ville de Saint-Jérôme, et dont les revenus sont destinés à l'ARTM.

---

<sup>1</sup> Avis d'indexation - Taxe municipale pour le 911, (2024) 156 GOQ 1, 521, p. 523

**Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville**

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel (décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal).

Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016 entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalaises et montréalaises seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville et réalisée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2016 est également à la charge des contribuables de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M\$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées en fonction de leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

Selon les dernières prévisions du Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal, le taux d'inflation est établi à 2,2 %, ce qui porte la contribution à 9,7 M\$ en 2025.

**Tableau 72 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Baie-D'Urfé	246,9	260,4	267,5	295,2	302,1	302,1	308,8
Beaconsfield	459,2	466,6	476,8	507,6	515,3	515,3	526,8
Côte-Saint-Luc	550,2	564,0	575,4	611,7	622,3	622,3	631,2
Dollard-des-Ormeaux	828,8	839,5	857,4	941,7	959,4	959,4	974,6
Dorval	1 379,2	1 416,3	1 448,9	1 430,1	1 477,8	1 477,8	1 513,2
Hampstead	217,7	220,7	224,8	242,1	244,7	244,7	251,0
Kirkland	599,0	614,3	636,1	651,5	659,4	659,4	675,0
L'Île-Dorval	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6	1,6	1,7
Montréal-Est	317,1	320,5	329,4	392,9	415,0	415,0	418,6
Montréal-Ouest	116,7	117,9	120,2	130,1	131,7	131,7	134,4
Mont-Royal	1 091,9	1 113,9	1 151,3	1 192,7	1 206,9	1 206,9	1 225,7
Pointe-Claire	1 257,7	1 291,7	1 329,2	1 389,6	1 455,6	1 455,6	1 517,2
Sainte-Anne-de-Bellevue	145,6	150,4	155,3	177,6	184,2	184,2	187,3
Senneville	63,7	64,5	66,0	72,4	74,4	74,4	76,3
Westmount	1 189,6	1 200,4	1 227,2	1 185,0	1 201,9	1 201,9	1 218,5
<b>Total – Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville</b>	<b>8 464,7</b>	<b>8 642,4</b>	<b>8 867,1</b>	<b>9 221,8</b>	<b>9 452,4</b>	<b>9 452,4</b>	<b>9 660,3</b>

### 8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale

La rémunération globale s'élève à 2,8 G\$ et représente 38,3 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 39 % en 2024. La section suivante traite particulièrement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

#### Effectif

##### Variation de l'effectif

La variation nette de l'effectif de 2024 à 2025 est de 46,3 années-personnes (a-p.). Elle est le résultat d'une augmentation de 24,3 a-p. au budget de fonctionnement et d'une augmentation de 22,0 a-p. au PDI.

Cette création nette de 46,3 années-personnes (a-p.) de l'effectif est le résultat de besoins spécifiques des arrondissements. Du côté des services centraux, la variation nette de l'effectif est nulle entre le budget de 2024 et celui de 2025.

En effet, comme chaque année, des postes sont créés afin de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Dans le budget de 2025, cela résulte en une création nette de 55 postes dans les services centraux. Un effort additionnel d'optimisation permet l'atteinte de l'objectif de n'avoir aucune création nette de l'effectif dans les services centraux. À cette fin, une coupure de 55 postes est prévue au budget, et sera concrétisée dans chacun des services d'ici la fin de l'année 2024.

Malgré cette variation nette nulle, des variations sont constatées dans plusieurs services. Voici les exemples les plus importants :

##### Eau

- 11 postes pour le projet de remplacement des incinérateurs;
- 10 postes pour le projet de la modernisation du réservoir McTavish;
- 6 postes pour le projet de réseaux primaires d'égout;
- 6 postes pour la mise en œuvre du plan d'action inondation, pour l'élaboration et mise en œuvre du plan de gestion des actifs à ressource constante et pour l'optimisation énergétique.

##### Environnement

- 14 postes pour la création d'une équipe assurant le suivi des activités liées à la gestion des matières et du recyclage - Engagement requis par l'entente (projet de loi 65) – Section *collecte sélective*;
- 2 postes pour autres sites contaminés – Suivi des dossiers de subvention Service du développement économique (SDÉ) 2025 à 2027.

##### Habitation

- 14 postes pour l'accélération des mesures en habitation.

##### Matériel roulant et ateliers

- 17 postes pour la titularisation de cols bleus afin d'atteindre le plancher d'emplois prévu à la convention collective.

### **SIM et SPVM**

- 12 postes au SIM et 41 au SPVM pour s'adapter aux nouvelles exigences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) liées au projet de la plateforme d'appels 911 nouvelle génération;
- Réduction de 28 postes au SPVM en raison de la fin du contrat de surveillance à l'Aéroport de Montréal;
- Réduction de 14 postes au SPVM pour l'Équipe de concertation communautaire de rapprochement, dont le mandat s'achève.

### **Urbanisme et mobilité**

- 9 postes pour l'accompagnement dans le projet de prolongement de la ligne bleue et les travaux de réfection du tunnel Louis-Hippolyte Lafontaine;
- 6 postes pour assumer la réalisation et l'accompagnement de l'entente intergouvernementale du projet relatif au Quartier Namur-Hippodrome – Cavendish;
- 5 postes associés à la réalisation des projets Bridge-Bonaventure et Les Faubourgs.

Par ailleurs, les 31 postes à la magistrature sont retirés de l'effectif de la Ville.

Tableau 73 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2024 comparatif			Budget 2025			Variation a-p. 2025-2024		
	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total
<b>SECTEURS D'ACTIVITÉS</b>									
<b>Services de la direction générale</b>									
Direction générale	143,9	0,8	144,7	140,5	0,8	141,3	(3,4)	-	(3,4)
Finances et évaluation foncière	565,6	23,8	589,4	571,6	25,9	597,5	6,0	2,1	8,1
Planification stratégique et performance organisationnelle	55,5	11,0	66,5	54,0	5,5	59,5	(1,5)	(5,5)	(7,0)
Ressources humaines et communications	545,0	42,4	587,4	528,0	39,5	567,5	(17,0)	(2,9)	(19,9)
<b>Autres services administratifs</b>									
Bureau de l'inspecteur général	34,0	-	34,0	34,0	-	34,0	-	-	-
Bureau du vérificateur général	40,0	-	40,0	35,0	-	35,0	(5,0)	-	(5,0)
Commission de la fonction publique de Montréal	11,0	-	11,0	13,0	-	13,0	2,0	-	2,0
Office de consultation publique de Montréal	-	-	-	12,0	-	12,0	12,0	-	12,0
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
<b>Total – Services administratifs</b>	<b>1 397,0</b>	<b>78,0</b>	<b>1 475,0</b>	<b>1 390,1</b>	<b>71,7</b>	<b>1 461,8</b>	<b>(6,9)</b>	<b>(6,3)</b>	<b>(13,2)</b>
<b>Habitation et économie</b>									
Approvisionnement	319,0	15,0	334,0	319,0	18,0	337,0	-	3,0	3,0
Développement économique	73,0	-	73,0	71,0	-	71,0	(2,0)	-	(2,0)
Habitation	123,0	1,0	124,0	137,0	1,0	138,0	14,0	-	14,0
Stratégie immobilière	77,0	-	77,0	77,0	-	77,0	-	-	-
<b>Total – Habitation et économie</b>	<b>592,0</b>	<b>16,0</b>	<b>608,0</b>	<b>604,0</b>	<b>19,0</b>	<b>623,0</b>	<b>12,0</b>	<b>3,0</b>	<b>15,0</b>
<b>Qualité de vie</b>									
Culture	180,3	8,9	189,2	181,3	7,9	189,2	1,0	(1,0)	-
Diversité et inclusion sociale	81,0	-	81,0	83,0	-	83,0	2,0	-	2,0
Environnement	256,6	18,1	274,7	273,6	18,1	291,7	17,0	-	17,0
Espace pour la vie	441,2	4,0	445,2	448,2	4,0	452,2	7,0	-	7,0
<b>Total – Qualité de vie</b>	<b>959,1</b>	<b>31,0</b>	<b>990,1</b>	<b>986,1</b>	<b>30,0</b>	<b>1 016,1</b>	<b>27,0</b>	<b>(1,0)</b>	<b>26,0</b>
<b>Sécurité urbaine et conformité</b>									
Affaires juridiques	522,2	15,0	537,2	491,2	13,8	505,0	(31,0)	(1,2)	(32,2)
Greffes	211,5	3,5	215,0	209,5	3,5	213,0	(2,0)	-	(2,0)
<b>Services de sécurité publique</b>									
Sécurité incendie	2 775,0	8,8	2 783,8	2 787,0	6,4	2 793,4	12,0	(2,4)	9,6
Service de police	6 249,9	21,0	6 270,9	6 249,2	14,0	6 263,2	(0,7)	(7,0)	(7,7)
<b>Total – Sécurité urbaine et conformité</b>	<b>9 758,6</b>	<b>48,3</b>	<b>9 806,9</b>	<b>9 736,9</b>	<b>37,7</b>	<b>9 774,6</b>	<b>(21,7)</b>	<b>(10,6)</b>	<b>(32,3)</b>
<b>Services de proximité</b>									
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	287,1	13,3	300,4	290,1	6,3	296,4	3,0	(7,0)	(4,0)
Expérience citoyenne et communications	5,0	-	5,0	-	-	-	(5,0)	-	(5,0)
Grands parcs, Mont-Royal et sports	244,6	101,8	346,4	245,6	101,8	347,4	1,0	-	1,0
Matériel roulant et ateliers	471,0	15,0	486,0	488,0	13,0	501,0	17,0	(2,0)	15,0
Technologies de l'information	493,9	317,0	810,9	492,9	317,0	809,9	(1,0)	-	(1,0)
<b>Total – Services de proximité</b>	<b>1 501,6</b>	<b>447,1</b>	<b>1 948,7</b>	<b>1 516,6</b>	<b>438,1</b>	<b>1 954,7</b>	<b>15,0</b>	<b>(9,0)</b>	<b>6,0</b>
<b>Urbanisme, mobilité et infrastructures</b>									
Commission des services électriques	110,3	77,0	187,3	107,0	79,0	186,0	(3,3)	2,0	(1,3)
Eau	835,0	146,8	981,8	844,8	168,0	1 012,8	9,8	21,2	31,0
Gestion et planification des immeubles	634,2	46,0	680,2	635,2	48,0	683,2	1,0	2,0	3,0
Infrastructures du réseau routier	229,0	206,8	435,8	231,0	208,8	439,8	2,0	2,0	4,0
Urbanisme et mobilité	310,7	50,9	361,6	327,7	50,9	378,6	17,0	-	17,0
<b>Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures</b>	<b>2 119,2</b>	<b>527,5</b>	<b>2 646,7</b>	<b>2 145,7</b>	<b>554,7</b>	<b>2 700,4</b>	<b>26,5</b>	<b>27,2</b>	<b>53,7</b>
<b>Dépenses communes</b>									
Bureau des régimes de retraite	58,0	-	58,0	58,0	-	58,0	-	-	-
Optimisation et révision des activités	-	-	-	(55,2)	-	(55,2)	(55,2)	-	(55,2)
<b>Total – Dépenses communes</b>	<b>58,0</b>	<b>-</b>	<b>58,0</b>	<b>2,8</b>	<b>-</b>	<b>2,8</b>	<b>(55,2)</b>	<b>-</b>	<b>(55,2)</b>
<b>Arrondissements</b>									
Ahuntsic-Cartierville	446,8	5,0	451,8	446,8	6,0	452,8	-	1,0	1,0
Anjou	222,9	-	222,9	223,9	-	223,9	1,0	-	1,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	556,9	3,0	559,9	560,1	1,0	561,1	3,2	(2,0)	1,2
Lachine	246,4	2,0	248,4	246,4	9,0	255,4	-	7,0	7,0
LaSalle	289,7	5,0	294,7	291,2	5,0	296,2	1,5	-	1,5
Le Plateau-Mont-Royal	458,5	5,0	463,5	460,5	5,0	465,5	2,0	-	2,0
Le Sud-Ouest	437,0	6,5	443,5	436,2	9,5	445,7	(0,8)	3,0	2,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	112,7	6,0	118,7	117,2	6,0	123,2	4,5	-	4,5
Mercier–Hochelega-Maisonneuve	601,5	11,7	613,2	600,7	11,7	612,4	(0,8)	-	(0,8)
Montréal-Nord	370,8	2,0	372,8	373,3	3,2	376,5	2,5	1,2	3,7
Outremont	121,7	5,5	127,2	122,8	6,0	128,8	1,1	0,5	1,6
Pierrefonds-Roxboro	279,6	6,0	285,6	282,1	6,0	288,1	2,5	-	2,5
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	456,3	1,0	457,3	454,8	2,0	456,8	(1,5)	1,0	(0,5)
Rosemont–La Petite-Patrie	707,0	7,0	714,0	709,0	7,0	716,0	2,0	-	2,0
Saint-Laurent	594,3	-	594,3	594,7	-	594,7	0,4	-	0,4
Saint-Léonard	252,8	-	252,8	251,8	1,0	252,8	(1,0)	1,0	(0,0)
Verdun	321,6	3,2	324,8	319,6	7,2	326,8	(2,0)	4,0	2,0
Ville-Marie	619,4	-	619,4	634,4	-	634,4	15,0	-	15,0
Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension	447,5	6,0	453,5	445,5	8,0	453,5	(2,0)	2,0	-
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>7 543,4</b>	<b>74,9</b>	<b>7 618,3</b>	<b>7 571,0</b>	<b>93,6</b>	<b>7 664,6</b>	<b>27,6</b>	<b>18,7</b>	<b>46,3</b>
<b>Total – Effectif</b>	<b>23 928,9</b>	<b>1 222,8</b>	<b>25 151,7</b>	<b>23 953,2</b>	<b>1 244,8</b>	<b>25 198,0</b>	<b>24,3</b>	<b>22,0</b>	<b>46,3</b>

### Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employées et employés ainsi que des élues et élus. Il comprend aussi les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les ajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon) de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année.

Au budget de 2025, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 59,7 M\$, ou 2,2 %, passant de 2 730,5 M\$ à 2 790,2 M\$. Cette hausse s'explique principalement par la croissance normale de la rémunération régulière, prévue aux conventions collectives. Ce changement porte le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement à 38,3 %, comme l'illustre le graphique suivant.

**Graphique 10 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement**

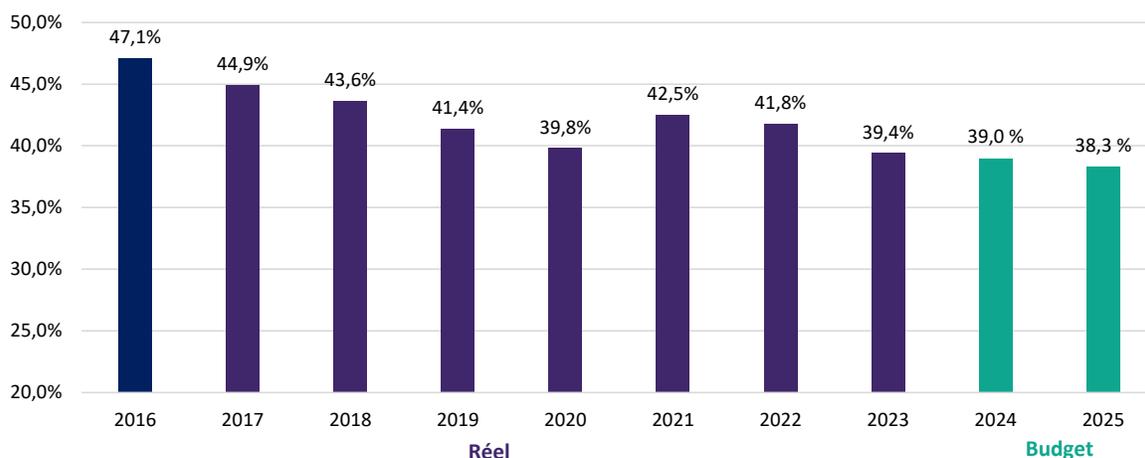


Tableau 74 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)	Réal					Budget	
	2020	2021	2022	2023	Réal prévu 2024	2024	2025
<b>Rémunération</b>	1 913 231,4	2 008 534,5	2 114 514,9	2 173 592,2	2 273 087,1	2 209 375,4	2 272 379,3
<b>Cotisations de l'employeur</b>							
Régimes de retraite							
Services courants	206 513,2	237 006,0	242 942,5	196 787,3	200 018,8	196 727,1	198 094,8
Services passés	42 850,6	73 118,2	31 700,0	(48 635,6)	(49 474,9)	(41 482,2)	(62 909,4)
<b>Total – Régimes de retraite</b>	<b>249 363,9</b>	<b>310 124,2</b>	<b>274 642,5</b>	<b>148 151,7</b>	<b>150 543,9</b>	<b>155 244,9</b>	<b>135 185,4</b>
Charges sociales et autres cotisations	287 943,9	292 244,4	330 176,1	335 726,2	389 833,7	365 886,1	382 642,4
<b>Total – Cotisations de l'employeur</b>	<b>537 307,8</b>	<b>602 368,6</b>	<b>604 818,6</b>	<b>483 877,9</b>	<b>540 377,6</b>	<b>521 131,0</b>	<b>517 827,8</b>
<b>Total – Rémunération globale</b>	<b>2 450 539,2</b>	<b>2 610 903,1</b>	<b>2 719 333,5</b>	<b>2 657 470,1</b>	<b>2 813 464,7</b>	<b>2 730 506,4</b>	<b>2 790 207,1</b>

La rémunération augmente de 63 M\$, ou 2,9 %, pour atteindre 2 272,4 M\$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

#### Services centraux

- une hausse de 40,7 M\$ découlant des indexations salariales, des progressions statutaires et des conventions collectives;
- une hausse de 3 M\$ pour une augmentation de l'effectif associée aux nouveaux besoins qui nécessitent la création de postes dans les services centraux;
- une hausse de 3,1 M\$ découlant d'augmentations de paiements de banques de maladie et autres provisions.

#### Arrondissements

- une hausse de 14,5 M\$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une hausse de 1,7 M\$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins.

Les cotisations de l'employeur diminuent de 3,3 M\$, ou -0,6 %, pour atteindre 517,8 M\$. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 10 M\$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une hausse de 5,9 M\$ découlant d'une augmentation des coûts d'assurances collectives.;
- une hausse de 0,9 M\$ associée à l'augmentation d'effectifs;
- une baisse de 20,1 M\$ associée aux régimes de retraite.

Pour de plus amples détails sur les régimes de retraite, le lectorat peut consulter la sous-section *Régimes de retraite*.

Tableau 75 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Élus et élus	103,0	13 700,8	1 392,7	3 650,4	18 743,9
Cadres de gestion	1 443,8	212 739,4	21 758,6	31 796,9	266 294,9
Cadres-conseils	519,2	60 185,3	6 482,3	8 583,9	75 251,5
	<b>1 963,0</b>	<b>272 924,7</b>	<b>28 240,9</b>	<b>40 380,8</b>	<b>341 546,4</b>
Contremaîtresses et contremaîtres	399,4	43 716,7	5 050,0	9 186,4	57 953,1
Professionnelles et professionnels	3 056,6	338 461,1	38 707,0	44 952,0	422 120,1
Cols blancs	6 103,0	425 312,9	56 001,6	70 364,4	551 678,9
Cols bleus	4 765,5	354 449,8	46 371,1	54 914,9	455 735,8
Policières et policiers	4 958,5	527 581,7	59 347,8	(19 809,8)	567 119,7
Pompières et pompiers	2 395,0	271 651,2	29 858,3	44 565,1	346 074,6
Préposées et préposés aux traverses d'écoliers	264,5	13 653,2	1 852,9	-	15 506,1
Gestion des postes vacants	-	(36 514,0)	(4 774,9)	(2 872,1)	(44 161,0)
Revue des activités et programmes	-	(4 280,1)	(559,7)	(660,2)	(5 500,0)
	<b>24 008,5</b>	<b>2 220 658,0</b>	<b>261 487,7</b>	<b>244 671,9</b>	<b>2 726 817,6</b>
Sécurité du revenu <sup>1</sup>		5 063,3	660,4	775,7	6 499,4
Agence de mobilité durable <sup>2</sup>		36 399,7	4 657,9	5 384,1	46 441,7
<b>Total – Rémunération et cotisations de l'employeur</b>	<b>24 008,5</b>	<b>2 262 121,0</b>	<b>266 806,0</b>	<b>250 831,7</b>	<b>2 779 758,7</b>

<sup>1</sup> Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employées et employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ce personnel ne fait pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais sa rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

<sup>2</sup> Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employées et employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que le personnel de l'Agence ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.

En plus de la main-d'œuvre au budget de fonctionnement, l'effectif de la Ville comprend de la main-d'œuvre capitalisable. Le PDI comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 10 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable a augmenté de 9 M\$, ou 5,7 %, et a atteint 166,4 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance de l'effectif ainsi que par la croissance normale de la rémunération régulière, prévue aux conventions collectives. L'effectif capitalisable augmente de 1,8 % et passe à 1 244,8 a-p.

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

**Tableau 76 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés**

(en milliers de dollars)	Structures autorisées		Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
	(a-p.)	Rémunération	Charges sociales	Avantages sociaux	
<b>Main-d'œuvre capitalisée</b>					
Cadres de gestion	44,5	6 715,4	716,3	1 044,4	8 476,1
Cadres-conseils	28,7	3 783,1	405,9	587,4	4 776,4
	<b>73,2</b>	<b>10 498,5</b>	<b>1 122,2</b>	<b>1 631,8</b>	<b>13 252,5</b>
Contremaîtresses et contremaîtres	4,6	481,7	57,5	75,3	614,5
Professionnelles et professionnels	797,0	90 262,9	10 186,8	11 485,0	111 934,7
Cols blancs	352,0	30 171,9	3 898,3	4 640,1	38 710,3
Cols bleus	14,8	1 172,8	143,6	179,3	1 495,7
Policières et policiers	3,2	324,7	39,1	49,4	413,2
<b>Total – Main-d'œuvre capitalisée</b>	<b>1 244,8</b>	<b>132 912,5</b>	<b>15 447,5</b>	<b>18 060,9</b>	<b>166 420,9</b>
<b>Sources de financement</b>					
Paie au comptant					13 465,6
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					9 129,2
À la charge des contribuables					143 826,1
<b>Total – Sources de financement</b>					<b>166 420,9</b>

### Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé, soit :

- le montant des prestations que recevront les employées et employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- la formule de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement fondé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service de la participante ou du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite) de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse et investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime servent à financer à long terme les prestations prévues par le régime.

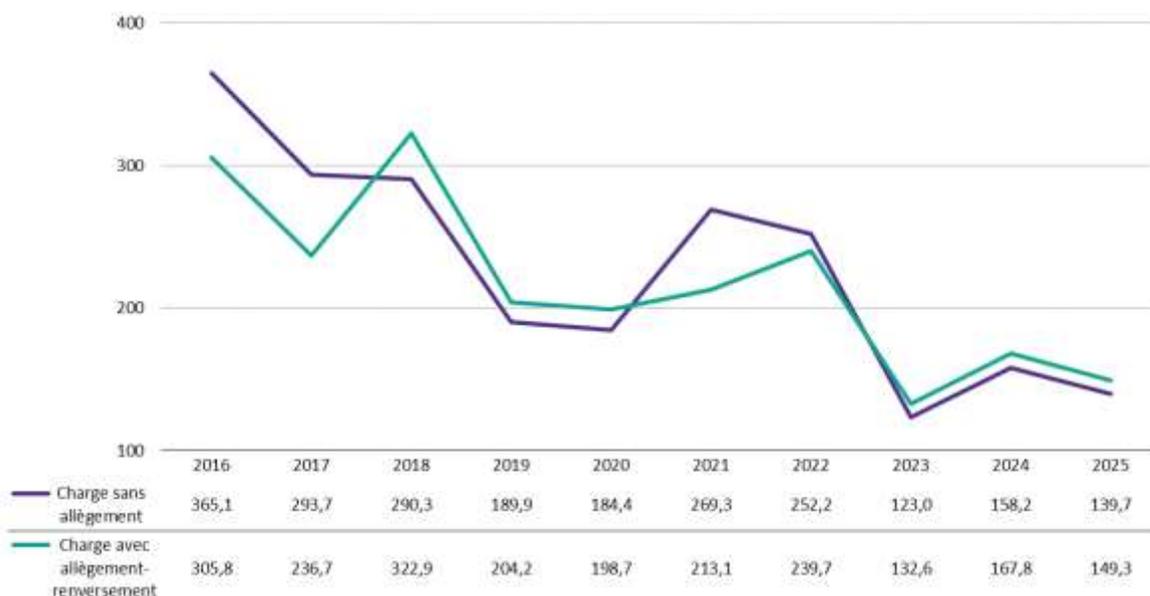
Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employées et employés participant aux régimes. Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (comme les intérêts). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges, traitées sous la rubrique Cotisations de l'employeur, représentent 135,2 M\$ en 2025, comparativement à 155,2 M\$ au budget de 2024. Lorsqu'on tient compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 139,7 M\$ en 2025, comparativement à 158,2 M\$ en 2024, soit une diminution de 18,5 M\$.

En raison de la pandémie mondiale de COVID-19 et des risques financiers qui en ont découlé, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en place des mesures d'allègement fiscal, applicables à compter de 2021. L'allègement fiscal permet de réduire à court et à moyen terme les répercussions financières de la COVID-19 sur les coûts associés aux régimes. Les allègements utilisés doivent être reconnus linéairement sur l'horizon restant de la mesure sans dépasser 2030. Depuis 2023, aucun allègement n'est disponible compte tenu des gains réalisés en 2021 et en 2022. En 2024 et en 2025, une charge de 9,6 M\$ est ajoutée au budget de fonctionnement, en contrepartie des allègements employés en 2021 et en 2022.

**Graphique 11 – Charges de retraite – budgets de 2016 à 2025**  
(en millions de dollars)



### Écart de trésorerie

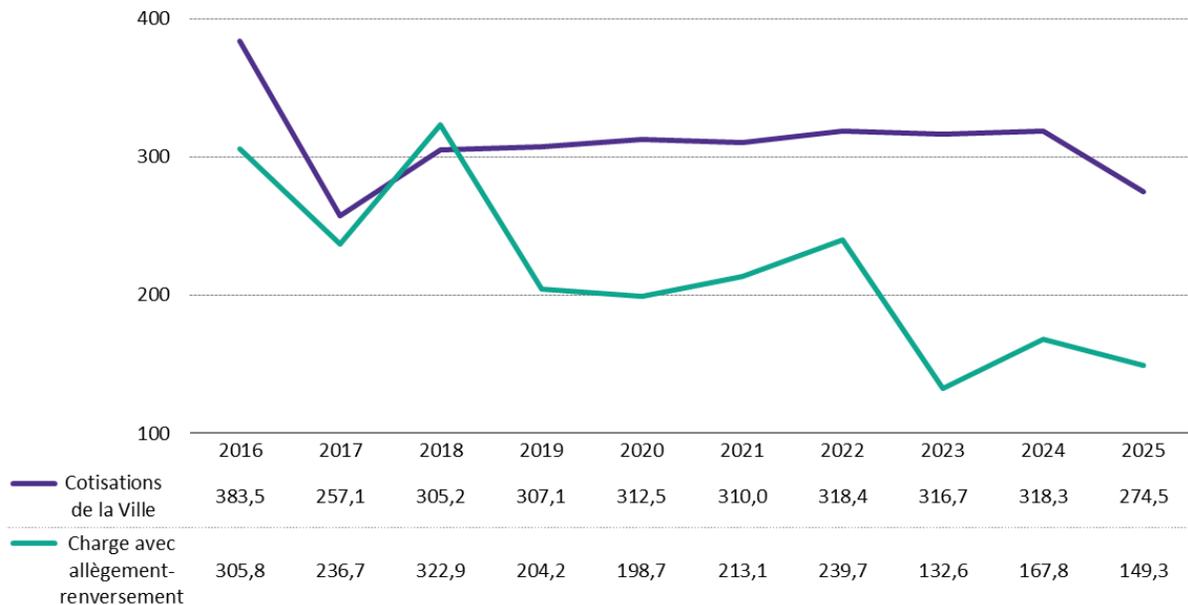
Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la charge de retraite prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces deux valeurs s'explique par les différences suivantes :

- le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de quatre ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, comparativement à la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- le délai de trois ans, en général, entre chaque évaluation aux fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- l'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- les effets à court terme de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que, globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des différentes méthodologies et hypothèses (comptable ou de financement).

### Graphique 12 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2016 à 2025

(en millions de dollars)



## 8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette

L'Administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au PDI. Une section particulière du PDI 2025-2034 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de la Ville de Montréal.

**Tableau 77 – Profil de l'endettement de Montréal**

<b>Situation au 31 décembre 2023</b>	
Dettes brutes en circulation (en M\$)	11 658,3
Dettes nettes à la charge des contribuables de la ville et de l'agglomération de Montréal (en M\$)	6 657,3
Nombre d'emprunts en circulation	87
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	3,52
<b>Volume et nombre d'emprunts estimés en 2024</b>	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M\$)	923,4
Refinancements (en M\$)	19,6
Besoins de la STM (en M\$)	222,9
Programme global (en M\$)	1 165,9
<b>Volume et nombre d'emprunts estimés en 2025</b>	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M\$)	920,5
Refinancements (en M\$)	10,8
Besoins de la STM (en M\$)	201,7
Programme global (en M\$)	1 133,0
<b>Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004</b>	
Contribution volontaire de 2025 (en M\$)	108,1
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2023 (en %)	106
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2024 (en %)	108
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2025 (en %)	107
Limite prévue à la politique (en %) <sup>(1)</sup>	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2025, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	12,0
Limite prévue à la politique (en %)	16
<b>Cotes de crédit</b>	
Moody's, depuis 2006	Aa2
Standard & Poor's	
Depuis août 2022	AA
Octobre 2015-juillet 2022	AA-
1984-2015	A+

1 Une dérogation est en vigueur jusqu'en 2027 pour porter la limite du ratio à 120 %.

La répartition de l'ensemble du coût de la dette pour la période 2020-2025 est présentée ci-dessous.

**Tableau 78 – Coût de la dette**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Coût brut de la dette</b>							
Intérêts et autres frais	396 696,4	406 616,1	417 120,8	419 984,7	451 866,6	452 857,1	466 338,3
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	534 848,0	568 666,5	595 908,9	634 241,7	629 311,5	636 438,4	668 612,5
	<b>931 544,4</b>	<b>975 282,6</b>	<b>1 013 029,7</b>	<b>1 054 226,4</b>	<b>1 081 178,1</b>	<b>1 089 295,5</b>	<b>1 134 950,8</b>
Affectation au remboursement de la dette	61 417,9	65 635,4	182 200,9	67 923,5	67 422,6	67 422,6	48 969,2
Remboursement de capital par des subventions <sup>1</sup>	72 462,5	64 727,8	56 361,5	59 239,9	51 398,7	44 970,5	23 421,3
Remboursement de capital de la STM <sup>2</sup>	21 139,9	92 303,2	27 190,9	30 695,7	87 609,4	87 609,4	24 716,3
	<b>155 020,3</b>	<b>222 666,4</b>	<b>265 753,3</b>	<b>157 859,1</b>	<b>206 430,7</b>	<b>200 002,5</b>	<b>97 106,8</b>
<b>Coût brut de la dette</b>	<b>1 086 564,7</b>	<b>1 197 949,0</b>	<b>1 278 783,0</b>	<b>1 212 085,5</b>	<b>1 287 608,8</b>	<b>1 289 298,0</b>	<b>1 232 057,6</b>
<b>Moins :</b>							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	66 043,9	73 140,2	83 367,8	79 049,2	92 250,2	91 310,8	95 486,0
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	22 460,7	21 499,1	17 933,5	15 452,3	9 375,5	9 496,2	5 158,8
- pour la portion du capital <sup>1</sup>	72 462,5	64 727,8	56 361,5	59 239,9	51 398,7	44 970,5	23 421,3
	<b>160 967,1</b>	<b>159 367,1</b>	<b>157 662,8</b>	<b>153 741,4</b>	<b>153 024,4</b>	<b>145 777,5</b>	<b>124 066,1</b>
<b>Moins :</b>							
Recouvrement de la STM							
- pour la portion des intérêts	43 009,4	49 965,8	49 661,1	51 829,0	54 472,4	66 174,7	64 692,9
- pour la portion du capital <sup>2</sup>	21 139,9	92 303,2	27 190,9	30 695,7	87 609,4	87 609,4	24 716,3
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	43 827,0	45 970,6	46 696,7	51 884,6	55 068,8	55 251,1	60 370,8
	<b>107 976,3</b>	<b>188 239,6</b>	<b>123 548,7</b>	<b>134 409,3</b>	<b>197 150,6</b>	<b>209 035,2</b>	<b>149 780,0</b>
<b>Coût net de la dette à la charge des contribuables</b>	<b>817 621,3</b>	<b>850 342,3</b>	<b>997 571,5</b>	<b>923 934,8</b>	<b>937 433,8</b>	<b>934 485,3</b>	<b>958 211,5</b>
<b>Répartition de cette charge entre les contribuables</b>							
Contribuables de l'agglomération	206 552,8	223 849,1	352 589,8	261 645,8	276 038,2	282 776,0	295 153,1
Contribuables de la Ville de Montréal	611 068,5	626 493,2	644 981,7	662 289,0	661 395,6	651 709,3	663 058,4

<sup>1</sup> Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

<sup>2</sup> Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

## 8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales expose de façon sommaire le budget de fonctionnement selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses, par activités.

Le tableau suivant présente des données par compétences, soit pour le compte du conseil municipal et pour le compte du conseil d'agglomération. De plus, une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2024 figurent aussi au tableau.

**Tableau 79 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2024 et 2025**

(en milliers de dollars)	Budget comparatif 2024				Budget 2025			
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
<b>Revenus</b>								
Taxes	4 146 998,0	32 920,3	-	4 179 918,3	4 296 047,8	15 677,8	-	4 311 725,6
Paiements tenant lieu de taxes	280 269,9	-	-	280 269,9	285 296,1	-	-	285 296,1
Quotes-parts	-	2 997 073,1	(2 451 245,9)	545 827,2	-	3 108 091,0	(2 540 327,0)	567 764,0
Transferts	319 312,0	274 574,3	-	593 886,3	426 704,3	269 559,8	-	696 264,1
Services rendus	377 849,5	68 378,3	(825,3)	445 402,5	400 716,2	63 012,3	(651,3)	463 077,2
Amendes et pénalités	109 746,5	101 712,4	-	211 458,9	113 158,7	103 303,4	-	216 462,1
Imposition de droits	353 013,1	194,5	-	353 207,6	358 302,8	174,5	-	358 477,3
Intérêts	127 608,6	135 039,3	-	262 647,9	120 198,7	131 447,8	-	251 646,5
Autres revenus	24 367,1	7 285,7	-	31 652,8	28 940,2	7 839,1	-	36 779,3
	<b>5 739 164,7</b>	<b>3 617 177,9</b>	<b>(2 452 071,2)</b>	<b>6 904 271,4</b>	<b>6 029 364,8</b>	<b>3 699 105,7</b>	<b>(2 540 978,3)</b>	<b>7 187 492,2</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>								
Administration générale	555 595,8	305 935,6	(139,9)	861 391,5	596 430,0	283 798,1	(142,4)	880 085,7
Sécurité publique	10 371,1	1 270 732,4	(0,2)	1 281 103,3	14 838,8	1 295 766,0	(0,9)	1 310 603,9
Transport	597 771,6	742 206,2	(13,0)	1 339 964,8	643 560,4	791 116,1	(53,2)	1 434 623,3
Hygiène du milieu	278 122,6	282 176,1	(366,5)	559 932,2	292 660,4	292 968,7	(366,8)	585 262,3
Santé et bien-être	76 001,6	147 356,6	(1,5)	223 356,7	76 163,4	177 377,6	(1,2)	253 539,8
Aménagement, urbanisme et développement	194 977,5	91 004,4	(235,2)	285 746,7	226 823,3	75 833,9	(0,1)	302 657,1
Loisirs et culture	578 417,1	145 752,4	(69,0)	724 100,5	587 947,6	146 481,5	(86,7)	734 342,4
Frais de financement	283 058,3	169 798,8	-	452 857,1	285 089,2	181 249,1	-	466 338,3
	<b>2 574 315,6</b>	<b>3 154 962,5</b>	<b>(825,3)</b>	<b>5 728 452,8</b>	<b>2 723 513,1</b>	<b>3 244 591,0</b>	<b>(651,3)</b>	<b>5 967 452,8</b>
<b>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</b>	<b>2 451 245,9</b>	<b>-</b>	<b>(2 451 245,9)</b>	<b>-</b>	<b>2 540 327,0</b>	<b>-</b>	<b>(2 540 327,0)</b>	<b>-</b>
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	<b>713 603,2</b>	<b>462 215,4</b>	<b>-</b>	<b>1 175 818,6</b>	<b>765 524,7</b>	<b>454 514,7</b>	<b>-</b>	<b>1 220 039,4</b>
<b>Financement</b>								
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	6 803,0	-	6 803,0	-	4 507,5	-	4 507,5
Remboursement de la dette à long terme	(104 411,3)	(46 986,2)	-	(151 397,5)	(380 321,3)	(112 320,0)	-	(492 641,3)
	(104 411,3)	(40 183,2)	-	(144 594,5)	(380 321,3)	(107 812,5)	-	(488 133,8)
<b>Affectations</b>								
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(618,3)	(446,9)	-	(1 065,2)	(655,7)	(440,7)	-	(1 096,4)
Excédent accumulé								
Excédent des activités de fonctionnement affecté	82 613,1	(32 778,0)	-	49 835,1	65 087,9	(45 391,3)	-	19 696,6
Réserves financières et fonds réservés	(296 916,8)	(216 415,1)	-	(513 331,9)	(315 760,7)	(188 041,3)	-	(503 802,0)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(34 142,6)	(8 439,8)	-	(42 582,4)	(39 478,5)	(11 712,6)	-	(51 191,1)
Investissement net dans les immobilisations	(360 127,3)	(163 952,4)	-	(524 079,7)	(94 396,4)	(101 116,3)	-	(195 512,7)
	<b>(609 191,9)</b>	<b>(422 032,2)</b>	<b>-</b>	<b>(1 031 224,1)</b>	<b>(385 203,4)</b>	<b>(346 702,2)</b>	<b>-</b>	<b>(731 905,6)</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Note : Les lignes Remboursement de la dette à long terme et Investissement net dans les immobilisations, qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, pour les données financières réelles. Pour l'exercice de 2023, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2020 à 2022, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2025.

**Tableau 80 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2020 à 2022 (global) et réel 2023, par compétences**

(en milliers de dollars)	Réels comparatifs 2020 à 2022 – Global			Réel comparatif 2023 – Par compétences			
	2020	2021	2022	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
<b>Revenus</b>							
Taxes	3 661 050,5	3 693 223,3	3 809 306,4	3 914 170,9	48 659,1	-	3 962 830,0
Paievements tenant lieu de taxes	279 132,6	285 843,3	264 410,7	296 764,6	-	-	296 764,6
Quotes-parts	424 495,7	438 752,6	487 408,5	-	2 878 203,0	(2 354 180,9)	524 022,1
Transferts	825 162,0	493 004,5	631 572,3	298 176,1	264 939,9	-	563 116,0
Services rendus	281 776,8	338 519,1	376 746,5	359 203,6	61 291,1	(1 603,3)	418 891,4
Amendes et pénalités	129 092,7	160 426,0	169 707,2	95 736,2	90 459,8	-	186 196,0
Imposition de droits	342 278,0	440 279,5	462 846,9	336 063,3	181,5	-	336 244,8
Intérêts	148 581,5	147 340,5	198 416,8	143 764,4	115 841,8	-	259 606,2
Autres revenus	39 553,7	39 138,9	34 817,8	16 049,3	46 952,4	-	63 001,7
	<b>6 131 123,5</b>	<b>6 036 527,7</b>	<b>6 435 233,1</b>	<b>5 459 928,4</b>	<b>3 506 528,6</b>	<b>(2 355 784,2)</b>	<b>6 610 672,8</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>							
Administration générale	748 341,8	792 232,2	818 184,9	443 253,5	259 499,4	(257,0)	702 495,9
Sécurité publique	1 186 835,4	1 194 496,4	1 256 636,5	9 479,7	1 284 371,0	(0,2)	1 293 850,5
Transport	1 107 644,0	1 145 363,4	1 221 635,7	612 095,9	688 066,3	(448,1)	1 299 714,1
Hygiène du milieu	471 010,7	469 699,1	504 192,5	273 529,5	271 630,9	(586,3)	544 574,1
Santé et bien-être	147 555,6	183 647,7	167 883,0	74 706,2	144 733,9	(0,4)	219 439,7
Aménagement, urbanisme et développement	233 746,0	288 788,2	248 625,9	184 734,3	98 591,0	(231,1)	283 094,2
Loisirs et culture	595 645,8	622 131,6	689 211,9	602 780,0	128 406,7	(80,2)	731 106,5
Frais de financement	396 696,3	406 616,2	417 120,7	276 943,5	143 041,2	-	419 984,7
	<b>4 887 475,6</b>	<b>5 102 974,8</b>	<b>5 323 491,1</b>	<b>2 477 522,6</b>	<b>3 018 340,4</b>	<b>(1 603,3)</b>	<b>5 494 259,7</b>
<b>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</b>	-	-	-	<b>2 354 180,9</b>	-	<b>(2 354 180,9)</b>	-
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	<b>1 243 647,9</b>	<b>933 552,9</b>	<b>1 111 742,0</b>	<b>628 224,9</b>	<b>488 188,2</b>	-	<b>1 116 413,1</b>
<b>Financement</b>							
Financement à long terme des activités de fonctionnement	116 021,5	132 433,6	53 155,2	15 744,0	7 902,0	-	23 646,0
Remboursement de la dette à long terme	(93 092,3)	(459 503,7)	(211 309,4)	(662 780,3)	(163 244,7)	-	(826 025,0)
	22 929,2	(327 070,1)	(158 154,2)	(647 036,3)	(155 342,7)	-	(802 379,0)
<b>Affectations</b>							
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(11 436,0)	(2 727,2)	(20 250,6)	(60 717,5)	(44 354,9)	-	(105 072,4)
Excédent accumulé							
Excédent des activités de fonctionnement affecté	156 106,6	267 985,9	178 179,6	283 841,4	-	-	283 841,4
Réserves financières et fonds réservés	(675 832,3)	(478 734,6)	(235 303,6)	(296 147,5)	(250 086,6)	-	(546 234,1)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(11 631,1)	48 693,3	6 403,4	52 381,6	39 054,3	-	91 435,9
Investissement net dans les immobilisations	(476 788,1)	(148 627,4)	(538 821,5)	184 515,4	(34 969,1)	-	149 546,3
	<b>(1 019 580,9)</b>	<b>(313 410,0)</b>	<b>(609 792,7)</b>	<b>163 873,4</b>	<b>(290 356,3)</b>	-	<b>(126 482,9)</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>246 996,2</b>	<b>293 072,8</b>	<b>343 795,1</b>	<b>145 062,0</b>	<b>42 489,2</b>	-	<b>187 551,2</b>

Note : Les lignes Remboursement de la dette à long terme et Investissement net dans les immobilisations, qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.



# **PDI 2025-2034 détaillé**



## 9. ORIENTATIONS DU PDI 2025-2034

### 9.1. Le plan stratégique Montréal 2030 et le PDI

Le plan stratégique de la Ville, Montréal 2030, vise à augmenter la cohérence et les retombées des actions municipales afin de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, notamment en matière d'urbanisme, de transition écologique et de solidarité, d'équité et d'inclusion. La réussite de la mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 reposera, en grande partie, sur la capacité de la Ville à prioriser les projets et les programmes inscrits au programme décennal d'immobilisations (PDI) en fonction de leur contribution aux priorités stratégiques, tout en poursuivant les investissements en maintien des actifs.

Pour ce faire, en 2024, la Ville a publié le 2<sup>e</sup> portrait de l'état des actifs municipaux permettant de présenter une vue d'ensemble de l'état des actifs de la Ville et d'alimenter le processus d'élaboration du PDI. Avec la mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030, la connaissance de l'état des actifs devient essentielle à la prise de décision et à la priorisation des investissements à court, moyen et long terme.

De plus, la Ville a dévoilé son projet de plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050, et les citoyennes et les citoyens sont appelés à se prononcer et à valider les propositions soumises, avant l'adoption de la version finale prévue en 2025. Le PUM présente la vision d'aménagement et de développement du territoire de la Ville de Montréal ainsi que les mesures concrètes qui en découlent et aura donc, dans les prochaines années, une grande influence sur les priorités du PDI.

Finalement, la Ville a poursuivi la revue de ses activités et de ses programmes. Cette démarche est réalisée dans le respect de la capacité de payer des contribuables et des contraintes budgétaires de la Ville. Elle vise à assurer une plus grande équité sociale et territoriale ainsi qu'à offrir des services de qualité à sa population, le tout en faisant appel à la collaboration, à la créativité et à l'innovation dans ses façons de penser et de faire. La Ville cherche en permanence une meilleure gestion de ses ressources actuelles afin de générer des économies récurrentes.

### 9.2. Vision à long terme des investissements

Le PDI 2025-2034 témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où, notamment, les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours aussi importants.

Ce PDI permettra de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour la population.

L'apport indispensable des programmes de subventions gouvernementaux sur un horizon de 10 ans représente également un enjeu crucial pour la réalisation de nombreux projets visant à maintenir en bon état les infrastructures de la Ville et, aussi, à répondre aux nouvelles réalités liées à l'urgence climatique.

### 9.3. Investir dans les infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs, qui se composent principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie, à environ 77 G\$.

**Tableau 81 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs**

(en millions de dollars)

<b>Catégories d'actifs *</b>	
Bâtiments administratifs	5 634
Bâtiments communautaires et récréatifs	10 181
Infrastructures - environnement	419
Infrastructures routières	23 108
Infrastructures - eau potable	12 558
Infrastructures - eaux usées/pluviales	21 449
Terrains de jeux	36
Parcs, espaces verts	1 323
Matériels roulants	757
Informatique	1 563
	<b>77 029</b>

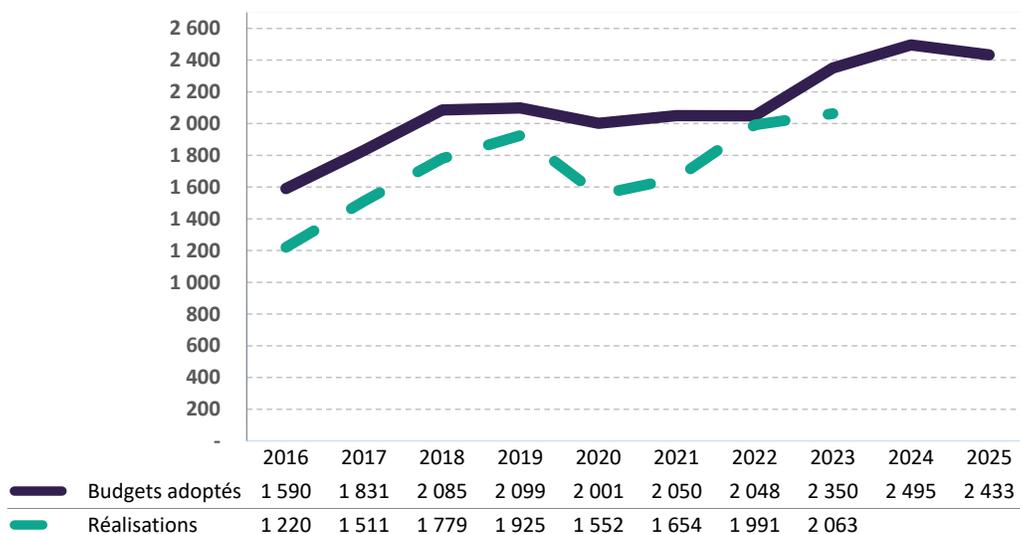
\* Portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville de Montréal au 31 décembre 2023.

Au cours des dernières années, la connaissance de l'état des infrastructures de la Ville s'est nettement améliorée, permettant ainsi de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cette approche permet d'éviter ou de diminuer les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif, en prolongeant la durée de vie de cet élément. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts.

### 9.4. Hausses rapides des réalisations

La Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a continuellement progressé de 2016 à 2019, étant passée de 1,2 G\$ à 1,9 G\$. Alors que les années 2020 et 2021 ont fait place à un important ralentissement des réalisations en raison de la pandémie de COVID-19, dont les impacts ont retardé ou repoussé les chantiers de construction, les années 2022 et 2023 furent représentatives d'un retour à un niveau d'investissements pré-pandémique.

**Graphique 13 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations<sup>1</sup>**  
(en millions de dollars)



## 9.5. Capacité financière de la Ville

Dans le cadre du PDI 2025-2034, les investissements prévus s'établissent à 24,8 G\$. Cette planification témoigne de l'ampleur des besoins en investissement, d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir également compte de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Dans cette perspective, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de prendre en considération le niveau d'endettement et les diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que leurs impacts sur l'endettement.

<sup>1</sup> Les valeurs des budgets adoptés et des réalisations considèrent tant les dépenses capitalisables que les dépenses non-capitalisables alors que celles présentées dans le cadre de la reddition de comptes financière présentent uniquement les dépenses capitalisables.

## 9.6. Programmes de subventions gouvernementaux

Des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures.

L'élaboration d'un programme d'immobilisations sur un horizon de 10 ans démontre que la réalisation de plusieurs projets est directement tributaire de l'aide financière des gouvernements canadien et québécois.

Ainsi, afin de pouvoir confectionner un budget d'immobilisations décennal avec les sources de financement qui s'y rattachent, le présent PDI prévoit des programmes de subventions qui sont déjà autorisés, mais repose également sur des hypothèses d'aide financière.

Les subventions gouvernementales inscrites dans le PDI 2025-2034 s'établissent à 3,9 G\$. De ce montant, 2,7 G\$ (69 %) correspondent à des programmes de subventions dont les protocoles d'entente sont déjà signés ou sont en cours d'approbation, incluant les phases subséquentes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sur 10 ans. Le solde de 1,2 G\$ résulte des hypothèses budgétaires de financement, qui devront par la suite aboutir à des ententes avec les différentes instances gouvernementales concernées.

## 9.7. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure

Plusieurs secteurs de la ville sont amenés à se transformer et à devenir les nouveaux quartiers des futures décennies, dans une perspective de transition écologique. Partant du constat que la réalisation de ces nouveaux quartiers montréalais exerce une pression importante sur son cadre financier, la Ville innove et entame une réflexion sur la définition de nouveaux modèles d'affaires en matière de mise en œuvre de projets urbains d'envergure. Ainsi, de façon à trouver des solutions aux défis financiers et opérationnels qu'engendre la réalisation des projets urbains, une démarche a été entreprise pour élaborer de nouvelles structures de partenariat qui permettent à la Ville de saisir les opportunités de développement et de partager les risques, le financement et la maîtrise d'ouvrage avec d'autres partenaires.

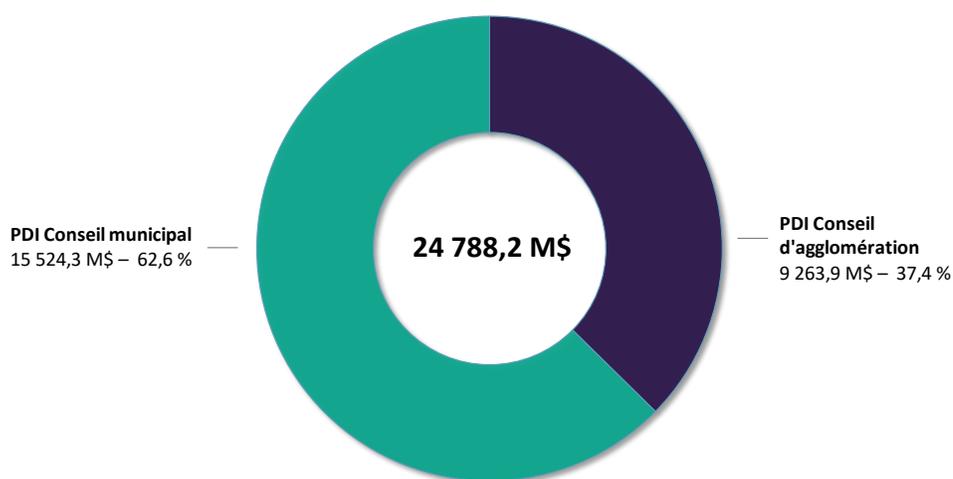
Plus précisément, un premier mandat ciblé a porté sur le projet d'écoquartier Namur-Hippodrome. Outre une analyse de cas comparables, le mandat propose diverses avenues de structures de partenariat et un montage financier détaillé. La Ville poursuit ses réflexions en ce sens et entend impliquer ses partenaires pour conclure ce montage par une feuille de route pour l'implantation d'un nouveau modèle d'affaires. L'exercice réalisé pour le secteur Namur-Hippodrome sera ajusté pour d'autres secteurs en transformation, tels que Bridge-Bonaventure, Les Faubourgs, ou encore pour les projets en partenariat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Société de transport de Montréal (STM), pour les abords du prolongement de la ligne bleue du métro.

## 10. PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2034

### 10.1. Répartition des budgets par compétences

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 prévoit des investissements totaux de 24 788,2 M\$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 62,6 %, pour un montant de 15 524,3 M\$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 37,4 % des investissements totaux, soit 9 263,9 M\$.

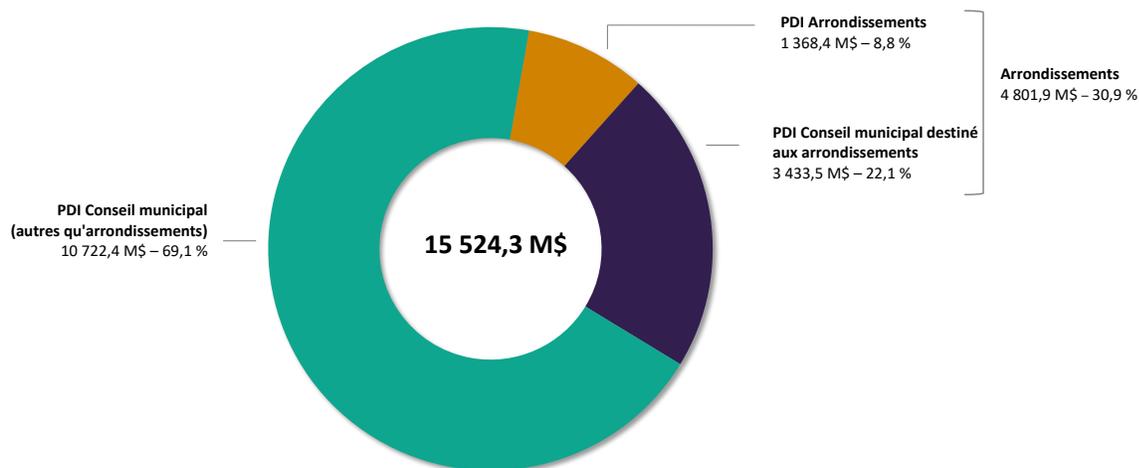
Graphique 14 – Répartition des investissements par compétences



Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 1 368,4 M\$.

De plus, de nombreux programmes et projets inscrits au PDI 2025-2034 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d’immobilisations des arrondissements, pour un montant de 3 433,5 M\$, portant ainsi à 4 801,9 M\$ (30,9 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

**Graphique 15 – Répartition des investissements du conseil municipal**



Aux fins de comparaison avec le précédent budget, les 4 801,9 M\$ en investissements consacrés aux arrondissements qui sont prévus dans le présent PDI représentent une hausse de 39,6 M\$ ou 0,8 % par rapport à ceux du PDI 2024-2033, qui s’établissaient à 4 762,3 M\$.

Le montant du PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d’arrondissement (3 433,5 M\$) a connu une hausse de 1,9 % par rapport au précédent PDI, soit 65,5 M\$. Cette hausse résulte principalement du devancement des travaux de construction du futur centre aquatique et sportif de Lachine.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les arrondissements demeurent sensiblement les mêmes, passant de 1 394,3 M\$ au PDI 2024-2033 à 1 368,4 M\$ au présent PDI.

Le tableau suivant détaille les PDI des arrondissements pour la période décennale 2025-2034.

**Tableau 82 – Comparaison du PDI 2024-2033 et du PDI 2025-2034, par arrondissements**  
(en milliers de dollars)

Arrondissements	PDI 2024-2033	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Ahuntsic-Cartierville	71 130	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	35 565	35 565	71 130
Anjou	56 630	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	28 315	28 315	56 630
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	68 300	6 830	6 830	6 830	6 830	6 830	34 150	34 150	68 300
Lachine	36 770	3 677	3 677	3 677	3 677	3 677	18 385	18 385	36 770
LaSalle	51 320	5 132	5 132	5 132	5 132	5 132	25 660	25 660	51 320
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	29 270	2 927	2 927	2 927	2 927	2 927	14 635	14 635	29 270
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	85 191	10 472	8 454	8 454	8 454	8 454	44 288	42 270	86 558
Montréal-Nord	51 731	6 884	6 724	4 314	4 214	4 214	26 350	21 070	47 420
Outremont	25 610	2 561	2 561	2 561	2 561	2 561	12 805	12 805	25 610
Pierrefonds-Roxboro	57 990	5 799	5 799	5 799	5 799	5 799	28 995	28 995	57 990
Plateau-Mont-Royal	56 950	5 695	5 695	5 695	5 695	5 695	28 475	28 475	56 950
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	128 850	17 200	12 836	12 730	12 730	12 730	68 226	63 650	131 876
Rosemont-La Petite-Patrie	88 400	8 840	8 840	8 840	8 840	8 840	44 200	44 200	88 400
Saint-Laurent	187 538	20 360	16 773	13 996	22 852	22 147	96 128	53 884	150 012
Saint-Léonard	74 505	9 563	6 650	6 690	7 965	9 290	40 158	32 200	72 358
Sud-Ouest	64 575	8 179	9 799	9 339	8 839	5 839	41 995	29 195	71 190
Verdun	41 150	4 115	4 115	4 115	4 115	4 115	20 575	20 575	41 150
Ville-Marie	141 850	14 185	14 185	14 185	14 185	14 185	70 925	70 925	141 850
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	76 537	12 175	15 202	6 981	7 356	6 981	48 695	34 905	83 600
<b>Total – PDI des arrondissements</b>	<b>1 394 297</b>	<b>157 370</b>	<b>148 975</b>	<b>135 041</b>	<b>144 947</b>	<b>142 192</b>	<b>728 525</b>	<b>639 859</b>	<b>1 368 384</b>
PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	3 368 010	343 215	312 752	305 941	324 408	321 289	1 607 604	1 825 882	3 433 486
<b>Total – Investissements consacrés aux arrondissements</b>	<b>4 762 307</b>	<b>500 585</b>	<b>461 727</b>	<b>440 982</b>	<b>469 355</b>	<b>463 481</b>	<b>2 336 129</b>	<b>2 465 741</b>	<b>4 801 870</b>

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PDI 2025-2034.

**Tableau 83 – PDI du conseil municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne</b>								
Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	20 250	4 500	4 619	5 387	5 542	40 298	28 670	68 968
	<b>20 250</b>	<b>4 500</b>	<b>4 619</b>	<b>5 387</b>	<b>5 542</b>	<b>40 298</b>	<b>28 670</b>	<b>68 968</b>
<b>Culture</b>								
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	40 605	44 149	39 725	31 711	24 659	180 849	193 141	373 990
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	7 845	10 185	10 771	6 096	7 953	42 850	127 211	170 061
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	3 467	5 726	3 044	7 329	393	19 959	8 368	28 327
Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	150	1 345	4 188	2 824	2 019	10 526	7 680	18 206
Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	441	204	425	625	625	2 320	3 125	5 445
Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes - Équipements spécialisés	1 110	455	859	2 095	1 033	5 552	5 013	10 565
Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	1 080	510	565	1 040	510	3 705	2 565	6 270
	<b>54 698</b>	<b>62 574</b>	<b>59 577</b>	<b>51 720</b>	<b>37 192</b>	<b>265 761</b>	<b>347 103</b>	<b>612 864</b>
<b>Diversité et inclusion sociale</b>								
Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	4 408	4 549	4 961	5 786	5 952	25 656	30 790	56 446
	<b>4 408</b>	<b>4 549</b>	<b>4 961</b>	<b>5 786</b>	<b>5 952</b>	<b>25 656</b>	<b>30 790</b>	<b>56 446</b>
<b>Gestion et planification des immeubles</b>								
Programme des cours de services	11 734	12 458	10 762	23 202	21 424	79 580	69 572	149 152
Programme de transition écologique pour le parc immobilier	11 507	2 036	3 714	3 943	12 947	34 147	106 537	140 684
Programme de protection des bâtiments de compétence	11 156	5 770	5 247	15 087	17 622	54 882	25 000	79 882
Programme d'accessibilité universelle	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
	<b>37 397</b>	<b>23 264</b>	<b>22 723</b>	<b>45 232</b>	<b>54 993</b>	<b>183 609</b>	<b>216 109</b>	<b>399 718</b>
<b>Grands parcs, Mont-Royal et sports</b>								
Plan de la forêt urbaine	19 548	17 450	17 348	24 833	27 881	107 060	144 984	252 044
Programme de construction - Équipements aquatiques	31 841	5 311	5 744	12 728	40 762	96 386	242 002	338 388
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	20 902	35 214	39 218	26 683	10 923	132 940	41 128	174 068
Projets de développement d'installations sportives	2 971	21 800	36 246	39 424	11 370	111 811	41 077	152 888
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	8 695	4 120	-	6 500	10 000	29 315	90 204	119 519
Programme des arénas	28 533	21 023	-	52	-	49 608	-	49 608
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	10 304	13 600	8 705	10 591	9 300	52 500	-	52 500
Programme d'aménagement des glaces extérieures	-	-	-	-	-	-	20 000	20 000
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	10 553	2 547	-	700	700	14 500	3 500	18 000
	<b>133 347</b>	<b>121 065</b>	<b>107 261</b>	<b>121 511</b>	<b>110 936</b>	<b>594 120</b>	<b>582 895</b>	<b>1 177 015</b>
<b>Infrastructures du réseau routier</b>								
Programme de maintien des infrastructures routières	11 000	11 000	11 000	11 000	12 000	56 000	60 000	116 000
Programme d'aménagement des rues - Local	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000	50 000	100 000
Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	20 000	20 000	20 000	-	-	60 000	-	60 000
	<b>41 000</b>	<b>41 000</b>	<b>41 000</b>	<b>21 000</b>	<b>22 000</b>	<b>166 000</b>	<b>110 000</b>	<b>276 000</b>
<b>Matériel roulant et ateliers</b>								
Programme de remplacement de véhicules - Arrondissements	26 675	31 748	42 330	49 385	59 968	210 105	373 915	584 020
	<b>26 675</b>	<b>31 748</b>	<b>42 330</b>	<b>49 385</b>	<b>59 968</b>	<b>210 105</b>	<b>373 915</b>	<b>584 020</b>
<b>Technologies de l'information</b>								
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	911	2 152	1 570	1 990	1 295	7 918	-	7 918
Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour les services de la Culture	530	500	500	997	2 011	4 538	-	4 538
Intégration technologique des unités d'affaires	99	-	-	-	-	99	-	99
Évolution des systèmes pour les arrondissements	-	-	-	-	-	-	6 900	6 900
	<b>1 540</b>	<b>2 652</b>	<b>2 070</b>	<b>2 987</b>	<b>3 306</b>	<b>12 555</b>	<b>6 900</b>	<b>19 455</b>
<b>Urbanisme et mobilité - Mobilité</b>								
Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000	75 000	150 000
Secteurs stratégiques d'intervention	7 900	5 400	5 400	5 400	5 400	29 500	49 500	79 000
Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	5 000	10 000
	<b>23 900</b>	<b>21 400</b>	<b>21 400</b>	<b>21 400</b>	<b>21 400</b>	<b>109 500</b>	<b>129 500</b>	<b>239 000</b>
<b>Total – PDI du conseil municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement</b>	<b>343 215</b>	<b>312 752</b>	<b>305 941</b>	<b>324 408</b>	<b>321 289</b>	<b>1 607 604</b>	<b>1 825 882</b>	<b>3 433 486</b>

## 10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 24 788,2 M\$, 3 modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PDI 2025-2034, un montant de 4 703,8 M\$, soit 19 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (3 925,7 M\$), des revenus d'activités commerciales, notamment ceux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) (761,5 M\$), et des revenus divers (16,6 M\$).

Un montant de 20 084,4 M\$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PDI. Le montant de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI), dans le cadre du PDI 2025-2034, s'établit à 6 569 M\$. Ainsi, lorsqu'on ajoute les sommes provenant des réserves des services, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 7 200,3 M\$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 29 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2025-2034. Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PDI 2025-2034 est de 12 884,1 M\$, ce qui représente 52 % du financement.

**Tableau 84 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal**

(en millions de dollars)

	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>								
Administration générale	273,9	243,0	256,5	302,0	334,3	1 409,7	1 504,5	2 914,2
Sécurité publique	103,2	104,5	63,1	76,6	88,1	435,5	386,2	821,7
Transport	627,1	649,8	596,9	658,1	662,1	3 194,0	3 853,0	7 047,0
Hygiène du milieu	626,8	596,2	651,0	708,0	748,4	3 330,4	3 213,2	6 543,6
Aménagement, urbanisme et développement	156,0	127,4	113,5	97,3	85,0	579,2	411,6	990,8
Loisirs et culture	645,8	595,6	602,8	758,2	699,7	3 302,1	3 168,8	6 470,9
<b>Total – Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>2 432,8</b>	<b>2 316,5</b>	<b>2 283,8</b>	<b>2 600,2</b>	<b>2 617,6</b>	<b>12 250,9</b>	<b>12 537,3</b>	<b>24 788,2</b>
<b>Sources de financement externes</b>								
Subventions gouvernementales	426,9	362,1	382,2	387,5	422,9	1 981,6	1 944,1	3 925,7
Activités commerciales de la CSEM	129,8	107,7	93,7	79,1	64,8	475,1	286,4	761,5
Dépôts des promoteurs et autres	5,3	2,9	1,0	1,4	1,0	11,6	5,0	16,6
<b>Total – Sources de financement externes</b>	<b>562,0</b>	<b>472,7</b>	<b>476,9</b>	<b>468,0</b>	<b>488,7</b>	<b>2 468,3</b>	<b>2 235,5</b>	<b>4 703,8</b>
<b>Montant à la charge des contribuables</b>	<b>1 870,8</b>	<b>1 843,8</b>	<b>1 806,9</b>	<b>2 132,2</b>	<b>2 128,9</b>	<b>9 782,6</b>	<b>10 301,8</b>	<b>20 084,4</b>
<b>Paiement au comptant</b>								
Services	70,7	96,6	20,4	12,7	14,5	214,9	74,1	289,0
Arrondissements	15,3	8,5	4,3	13,0	15,9	57,0	8,3	65,3
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	138,5	138,5	277,0
<b>Stratégie d'accroissement</b>								
Fonds des immobilisations	430,9	582,0	689,0	689,0	689,0	3 124,0	3 445,0	6 569,0
Eau	42,1							
Voirie	2,0							
<b>Total – Stratégie d'accroissement</b>	<b>475,0</b>	<b>582,0</b>	<b>689,0</b>	<b>689,0</b>	<b>689,0</b>	<b>3 124,0</b>	<b>3 445,0</b>	<b>6 569,0</b>
<b>Total – Paiement au comptant</b>	<b>588,7</b>	<b>714,8</b>	<b>741,4</b>	<b>742,4</b>	<b>747,1</b>	<b>3 534,4</b>	<b>3 665,9</b>	<b>7 200,3</b>
<b>Emprunts selon la programmation</b>	<b>1 282,1</b>	<b>1 129,0</b>	<b>1 065,5</b>	<b>1 389,8</b>	<b>1 381,8</b>	<b>6 248,2</b>	<b>6 635,9</b>	<b>12 884,1</b>

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 15 524,3 M\$, soit 62,6 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 579,3 M\$ (16,6 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 761,5 M\$.

Par ailleurs, un montant de 4 444,3 M\$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 8 500,7 M\$, ce qui porte le montant à la charge des contribuables à 12 945 M\$, soit 83,4 % des investissements de compétence municipale.

**Tableau 85 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal**

(en millions de dollars)

	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>								
Administration générale	159,4	137,4	151,3	184,6	220,0	852,7	1 004,6	1 857,3
Sécurité publique	0,3	0,3	-	-	-	0,6	-	0,6
Transport	543,9	569,7	555,5	617,7	613,5	2 900,3	3 352,5	6 252,8
Hygiène du milieu	200,8	192,1	202,8	204,8	204,2	1 004,7	899,6	1 904,3
Aménagement, urbanisme et développement	153,6	122,1	108,6	93,9	80,0	558,2	370,5	928,7
Loisirs et culture	484,5	443,7	440,4	503,9	483,6	2 356,1	2 224,5	4 580,6
<b>Total – Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>1 542,5</b>	<b>1 465,3</b>	<b>1 458,6</b>	<b>1 604,9</b>	<b>1 601,3</b>	<b>7 672,6</b>	<b>7 851,7</b>	<b>15 524,3</b>
<b>Sources de financement externes</b>								
Subventions gouvernementales	243,6	225,1	199,6	192,9	156,5	1 017,7	783,5	1 801,2
Activités commerciales de la CSEM	129,8	107,7	93,7	79,1	64,8	475,1	286,4	761,5
Dépôts des promoteurs et autres	5,3	2,9	1,0	1,4	1,0	11,6	5,0	16,6
<b>Total – Sources de financement externes</b>	<b>378,7</b>	<b>335,7</b>	<b>294,3</b>	<b>273,4</b>	<b>222,3</b>	<b>1 504,4</b>	<b>1 074,9</b>	<b>2 579,3</b>
<b>Montant à la charge des contribuables</b>	<b>1 163,8</b>	<b>1 129,6</b>	<b>1 164,3</b>	<b>1 331,5</b>	<b>1 379,0</b>	<b>6 168,2</b>	<b>6 776,8</b>	<b>12 945,0</b>
<b>Paiement au comptant</b>								
Services	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	15,0	15,2	30,2
Arrondissements	15,3	8,5	4,3	13,0	15,9	57,0	8,3	65,3
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	115,0	115,0	230,0
<b>Stratégie d'accroissement</b>								
Fonds des immobilisations	259,7	368,2	440,0	425,3	421,5	1 958,8	2 160,0	4 118,8
Eau	42,1							
Voirie	2,0							
<b>Total – Stratégie d'accroissement</b>	<b>303,8</b>	<b>368,2</b>	<b>440,0</b>	<b>425,3</b>	<b>421,5</b>	<b>1 958,8</b>	<b>2 160,0</b>	<b>4 118,8</b>
<b>Total – Paiement au comptant</b>	<b>345,1</b>	<b>402,7</b>	<b>470,3</b>	<b>464,3</b>	<b>463,4</b>	<b>2 145,8</b>	<b>2 298,5</b>	<b>4 444,3</b>
<b>Emprunts selon la programmation</b>	<b>818,7</b>	<b>726,9</b>	<b>694,0</b>	<b>867,2</b>	<b>915,6</b>	<b>4 022,4</b>	<b>4 478,3</b>	<b>8 500,7</b>

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 9 263,9 M\$, soit 37,4 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 124,5 M\$ (22,9 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actifs névralgiques. De plus, un montant de 2 756 M\$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 4 383,4 M\$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 7 139,4 M\$, soit 77,1 % des investissements de compétence d'agglomération.

**Tableau 86 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération**

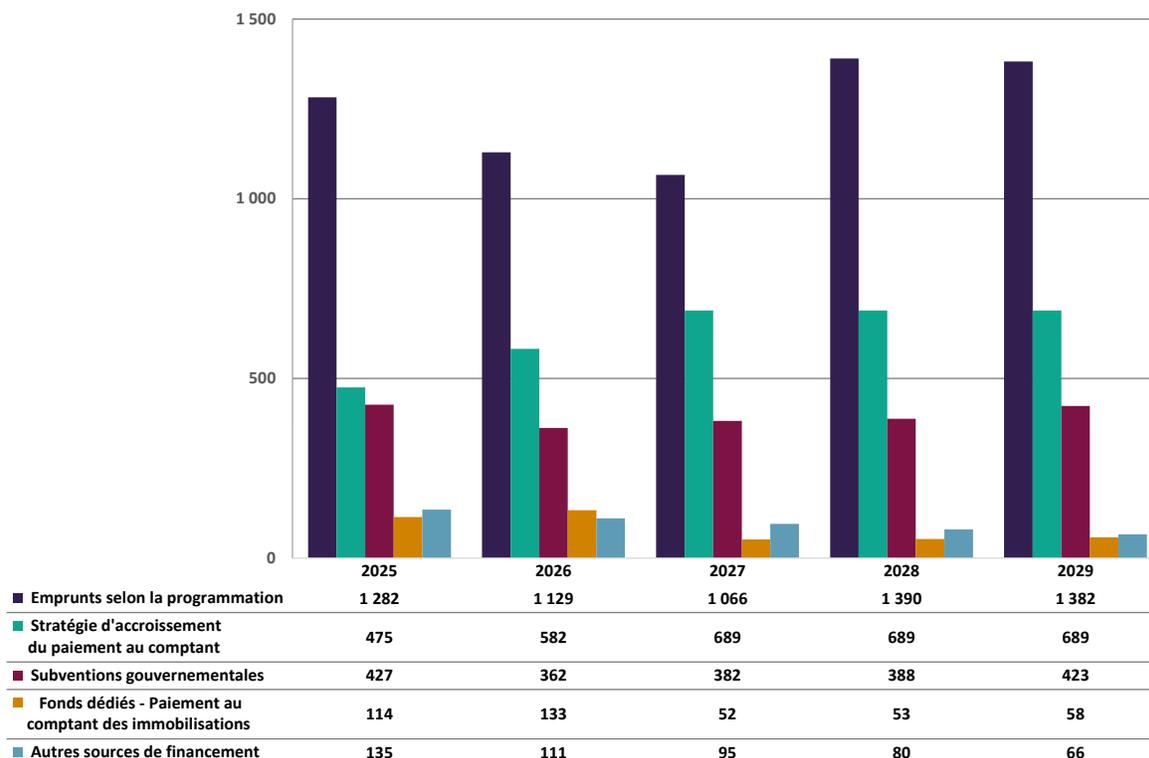
(en millions de dollars)

	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>								
Administration générale	114,5	105,6	105,2	117,4	114,3	557,0	499,9	1 056,9
Sécurité publique	102,9	104,2	63,1	76,6	88,1	434,9	386,2	821,1
Transport	83,2	80,1	41,4	40,4	48,6	293,7	500,5	794,2
Hygiène du milieu	426,0	404,1	448,2	503,2	544,2	2 325,7	2 313,6	4 639,3
Aménagement, urbanisme et développement	2,4	5,3	4,9	3,4	5,0	21,0	41,1	62,1
Loisirs et culture	161,3	151,9	162,4	254,3	216,1	946,0	944,3	1 890,3
<b>Total – Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>890,3</b>	<b>851,2</b>	<b>825,2</b>	<b>995,3</b>	<b>1 016,3</b>	<b>4 578,3</b>	<b>4 685,6</b>	<b>9 263,9</b>
<b>Sources de financement externes</b>								
Subventions gouvernementales	183,3	137,0	182,6	194,6	266,4	963,9	1 160,6	2 124,5
<b>Total – Sources de financement externes</b>	<b>183,3</b>	<b>137,0</b>	<b>182,6</b>	<b>194,6</b>	<b>266,4</b>	<b>963,9</b>	<b>1 160,6</b>	<b>2 124,5</b>
<b>Montant à la charge des contribuables</b>	<b>707,0</b>	<b>714,2</b>	<b>642,6</b>	<b>800,7</b>	<b>749,9</b>	<b>3 614,4</b>	<b>3 525,0</b>	<b>7 139,4</b>
<b>Paiement au comptant</b>								
Services	67,7	93,6	17,4	9,7	11,5	199,9	58,9	258,8
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	23,5	23,5	47,0
<b>Stratégie d'accroissement</b>								
Fonds des immobilisations	171,2	213,8	249,0	263,7	267,5	1 165,2	1 285,0	2 450,2
<b>Total – Stratégie d'accroissement</b>	<b>171,2</b>	<b>213,8</b>	<b>249,0</b>	<b>263,7</b>	<b>267,5</b>	<b>1 165,2</b>	<b>1 285,0</b>	<b>2 450,2</b>
<b>Total – Paiement au comptant</b>	<b>243,6</b>	<b>312,1</b>	<b>271,1</b>	<b>278,1</b>	<b>283,7</b>	<b>1 388,6</b>	<b>1 367,4</b>	<b>2 756,0</b>
<b>Emprunts selon la programmation</b>	<b>463,4</b>	<b>402,1</b>	<b>371,5</b>	<b>522,6</b>	<b>466,2</b>	<b>2 225,8</b>	<b>2 157,6</b>	<b>4 383,4</b>

Le graphique suivant illustre, pour les cinq premières années du PDI uniquement, l'évolution des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal.

**Graphique 16 – Évolution des sources de financement, de 2025 à 2029**

(en millions de dollars)



### 10.3. Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle dresse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actifs ainsi que des investissements reliés au développement.

#### Profil des investissements

Dans l'ensemble du PDI, 66,9 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 33,1 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures.

Au cours de la période 2025-2034, la Ville de Montréal compte investir un montant total de 13 901,4 M\$, dont 6 620 M\$ dans les « infrastructures routières » ainsi que 7 281,4 M\$ dans « l'environnement et les infrastructures souterraines » soit principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 76 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs.

**Tableau 87 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal**  
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Protection</b>								
Infrastructures routières	378,8	418,4	433,8	460,4	485,2	2 176,6	2 639,0	4 815,6
Environnement et infrastructures souterraines	534,4	477,3	500,3	569,8	706,2	2 788,0	3 006,9	5 794,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	192,9	146,9	147,0	206,3	200,1	893,2	830,4	1 723,6
Bâtiments et terrains	282,5	227,3	211,2	303,5	267,7	1 292,2	1 214,9	2 507,1
Véhicules	73,0	83,6	90,9	94,2	109,3	451,0	633,0	1 084,0
Ameublement et équipements de bureau	62,2	70,1	67,4	74,1	72,0	345,8	228,5	574,3
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	12,7	20,8	9,0	6,1	6,2	54,8	39,0	93,8
<b>Total – Investissements</b>	<b>1 536,5</b>	<b>1 444,4</b>	<b>1 459,6</b>	<b>1 714,4</b>	<b>1 846,7</b>	<b>8 001,6</b>	<b>8 591,7</b>	<b>16 593,3</b>
<b>Pourcentage - Protection</b>	63,2 %	62,4 %	63,9 %	65,9 %	70,5 %	65,3 %	68,5 %	66,9 %

Catégories d'actifs - Développement	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Développement</b>								
Infrastructures routières	171,0	188,3	125,0	147,0	132,9	764,2	1 040,2	1 804,4
Environnement et infrastructures souterraines	222,5	222,0	235,6	212,0	101,8	993,9	492,6	1 486,5
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	170,6	150,6	178,8	248,7	262,5	1 011,2	1 157,6	2 168,8
Bâtiments et terrains	236,0	234,7	218,4	223,0	225,3	1 137,4	1 112,7	2 250,1
Ameublement et équipements de bureau	71,2	58,1	44,7	36,3	33,0	243,3	81,8	325,1
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	25,0	18,4	21,7	18,8	15,4	99,3	60,7	160,0
<b>Total – Investissements</b>	<b>896,3</b>	<b>872,1</b>	<b>824,2</b>	<b>885,8</b>	<b>770,9</b>	<b>4 249,3</b>	<b>3 945,6</b>	<b>8 194,9</b>
<b>Pourcentage - Développement</b>	36,8 %	37,6 %	36,1 %	34,1 %	29,5 %	34,7 %	31,5 %	33,1 %

Catégories d'actifs - Total	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Infrastructures routières	549,8	606,7	558,8	607,4	618,1	2 940,8	3 679,2	6 620,0
Environnement et infrastructures souterraines	756,9	699,3	735,9	781,8	808,0	3 781,9	3 499,5	7 281,4
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	363,5	297,5	325,8	455,0	462,6	1 904,4	1 988,0	3 892,4
Bâtiments et terrains	518,5	462,0	429,6	526,5	493,0	2 429,6	2 327,6	4 757,2
Véhicules	73,0	83,6	90,9	94,2	109,3	451,0	633,0	1 084,0
Ameublement et équipements de bureau	133,4	128,2	112,1	110,4	105,0	589,1	310,3	899,4
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	37,7	39,2	30,7	24,9	21,6	154,1	99,7	253,8
<b>Total – Investissements</b>	<b>2 432,8</b>	<b>2 316,5</b>	<b>2 283,8</b>	<b>2 600,2</b>	<b>2 617,6</b>	<b>12 250,9</b>	<b>12 537,3</b>	<b>24 788,2</b>

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

**Tableau 88 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal**  
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Protection</b>								
Infrastructures routières	363,2	402,6	418,5	453,8	477,4	2 115,5	2 587,5	4 703,0
Environnement et infrastructures souterraines	330,8	300,9	295,4	286,5	255,3	1 468,9	1 195,7	2 664,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	123,4	94,0	93,3	133,8	151,6	596,1	649,7	1 245,8
Bâtiments et terrains	212,2	174,3	169,6	224,4	191,5	972,0	777,8	1 749,8
Véhicules	32,1	38,3	51,0	59,5	72,3	253,2	450,5	703,7
Ameublement et équipements de bureau	27,5	27,2	25,5	27,7	27,6	135,5	72,1	207,6
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	5,7	4,4	4,4	4,5	4,6	23,6	30,7	54,3
<b>Total – Investissements</b>	<b>1 094,9</b>	<b>1 041,7</b>	<b>1 057,7</b>	<b>1 190,2</b>	<b>1 180,3</b>	<b>5 564,8</b>	<b>5 764,0</b>	<b>11 328,8</b>
<b>Pourcentage - Protection</b>	71,0 %	71,1 %	72,5 %	74,2 %	73,7 %	72,5 %	73,4 %	73,0 %

Catégories d'actifs - Développement	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Développement</b>								
Infrastructures routières	109,5	126,4	100,2	114,2	92,2	542,5	593,7	1 136,2
Environnement et infrastructures souterraines	22,8	-	-	-	16,5	39,3	9,1	48,4
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	100,7	77,3	89,2	105,1	114,9	487,2	469,0	956,2
Bâtiments et terrains	160,3	176,5	170,3	160,2	166,1	833,4	915,0	1 748,4
Ameublement et équipements de bureau	29,3	25,1	19,7	16,7	16,1	106,9	40,4	147,3
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	25,0	18,3	21,5	18,5	15,2	98,5	60,5	159,0
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Investissements</b>	<b>447,6</b>	<b>423,6</b>	<b>400,9</b>	<b>414,7</b>	<b>421,0</b>	<b>2 107,8</b>	<b>2 087,7</b>	<b>4 195,5</b>
<b>Pourcentage - Développement</b>	29,0 %	28,9 %	27,5 %	25,8 %	26,3 %	27,5 %	26,6 %	27,0 %

Catégories d'actifs - Total	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Infrastructures routières	472,7	529,0	518,7	568,0	569,6	2 658,0	3 181,2	5 839,2
Environnement et infrastructures souterraines	353,6	300,9	295,4	286,5	271,8	1 508,2	1 204,8	2 713,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	224,1	171,3	182,5	238,9	266,5	1 083,3	1 118,7	2 202,0
Bâtiments et terrains	372,5	350,8	339,9	384,6	357,6	1 805,4	1 692,8	3 498,2
Véhicules	32,1	38,3	51,0	59,5	72,3	253,2	450,5	703,7
Ameublement et équipements de bureau	56,8	52,3	45,2	44,4	43,7	242,4	112,5	354,9
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	30,7	22,7	25,9	23,0	19,8	122,1	91,2	213,3
<b>Total – Investissements</b>	<b>1 542,5</b>	<b>1 465,3</b>	<b>1 458,6</b>	<b>1 604,9</b>	<b>1 601,3</b>	<b>7 672,6</b>	<b>7 851,7</b>	<b>15 524,3</b>

**Tableau 89 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération**  
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Protection</b>								
Infrastructures routières	15,6	15,8	15,3	6,6	7,8	61,1	51,5	112,6
Environnement et infrastructures souterraines	203,6	176,4	204,9	283,3	450,9	1 319,1	1 811,2	3 130,3
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	69,5	52,9	53,7	72,5	48,5	297,1	180,7	477,8
Bâtiments et terrains	70,3	53,0	41,6	79,1	76,2	320,2	437,1	757,3
Véhicules	40,9	45,3	39,9	34,7	37,0	197,8	182,5	380,3
Ameublement et équipements de bureau	34,7	42,9	41,9	46,4	44,4	210,3	156,4	366,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	7,0	16,4	4,6	1,6	1,6	31,2	8,3	39,5
<b>Total – Investissements</b>	<b>441,6</b>	<b>402,7</b>	<b>401,9</b>	<b>524,2</b>	<b>666,4</b>	<b>2 436,8</b>	<b>2 827,7</b>	<b>5 264,5</b>
<b>Pourcentage - Protection</b>	49,6 %	47,3 %	48,7 %	52,7 %	65,6 %	53,2 %	60,3 %	56,8 %

Catégories d'actifs - Développement	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Développement</b>								
Infrastructures routières	61,5	61,9	24,8	32,8	40,7	221,7	446,5	668,2
Environnement et infrastructures souterraines	199,7	222,0	235,6	212,0	85,3	954,6	483,5	1 438,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	69,9	73,3	89,6	143,6	147,6	524,0	688,6	1 212,6
Bâtiments et terrains	75,7	58,2	48,1	62,8	59,2	304,0	197,7	501,7
Ameublement et équipements de bureau	41,9	33,0	25,0	19,6	16,9	136,4	41,4	177,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	0,0	0,1	0,2	0,3	0,2	0,8	0,2	1,0
<b>Total – Investissements</b>	<b>448,7</b>	<b>448,5</b>	<b>423,3</b>	<b>471,1</b>	<b>349,9</b>	<b>2 141,5</b>	<b>1 857,9</b>	<b>3 999,4</b>
<b>Pourcentage - Développement</b>	50,4 %	52,7 %	51,3 %	47,3 %	34,4 %	46,8 %	39,7 %	43,2 %

Catégories d'actifs - Total	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Infrastructures routières	77,1	77,7	40,1	39,4	48,5	282,8	498,0	780,8
Environnement et infrastructures souterraines	403,3	398,4	440,5	495,3	536,2	2 273,7	2 294,7	4 568,4
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	139,4	126,2	143,3	216,1	196,1	821,1	869,3	1 690,4
Bâtiments et terrains	146,0	111,2	89,7	141,9	135,4	624,2	634,8	1 259,0
Véhicules	40,9	45,3	39,9	34,7	37,0	197,8	182,5	380,3
Ameublement et équipements de bureau	76,6	75,9	66,9	66,0	61,3	346,7	197,8	544,5
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	7,0	16,5	4,8	1,9	1,8	32,0	8,5	40,5
<b>Total – Investissements</b>	<b>890,3</b>	<b>851,2</b>	<b>825,2</b>	<b>995,3</b>	<b>1 016,3</b>	<b>4 578,3</b>	<b>4 685,6</b>	<b>9 263,9</b>

Le tableau suivant compare la planification des investissements de la Ville avec le précédent PDI, à savoir le PDI 2024-2033.

**Tableau 90 – Comparaison du PDI 2024-2033 et du PDI 2025-2034, par catégories d’actifs**  
(en millions de dollars)

Catégories d’actifs	PDI 2025-2034			PDI 2024-2033			Écarts		
	Protec- tion	Dévelop- pement	Total	Protec- tion	Dévelop- pement	Total	Protec- tion	Dévelop- pement	Total
Infrastructures routières	4 815,7	1 804,3	<b>6 620,0</b>	4 698,9	1 679,7	<b>6 378,6</b>	116,8	124,6	<b>241,4</b>
Environnement et infrastructures souterraines	5 796,5	1 484,9	<b>7 281,4</b>	5 584,8	1 304,0	<b>6 888,8</b>	211,7	180,9	<b>392,6</b>
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	1 723,9	2 168,8	<b>3 892,7</b>	1 669,2	2 169,0	<b>3 838,2</b>	54,7	(0,2)	<b>54,5</b>
Bâtiments et terrains	2 507,0	2 250,1	<b>4 757,1</b>	2 470,6	2 135,6	<b>4 606,2</b>	36,4	114,5	<b>150,9</b>
Véhicules	1 083,8	-	<b>1 083,8</b>	1 006,3	-	<b>1 006,3</b>	77,5	-	<b>77,5</b>
Ameublement et équipements de bureau	574,3	324,9	<b>899,2</b>	515,9	371,9	<b>887,8</b>	58,4	(47,0)	<b>11,4</b>
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	93,9	160,1	<b>254,0</b>	100,0	190,1	<b>290,1</b>	(6,1)	(30,0)	<b>(36,1)</b>
<b>Total – Investissements</b>	<b>16 595,1</b>	<b>8 193,1</b>	<b>24 788,2</b>	<b>16 045,7</b>	<b>7 850,3</b>	<b>23 896,0</b>	<b>549,4</b>	<b>342,8</b>	<b>892,2</b>

En comparaison avec le précédent PDI, le nouveau PDI affiche une croissance effective des investissements de 892,2 M\$ ou 3,7 %.

La principale hausse observée (392,6 M\$) provient de la catégorie d’actifs « Environnement et infrastructures souterraines ». Cette hausse s’explique principalement par l’augmentation des coûts du projet d’usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB), attribuable notamment à une modification de l’envergure des travaux, afin de remplacer les incinérateurs de la station d’épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

La hausse de la catégorie d’actifs « Infrastructures routières » (241,4 M\$) provient en grande partie du nouveau programme d’aménagement du secteur Assomption Sud–Longue-Pointe avec l’intégration d’interventions structurantes qui permettront, entre autres, de renforcer la sécurité des déplacements et d’assurer le maillage des réseaux de transport, tout en diminuant les répercussions des activités industrielles.

Par ailleurs, les investissements budgétés dans la catégorie d’actifs « Bâtiments et terrains » affichent aussi une hausse (150,9 M\$), notamment à la suite du devancement des travaux de construction du futur centre aquatique et sportif de Lachine.

Finalement, la hausse relative à la catégorie « Véhicules » (77,5 M\$) résulte de la bonification des investissements pour accélérer le remplacement des véhicules afin de mieux répondre aux besoins opérationnels croissants. Les véhicules sont remplacés prioritairement par des véhicules électriques ou hybrides selon les catégories.

## 10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

### Eau et infrastructures souterraines

#### Gestion de l'eau

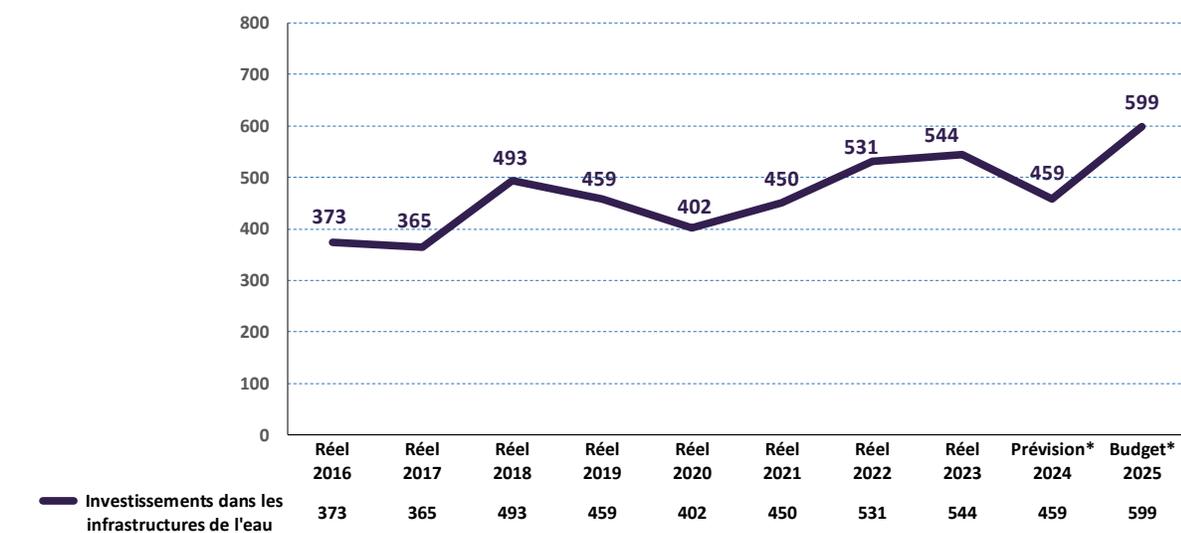
Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble des usagères et usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement d'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, près de 771 km de conduites principales d'aqueduc, 3 633 km de conduites secondaires d'aqueduc, 520 km de collecteurs d'égouts, 4 400 km de conduites secondaires d'égouts et 115 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont l'une figure parmi les cinq plus grandes du monde (Jean-R.-Marcotte), traitent, par temps sec, environ 2,3 millions de mètres cubes d'eaux usées, et jusqu'à 8 millions de mètres cubes par journée pluvieuse (1 million de mètres cubes correspondent à 1 milliard de litres).

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2016, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements sont passés de 373 M\$ en 2016 à près de 459 M\$ prévus en 2024.

Pour la période 2025-2034, un montant de 6 563,2 M\$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 599,1 M\$ en 2025.

#### Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau

(en millions de dollars)



\* Prév. et budget du Service de l'eau

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau;
- poursuivre la mise aux normes des infrastructures;
- faire face aux défis environnementaux.

### Principaux programmes

Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, pour lequel des investissements de 1 834,2 M\$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2023, 69 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour le plan directeur de drainage (698,7 M\$), le réseau primaire d'aqueduc (508 M\$) et le réseau primaire d'égouts (297,8 M\$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PDI 2025-2034 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (398,1 M\$), les actifs dédiés à l'assainissement des eaux usées dont la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (250,2 M\$) ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (109,9 M\$).

De plus, un montant de 160,6 M\$ sera consacré au développement d'aménagements de surface permettant la gestion des eaux pluviales dans des infrastructures multifonctionnelles. Celles-ci, en plus de remplir une fonction de loisirs (en faisant figure de parcs ou de places publiques par exemple), réduiront l'apport d'eau au réseau d'égouts souterrain afin d'éviter le débordement d'eaux usées dans les cours d'eau et des inondations chez les citoyennes et citoyens lors d'importants épisodes de pluie. Ces infrastructures, en tant que mesures d'adaptation aux changements climatiques, contribueront à accélérer la transition écologique et à améliorer la qualité des milieux de vie urbains.

### Principaux projets

Afin d'assurer et de fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de Lachine et de Dorval après le démantèlement de leurs usines, 188,6 M\$ seront investis dans la mise en œuvre de l'aqueduc de l'ouest, ce qui permettra de répondre aux besoins en eau potable, tant en quantité qu'en qualité, et ce, au meilleur coût à long terme.

Par ailleurs, la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de près de 1,2 million de Montréalaises et Montréalais, nécessitera un investissement de 323,4 M\$.

Un autre montant de 7,5 M\$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de la pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteurs vise à réduire le risque de bris de conduites et de bris d'entrées de service des usagères et usagers ainsi qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la distribution d'eau, elle permettra d'avoir une meilleure connaissance du comportement du réseau en temps réel et de faciliter le ciblage des interventions.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte intégrera une nouvelle phase au traitement des eaux usées pour ainsi rendre les rejets conformes aux objectifs prescrits par les instances gouvernementales. La désinfection permettra de diminuer les risques pour la santé humaine et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 543,3 M\$ dans ce PDI.

Par ailleurs, 1 223,4 M\$ seront prévus pour la construction de l'usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) afin de remplacer les 4 incinérateurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, compte tenu de la fin imminente de leur vie utile. Ce projet permettra de réduire considérablement les émissions de GES. Par ailleurs, les technologies retenues afin de traiter les boues de la station viseront également à obtenir une production diversifiée de biosolides présentant un fort potentiel de valorisation agricole.

**Tableau 91 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau**  
(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Programmes</b>								
Réseau primaire d'aqueduc	58 025,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	258 025,0	250 000,0	508 025,0
Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage d'eau potable	11 172,0	13 752,0	12 663,0	12 851,0	16 533,0	66 971,0	42 888,0	109 859,0
Usines de traitement de l'eau potable	37 507,0	37 939,0	40 329,0	39 971,0	40 400,0	196 146,0	202 000,0	398 146,0
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	180 775,0	188 674,0	197 077,0	202 077,0	185 000,0	953 603,0	880 645,0	1 834 248,0
Systèmes de mesure et de régulation de pression	470,0	627,0	648,0	687,0	2 522,0	4 954,0	13 725,0	18 679,0
Réseau primaire d'égouts	22 747,0	16 700,0	13 935,0	16 435,0	30 000,0	99 817,0	198 000,0	297 817,0
Plan directeur de drainage	4 646,0	60 556,0	87 656,0	66 336,0	57 890,0	277 084,0	421 626,0	698 710,0
Station d'épuration	42 933,0	28 412,0	19 480,0	19 480,0	30 980,0	141 285,0	108 900,0	250 185,0
Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	16 452,0	76 452,0	84 119,0	160 571,0
<b>Total – Programmes</b>	<b>373 275,0</b>	<b>411 660,0</b>	<b>436 788,0</b>	<b>422 837,0</b>	<b>429 777,0</b>	<b>2 074 337,0</b>	<b>2 201 903,0</b>	<b>4 276 240,0</b>
<b>Projets</b>								
Modernisation du réservoir McTavish	24 148,0	21 247,0	44 245,0	55 245,0	47 245,0	192 130,0	131 308,0	323 438,0
Aqueduc de l'ouest	28 770,0	27 400,0	15 750,0	27 400,0	27 400,0	126 720,0	61 870,0	188 590,0
Optimisation des réseaux	4 065,0	3 405,0	-	-	-	7 470,0	-	7 470,0
Chambres de compteurs d'agglomération	661,0	27,0	-	-	-	688,0	-	688,0
Désinfection de l'effluent	162 220,0	130 655,0	132 206,0	118 222,0	-	543 303,0	-	543 303,0
Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	5 918,0	7 687,0	23 636,0	88 609,0	233 204,0	359 054,0	864 381,0	1 223 435,0
<b>Total – Projets</b>	<b>225 782,0</b>	<b>190 421,0</b>	<b>215 837,0</b>	<b>289 476,0</b>	<b>307 849,0</b>	<b>1 229 365,0</b>	<b>1 057 559,0</b>	<b>2 286 924,0</b>
<b>Total – Gestion de l'eau</b>	<b>599 057,0</b>	<b>602 081,0</b>	<b>652 625,0</b>	<b>712 313,0</b>	<b>737 626,0</b>	<b>3 303 702,0</b>	<b>3 259 462,0</b>	<b>6 563 164,0</b>

### Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 761,5 M\$ pour la période 2025-2034, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagères et usagers ainsi qu'aux utilisatrices et utilisateurs selon la portion de conduits qu'elles et ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 7,8 M\$ permettra de corriger prioritairement les tronçons causant un problème de sécurité publique.

### Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2016, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance soutenue, étant passés de 340 M\$ en 2016 à près de 499 M\$ prévus en 2024. Il est à noter que le montant réel de l'année 2022 (550 M\$) intègre la rétrocession d'actifs à la Ville par le MTMD d'une valeur de 227 M\$, à coût nul, dans le cadre du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot. En 2025, 550 M\$ seront consacrés aux infrastructures routières.

### Graphique 18 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières

(en millions de dollars)



Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- de garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- d'augmenter la part des transports actifs (marche, vélo, etc.) et collectifs;
- de réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2025-2034, la Ville investira un total de 7 063,6 M\$ dans les infrastructures routières (incluant les pistes cyclables), soit 4 891,9 M\$ dans la protection de l'actif et 2 171,7 M\$ dans le développement des infrastructures. La majorité de ces investissements (61,8 %) sera consacrée à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (4 362,9 M\$). De plus, un montant de 443,5 M\$ (6,3 %) est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

**Tableau 92 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables**

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Protection</b>								
Chemins, rues, routes et trottoirs	330,3	374,7	390,1	416,7	439,7	1 951,5	2 411,4	4 362,9
Ponts, tunnels et viaducs	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	175,0	175,0	350,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	13,1	8,3	8,3	8,3	10,1	48,1	50,7	98,8
Autres éléments de l'actif	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0	2,0	4,0
	<b>378,8</b>	<b>418,4</b>	<b>433,8</b>	<b>460,4</b>	<b>485,2</b>	<b>2 176,6</b>	<b>2 639,1</b>	<b>4 815,7</b>
Pistes cyclables	10,2	10,0	10,0	6,0	6,0	42,2	34,0	76,2
<b>Total – Investissements</b>	<b>389,0</b>	<b>428,4</b>	<b>443,8</b>	<b>466,4</b>	<b>491,2</b>	<b>2 218,8</b>	<b>2 673,1</b>	<b>4 891,9</b>

Catégories d'actifs - Développement	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Développement</b>								
Chemins, rues, routes et trottoirs	134,6	152,5	110,5	137,2	127,9	662,7	1 020,3	1 683,0
Ponts, tunnels et viaducs	9,2	6,5	0,4	3,0	2,0	21,1	4,8	25,9
Voirie pour projets de transport collectif	24,7	26,3	11,1	3,8	-	65,9	-	65,9
Autres éléments de l'actif	2,5	3,0	3,0	3,0	3,0	14,5	15,0	29,5
	<b>171,0</b>	<b>188,3</b>	<b>125,0</b>	<b>147,0</b>	<b>132,9</b>	<b>764,2</b>	<b>1 040,1</b>	<b>1 804,3</b>
Pistes cyclables	33,8	23,6	32,5	45,4	42,4	177,7	189,7	367,4
<b>Total – Investissements</b>	<b>204,8</b>	<b>211,9</b>	<b>157,5</b>	<b>192,4</b>	<b>175,3</b>	<b>941,9</b>	<b>1 229,8</b>	<b>2 171,7</b>

Catégories d'actifs - Total	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Chemins, rues, routes et trottoirs	464,9	527,2	500,6	553,9	567,6	2 614,2	3 431,7	6 045,9
Ponts, tunnels et viaducs	44,2	41,5	35,4	38,0	37,0	196,1	179,8	375,9
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	13,1	8,3	8,3	8,3	10,1	48,1	50,7	98,8
Voirie pour projets de transport collectif	24,7	26,3	11,1	3,8	-	65,9	-	65,9
Autres éléments de l'actif	2,9	3,4	3,4	3,4	3,4	16,5	17,0	33,5
	<b>549,8</b>	<b>606,7</b>	<b>558,8</b>	<b>607,4</b>	<b>618,1</b>	<b>2 940,8</b>	<b>3 679,2</b>	<b>6 620,0</b>
Pistes cyclables	43,9	33,6	42,5	51,4	48,4	219,8	223,7	443,6
<b>Total – Investissements</b>	<b>593,7</b>	<b>640,3</b>	<b>601,3</b>	<b>658,8</b>	<b>666,5</b>	<b>3 160,6</b>	<b>3 902,9</b>	<b>7 063,6</b>

## Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'améliorer la sécurité des déplacements et l'aménagement de l'espace public. Ils respectent la volonté de l'Administration de ne plus reconstruire aussi systématiquement les rues à l'identique, compte tenu de l'évolution des besoins dans les dernières décennies et de la durée de vie des infrastructures.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris, d'une part, l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des personnes âgées, des jeunes, des cyclistes et des piétonnes et piétons afin d'offrir des aménagements de qualité tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures. D'autre part, l'intégration d'éléments favorisant le drainage des eaux de ruissellement et leur rétention ainsi que le développement de la canopée, réduiront les débordements, les volumes d'eau acheminés à la station d'épuration des eaux usées ainsi que les îlots de chaleur. Ces aménagements contribueront donc à rendre le territoire plus résilient aux changements climatiques.

Conséquemment, deux programmes totalisant 1 261 M\$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces programmes visent notamment à améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des rues tout en favorisant les transports actifs et collectifs grâce à des aménagements qui répondent aux attentes de la population montréalaise.

Un montant de 422 M\$ est prévu pour les programmes de réfection routière visant la réhabilitation et le maintien en bon état des infrastructures routières. Plus spécifiquement, le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels) prévoit des investissements de 350 M\$ dans le but d'assurer leur sécurité, leur pérennité et leur fonctionnalité selon une perspective de développement durable. De plus, des investissements de 72 M\$ seront consacrés à la réalisation de travaux touchant le réseau artériel dans le cadre du programme de réfection des rues.

Un investissement de 601,9 M\$ dans le réseau artériel et local est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant aux arrondissements qui le souhaitent la possibilité de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au montant de 98 M\$ du programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement destiné au réseau artériel ainsi qu'au montant de 116 M\$ du programme de maintien des infrastructures routières, dont les interventions visent principalement les glissières de sécurité et les zones d'arrêts d'autobus déficientes.

En accord avec l'approche Vision Zéro, la Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 150 M\$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et d'autres lieux fréquentés par les enfants ainsi que par les personnes âgées, qui sont surreprésentées parmi les victimes de collisions. Par ailleurs, un montant de 76 M\$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagères et usagers dans les couloirs de déplacement, particulièrement pour les déplacements à pied et à vélo. À cela s'ajoute un montant de 165 M\$ dans le cadre du programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation, ce qui permettra à la Ville, grâce à une mise à jour continue, de maintenir la gestion des déplacements au niveau optimal, en matière tant de sécurité et de mobilité que de développement durable. La mise à niveau des feux piétons augmentera le temps de traverse et facilitera la compréhension

des usagères et usagers. Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles, et de l'évolution des guides d'installation des feux pour les vélos ou les bus. Par conséquent, la sécurité des déplacements à pied et à vélo aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Montréal, comme de nombreuses métropoles, fait face à des défis importants de mobilité sur son territoire : la congestion routière, le temps de déplacement et la présence de chantiers privés et publics en grand nombre. Afin d'assurer une mobilité efficace et efficiente, un investissement de 35 M\$ sera consacré au programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies. En se dotant du Plan stratégique des systèmes de transport intelligents, la Ville et ses partenaires se sont donné les moyens de construire un réseau plus fiable et plus sécuritaire qui favorise une approche de développement durable.

Par ailleurs, un montant de 45,5 M\$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure avec l'installation d'environ 2 000 bornes de recharge d'ici 2025 pour desservir l'ensemble du territoire montréalais. Cette stratégie s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville durable et carboneutre en misant notamment sur les nouvelles technologies et l'électrification des transports.

### **Développement et optimisation du réseau cyclable – 540,6 M\$**

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement actif des personnes. Afin d'augmenter la part modale du vélo, un investissement de 300 M\$ est prévu pour le programme Réseau express vélo (REV) et le développement du réseau cyclable. Faisant partie des priorités de l'administration municipale, la mise en œuvre du REV vise à offrir une solution de déplacement supplémentaire grâce à des axes cyclables confortables et sécuritaires. Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'engagement de l'Administration consistant à augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici 2025.

Une somme additionnelle de 76 M\$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables, ce qui améliorera le confort et la sécurité de celles-ci.

De plus, une somme de 67,4 M\$ sera consacrée aux projets de la véloroute dont la démarche proposée consiste à mettre en place un réseau métropolitain de voies cyclables qui soit intégré en partie à l'emprise du REM et relié aux réseaux cyclables existants afin d'être fonctionnel en continu. Ce projet répond à l'une des orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM, soit de hausser la part modale des déplacements en transport en commun aux heures de pointe du matin. Le déploiement du Réseau prévoit la création de liens cyclables structurants connectés aux stations du REM. Les axes s'arrimeront aux réseaux locaux et régionaux des municipalités traversées par le REM et permettront le franchissement des barrières naturelles et anthropiques que sont les rivières, autoroutes et voies ferrées, et ce, en toute sécurité et de manière universellement accessible. La véloroute contribuera donc à multiplier les liens de mobilité douce avec les différents points d'accès au réseau de transport collectif et positionnera le grand Montréal comme une destination vélo récréotouristique incontournable du nord-est de l'Amérique du Nord.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélos en libre-service BIXI Montréal, qui est en exploitation depuis 2009. En 2024, il comprend plus de 8 400 vélos standards et près de 2 600 vélos à

assistance électrique, qui sont répartis dans plus de 900 stations. Étant donné la popularité de ce service, la Ville consolide et bonifie l'offre actuelle pour répondre aux besoins croissants de la clientèle. Un montant de 80,8 M\$ est donc prévu dans ce PDI pour le développement et l'optimisation du système en libre-service BIXI Montréal. Un investissement de 16,4 M\$ est aussi prévu pour l'implantation de stations électriques qui permettront de recharger les batteries lorsque les vélos à assistance électrique seront ancrés à ces stations, diminuant ainsi les coûts d'exploitation liés à la permutation des batteries. Ces installations permanentes serviront également à implanter progressivement un service hivernal de vélos en libre-service.

### **Principaux projets**

#### Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 420,9 M\$

La Ville compte offrir à la population montréalaise un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour l'ensemble des usagers et usagères. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation, ici et ailleurs, de plus importante rue commerciale de Montréal, au même titre que la 5<sup>th</sup> Avenue à New York, ou que Michigan Avenue à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à notamment augmenter l'espace réservé à la mobilité piétonne et durable, à ajouter des arbres et des plantes, à réaliser des aménagements inclusifs et universellement accessibles de même qu'à promouvoir la culture ainsi que les témoins historiques de cette rue.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement d'une vaste place publique sur l'ensemble de l'avenue McGill College et de la future place Oscar-Peterson. Le projet prévoit également un réaménagement de plusieurs tronçons et intersections entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement, qui mettra en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

### Secteur Assomption-Souligny – 325,4 M\$

Tout d’abord, le projet de réaménagement Assomption-Souligny (132,4 M\$), conjointement réalisé avec l’administration portuaire de Montréal (APM) et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), vise à canaliser le camionnage vers le réseau routier supérieur en créant un lien direct entre le Port de Montréal et l’avenue Souligny. En déplaçant le camionnage en dehors du réseau municipal, ce projet permettra d’apaiser et de sécuriser les quartiers résidentiels du secteur. La vision de l’aménagement du secteur a fait l’objet d’une séance d’information en mars 2024, et plusieurs scénarios sont actuellement en évaluation en ce qui a trait au tracé qui sera retenu à la suite des consultations avec le public ainsi que les différents partenaires. Des interventions complémentaires s’intégreront également dans le projet, notamment la mise en place de nouveaux liens piétonniers et cyclables, la connexion et la mise en valeur d’espaces verts, dont le boisé Steinberg, ainsi que la création de réseaux de drainage séparatifs et de bassins de gestion des eaux de ruissellement afin de réduire les débordements et les surverses dans le fleuve.

Parallèlement, quatre interventions structurantes seront réalisées par la Ville grâce à la mise en place du programme d’aménagement du secteur Assomption (193 M\$) : la mise en œuvre du corridor de mobilité durable sur la rue Hochelaga incluant un aménagement cyclable de type REV (secteur Viau à Dickson) ainsi que les réaménagements de la rue Dickson, du boulevard de l’Assomption et d’une partie de la gare de triage Longue-Pointe en parc linéaire reliant les boisés Vimont et Steinberg. Ces interventions permettront, entre autres, d’apaiser la circulation, de renforcer la sécurité des déplacements et d’assurer le maillage des réseaux de transport, d’aménager un réseau d’espaces publics et d’augmenter la canopée afin d’atténuer les îlots de chaleur dans le secteur.

### Prolongement de la ligne bleue du métro – Accompagnement de la STM – 158,3 M\$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d’ouvrage et de gestionnaire pour l’ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera cinq nouvelles stations.

Beaucoup plus qu’un projet de transport collectif, ce levier de redéveloppement urbain a un grand potentiel économique. Le PLBM figure d’ailleurs au premier rang de la dizaine d’actions inscrites à la Déclaration pour revitaliser l’Est de Montréal, par laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont engagés, le 14 décembre 2018, à « consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l’Est de Montréal et à entreprendre rapidement le grand chantier de revitalisation de l’Est dans un esprit de collaboration ».

La Ville saisit ainsi l’opportunité créée par ce chantier de la STM pour non seulement adapter le territoire à l’implantation des cinq nouvelles stations, mais aussi mettre en place des initiatives pour stimuler et encadrer le renouveau urbain et économique. Notamment, la Ville confirme son engagement à réaménager la rue Jean-Talon dans l’axe du PLBM (sur près de quatre km) pour améliorer la qualité du domaine public et les conditions de sécurité routière, en vue de favoriser les déplacements actifs grâce à l’ajout de pôles et de liens de mobilité qui rabattent le réseau cyclable vers les nouvelles stations. De plus, la Ville jouera un rôle majeur dans la gestion des répercussions pendant le chantier et devra procéder à l’entretien de chemins de détour pour assurer la qualité de vie des usagères et usagers ainsi que des riveraines et riverains.

### Réaménagement de la rue Jean-Talon Est – 133,3 M\$

Étant donné l'arrivée anticipée de plusieurs stations de métro en lien avec le prolongement de la ligne bleue, le secteur de la rue Jean-Talon Est connaîtra une transformation et une densification au cours des prochaines années. Ainsi, le projet de revitalisation et de redéveloppement de cette artère commerciale importante de l'arrondissement de Saint-Léonard entre la 22<sup>e</sup> Avenue et le boulevard Langelier permettra de revoir l'ensemble des composantes du domaine public : chaussées, trottoirs, éclairages, mobiliers et infrastructures urbaines. De plus, le projet prévoit l'ajout d'arbres, de saillies aux rues transversales ainsi que de jardins de pluie. L'intégration d'un lien cyclable structurant est également prévue.

Toutes ces interventions contribueront à l'atteinte du plein potentiel de cette artère commerciale dans un cadre où l'accessibilité, le verdissement, la sécurité de la population et la mobilité seront améliorés.

### Sainte-Catherine Est – Village – 148,6 M\$

Le réaménagement complet de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Berri et l'avenue De Lorimier, vise à consolider le rôle de cette artère emblématique en tant que destination commerciale et culturelle, mais également identitaire du Village. Les interventions permettront notamment d'améliorer le confort et l'expérience des piétonnes et piétons ainsi que la sécurité routière, le tout dans une perspective d'inclusivité. Ainsi, l'augmentation de l'espace alloué aux piétonnes et piétons, l'ajustement de l'éclairage, l'ajout de plantations, de mobiliers urbains et d'arts publics, de même que la réfection des infrastructures souterraines sont prévus dans le cadre de ce projet.

### Réaménagement de la partie nord de L'Île-des-Sœurs – 135 M\$

Adopté en 2020 après avoir fait l'objet d'une consultation publique, le PPU du secteur nord de L'Île-des-Sœurs, noyau de commerces et de services, encadrera la mise en œuvre de ce projet de revitalisation urbaine. La Ville profitera de l'implantation d'une station du REM pour créer un milieu de vie et d'emploi par le réaménagement des rues du secteur, la bonification des réseaux de transports actifs et collectifs ainsi que l'aménagement d'espaces verts et de places publiques.

### Aménagement du secteur Bridge-Bonaventure – 124 M\$

L'aménagement du secteur Bridge-Bonaventure, localisé dans un emplacement exceptionnel, en bordure du fleuve et à la frontière du Vieux-Montréal, du Vieux-Port et du canal de Lachine, représente un défi complexe en raison de la présence de sols contaminés, de nombreuses voies ferrées et de l'autoroute Bonaventure. Cette principale porte d'entrée du centre-ville, à partir des ponts Samuel-De Champlain et Victoria, fera ainsi l'objet d'un réaménagement qui comprendra les rues Bridge et des Irlandais, et qui englobera notamment un espace public en hommage à la communauté irlandaise, un verdissement massif et une offre de mobilité durable diversifiée.

### Complexe Turcot – 123,6 M\$

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, réalisé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), a engendré une transformation majeure du secteur. L'ensemble des travaux du MTMD s'est terminé en 2022. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, ce projet comprend des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois (espaces de sports et de loisirs) et des abords de l'autoroute 15 (parc linéaire) ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (élargissement de la rue en boulevard urbain largement planté et comprenant une piste cyclable). L'ensemble du projet contribuera à améliorer

la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot en fonction du contexte montréalais.

#### Revitalisation du Quartier des gares – 122,1 M\$

Le PPU du Quartier des gares vise la revitalisation de la partie sud-ouest du centre-ville. Les différentes phases du projet toucheront le secteur délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa ainsi que par les rues Notre-Dame et Guy.

Alors que les travaux sont déjà terminés sur certaines portions, les interventions restantes prévues dans l'arrondissement de Ville-Marie permettront de procéder à plusieurs réaménagements de surface afin d'offrir un confort piétonnier accueillant et de grande qualité ainsi que d'aménager un axe du Réseau express vélo et un nouveau parc d'importance. Des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis dans ce projet.

#### Avenue des Pins – 100 M\$

La réfection des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts de l'avenue des Pins a donné l'occasion de revoir les aménagements réservés aux piétones et piétons, aux cyclistes ainsi qu'aux usagères et usagers du transport en commun. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience. Les interventions prévues comprennent également la mise à niveau de l'éclairage et des feux de circulation ainsi que l'ajout de plantations et de mobilier urbain. Ce projet, qui se divise en deux phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera notamment à la mise en valeur des musées qui la bordent. La première phase, qui s'est terminée en 2024, concerne la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. La deuxième touchera la portion entre l'avenue du Parc et la rue Peel.

#### Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 88,9 M\$

La voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement afin d'être plus sécuritaires et plus agréables pour les déplacements à pied et à vélo. Pour sa part, la voie Camillien-Houde sera complètement fermée à la circulation véhiculaire et transformée en un chemin réservé aux mobilités douces pour en faire un véritable chemin de parc du mont Royal. Quant au chemin Remembrance, il sera apaisé tout en permettant l'accès au sommet de la montagne à toutes les usagères et les usagers, peu importe leur mode de transport. En collaboration avec les partenaires, l'accessibilité à la montagne sera bonifiée. Dans le cadre de cette requalification majeure, des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis. De plus, ce projet permettra d'augmenter le verdissement, de reconnecter les secteurs de biodiversité et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal, près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

#### Réfection de l'autoroute 40 (Métropolitaine) – Accompagnement du MTMD – 67,3 M\$

La portion surélevée de l'autoroute 40, construite dans les années 1960 et s'étendant sur 12,5 km, constitue un lien stratégique pour la mobilité des personnes et des marchandises dans la région métropolitaine. Le MTMD effectuera une réfection majeure de cet actif afin d'en assurer la pérennité.

Le projet est constitué de deux secteurs tronçons en raison de son envergure. Les premières interventions seront réalisées sur le premier tronçon, entre les boulevards Provencher et Saint-Laurent (secteur tronçon est). Le MTMD n'a prévu aucun investissement pour bonifier les aménagements aux abords de l'autoroute. La Ville inclura donc dans ce projet la correction de problèmes de sécurité et d'aménagement connus et évaluera les possibilités de travaux visant à améliorer la convivialité, la sécurité et l'éclairage

non seulement aux abords de la structure, mais aussi en dessous. La Ville travaillera également de concert avec le MTMD afin de planifier les mesures d'atténuation qui seront nécessaires pendant ces travaux.

Ce projet permettra entre autres de revoir la cohésion dans la trame urbaine et des liens de transport, ainsi que de bonifier le couvert végétal grâce à l'intégration d'infrastructures vertes.

#### Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du SRB sur le boulevard Pie-IX – 65,9 M\$

L'implantation du système rapide par bus (SRB) est un projet codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal, qui combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétonnes et piétons, la population riveraine ainsi que les usagers et usagers du transport collectif. Dans chaque direction, les autobus articulés du SRB circuleront sur des voies réservées au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB sera déployé au centre du boulevard Pie-IX. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissement, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain. La mise en service d'un premier tronçon, entre le boulevard Saint-Martin à Laval et l'avenue Pierre-De Coubertin, à Montréal, est terminée, alors que les travaux du tronçon suivant, qui s'étendra jusqu'à la rue Notre-Dame, sont prévus jusqu'en 2027.

#### Lien de transport collectif et actif de l'Ouest – Accompagnement du REM – 60,5 M\$

Afin d'offrir un lien vers la station Kirkland du REM ainsi que la traversée de l'autoroute 40 et du Grand parc de l'Ouest, la Ville souhaite réaliser un corridor destiné aux transports actif et collectif. Ainsi, des liens nord-sud et est-ouest comprenant une voie réservée de transport collectif et une voie adjacente de transport seront mis en place. De plus, une passerelle cyclopédestre constituée de l'ouvrage de franchissement de l'autoroute 40 passera sous le REM et sera directement accessible aux piétonnes et piétons.

Ce projet permettra de transformer une zone de friche en piste multifonctionnelle rejoignant le réseau de transport collectif du REM.

#### Réaménagement de la rue Peel – 52,2 M\$

Un réaménagement complet de la rue Peel, l'artère reliant le canal de Lachine au mont Royal, permettra un élargissement des trottoirs et l'implantation d'un axe du REV. De plus, ces travaux donneront l'occasion d'ajouter du verdissement, d'ajuster l'éclairage ainsi que de procéder à la réfection des infrastructures souterraines. Les sections entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins ainsi qu'entre la rue Smith et le boulevard René-Lévesque sont terminées. La planification inscrite à ce PDI concerne uniquement la section entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke.

#### Réaménagements aux abords du CUSM – 47,8 M\$

Afin de faciliter la mobilité et d'améliorer la sécurité des déplacements autour du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, la Ville réaménagera l'intersection du chemin Upper Lachine et des boulevards De Maisonneuve et Décarie ainsi que certains tronçons du boulevard De Maisonneuve, de l'avenue Girouard et de la rue Sherbrooke. En plus d'offrir des milieux de vie sécuritaires et confortables, ces interventions contribueront à diversifier l'offre de transport en fournissant différentes options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles.

Réseau express métropolitain – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 46,1 M\$

Le projet de construction du REM, réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra), reliera à terme la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM est constitué d'un train électrique entièrement automatisé et suit un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Achémis-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes reconstituées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-Des Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue, sur un parcours de plus de 50 km.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour la population montréalaise. La Ville doit s'assurer que CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins de la population. Ce projet crée des occasions de requalification de milieux urbains ainsi que de nombreuses opportunités d'investissements.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 21,5 M\$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires sur toutes les rues (artérielles et locales) de la ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La solution privilégiée par la Ville est un éclairage blanc chaud.

La réalisation de ce projet offrira une meilleure visibilité la nuit et donnera lieu à une réduction de consommation d'électricité de plus de 60 %. Le projet donnera aussi la capacité d'agir de façon proactive et d'offrir un service amélioré grâce à l'implantation d'un système intelligent d'éclairage.

Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes – Accompagnement du MTMD – 10,5 M\$

En plus de jouer un rôle crucial dans le commerce avec l'Ontario et les États-Unis, le pont de l'Île-aux-Tourtes agit comme une voie d'entrée névralgique de l'île de Montréal. La construction d'un nouveau pont au nord de la structure actuelle, annoncée par le MTMD, permettra de maintenir la mobilité des personnes et des marchandises et favorisera les déplacements en transports collectifs et actifs. La Ville profitera de l'occasion pour s'assurer de la connectivité du futur pont aux stations de l'antenne Ouest-de-l'Île du REM, notamment par le maillage des réseaux cyclables.

## **Autres projets structurants – Accompagnement de la Ville de Montréal**

Plusieurs projets d'envergure verront progressivement le jour au cours des prochaines années, au bénéfice de toute l'agglomération de Montréal, et certains profiteront à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs des réseaux de transport de la grande région métropolitaine.

La Ville de Montréal, en accompagnant toutes les parties prenantes impliquées, joue un rôle clé dans l'élaboration, la planification et l'intégration de ces projets afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels et à venir de la population montréalaise, dans une vision globale de développement durable et de cohésion régionale. Les projets suivants étant en phase d'élaboration, les montants qui leur seront associés ne sont pas encore connus et ne sont donc pas entièrement inscrits dans le présent PDI.

### Ligne rose – Transport électrique structurant pour relier le Grand Sud-Ouest au centre-ville

La ligne rose est un projet structurant de transport collectif devant relier le Grand Sud-Ouest (GSO) et le nord-est de Montréal au centre-ville. En 2019, l'ARTM a entrepris des études pour trouver une solution à long terme aux enjeux de congestion de la branche est de la ligne orange du métro; cette solution représente l'un des principaux objectifs de la ligne rose. À la fin de 2020, le gouvernement du Québec a confié à l'ARTM le mandat de réaliser, en partenariat avec la Ville de Montréal, un dossier d'opportunité pour implanter un mode structurant dans le Grand Sud-Ouest de Montréal, l'autre secteur visé par la ligne rose.

La ligne rose contribuera donc à accroître et à diversifier les options de mobilité durable pour les résidentes et résidents des secteurs desservis, en favorisant la réduction tant de l'usage de l'automobile que de la dépendance à celle-ci au profit d'un mode de déplacement entièrement électrique. En reliant les quartiers entre eux et au centre-ville, le projet contribuera non seulement à accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole, mais également à créer des milieux de vie pouvant offrir une réponse de proximité aux besoins des secteurs desservis.

### Projet structurant de transport collectif dans l'est de Montréal (PSE)

En mai 2022, le gouvernement du Québec, en collaboration avec la Ville de Montréal, a octroyé le mandat à l'ARTM, accompagnée de la STM, d'étudier l'implantation d'un mode de transport collectif structurant vers l'est et le nord-est, un axe de desserte de la ligne rose. La planification de ce projet s'appuie également sur le travail de planification amorcé par CDPQ Infra dans le cadre du mandat antérieur, connu sous le nom « REM de l'Est ».

Cette implantation, au cœur de certaines emprises routières et le long de celles-ci, impliquera un réaménagement majeur des infrastructures municipales, ce qui concerne tant l'aménagement urbain de ces axes, pour assurer une intégration architecturale réussie, que les réseaux souterrains.

### Mode structurant de transport vers Laval

Le gouvernement du Québec a annoncé, au printemps 2019, le lancement d'un mandat d'étude relatif au prolongement du REM vers Laval, sous la responsabilité de CDPQ Infra. En mai 2022, le projet prenait une nouvelle orientation et le gouvernement du Québec annonçait la mise sur pied d'un bureau de projet pour étudier l'implantation d'un mode structurant de transport dans l'axe de la ligne orange du métro. Le projet permettra d'améliorer les déplacements dans l'axe nord-sud de la ligne orange du métro, dans un corridor allant de la station de métro Côte-Vertu jusqu'au nord de Laval. Des études seront réalisées afin de déterminer la meilleure solution à implanter dans ce corridor pour offrir une solution de transport collectif performante et lutter contre la congestion.

### Revitalisation de la rue Notre-Dame

En signant conjointement, en décembre 2018, la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec se sont engagés à entreprendre un vaste chantier afin de revitaliser ce territoire à fort potentiel de développement et d'y accroître la mobilité. Pour atteindre ces objectifs, le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame a été priorisé, car celle-ci présente actuellement des infrastructures vieillissantes qui créent plusieurs problèmes (comme des chaussées dégradées, des déplacements moins sécuritaires, et des sites industriels vétustes et contaminés).

La revitalisation de la rue Notre-Dame, soit le principal lien routier entre le centre-ville et l'est de Montréal, se fera conjointement avec le MTMD. La Ville de Montréal réalisera les travaux nécessaires pour la réfection de ses infrastructures de voirie et conduites souterraines. De plus, l'aménagement du domaine public sera bonifié, notamment par du mobilier urbain, du verdissement et des voies cyclables. La Ville souhaite retisser les liens avec les arrondissements de l'est au moyen de connexions (directes ou indirectes) entre les différents systèmes de transport collectif : le SRB Pie-IX, les lignes de métro verte et orange, et le train de l'Est.

Le projet vise à revoir l'axe routier et ses abords à partir de la rue Atateken, soit du secteur Les Faubourgs jusqu'à la pointe est de l'île.

### Reconstruction de l'échangeur Saint-Pierre

Construit au cours des années 1960, l'échangeur Saint-Pierre occupe un emplacement stratégique entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et la Rive-Sud. La Ville accompagne le MTMD, qui a inscrit ce projet majeur, actuellement à l'étude, au Plan québécois des infrastructures. Il est donc essentiel de prévoir des interventions non seulement pour prendre en considération les besoins en déplacement des riveraines et riverains ainsi que de la population, mais aussi pour améliorer l'insertion de l'échangeur dans son milieu, tant sur le plan de la sécurité routière et de la mobilité durable que de celui de l'intégration urbaine des infrastructures de l'échangeur, du réaménagement des espaces libres qui l'entourent et des impacts environnementaux générés dans les milieux de vie limitrophes.

### Transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain (Bonaventure II)

La transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, avec l'aménagement d'un parc linéaire en rive du fleuve, est un projet de revitalisation majeur pour le secteur. Il est porté par la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, qui est propriétaire de l'emprise autoroutière. Ce projet se réalisera dans le secteur de planification Bridge-Bonaventure, porté par la Ville de Montréal. La démarche de planification s'inscrit dans le cadre de plusieurs politiques, plans, stratégies et programmes de la Ville et à l'échelle métropolitaine, notamment la Vision 2030 du Grand Havre.

Ce projet d'intérêt offre l'occasion de repenser l'aménagement de cet axe de transport, qui est aussi une entrée de ville stratégique. De plus, il joue un rôle clé dans la mobilité des personnes, ce qui l'ancre dans les valeurs d'aujourd'hui, notamment grâce à la place de plus en plus grande accordée à la mobilité active. La conversion de cette autoroute en boulevard constitue une occasion unique de valoriser les milieux traversés et, aussi, de verdier et de redonner à la population l'accès au fleuve. Elle permettra de créer et de mettre en valeur une véritable entrée de ville en concrétisant la vision du secteur Bridge-Bonaventure, de même que le corridor vert Falaise-Fleuve – Bridge-Bonaventure. Le projet rendra possible également le parachèvement du parcours riverain montréalais et du réseau cyclable ainsi que le désenclavement du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

## **Parcs et espaces verts**

Adopté en juin 2021, le Plan nature et sports est le résultat d'une réflexion concertée sur les améliorations et les transformations souhaitées, notamment dans le réseau des grands parcs de la ville. Il propose des actions concrètes afin de protéger la biodiversité et le patrimoine naturel, et pour favoriser l'adoption par les usagères et les usagers d'un mode de vie sain et actif. Ce plan place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. De plus, les actions prises contribueront significativement à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole.

### **Principaux programmes**

#### Réseau des grands parcs – 453,6 M\$

L'érosion accélérée des berges menace actuellement l'intégrité des parcs riverains du réseau des grands parcs de la ville de Montréal. Près de 10 km de berges nécessitent des actions jugées prioritaires afin de les stabiliser et les sécuriser tout en améliorant et diversifiant les accès aux cours d'eau. Les interventions prévues permettront d'améliorer la résilience de Montréal et contribueront concrètement à la lutte contre les changements climatiques. Pour réaliser ces interventions, un montant de 128,4 M\$ sera alloué au programme de réhabilitation des berges par des approches de génie végétal.

Afin d'en assurer la conservation ainsi que la mise en valeur, le programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains permet de financer des travaux de mise aux normes, de réfection et de sécurisation des équipements. Des investissements de 100,4 M\$ seront réservés à ce programme et serviront également au maintien d'actifs ainsi qu'à la réhabilitation des installations extérieures.

Le parc Jarry, composé de vastes espaces libres et de plateaux sportifs, nécessite des travaux pour mettre à niveau certains équipements. Les travaux à venir incluent notamment le réaménagement de la patinoire et de la piscine ainsi que la réfection de terrains et d'équipement sportifs. L'aménagement de jeux d'eau viendra compléter la réfection de l'aire de jeux. De plus, en concordance avec le Plan d'aménagement, il est prévu de réaménager certains secteurs et d'améliorer des accès. Des investissements de 75,2 M\$ sont inscrits dans le programme de réhabilitation du parc Jarry.

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteuses et visiteurs. L'adoption d'un plan directeur en 2018 permet à la Ville de planifier et de mettre en œuvre des projets de restauration, de réfection, de réhabilitation et de réaménagement. Ces projets comprennent, entre autres, la réfection et l'aménagement d'équipements multisports, dont un terrain de basketball, le réaménagement des patinoires, la réfection du pavillon des baigneuses et baigneurs ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse et des bassins. Une somme de 60,5 M\$ est prévue dans ce PDI pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine.

Faisant figure du plus grand parc de l'arrondissement du Sud-Ouest, le parc Angrignon bénéficiera d'un montant de 49,7 M\$ dans le cadre de son programme de réhabilitation. Les travaux prévus permettront notamment de procéder à la réfection d'ouvrages de gestion des eaux pluviales ainsi qu'à la réhabilitation des cascades, des ponceaux et des passerelles.

Par ailleurs, le programme de réhabilitation du parc Maisonneuve prévoit 39,4 M\$ afin de procéder à des travaux de mise aux normes, de maintien d'actifs et d'amélioration des services d'accueil, notamment le

réaménagement du secteur du chalet, la réfection de sentiers ainsi que des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

#### Plan de la forêt urbaine – 281,7 M\$

La Ville de Montréal a pris l'engagement de faire passer l'indice de canopée à 26 % du territoire d'ici 2025. Pour ce faire, et en concordance avec le Plan climat 2020-2030, elle propose la plantation de 500 000 arbres sur le domaine privé et le domaine public d'ici 2030. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales.

Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec les campagnes de traitement qui permettent de maintenir environ 33 000 frênes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés du réseau des grands parcs. Aussi, le développement et la mise en œuvre d'un projet récurrent de valorisation du bois abattu s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

#### Acquisition de milieux naturels – 271,8 M\$

Après s'être dotée, en 2004, de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, qui a permis de doubler la superficie d'espaces naturels préservés, la Ville s'est donné l'objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres. Des investissements sont prévus afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes pour les générations futures, la protection des milieux naturels permet à la population montréalaise de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la ville. En outre, le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques.

#### Réaménagement du parc du Mont-Royal et réhabilitation du parc Jeanne-Mance – 132,3 M\$

Le mont Royal constitue un autre élément non seulement caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 101,5 M\$. Ce montant permettra d'assurer la protection et la mise en valeur du parc. De plus, cet investissement servira à rendre la montagne toujours plus accessible, sécuritaire et accueillante pour les nombreuses personnes qui y viennent chaque année.

En tant qu'importante porte d'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance bénéficiera d'un montant de 30,8 M\$ pour son programme de réhabilitation, qui prévoit notamment la réfection du terrain multisports, des ouvrages de gestion de l'eau ainsi que la mise aux normes de la patinoire.

#### Parc Jean-Drapeau – 94,9 M\$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif pour l'agglomération de Montréal. De ce fait, un programme d'entretien de maintien d'actif y est prévu. Bien que de nombreuses interventions aient été réalisées au cours des dernières années, plusieurs installations et infrastructures témoignent d'un déficit d'entretien important. Ainsi, le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 90,9 M\$, servira notamment à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, des équipements, des aménagements et des réseaux électriques du parc Jean-Drapeau. Parmi les projets en cours et à venir figurent le fort de l'île Sainte-Hélène, de même que les pavillons 76 et de la Tunisie. Par ailleurs, plusieurs autres projets d'entretien sont maintenant présentés distinctement dans la section suivante relative aux principaux projets.

La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 4 M\$ pour soutenir son plan maître forestier, qui vise à revitaliser la canopée des îles et à lutter contre l'agrile du frêne.

#### Réseau des corridors verts – 53,5 M\$

Afin d'offrir aux Montréalaises et Montréalais un contact avec la nature au quotidien, la Ville prévoit mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes dans les déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité récréative, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs et les espaces publics, en adéquation avec les projets de liens verts déjà amorcés par les arrondissements, le conseil municipal de Montréal et les villes reconstituées.

La réalisation en priorité des corridors verts de l'est et Saraguay-Angrignon permettra d'amorcer la concrétisation de ce réseau.

#### Réfection et verdissement des parcs locaux – 52,5 M\$

Sur l'ensemble du territoire montréalais, la Ville détient près de 1 300 parcs locaux, dont la gestion et le développement sont sous la responsabilité des arrondissements. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien aux 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Le montant consacré à ce programme permettra d'offrir des sites conviviaux et accessibles favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre à la population.

#### Digues – 21 M\$

Le programme des digues a pour objectif de protéger les personnes et les biens contre des périodes de crues importantes en veillant au maintien, à la réhabilitation et au développement de digues sur le territoire de la ville de Montréal. Un plan d'intervention permettra de prioriser et de définir les besoins, en collaboration avec la Sécurité civile et les arrondissements concernés.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 334,3 M\$ pour la période 2025-2034.

## Principaux projets

### Parc Jean-Drapeau – 474,8 M\$

Afin d'offrir de nouvelles options de mobilité pour l'accueil des usagères et usagers des îles et d'éliminer la circulation de transit, des pôles de mobilité seront créés, entre autres : le pôle mobilité métro, le pôle mobilité Jacques-Cartier, la piétonnisation du pont du Cosmos, ainsi qu'une promenade fluviale.

Le secteur autour du mont Boullé fera également l'objet de travaux visant à préserver, à réhabiliter et à mettre en valeur ses éléments construits et paysagers à forte valeur patrimoniale afin de conserver l'intégrité écologique de sa forêt. Les interventions prévues permettront notamment l'aménagement de la surface de la plaine des jeux pour accueillir des activités libres et le réaménagement du chemin du Tour-de-l'Isle pour les transports collectifs et actifs. De plus, la tour de Lévis, les étangs ainsi que la Grande Poudrière seront restaurés.

Le projet de réaménagement de la place des Nations et du secteur sud de l'île Sainte-Hélène servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. Ce projet inclut notamment la réfection complète et la mise aux normes des bâtiments, la sécurisation des installations et des aménagements extérieurs de même que le développement d'infrastructures vertes et bleues.

Plusieurs projets, dont l'aménagement des berges, concourront à renforcer le positionnement du parc Jean-Drapeau en tant que grand parc urbain public, accessible, diversifié et vert. Ces projets, concrétisant le déploiement du plan directeur, permettront notamment d'assurer la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain des lieux.

Ancré dans l'esprit de l'Expo 67 et des magnifiques jardins hérités des Floralies internationales, le secteur des jardins des canaux offre des parcours avec des paysages remarquables, accompagnés de vues imprenables sur plusieurs pavillons emblématiques. Le projet des Jardins des canaux permettra notamment d'entamer la réfection ainsi que la mise aux normes du pavillon du Canada (incluant le théâtre des îles et la Toundra 2) qui sera connecté au théâtre des Lilas grâce à des aménagements paysagers. L'aménagement d'une grande place publique intégrant des installations événementielles contribuera également à ce projet qui favorisera la réhabilitation du réseau des canaux comme écosystème pouvant servir d'habitat à la faune et à la flore.

Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau commencera la réfection des bâtiments de services du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la rénovation du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour améliorer l'offre de services.

Afin de maintenir des infrastructures de qualité et accessibles, le complexe aquatique du parc Jean-Drapeau sera rénové et ses installations, tant sportives que récréatives, seront mises aux normes. Les interventions donneront lieu à la mise en place de mesures d'efficacité énergétique, à la réalisation d'une transition vers des énergies renouvelables et au choix de matériaux responsables.

Îcône du parc Jean-Drapeau, le pavillon Hélène-de-Champlain sera restauré et rénové au cours des prochaines années afin de révéler toute sa splendeur originelle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. En redonnant l'accès à ce site patrimonial emblématique, la Ville souhaite contribuer à accroître l'attractivité, la vitalité culturelle et le rayonnement de la métropole.

### Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 112,9 M\$

D'une superficie prévue de 153 hectares à terme, le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Dans le cadre de ce PDI, les investissements seront consacrés à l'aménagement de plusieurs sections du parc, dont le boisé ouest qui verra naître une nouvelle forêt afin de les rendre accessibles au public. D'ailleurs, la population du grand Montréal commence déjà à s'approprier progressivement les lieux à mesure que de nouveaux secteurs deviennent accessibles. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain nord-américain. En pénétrant au cœur d'un espace qui leur était jusqu'alors interdit, les citoyennes et citoyens bénéficieront d'une offre d'activités éducatives, culturelles, environnementales, sportives et de loisir.

### Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 84,7 M\$

En multipliant ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables, la Ville de Montréal souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement. La création du Grand parc de l'Ouest, qui permet de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques, démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce parc, le plus grand parc urbain municipal au Canada, permet de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal. Représentant un fort potentiel récréotouristique, il offre également un espace unique pour des activités de plein air, un lien privilégié avec la nature ainsi que l'occasion de créer un pôle agricole. Un grand sentier qui permettra de traverser ce parc d'envergure sera aussi aménagé.

### Aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise – 62,7 M\$

La Ville de Montréal créera un tout nouveau parc-nature en plein cœur de la métropole, dans l'espace libéré par la reconstruction de l'échangeur Turcot (ancienne gare de triage) et dans la falaise Saint-Jacques. Situé dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ce grand parc transformera un milieu minéralisé et inaccessible à la population en grand espace vert public. Cet espace de près de 60 hectares constitue une rare occasion de bonifier la présence des milieux naturels en pleine ville.

Ce parc permettra de se reconnecter avec la nature dans un lieu propice à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. Les arrondissements limitrophes bénéficieront d'un lien nord-sud qui répondra plus efficacement aux besoins grandissants du secteur en transports actifs. Ce nouveau parc-nature s'inscrit dans la mise en place du Réseau des corridors verts et constitue un projet exemplaire en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

### Équipements sportifs et terrains de jeux

Conformément à cet autre volet important du Plan nature et sports, adopté en juin 2021, la Ville souhaite offrir une plus grande variété d'activités sportives et de plein air toute l'année grâce au réseau d'installations sportives municipales.

Le réseau des équipements aquatiques montréalais bénéficie du Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes », qui a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité. Un montant de 174,1 M\$ est prévu à cet effet dans ce PDI.

En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PDI 2025-2034 prévoit un montant de 338,4 M\$ pour la réalisation de nouvelles installations dans les zones sous-dotées. Le complexe aquatique et récréatif de Pierrefonds-Roxboro ainsi que le centre sportif et aquatique de Montréal-Nord sont en cours de réalisation, alors que les projets à venir seront ceux des centres aquatiques et sportifs de Lachine et de Verdun.

Par ailleurs, un investissement de 152,9 M\$ est prévu pour des projets de développement d'installations sportives. Ainsi, le complexe récréatif Gadbois (CRG), considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal et qui est à vocation supralocale, sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le CRG est situé dans le secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et ce projet permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu adéquatement équipé, stimulant et attrayant pour la pratique sportive.

La Ville de Montréal compte également investir 119,5 M\$ dans le Programme des installations sportives extérieures, adopté en mars 2019 et reconduit jusqu'en 2026, afin de résorber le déficit d'entretien qui limite actuellement l'utilisation des installations extérieures. L'objectif du Programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le Programme permettra de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Afin d'offrir à la population montréalaise des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 49,6 M\$ sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

Afin de répondre aux besoins de plus en plus importants en patinage (auprès des athlètes, de la population et des membres d'organismes récréosportifs) et dans le but de promouvoir les activités physiques durant l'hiver, la Ville de Montréal souhaite s'équiper de nouvelles installations de glaces réfrigérées extérieures. Un montant de 20 M\$ servira à cette fin.

En soutien aux arrondissements, la Ville investira 18 M\$ dans son programme des équipements supralocaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs (ou l'urgence des travaux à réaliser), dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de l'ensemble des Montréalaises et Montréalais. Parmi les projets soutenus par ce programme, mentionnons la rénovation du Stade Gary-Carter, qui s'est terminée en 2023, ainsi que le dôme permanent au Stade Hébert.

### **Aménagement urbain et des espaces publics**

#### Développement du logement hors marché (abordable, social et communautaire) – 593,7 M\$

Le développement du logement hors marché (abordable, social et communautaire) demeure une des priorités de l'administration municipale.

Ainsi, un montant de 566,7 M\$ est prévu pour les programmes d'acquisition d'immeubles à des fins de logements hors marché (sociaux et abordables). Ces programmes permettent l'augmentation de la réserve foncière de terrains et d'immeubles devant servir à réaliser des logements hors marché (sociaux et abordables). Une portion des immeubles (323,8 M\$, soit 57 %) sera revendue, par la suite, pour la concrétisation de projets de logements, alors que la portion restante (242,9 M\$, soit 43 %) sera conservée par la Ville pour la réalisation de projets spécifiques.

De plus, un montant de 27 M\$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements hors marché (sociaux et communautaires).

#### Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs et requalification de l'autoroute Ville-Marie – 454,9 M\$

Le secteur des Faubourgs, couvrant un territoire de près de 243 hectares à l'est du centre-ville avec les sites de l'ancienne Maison de Radio-Canada, des Portes Sainte-Marie et de l'ancienne brasserie Molson-Coors, fait l'objet d'une démarche de planification urbaine d'envergure. Résultat d'une importante consultation publique, le PPU des Faubourgs a été adopté en juin 2021. Ce nouveau quartier, à échelle humaine, aura la capacité d'accueillir près de 10 000 logements et offrira un potentiel d'environ 5 000 emplois. Il bénéficiera notamment de l'aménagement d'une trame de rue, de nouveaux parcs ainsi que d'une promenade riveraine.

De plus, le projet de requalification du boulevard Ville-Marie, visant à transformer une partie de l'autoroute en boulevard urbain, soutient l'orientation principale du PPU des Faubourgs en offrant l'opportunité de décroiser le secteur. En effet, cette recomposition de la trame urbaine permettra de revoir les enjeux de mobilité et de développer les terrains adjacents qui seront libérés.

#### Quartier Namur-Hippodrome – Cavendish – 300 M\$

Le Quartier Namur-Hippodrome et ses abords se situent à la croisée des autoroutes 40 et Décarie, occupe une position géographique centrale sur l'île de Montréal. Plusieurs interventions d'envergure dans ce secteur sont en cours de réalisation ou actuellement planifiées, telles que Le Triangle, le Royalmount, le Carré Décarie, le quartier Namur-Hippodrome (QNH) ainsi que la mise en place d'un transport collectif structurant dans l'axe Jean-Talon-Cavendish. La Ville de Montréal consacrera des investissements à sa mise en valeur afin de s'assurer de la cohérence des interventions qui accompagnent la transformation de ce secteur. Les travaux municipaux concernent notamment le réseau d'infrastructures urbaines pour la mise en œuvre des premiers lots résidentiels, l'aménagement d'espaces verts et de liens physiques

rétablissant l'ouverture du quartier sur la ville, en offrant de nouvelles possibilités de déplacements, incluant des options de mobilité durable. Ce projet permettra également la mise en marché de parcelles prévues pour des développements immobiliers, principalement pour des habitations abordables, sociales et communautaires.

#### Programme particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown – 228 M\$

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'une ancienne zone industrielle à un nouveau quartier doté d'un milieu de vie innovant et d'une grande diversité d'usages, y compris des activités résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle, dans le quartier, de l'École de technologie supérieure de Montréal.

Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira dans l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues et la création de parcs. À terme, 1 500 arbres sur rue seront plantés, 5,6 hectares de parcs et espaces publics seront aménagés, et 11 km de rues seront réaménagés en privilégiant une circulation douce. Par ailleurs, la construction de plus de 16 000 logements est prévue, incluant plus de 1 000 logements sociaux et communautaires. La qualité des interventions publiques pour ce nouveau quartier animé sera à même de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée.

#### Le MIL Montréal – 183,2 M\$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du MIL Montréal, un quartier universitaire et résidentiel qui se construit sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont et ses abords, notamment dans les quartiers de Parc-Extension et Rosemont. Ce projet vise, à terme, à créer un quartier universitaire exemplaire, à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie de la population résidente. Il permettra la création de plus de 1 500 logements (dont des logements sociocommunautaires et abordables) sur le site et à ses abords. Les investissements prévus seront notamment consacrés aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public, notamment pour le parc Irma-Levasseur et le pôle civique autour de la future école primaire qu'accueillera ce secteur, l'aménagement de près de 5 hectares de parcs et d'espaces publics, dont plusieurs seront résilients (biorétention en surface), la création de 6 nouveaux liens entre les quartiers ainsi que l'aménagement ou le réaménagement de près de 10 km de rues.

#### Lachine-Est – 82,5 M\$

Représentant un vaste territoire d'environ 70 hectares, le secteur de Lachine-Est est destiné à être transformé en un écoquartier mixte s'appuyant sur la riche histoire du secteur et relié au centre-ville par la Ligne rose (projet du Grand Sud-Ouest). Il est essentiel de préparer la transformation de l'ensemble de ce territoire en y effectuant les aménagements nécessaires à la création d'un milieu de vie attrayant. Les investissements prévus dans ce PDI rendront possibles l'implantation d'infrastructures souterraines et routières ainsi que l'aménagement de parcs. La requalification de ce secteur vise à privilégier le développement résidentiel et commercial, tout en mettant en valeur le patrimoine industriel qui est au cœur de l'histoire de l'arrondissement de Lachine.

Secteurs stratégiques d'intervention – 79 M\$

Afin d'assurer une équité territoriale et de répondre aux besoins de proximité à l'échelle des quartiers montréalais, la Ville réalisera des projets structurants complémentaires identifiés comme étant prioritaires. Ces interventions permettront d'éliminer d'importantes disparités afin d'offrir à toute la population montréalaise des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

Site Louvain-Est – 75,3 M\$

En libérant le site municipal Louvain-Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la Ville désire mettre en valeur un projet d'écoquartier avec une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 1 000 logements hors marché, dont au moins la moitié de logements sociaux et communautaires. Ce nouveau milieu de vie inclura des parcs pour les enfants, des espaces naturalisés et des équipements collectifs (une école primaire, par exemple). Les travaux de préparation du site ont débuté en 2024 avec la déconstruction de certains bâtiments et la réhabilitation des sols.

Programme d'aménagement urbain inclusif – 56,4 M\$

Grâce à son Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI), la Ville de Montréal est fermement déterminée non seulement à ne laisser personne derrière, mais aussi à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté. Elle s'engage donc à réduire les iniquités territoriales et les écarts au sein de la population montréalaise de même qu'à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne ainsi que pour lutter contre toutes formes de racisme et de discrimination systémique.

Pour y arriver, le PAUI a pour objectif que les infrastructures construites soient adaptées aux différents besoins des enfants, des personnes âgées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle, en y intégrant l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) ainsi que les exigences en accessibilité universelle à toutes les étapes des projets.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 50,3 M\$

La Ville de Montréal compte investir pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires, afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement qui sont requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts – 40,2 M\$

Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivalières et festivaliers venant de Montréal comme de partout ailleurs au Québec et dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale.

Afin de finaliser ce projet, la Ville procédera à la construction d'un espace logistique et de locaux de production à l'usage des organisatrices et organisateurs d'événements d'envergure. Ce lieu, aménagé en sous-sol, fera par la suite l'objet d'un parc public en surface, au bénéfice de la population du secteur. Des budgets sont également prévus pour renouveler les infrastructures technologiques et le mobilier afin de garantir la sécurité et le confort des usagères et usagers lors des festivals. Ces différentes interventions favoriseront une offre culturelle riche et variée.

### Places des Montréalaises et Marie-Josèphe-Angélique ainsi que leurs abords – 24 M\$

La Ville de Montréal a entamé la réalisation d'une nouvelle place publique, la place des Montréalaises, dont l'accès piétonnier a été bonifié grâce au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Cette place fait partie des projets d'aménagement du secteur Champ-de-Mars, situé aux abords de l'autoroute Ville-Marie, lesquels s'inscrivent dans une vaste requalification du territoire. Cela comprend notamment le réaménagement du square Viger ainsi que l'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et de son centre de recherche (CHUM-CRCHUM).

Ce projet permettra le rétablissement des liens entre la ville ancienne (arrondissement historique) et la ville moderne (centre-ville) pour ainsi mettre en valeur un réseau d'espaces publics de grande qualité, le tout dans un cadre urbain revitalisé. Il intègre également le réaménagement de la place Marie-Josèphe-Angélique. À l'inauguration prévue en 2025, seuls certains tronçons restants autour du CHUM seront réalisés jusqu'en 2026.

Avec l'aménagement d'importants espaces végétalisés et la plantation de plus d'une centaine d'arbres en plein centre-ville, ce projet témoigne de la volonté de Montréal d'enraciner la nature en ville en développant son patrimoine naturel. De plus, en intégrant un projet pilote d'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) auprès des groupes ciblés ainsi que des intervenantes et intervenants en itinérance, la Ville veille à ce que les aménagements soient sécuritaires pour les femmes et les personnes vulnérables.

### Développement durable et sauvegarde de l'environnement

En août 2020, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté par le conseil d'agglomération. Il s'inscrit dans la continuité des actions passées tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses.

Le PDGMR propose également des infrastructures afin d'accroître le traitement des différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond de cette façon aux obligations et exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Ainsi, la Ville poursuivra la construction et la mise en service du centre de traitement par biométhanisation à Montréal-Est (15,4 M\$), d'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de matières organiques par année.

Par ailleurs, le programme de protection du parc immobilier (19,9 M\$) du Service de l'environnement assurera la mise aux normes, la protection ainsi que la réfection des différents actifs en lien avec la gestion des matières résiduelles.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera dans ce PDI un montant de 14,5 M\$ à la conception et à la construction de deux écocentres : l'un dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

## Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 374 M\$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, par l'entremise du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 28,3 M\$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagères et usagers ainsi que des documents plus rapide et plus fluide tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal, avec son programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels, investit dans ses espaces culturels. Ainsi, une somme de 170,1 M\$ sera consacrée à la rénovation ou à la construction de Maisons de la culture (notamment le centre Sanaaq et l'Espace Rivière), d'espace culturel (Cœur Nomade) ainsi qu'à la rénovation de bâtiments corporatifs ou patrimoniaux (notamment le Théâtre Outremont et la chapelle historique du Bon-Pasteur) afin de renforcer leur vocation culturelle. De plus, 18,2 M\$ seront alloués au programme de mise à niveau pour 12 Maisons de la culture réparties dans 10 arrondissements. Faciliter l'accès aux lieux culturels de proximité tout en bonifiant son déploiement territorial permettra de soutenir la vitalité culturelle de Montréal et d'assurer la pérennité de celle-ci.

Un investissement de 69,6 M\$ est également prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel pour la restauration des immeubles municipaux patrimoniaux. Par ailleurs, le Plan lumière du Vieux-Montréal, qui contribue au rehaussement de l'identité du Vieux-Montréal, sera renouvelé avec une enveloppe de 1,5 M\$.

Parmi les investissements liés au patrimoine, on compte plusieurs projets de réaménagement du domaine public qui bénéficient de subventions dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, dont les projets nommés ci-dessous.

### Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal – 31,1 M\$

En tant que principale artère commerciale du Vieux-Montréal et composante emblématique majeure de Montréal, la rue Saint-Paul bénéficiera de plusieurs investissements qui découlent du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, adopté en 2013. Alors que plusieurs sections sont déjà complétées, les interventions prévues toucheront la section entre le boulevard Saint-Laurent et la rue McGill. Les investissements seront consacrés à la réfection de la chaussée (ce qui comprend son revêtement en pavé de granit) et à la construction de trottoirs en agrégats de béton avec bordure en granit. En créant des espaces piétonniers conviviaux et sécuritaires dans un cadre historique et patrimonial, ces aménagements consolideront la vitalité économique de la rue Saint-Paul et le statut de celle-ci comme lieu de destination. Ce projet s'inscrit dans la zone à priorité piétonne du Vieux-Montréal.

### Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada – 29,2 M\$

Représentant le cœur symbolique de Montréal en tant que métropole du Canada au 19<sup>e</sup> siècle, le square Dorchester et la place du Canada sont au centre d'un site patrimonial exceptionnel qui accueillait les sépultures de l'ancien cimetière Saint-Antoine. Ce lieu demeure aujourd'hui l'un des plus prestigieux de Montréal, rehaussant la qualité de vie urbaine. Alors que plusieurs phases de ce projet sont déjà terminées, les investissements consacrés à la dernière phase serviront à réaménager la portion sud de la place du Canada, ce qui comprendra son extension complète jusqu'à la rue De La Gauchetière. Grâce à

l'aménagement d'allées bénéficiant d'éclairage amélioré et de trottoirs élargis, les personnes pourront marcher dans des espaces sécuritaires et universellement accessibles.

#### Mise en valeur du site de Fort-Lorette – 11,1 M\$

Le projet de mise en valeur de Fort-Lorette, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprend l'aménagement d'un nouvel espace vert ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique exceptionnel du fort érigé au 17<sup>e</sup> siècle et de son paysage riverain. Ce projet bénéficiera d'une approche d'aménagement témoignant de l'importance nationale de la valeur patrimoniale du site, tout en favorisant la concertation avec les communautés autochtones et les organismes du milieu qui sont mobilisés pour sa protection.

#### Réaménagement du parc des Saints-Anges – 1,5 M\$

À l'image de Fort-Lorette, ce site archéologique situé dans l'arrondissement de LaSalle bénéficiera d'un réaménagement complet. Celui-ci sera axé sur la conservation et la mise en valeur des vestiges grâce à la reconfiguration des circulations, à des aménagements paysagers, à l'intégration d'éclairage, au remplacement de mobilier urbain et à la mise en œuvre d'une stratégie de diffusion des connaissances.

### **Sécurité publique**

Afin de maximiser la sécurité des citoyennes et citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policières et policiers ainsi que des pompières et pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à d'importants investissements dans ses infrastructures de sécurité publique.

Ainsi, des investissements évalués à 356,9 M\$ seront effectués pour des programmes de réfection, de mise aux normes, de mise à niveau et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un montant de 97,2 M\$ sera également consacré à la relocalisation du centre d'appels 911 afin de répondre à l'évolution des systèmes d'urgence de la centrale ainsi qu'aux exigences réglementaires en sécurité publique. Ce projet contribuera à offrir une réponse rapide de proximité aux appels d'urgence sur l'ensemble du territoire.

De plus, la Ville procédera au maintien ainsi qu'à la modernisation des systèmes informatiques soutenant les activités du SPVM et du SIM, y compris la mise à niveau et la modernisation des services de répartition des interventions d'urgence, pour un montant de 156,3 M\$.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompières et pompiers ainsi qu'une réponse de proximité à la population montréalaise, un investissement de 22,6 M\$ permettra de remplacer les équipements du SIM ayant atteint leur durée de vie utile, comme des combinaisons étanches pour le sauvetage nautique, des embarcations pneumatiques et civières de sauvetage sur glace. Les appareils respiratoires, les masques et les cylindres d'air comprimé seront également remplacés. En ce qui a trait aux équipements du SPVM, un montant de 8,6 M\$ sera consacré au remplacement des vestes pare-balles et des boucliers ainsi qu'à l'acquisition d'un robot démineur.

Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, à hauteur de 256,5 M\$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée.

## Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales ainsi que de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le programme commun de maintien de l'actif d'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection des éléments patrimoniaux de cet actif et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources.

Des investissements de 275,2 M\$ divisés en 4 volets sont donc prévus dans ce programme commun :

- Restauration d'intérêt patrimonial : ce volet comprend notamment la restauration du bâtiment Marie-Victorin et des jardins thématiques de l'ouest du Jardin botanique ainsi que la rénovation du Pavillon japonais;
- Maintien des infrastructures : ce volet comprend, entre autres, la rénovation des serres de production du Jardin botanique ainsi que le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme;
- Sécurisation des sites et des personnes : ce volet est couvert par le projet de sécurisation du travail en hauteur et des espaces clos au Biodôme;
- Amélioration de l'expérience de visite : ce volet comprend notamment la consolidation de la signalisation sur l'ensemble des sites et le renouvellement d'expositions permanentes dans divers pavillons.

Par ailleurs, le projet visant la construction des nouvelles serres d'exposition du Jardin botanique assurera sa mission première, à savoir conserver une biodiversité mondiale et l'exposer au public. En effet, les infrastructures des serres actuelles présentent une désuétude majeure, ne permettant d'améliorer ni l'enveloppe énergétique ni l'expérience des visiteuses et visiteurs. Ce nouveau complexe, qui bénéficiera d'un investissement de 149,5 M\$, satisfera les objectifs d'efficacité énergétique, de conservation du patrimoine végétal et d'attractivité grâce à son expérience éducative et muséale.

La Biosphère, musée de l'environnement intégré depuis 2021 à Espace pour la vie (en ce qui a trait à tous les actifs à l'intérieur du bâtiment), fera l'objet d'investissements de 29,5 M\$ afin d'entreprendre différents travaux urgents en maintien d'actif et de revoir l'offre éducative et muséale des salles d'exposition tout en procédant à plusieurs réaménagements. Ces transformations, accompagnées d'alliances avec des centres de recherche, permettront à la Biosphère de devenir un carrefour pour la population montréalaise dans le but d'accélérer la transition écologique grâce à un véritable engagement pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité. En ce qui a trait à la structure extérieure de la Biosphère, qui est sous la responsabilité de la Société du parc Jean-Drapeau, un montant de 2 M\$ sera consacré à la réfection des toitures, à l'étanchéité de l'enveloppe ainsi qu'à la remise en état de la superstructure d'acier du dôme et du bâtiment.

### Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment comme suit :

- 847,4 M\$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés qui intègrent des technologies écoresponsables, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés prioritairement par des modèles électriques ou hybrides, selon les catégories. L'objectif est de doter la Ville d'un parc de véhicules écoresponsables d'ici 2030;
- 727,9 M\$ dans les technologies de l'information, dont 98,6 M\$ pour assurer l'évolution des réseaux de télécommunication et de radiocommunication, 40,9 M\$ pour le programme de cyberdéfense, 36,5 M\$ pour renforcer la résilience et la relève des infrastructures de la Ville, 31,5 M\$ pour moderniser les services de cybersécurité, 29,8 M\$ pour moderniser les infrastructures et les plateformes technologiques, 17 M\$ pour assurer le virage numérique de la cour municipale et ainsi améliorer, simplifier et optimiser ses activités, ainsi que 13,1 M\$ pour implanter un nouveau système de gestion de la relation avec la population afin d'augmenter la satisfaction des citoyennes et citoyens;
- 585 M\$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs, afin de permettre aux citoyennes et citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget municipal. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire à la population au moyen d'une démarche démocratique (les projets sont sélectionnés à l'issue d'un vote). La Ville compte renforcer le budget participatif au cours des prochaines années pour en faire un outil phare de participation publique et d'engagement citoyen. Les sommes allouées aux budgets participatifs atteindront progressivement 60 M\$ par année à partir de 2026;
- 361,2 M\$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 79,9 M\$ pour des bâtiments de compétence locale, 70,4 M\$ pour des bâtiments administratifs et commerciaux, 68,5 M\$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 52 M\$ pour des bâtiments culturels et 44,1 M\$ pour des bâtiments à vocation communautaire;
- 201 M\$ dans le programme de transition écologique du parc immobilier de la Ville;
- 149,2 M\$ dans le programme de mise à niveau des cours de services dans les arrondissements;
- 147,4 M\$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 126,9 M\$ pour le complexe sportif Claude-Robillard et 20,5 M\$ pour la cour municipale;
- 69 M\$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige (afin que la capacité soit maintenue ou améliorée) ainsi que des sites de gestion des sols d'excavation;
- 30 M\$ dans le programme d'accessibilité universelle pour faire de Montréal une ville attractive, en offrant une réponse de proximité et en permettant de maintenir les services aux citoyennes et citoyens dans des bâtiments sécuritaires, confortables et accessibles. Les immeubles municipaux feront l'objet d'améliorations en accessibilité universelle grâce aux projets prioritaires conjointement avec les arrondissements;
- 10 M\$ pour le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics afin de répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

## 11. GESTION DE LA DETTE

### 11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements

#### Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, qui prône l'endettement public raisonnable et qui tient compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyennes et citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de prise de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer, sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- s'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour obtenir plus d'information à ce sujet, le lectorat peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville<sup>1</sup>.

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2025, cette contribution s'élève à 108 M\$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2025, ces contributions auront eu pour résultat de diminuer l'endettement global net de 1,2 G\$. Le solde de la réserve accumulée à la fin de 2023 et les contributions de 2024 et de 2025 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (261,5 M\$).

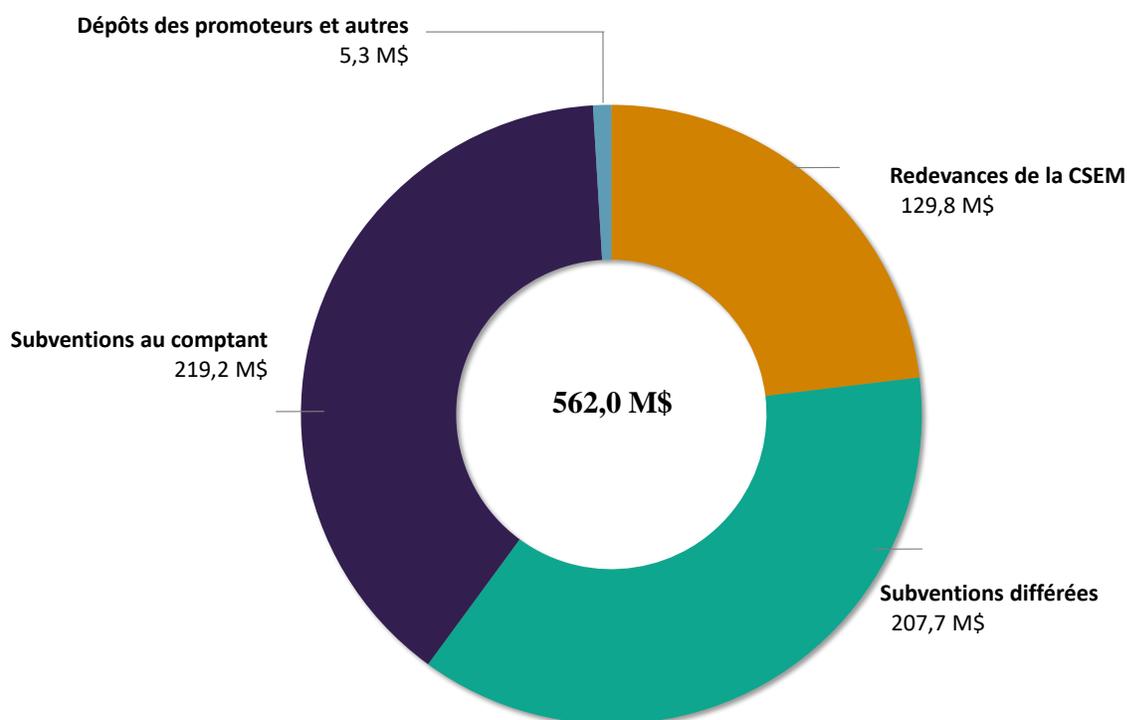
<sup>1</sup> [https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/politique\\_de\\_la\\_gestion\\_de\\_la\\_dette\\_0.pdf](https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/politique_de_la_gestion_de_la_dette_0.pdf).

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d’améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir la cote de crédit de Montréal bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter touchant tant l’endettement que le poids du service de la dette. L’évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

### Stratégie de financement des investissements de 2025

Les dépenses brutes prévues au PDI pour l’année 2025 atteignent 2 432,8 M\$. Différentes sources de financement serviront à couvrir ces dépenses, qui concernent majoritairement des immobilisations. Les sources de financement externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 562,0 M\$, comme le présente le graphique suivant.

Graphique 19 – Sources de financement externes, en 2025



Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l’emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), cette dette étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagers et usagers ainsi que des utilisatrices et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s’élèvent à 1 870,8 M\$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d’investissement, soit 588,7 M\$ pour 2025. Le solde des dépenses, soit 1 282,1 M\$, doit être financé par emprunt, et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l’agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2025. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2025. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- la capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2023 et de 2024, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PDI 2025-2034;
- la stratégie de report du financement à long terme des investissements, rendue possible par l'excédent de l'encaisse;
- l'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), laquelle en assume tous les frais;
- les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis;
- la maximisation de l'utilisation de la réserve du paiement au comptant des immobilisations.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit émettre en 2025 un volume d'emprunts d'environ 1 133,0 M\$, comprenant une prévision d'emprunts de 201,7 M\$ pour la STM. Le solde de 931,3 M\$ servira aux refinancements (10,8 M\$), aux emprunts à la charge de tiers (103,9 M\$) et aux emprunts à la charge des contribuables (816,6 M\$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et occasions des marchés financiers. Un taux d'intérêt moyen de 4,4 % a été prévu.

Pour 2026, le volume annuel d'emprunts tournera autour de 1,1 G\$, ce qui inclut notamment une prévision de 258,4 M\$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 728,3 M\$, à un taux de 4,4 %. Pour 2027, le volume prévu est de 1,2 G\$, avec une prévision de 305,6 M\$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 668,5 M\$, à un taux d'intérêt moyen escompté de 4,4 %.

Au 31 décembre 2023, la dette brute de la Ville s'élevait à 11,7 G\$<sup>1</sup> et la dette nette, à 6,7 G\$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette qui sont estimés pour les exercices de 2024 à 2027 sont présentés dans le tableau suivant.

---

<sup>1</sup> Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2023, qui s'élève à 1 623,4 M\$.

Tableau 93 – Coût estimé de la dette, de 2024 à 2027

(en milliers de dollars)	COMPARATIF 2024	BUDGET		
		2025	2026	2027
<b>Coût brut de la dette</b>				
Intérêts et autres frais	452 858	466 338	488 986	505 593
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	636 438	668 612	694 006	712 731
	<b>1 089 296</b>	<b>1 134 951</b>	<b>1 182 992</b>	<b>1 218 324</b>
Affectation au remboursement de la dette	67 423	48 969	47 018	44 251
Remboursement de capital par des subventions <sup>1</sup>	44 970	23 422	23 511	16 321
Remboursement de capital de la STM <sup>2</sup>	87 609	24 716	110 539	89 087
	<b>200 002</b>	<b>97 107</b>	<b>181 068</b>	<b>149 659</b>
<b>Coût brut de la dette</b>	<b>1 289 298</b>	<b>1 232 058</b>	<b>1 364 060</b>	<b>1 367 983</b>
<b>Moins :</b>				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	91 311	95 485	95 650	98 784
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	9 496	5 159	3 969	1 923
- pour la portion du capital <sup>1</sup>	44 971	23 422	23 511	16 321
	<b>145 778</b>	<b>124 066</b>	<b>123 130</b>	<b>117 028</b>
<b>Moins :</b>				
Recouvrement de la STM				
- pour la portion des intérêts	66 175	64 693	74 863	90 034
- pour la portion du capital <sup>2</sup>	87 609	24 716	110 539	89 087
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	55 251	60 371	65 550	69 555
	<b>209 035</b>	<b>149 780</b>	<b>250 952</b>	<b>248 676</b>
<b>Coût net de la dette à la charge des contribuables</b>	<b>934 485</b>	<b>958 212</b>	<b>989 978</b>	<b>1 002 279</b>
<b>Répartition de cette charge entre les contribuables</b>				
Contribuables de l'agglomération	282 776	295 153	322 169	335 828
Contribuables de Montréal	651 709	663 059	667 809	666 451

<sup>1</sup> Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

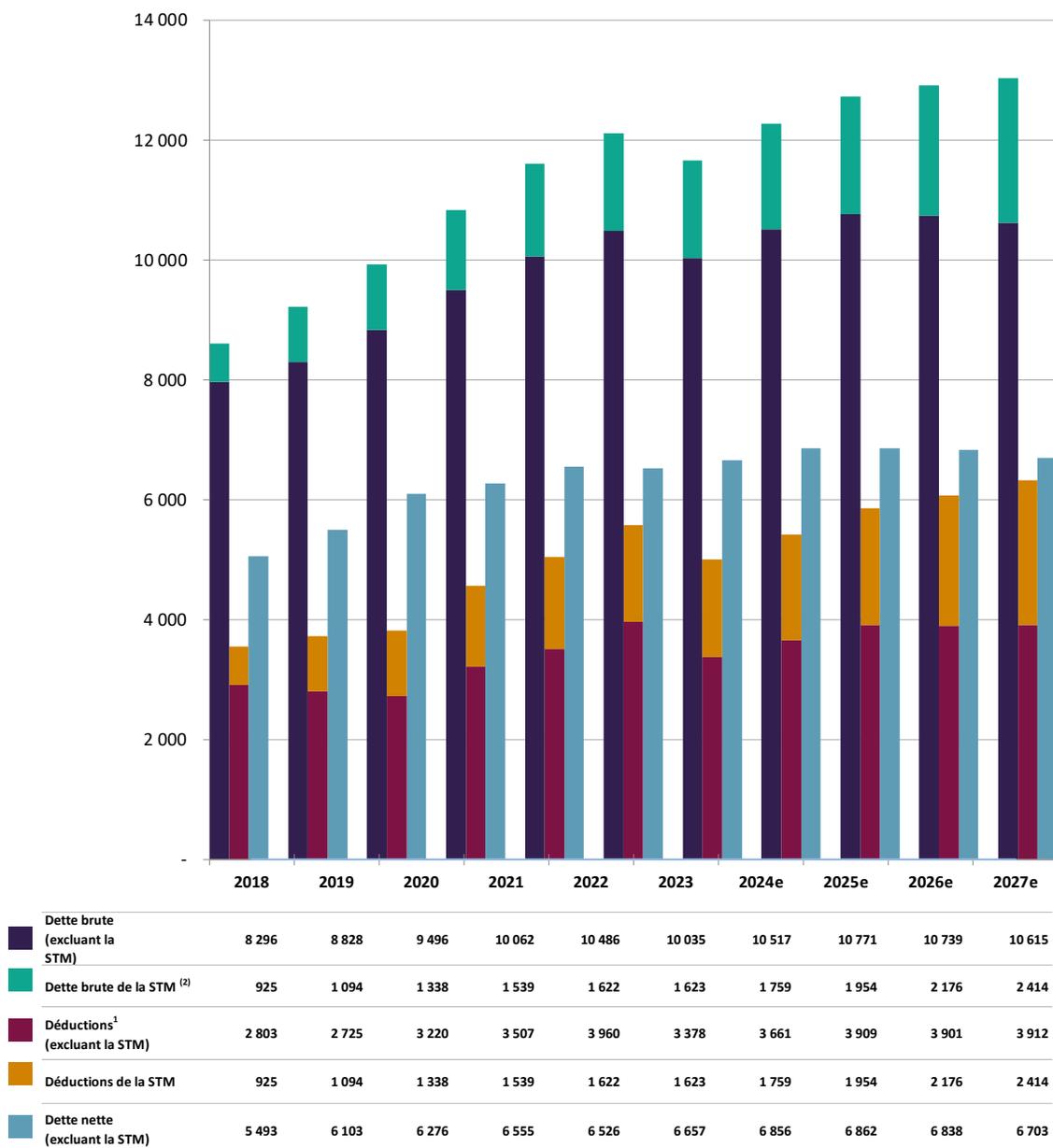
<sup>2</sup> Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

## Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette depuis l'année 2018.

### Graphique 20 – Évolution de la dette directe brute et nette

(en millions de dollars)



e : estimé

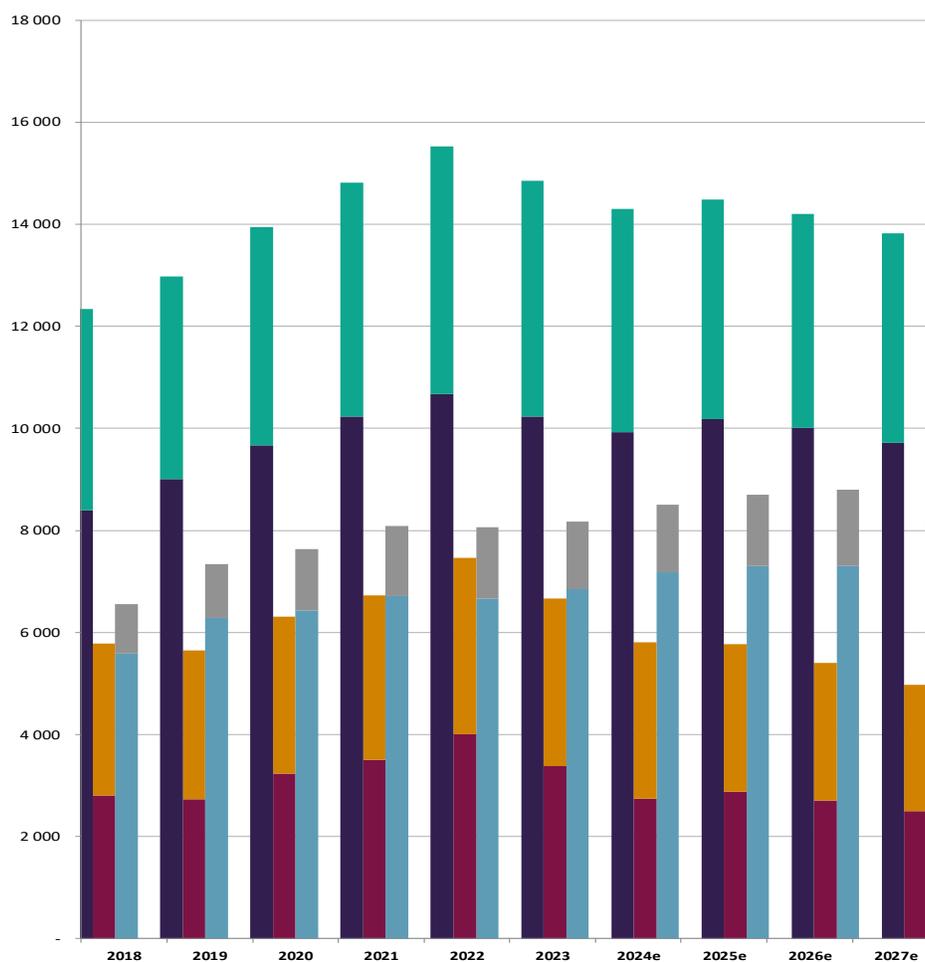
<sup>1</sup> Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

<sup>2</sup> Depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), laquelle en assume tous les frais.

### Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2018 à 2027. Cette dette consolidée comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et l'Agence de mobilité durable de Montréal.

**Graphique 21 – Évolution de la dette consolidée brute et nette**  
(en millions de dollars)



e : estimé

<sup>1</sup> Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées dans les fonds d'amortissement.

### **Ratio de la limite d'endettement**

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Depuis 2019, le ratio d'endettement dépasse la limite prévue à la politique de gestion de la dette.

Dans ce contexte, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation portant à 120 % la limite prévue à la politique de gestion de la dette, tout en mandatant le Service des finances pour l'élaboration d'une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de ladite politique. Le ratio d'endettement étant en fait la résultante de décisions budgétaires, la mise en œuvre d'un tel objectif passe par la révision du niveau des dépenses en immobilisations et de leurs sources de financement. La Ville de Montréal prévoit revenir sous le ratio de 100 % en 2027 selon l'échéancier déposé lors de la demande de dérogation en 2019.

Dès janvier 2019, la Direction générale et le Service des finances ont rencontré l'ensemble des directions des services centraux pour les informer de la situation et de la volonté de donner suite à l'engagement d'élaborer cette stratégie financière et fiscale. Un vaste chantier de travail s'est ensuivi, où le défi le plus important a consisté à déterminer le point d'équilibre entre les besoins prioritaires de réfection des infrastructures et le contrôle serré du profil d'endettement de la Ville.

Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour les années 2024 et 2025 devrait atteindre respectivement une valeur avoisinant 108 % et 107 %.

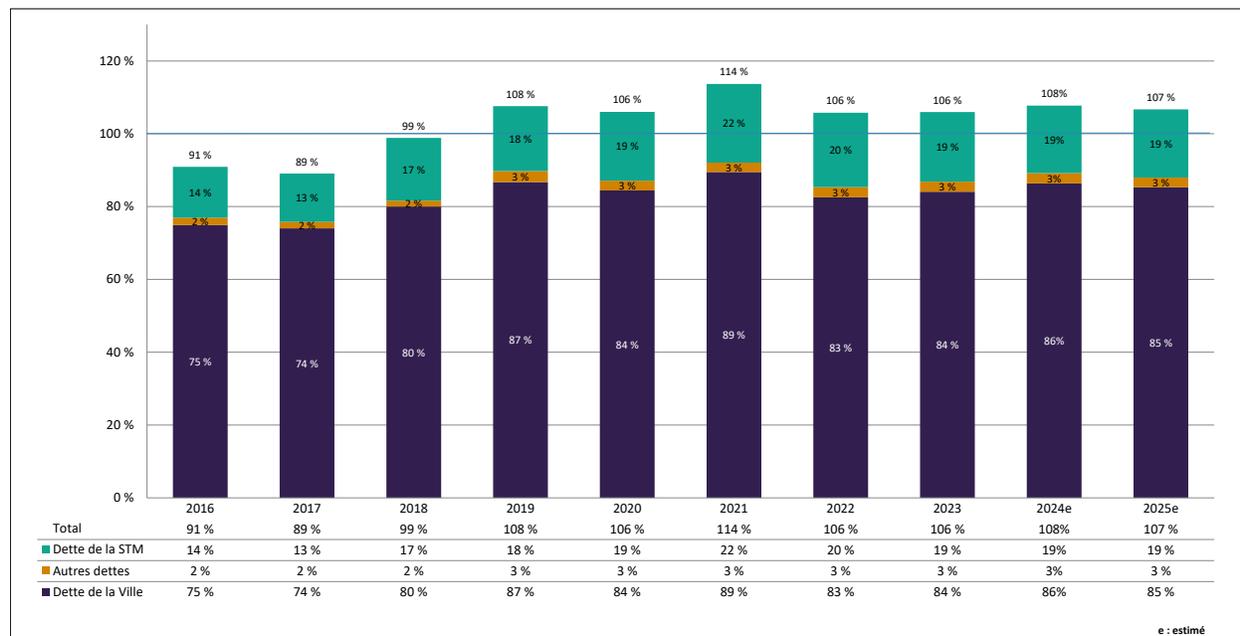
### **Stratégies budgétaires retenues**

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G\$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant, ce qui représente, pour les années 2025 à 2027, un versement total de 1 746 M\$, soit 475 M\$ pour 2025, 582 M\$ pour 2026 et 689 M\$ pour 2027;
- exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal de trois ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

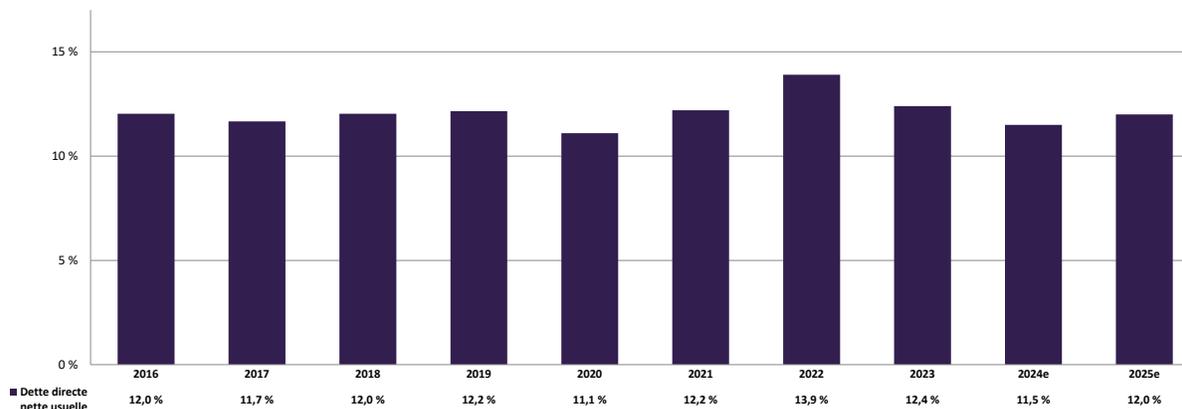
**Graphique 22 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville**



### Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net<sup>1</sup> de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville. Pour 2025, ce ratio est de 12,0 %.

**Graphique 23 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses**



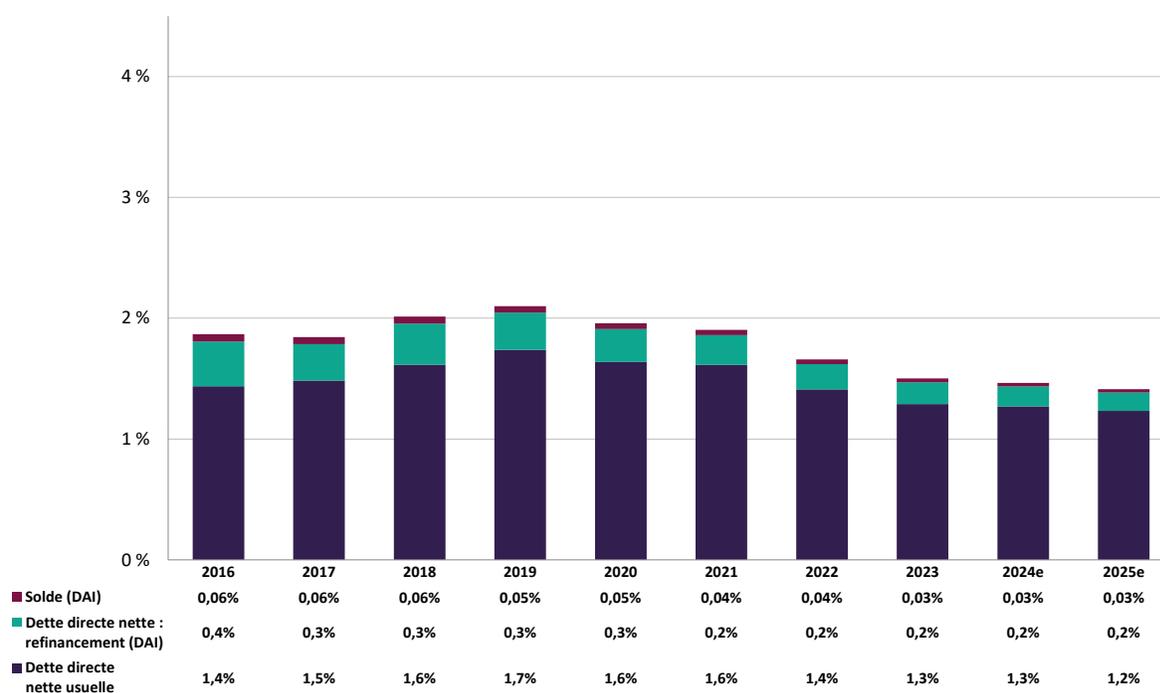
<sup>1</sup> Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M\$.

### Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée<sup>1</sup>. Le poids de la dette directe nette atteint 1,2 % en 2025. En tenant compte du refinancement de la DAI de certains régimes de retraite, ce ratio atteindrait 1,43 % en décembre 2025. L'évolution du ratio est attribuable à quatre facteurs principaux :

- la forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- l'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- la stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- la variation de la valeur du DAI du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

**Graphique 24 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée**



e : estimé

<sup>1</sup> La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier et refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

---

## 12. SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR UNITÉS D’AFFAIRES

### 12.1. Investissements par unités d’affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d’affaires. Les unités d’affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d’immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d’immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d’acquisitions d’immobilisations, par unités d’affaires, pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d’agglomération.

Le détail par unités d’affaires des programmes et des projets se retrouve en annexe.

**Tableau 94 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Arrondissements</b>								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	10 472,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	44 288,0	42 270,0	86 558,0
Montréal-Nord	6 884,0	6 724,0	4 314,0	4 214,0	4 214,0	26 350,0	21 070,0	47 420,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	17 200,0	12 836,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	68 226,0	63 650,0	131 876,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	20 360,0	16 773,0	13 996,0	22 852,0	22 147,0	96 128,0	53 884,0	150 012,0
Saint-Léonard	9 563,0	6 650,0	6 690,0	7 965,0	9 290,0	40 158,0	32 200,0	72 358,0
Sud-Ouest	8 179,0	9 799,0	9 339,0	8 839,0	5 839,0	41 995,0	29 195,0	71 190,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	12 175,0	15 202,0	6 981,0	7 356,0	6 981,0	48 695,0	34 905,0	83 600,0
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>157 370,0</b>	<b>148 975,0</b>	<b>135 041,0</b>	<b>144 947,0</b>	<b>142 192,0</b>	<b>728 525,0</b>	<b>639 859,0</b>	<b>1 368 384,0</b>
<b>Services centraux</b>								
Approvisionnement	2 593,0	680,0	-	-	-	3 273,0	-	3 273,0
Commission des services électriques	137 569,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	64 806,0	482 830,0	286 393,0	769 223,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	65 250,0	64 500,0	64 619,0	65 387,0	65 542,0	325 298,0	328 670,0	653 968,0
Culture	56 478,0	64 834,0	61 837,0	68 520,0	54 842,0	306 511,0	370 903,0	677 414,0
Diversité et inclusion sociale	4 408,0	4 549,0	4 961,0	5 786,0	5 952,0	25 656,0	30 790,0	56 446,0
Eau	599 057,0	602 081,0	652 625,0	712 313,0	737 626,0	3 303 702,0	3 259 462,0	6 563 164,0
Environnement	28 267,0	9 131,0	13 377,0	10 609,0	10 767,0	72 151,0	28 786,0	100 937,0
Espace pour la vie	27 836,0	26 281,0	24 352,0	60 224,0	63 816,0	202 509,0	251 710,0	454 219,0
Gestion et planification des immeubles	189 170,0	132 953,0	112 197,0	151 247,0	159 608,0	745 175,0	708 457,0	1 453 632,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	217 838,0	210 041,0	206 557,0	251 568,0	275 548,0	1 161 552,0	1 288 598,0	2 450 150,0
Habitation	54 847,0	55 324,0	56 711,0	64 288,0	64 848,0	296 018,0	327 710,0	623 728,0
Infrastructures du réseau routier	169 500,0	167 300,0	167 318,0	147 339,0	147 332,0	798 789,0	736 500,0	1 535 289,0
Matériel roulant et ateliers	75 054,0	85 521,0	92 863,0	96 200,0	111 200,0	460 838,0	643 000,0	1 103 838,0
Police	3 286,0	2 354,0	2 961,0	-	-	8 601,0	-	8 601,0
Sécurité incendie	2 875,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	18 575,0	4 000,0	22 575,0
Société du parc Jean-Drapeau	49 527,0	38 631,0	46 888,0	104 215,0	60 561,0	299 822,0	271 783,0	571 605,0
Technologies de l'information	129 234,0	126 205,0	110 405,0	109 069,0	104 106,0	579 019,0	305 186,0	884 205,0
Urbanisme et mobilité	507 645,0	516 146,0	496 596,0	588 681,0	608 032,0	2 717 100,0	3 355 503,0	6 072 603,0
<b>Total – Services centraux</b>	<b>2 320 434,0</b>	<b>2 227 523,0</b>	<b>2 208 763,0</b>	<b>2 515 313,0</b>	<b>2 535 386,0</b>	<b>11 807 419,0</b>	<b>12 197 451,0</b>	<b>24 004 870,0</b>
<b>Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux</b>	<b>(45 000,0)</b>	<b>(60 000,0)</b>	<b>(60 000,0)</b>	<b>(60 000,0)</b>	<b>(60 000,0)</b>	<b>(285 000,0)</b>	<b>(300 000,0)</b>	<b>(585 000,0)</b>
<b>Total – Investissements</b>	<b>2 432 804,0</b>	<b>2 316 498,0</b>	<b>2 283 804,0</b>	<b>2 600 260,0</b>	<b>2 617 578,0</b>	<b>12 250 944,0</b>	<b>12 537 310,0</b>	<b>24 788 254,0</b>

**Tableau 95 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Arrondissements</b>								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	10 472,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	44 288,0	42 270,0	86 558,0
Montréal-Nord	6 884,0	6 724,0	4 314,0	4 214,0	4 214,0	26 350,0	21 070,0	47 420,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	17 200,0	12 836,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	68 226,0	63 650,0	131 876,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	20 360,0	16 773,0	13 996,0	22 852,0	22 147,0	96 128,0	53 884,0	150 012,0
Saint-Léonard	9 563,0	6 650,0	6 690,0	7 965,0	9 290,0	40 158,0	32 200,0	72 358,0
Sud-Ouest	8 179,0	9 799,0	9 339,0	8 839,0	5 839,0	41 995,0	29 195,0	71 190,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	12 175,0	15 202,0	6 981,0	7 356,0	6 981,0	48 695,0	34 905,0	83 600,0
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>157 370,0</b>	<b>148 975,0</b>	<b>135 041,0</b>	<b>144 947,0</b>	<b>142 192,0</b>	<b>728 525,0</b>	<b>639 859,0</b>	<b>1 368 384,0</b>
<b>Services centraux</b>								
Approvisionnement	1 267,0	332,0	-	-	-	1 599,0	-	1 599,0
Commission des services électriques	137 569,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	64 806,0	482 830,0	286 393,0	769 223,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	65 250,0	64 500,0	64 619,0	65 387,0	65 542,0	325 298,0	328 670,0	653 968,0
Culture	56 248,0	64 749,0	61 827,0	66 520,0	52 842,0	302 186,0	370 903,0	673 089,0
Diversité et inclusion sociale	4 408,0	4 549,0	4 961,0	5 786,0	5 952,0	25 656,0	30 790,0	56 446,0
Eau	195 775,0	203 674,0	212 077,0	217 077,0	201 452,0	1 030 055,0	964 764,0	1 994 819,0
Environnement	5 003,0	3 414,0	5 714,0	2 679,0	2 769,0	19 579,0	9 882,0	29 461,0
Espace pour la vie	22 836,0	16 781,0	22 852,0	58 724,0	62 316,0	183 509,0	241 210,0	424 719,0
Gestion et planification des immeubles	123 216,0	86 021,0	83 643,0	94 636,0	88 539,0	476 055,0	367 644,0	843 699,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	158 038,0	145 998,0	137 891,0	178 731,0	188 262,0	808 920,0	858 490,0	1 667 410,0
Habitation	17 193,0	23 057,0	24 017,0	22 944,0	27 854,0	115 065,0	146 900,0	261 965,0
Infrastructures du réseau routier	159 500,0	157 300,0	157 318,0	141 339,0	141 332,0	756 789,0	702 500,0	1 459 289,0
Matériel roulant et ateliers	34 138,0	40 250,0	53 000,0	61 500,0	74 250,0	263 138,0	460 500,0	723 638,0
Technologies de l'information	54 319,0	51 055,0	44 125,0	43 718,0	43 076,0	236 293,0	108 707,0	345 000,0
Urbanisme et mobilité	395 372,0	406 988,0	417 788,0	481 894,0	500 102,0	2 202 144,0	2 634 462,0	4 836 606,0
<b>Total – Services centraux</b>	<b>1 430 132,0</b>	<b>1 376 360,0</b>	<b>1 383 528,0</b>	<b>1 520 002,0</b>	<b>1 519 094,0</b>	<b>7 229 116,0</b>	<b>7 511 815,0</b>	<b>14 740 931,0</b>
<b>Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux</b>	<b>(45 000,0)</b>	<b>(60 000,0)</b>	<b>(60 000,0)</b>	<b>(60 000,0)</b>	<b>(60 000,0)</b>	<b>(285 000,0)</b>	<b>(300 000,0)</b>	<b>(585 000,0)</b>
<b>Total – Investissements</b>	<b>1 542 502,0</b>	<b>1 465 335,0</b>	<b>1 458 569,0</b>	<b>1 604 949,0</b>	<b>1 601 286,0</b>	<b>7 672 641,0</b>	<b>7 851 674,0</b>	<b>15 524 315,0</b>

**Tableau 96 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total	Total	Total
						2025-2029	2030-2034	2025-2034
<b>Services centraux</b>								
Approvisionnement	1 326,0	348,0	-	-	-	1 674,0	-	1 674,0
Culture	230,0	85,0	10,0	2 000,0	2 000,0	4 325,0	-	4 325,0
Eau	403 282,0	398 407,0	440 548,0	495 236,0	536 174,0	2 273 647,0	2 294 698,0	4 568 345,0
Environnement	23 264,0	5 717,0	7 663,0	7 930,0	7 998,0	52 572,0	18 904,0	71 476,0
Espace pour la vie	5 000,0	9 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	19 000,0	10 500,0	29 500,0
Gestion et planification des immeubles	65 954,0	46 932,0	28 554,0	56 611,0	71 069,0	269 120,0	340 813,0	609 933,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	59 800,0	64 043,0	68 666,0	72 837,0	87 286,0	352 632,0	430 108,0	782 740,0
Habitation	37 654,0	32 267,0	32 694,0	41 344,0	36 994,0	180 953,0	180 810,0	361 763,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	42 000,0	34 000,0	76 000,0
Matériel roulant et ateliers	40 916,0	45 271,0	39 863,0	34 700,0	36 950,0	197 700,0	182 500,0	380 200,0
Police	3 286,0	2 354,0	2 961,0	-	-	8 601,0	-	8 601,0
Sécurité incendie	2 875,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	18 575,0	4 000,0	22 575,0
Société du parc Jean-Drapeau	49 527,0	38 631,0	46 888,0	104 215,0	60 561,0	299 822,0	271 783,0	571 605,0
Technologies de l'information	74 915,0	75 150,0	66 280,0	65 351,0	61 030,0	342 726,0	196 479,0	539 205,0
Urbanisme et mobilité	112 273,0	109 158,0	78 808,0	106 787,0	107 930,0	514 956,0	721 041,0	1 235 997,0
<b>Total – Services centraux</b>	<b>890 302,0</b>	<b>851 163,0</b>	<b>825 235,0</b>	<b>995 311,0</b>	<b>1 016 292,0</b>	<b>4 578 303,0</b>	<b>4 685 636,0</b>	<b>9 263 939,0</b>
<b>Total – Investissements</b>	<b>890 302,0</b>	<b>851 163,0</b>	<b>825 235,0</b>	<b>995 311,0</b>	<b>1 016 292,0</b>	<b>4 578 303,0</b>	<b>4 685 636,0</b>	<b>9 263 939,0</b>

## 12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

**Tableau 97 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Arrondissements</b>								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
<b>Total – Emprunts des arrondissements</b>	<b>125 315,0</b>	<b>626 575,0</b>	<b>626 575,0</b>	<b>1 253 150,0</b>				
<b>Services centraux</b>								
Approvisionnement	2 593,0	680,0	-	-	-	3 273,0	-	3 273,0
Commission des services électriques	7 756,0	-	-	-	-	7 756,0	-	7 756,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	65 250,0	64 500,0	64 619,0	65 387,0	65 542,0	325 298,0	328 670,0	653 968,0
Culture	39 050,0	45 091,0	44 851,0	51 821,0	43 743,0	224 556,0	289 053,0	513 609,0
Diversité et inclusion sociale	4 408,0	4 549,0	4 961,0	5 786,0	5 952,0	25 656,0	30 790,0	56 446,0
Eau	311 315,0	303 102,0	361 432,0	434 291,0	401 166,0	1 811 306,0	1 859 156,0	3 670 462,0
Environnement	25 331,0	9 039,0	13 377,0	10 609,0	10 767,0	69 123,0	28 786,0	97 909,0
Espace pour la vie	27 836,0	26 281,0	24 352,0	60 224,0	63 816,0	202 509,0	251 710,0	454 219,0
Gestion et planification des immeubles	147 206,0	128 891,0	108 786,0	151 247,0	159 608,0	695 738,0	706 957,0	1 402 695,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	193 007,0	178 228,0	174 992,0	219 475,0	243 750,0	1 009 452,0	1 234 909,0	2 244 361,0
Habitation	54 847,0	55 324,0	56 711,0	64 288,0	64 848,0	296 018,0	327 710,0	623 728,0
Infrastructures du réseau routier	138 250,0	136 050,0	136 068,0	116 089,0	116 082,0	642 539,0	580 250,0	1 222 789,0
Matériel roulant et ateliers	75 054,0	85 521,0	92 863,0	96 200,0	111 200,0	460 838,0	643 000,0	1 103 838,0
Police	3 286,0	2 354,0	2 961,0	-	-	8 601,0	-	8 601,0
Sécurité incendie	2 875,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	18 575,0	4 000,0	22 575,0
Société du parc Jean-Drapeau	38 920,0	33 171,0	38 698,0	96 026,0	60 561,0	267 376,0	271 783,0	539 159,0
Technologies de l'information	129 234,0	126 205,0	110 405,0	109 069,0	104 106,0	579 019,0	305 186,0	884 205,0
Urbanisme et mobilité	438 280,0	461 005,0	480 952,0	559 954,0	581 195,0	2 521 386,0	3 030 941,0	5 552 327,0
<b>Total – Emprunts des services centraux</b>	<b>1 704 498,0</b>	<b>1 673 291,0</b>	<b>1 716 828,0</b>	<b>2 041 266,0</b>	<b>2 033 136,0</b>	<b>9 169 019,0</b>	<b>9 892 901,0</b>	<b>19 061 920,0</b>
<b>Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux</b>	<b>(45 000,0)</b>	<b>(60 000,0)</b>	<b>(60 000,0)</b>	<b>(60 000,0)</b>	<b>(60 000,0)</b>	<b>(285 000,0)</b>	<b>(300 000,0)</b>	<b>(585 000,0)</b>
<b>Total – Emprunts des unités d'affaires</b>	<b>1 784 813,0</b>	<b>1 738 606,0</b>	<b>1 782 143,0</b>	<b>2 106 581,0</b>	<b>2 098 451,0</b>	<b>9 510 594,0</b>	<b>10 219 476,0</b>	<b>19 730 070,0</b>
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	138 500,0	138 500,0	277 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	475 000,0	582 000,0	689 000,0	689 000,0	689 000,0	3 124 000,0	3 445 000,0	6 569 000,0
<b>Total – Emprunts à la charge des contribuables</b>	<b>1 282 113,0</b>	<b>1 128 906,0</b>	<b>1 065 443,0</b>	<b>1 389 881,0</b>	<b>1 381 751,0</b>	<b>6 248 094,0</b>	<b>6 635 976,0</b>	<b>12 884 070,0</b>

**Tableau 98 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Arrondissements</b>								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont-La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
<b>Total – Emprunts des arrondissements</b>	<b>125 315,0</b>	<b>626 575,0</b>	<b>626 575,0</b>	<b>1 253 150,0</b>				
<b>Services centraux</b>								
Approvisionnement	1 267,0	332,0	-	-	-	1 599,0	-	1 599,0
Commission des services électriques	7 756,0	-	-	-	-	7 756,0	-	7 756,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	65 250,0	64 500,0	64 619,0	65 387,0	65 542,0	325 298,0	328 670,0	653 968,0
Culture	38 820,0	45 006,0	44 841,0	50 821,0	42 743,0	222 231,0	289 053,0	511 284,0
Diversité et inclusion sociale	4 408,0	4 549,0	4 961,0	5 786,0	5 952,0	25 656,0	30 790,0	56 446,0
Eau	84 977,0	78 597,0	87 000,0	102 000,0	113 541,0	466 115,0	438 209,0	904 324,0
Environnement	4 439,0	3 397,0	5 714,0	2 679,0	2 769,0	18 998,0	9 882,0	28 880,0
Espace pour la vie	22 836,0	16 781,0	22 852,0	58 724,0	62 316,0	183 509,0	241 210,0	424 719,0
Gestion et planification des immeubles	99 178,0	83 785,0	80 505,0	94 636,0	88 539,0	446 643,0	366 144,0	812 787,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	137 319,0	121 726,0	119 151,0	154 894,0	161 846,0	694 936,0	833 431,0	1 528 367,0
Habitation	17 193,0	23 057,0	24 017,0	22 944,0	27 854,0	115 065,0	146 900,0	261 965,0
Infrastructures du réseau routier	128 250,0	126 050,0	126 068,0	110 089,0	110 082,0	600 539,0	546 250,0	1 146 789,0
Matériel roulant et ateliers	34 138,0	40 250,0	53 000,0	61 500,0	74 250,0	263 138,0	460 500,0	723 638,0
Technologies de l'information	54 319,0	51 055,0	44 125,0	43 718,0	43 076,0	236 293,0	108 707,0	345 000,0
Urbanisme et mobilité	365 021,0	393 697,0	414 742,0	477 045,0	496 237,0	2 146 742,0	2 627 017,0	4 773 759,0
<b>Total – Emprunts des services centraux</b>	<b>1 065 171,0</b>	<b>1 052 782,0</b>	<b>1 091 595,0</b>	<b>1 250 223,0</b>	<b>1 294 747,0</b>	<b>5 754 518,0</b>	<b>6 426 763,0</b>	<b>12 181 281,0</b>
<b>Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux</b>	<b>(45 000,0)</b>	<b>(60 000,0)</b>	<b>(60 000,0)</b>	<b>(60 000,0)</b>	<b>(60 000,0)</b>	<b>(285 000,0)</b>	<b>(300 000,0)</b>	<b>(585 000,0)</b>
<b>Total – Emprunts des unités d'affaires</b>	<b>1 145 486,0</b>	<b>1 118 097,0</b>	<b>1 156 910,0</b>	<b>1 315 538,0</b>	<b>1 360 062,0</b>	<b>6 096 093,0</b>	<b>6 753 338,0</b>	<b>12 849 431,0</b>
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	115 000,0	115 000,0	230 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	303 800,0	368 200,0	440 000,0	425 300,0	421 500,0	1 958 800,0	2 160 000,0	4 118 800,0
<b>Total – Emprunts à la charge des contribuables</b>	<b>818 686,0</b>	<b>726 897,0</b>	<b>693 910,0</b>	<b>867 238,0</b>	<b>915 562,0</b>	<b>4 022 293,0</b>	<b>4 478 338,0</b>	<b>8 500 631,0</b>

**Tableau 99 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Services centraux</b>								
Approvisionnement	1 326,0	348,0	-	-	-	1 674,0	-	1 674,0
Culture	230,0	85,0	10,0	1 000,0	1 000,0	2 325,0	-	2 325,0
Eau	226 338,0	224 505,0	274 432,0	332 291,0	287 625,0	1 345 191,0	1 420 947,0	2 766 138,0
Environnement	20 892,0	5 642,0	7 663,0	7 930,0	7 998,0	50 125,0	18 904,0	69 029,0
Espace pour la vie	5 000,0	9 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	19 000,0	10 500,0	29 500,0
Gestion et planification des immeubles	48 028,0	45 106,0	28 281,0	56 611,0	71 069,0	249 095,0	340 813,0	589 908,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	55 688,0	56 502,0	55 841,0	64 581,0	81 904,0	314 516,0	401 478,0	715 994,0
Habitation	37 654,0	32 267,0	32 694,0	41 344,0	36 994,0	180 953,0	180 810,0	361 763,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	42 000,0	34 000,0	76 000,0
Matériel roulant et ateliers	40 916,0	45 271,0	39 863,0	34 700,0	36 950,0	197 700,0	182 500,0	380 200,0
Police	3 286,0	2 354,0	2 961,0	-	-	8 601,0	-	8 601,0
Sécurité incendie	2 875,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	18 575,0	4 000,0	22 575,0
Société du parc Jean-Drapeau	38 920,0	33 171,0	38 698,0	96 026,0	60 561,0	267 376,0	271 783,0	539 159,0
Technologies de l'information	74 915,0	75 150,0	66 280,0	65 351,0	61 030,0	342 726,0	196 479,0	539 205,0
Urbanisme et mobilité	73 259,0	67 308,0	66 210,0	82 909,0	84 958,0	374 644,0	403 924,0	778 568,0
<b>Total – Emprunts des services centraux</b>	<b>639 327,0</b>	<b>620 509,0</b>	<b>625 233,0</b>	<b>791 043,0</b>	<b>738 389,0</b>	<b>3 414 501,0</b>	<b>3 466 138,0</b>	<b>6 880 639,0</b>
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	23 500,0	23 500,0	47 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	171 200,0	213 800,0	249 000,0	263 700,0	267 500,0	1 165 200,0	1 285 000,0	2 450 200,0
<b>Total – Emprunts à la charge des contribuables</b>	<b>463 427,0</b>	<b>402 009,0</b>	<b>371 533,0</b>	<b>522 643,0</b>	<b>466 189,0</b>	<b>2 225 801,0</b>	<b>2 157 638,0</b>	<b>4 383 439,0</b>



# **Section Climat 2025**



## 13. SECTION CLIMAT 2025

### 13.1. Budget climat 2025 de Montréal : en bref

Le budget climat établit un processus qui prend en compte les considérations climatiques dans tous les investissements de la Ville et qui permet un alignement des ressources avec les objectifs de transition écologique et de résilience de Montréal. Cette deuxième publication annuelle intègre une modélisation révisée des émissions de GES et une première analyse de l'alignement climatique des investissements du PDI de la Ville de Montréal ainsi que des dépenses énergétiques du budget de fonctionnement.

### 13.2. Plan Climat et Plan stratégique Montréal 2030

La Ville de Montréal a adopté son Plan climat 2020-2030 en décembre 2020 afin de concrétiser ses engagements climatiques, soit :

- atténuer les effets des changements climatiques en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'au moins 55 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030, et en atteignant la carboneutralité d'ici 2050;
- améliorer la capacité d'adaptation aux changements climatiques et renforcer la résilience de l'ensemble du territoire de Montréal.

Le Plan climat s'inscrit dans le cadre de Montréal 2030, un plan stratégique sur 10 ans pour une ville plus verte et plus inclusive qui a pour objectif de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole. Pour atteindre ces objectifs, la Ville de Montréal, avec la collaboration essentielle de tous ses alliés, dont les différents ordres de gouvernement, implante un processus de gouvernance structuré afin de faire ressortir systématiquement parmi l'ensemble des investissements stratégiques, ceux qui sont favorables au climat. Grâce à son budget d'investissements et de fonctionnement, la Ville a une importante capacité d'influence, ce qui représente un levier majeur en soutien à la transition écologique et la lutte contre les changements climatiques.

Afin d'appuyer l'établissement d'une prise de décisions cohérentes avec ses objectifs climatiques, des outils, qui s'appuient sur les cibles établies dans le Plan climat, sont progressivement mis en place, notamment le test climat et la modélisation des trajectoires des émissions de GES jusqu'en 2050. Utilisés ensemble, ces outils permettent d'inscrire l'adaptation et la lutte contre les changements climatiques parmi les éléments fondamentaux dans la prise de décisions, et ce, à toutes les étapes du processus décisionnel.

**Graphique 25 – Cadre de gouvernance du budget climat de Montréal**



### 13.3. Budget climat : pour une gouvernance climatique forte

Depuis l'adoption du Plan climat en 2020, la Ville de Montréal conçoit les outils permettant de prendre en compte l'impact sur le climat et l'environnement dans toutes ses décisions, qu'elles soient de nature fiscale, budgétaire, administrative ou réglementaire. Ce déploiement se fait graduellement, notamment via la mise en œuvre du budget climat de Montréal depuis 2023.

Un budget climat est un système de gouvernance qui intègre les considérations climatiques dans le processus budgétaire et financier d'une ville via des outils d'aide à la décision. Ainsi, une municipalité met en place des processus pour s'assurer que ses cibles et objectifs climatiques sont respectés et suivis, comme dans le cas d'un budget financier. Un budget climat en soi ne réduira pas les émissions de GES, mais il permet une prise de décision qui prend systématiquement en compte leur impact sur le climat<sup>1</sup>.

Après la publication d'une première version du budget climat dans le budget 2024 de la Ville de Montréal, ce deuxième budget climat permet d'élargir progressivement sa portée afin de prendre en considération l'ensemble des opérations et décisions. Cette version présente par ailleurs une première évaluation de l'alignement du PDI en matière d'atténuation des changements climatiques ainsi qu'une première évaluation des dépenses énergétiques du budget de fonctionnement.

#### Les objectifs du budget climat

D'abord, la publication d'un **chapitre** consacré au budget climat dans le budget de la Ville permet d'assurer une transparence accrue quant à la capacité de la Ville de Montréal d'atteindre ses cibles climatiques, dont notamment les plafonds annuels de GES établis afin de respecter le budget carbone<sup>2</sup>.

Ensuite, la mise en œuvre du **test climat** au sein du système de gouvernance qu'est le budget climat permettra la priorisation et l'allocation des ressources à court terme pour l'atteinte des cibles et objectifs à long terme. À terme, les actions climatiques seront proposées, adoptées, suivies et rapportées en fonction du cycle budgétaire et financier.

Finalement, grâce à l'identification des écarts, la **modélisation** des trajectoires d'émissions de GES des actions de mitigation entreprises par la Ville permet de cibler de nouvelles mesures et de renforcer les efforts de réduction des émissions de GES.

---

<sup>1</sup> Bien que les volumes budgétaires et financiers de la Ville de Montréal ne couvrent que les activités municipales, le budget climat présente des mesures permettant de réduire les émissions de l'ensemble de la collectivité montréalaise. Ainsi, le périmètre à considérer est le même périmètre que celui de l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise, qui recense les émissions directes et indirectes dues à l'énergie importée (communément dites de « portée 1 » et de « portée 2 ») et les autres émissions indirectes (de « portée 3 ») ayant lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

<sup>2</sup> Le budget carbone représente la quantité maximale de GES qui peut être émise dans l'atmosphère sans dépasser le seuil de 1,5 °C de réchauffement planétaire par rapport à la période préindustrielle. La Ville de Montréal s'est fixé un budget carbone en 2021 qui précisait la quantité maximale de GES pouvant être émise dans l'atmosphère entre 2018 (année de l'inventaire le plus récent) et 2050 (année cible de la carboneutralité).

### 13.4. Test climat : intégrer les considérations climatiques dans la prise de décisions

Un budget climat permet de soutenir systématiquement la mise en œuvre de l'action stratégique en faveur du climat, notamment en identifiant les principaux domaines d'opportunité et en encourageant les décideuses et décideurs à envisager le climat comme un élément clé de la planification quotidienne des investissements et du budget.

Afin d'intégrer les considérations climatiques pertinentes à chacun des projets et des programmes du PDI, cette deuxième version vise à modifier graduellement le processus décisionnel de la Ville de Montréal dans le but d'avoir un effet direct sur ses décisions financières, et ce, en faveur du climat. La mise en œuvre du budget climat nécessite ainsi l'utilisation du test climat, qui sera révisé et applicable au processus budgétaire.

Le test climat est un outil d'aide à la décision qui consiste à identifier et divulguer les impacts sur le climat d'une décision, d'un projet ou d'un programme. Le test permet à la Ville d'obtenir systématiquement l'information nécessaire pour répondre à la question suivante : « **Est-ce que la décision, le projet ou le programme est cohérent avec les objectifs climatiques de la Ville en termes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ?** ».

Pour cette année, les résultats du test climat ont permis de réaliser une évaluation de l'alignement du PDI en matière d'atténuation des changements climatiques et en matière d'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'une évaluation des dépenses énergétiques du budget de fonctionnement.

#### Alignement du PDI en matière d'atténuation des changements climatiques

Le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) a réalisé une évaluation de l'alignement du PDI en matière d'atténuation des changements climatiques pour les années 2025-2034 afin de comprendre comment les dépenses d'investissement prévues s'alignent sur les engagements pris pour atteindre notre cible de carboneutralité d'ici 2050 et respecter notre budget carbone.

Cette évaluation offre une nouvelle perspective sur les dépenses de la ville pour faire face aux changements climatiques et mieux prioriser les programmes et projets.

Pour cette édition du budget climat, seules les émissions directes et les émissions liées à la consommation d'énergie de la collectivité montréalaise ont été considérées pour la catégorisation des investissements du PDI en matière d'atténuation des changements climatiques. Les émissions directes sont celles liées aux activités qui émettent des GES à l'intérieur de l'île de Montréal, telles que la combustion de combustibles fossiles pour le chauffage et la conduite de voitures à essence.

Les projets et programmes du PDI ont été évalués en fonction de quatre catégories : favorable, composante favorable, neutre ou défavorable. La méthodologie est présentée dans le tableau suivant.

**Tableau 100 – Évaluation de l’alignement du PDI en matière d’atténuation des changements climatiques**

Catégorie	Critères du projet ou programme	Exemples
<b>Favorable</b>	A parmi ses objectifs l’atteinte de la carboneutralité, et il y contribue directement grâce à l’intégration de mesures d’atténuation reconnues et efficaces	Décarbonation d’un bâtiment de la ville et développement du réseau cyclable
<b>Composante favorable</b>	Possède des caractéristiques qui mèneront directement ou indirectement à une réduction des émissions de GES, sans que cela soit nécessairement un objectif. La réduction des émissions directes peut être un cobénéfice de l’investissement prévu ou le projet ou programme peut être un mélange de réduction des émissions directes et d’autres activités	Projet de reconstruction d’une rue comprenant de nouvelles voies cyclables protégées sans retrait de voie de circulation
<b>Neutre</b>	Ne peut pas avoir d’effet direct, ni indirect significatif, sur les émissions de GES de la collectivité ou des activités municipales	Modernisation des équipements informatiques, des parcs et du réseau d’égouts
<b>Défavorable</b>	A un effet potentiel, direct ou indirect, sur les émissions de GES et ne contribue pas à leur réduction de manière importante, ou mène à une augmentation par la mise en place de mesures contraires à l’atténuation des changements climatiques	Augmentation des infrastructures routières et achat de véhicules à combustion interne

Seuls les projets et programmes de plus de 50 M\$ au total du PDI 2025-2034 ont été évalués, ce qui représente 102 projets et programmes sur 346 et 21,8 G\$, soit 88 % du PDI de 24,8 G\$. Parmi ces 102 projets et programmes, 17 projets et programmes représentant un total de 3,2 G\$, nécessitent une évaluation plus détaillée. Ainsi, 85 projets et programmes, représentant un total de 18,5 G\$, ont été évalués.

**Tableau 101 – Projets et programmes évalués en matière d’atténuation**

(en milliards de dollars)	Total
Projets et programmes évalués (plus de 50 M\$)	18,5
Projets et programmes de plus de 50 M\$ nécessitant une évaluation plus détaillée	3,2
Projets et programmes non évalués (moins de 50 M\$)	3,0
<b>Total PDI 2025-2034</b>	<b>24,7</b>

Les projets et programmes qui nécessitent une évaluation plus détaillée peuvent avoir un impact favorable ou défavorable sur les émissions de GES, mais les informations existantes ne permettent pas de le déterminer. Parmi les projets en attente d’évaluation, on trouve notamment des programmes pour lesquels les critères de distribution des fonds n’ont pas encore été définis, ainsi que des projets de remplacement des systèmes de chauffage sans précision sur le type de remplacement.

### Résultats pour le PDI 2025-2034

Les 18,5 G\$ identifiés comme ayant un effet potentiel ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie et ont été répartis dans les catégories suivantes :

#### Favorable

2,3 G\$ (12 % des investissements évalués) soutiennent des programmes et projets qui réduisent les émissions de GES et sont conformes à l'objectif de la ville d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

**Tableau 102 – Exemples de projets et programmes du PDI 2025-2034 ayant un impact favorable en matière d'atténuation des changements climatiques**

Favorable (en M\$)	Total
45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	300,0
40210 - Requalification du boulevard Ville-Marie (PPU des Faubourgs)	249,5

#### Composante favorable

- 6,2 G\$ (34 % des investissements évalués) financent des projets et programmes qui possèdent une ou quelques composantes favorables en matière de réduction des émissions de GES sans être entièrement alignés.

**Tableau 103 – Exemples de projets et programmes du PDI 2025-2034 ayant une ou des composantes favorables en matière d'atténuation des changements climatiques**

Composante favorable (en millions de dollars)	Total
40202 - Bridge-Bonaventure	124,0
56540 - Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	1 223,4

#### Neutre

- 7,4 G\$ (40 % des investissements évalués) financent des projets et programmes qui ont un impact neutre en matière d'atténuation des changements climatiques. À noter que plusieurs de ces projets et programmes ont aussi un impact positif sur l'adaptation et la résilience et ont été inclus dans l'évaluation de l'alignement du PDI en matière d'adaptation aux changements climatiques à la section suivante.

**Tableau 104 – Exemples de projets et programmes du PDI 2025-2034 ayant un impact neutre en matière d'atténuation des changements climatiques**

Neutre (en millions de dollars)	Total
18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	1 834,2
18300 - Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	160,6

**Défavorable**

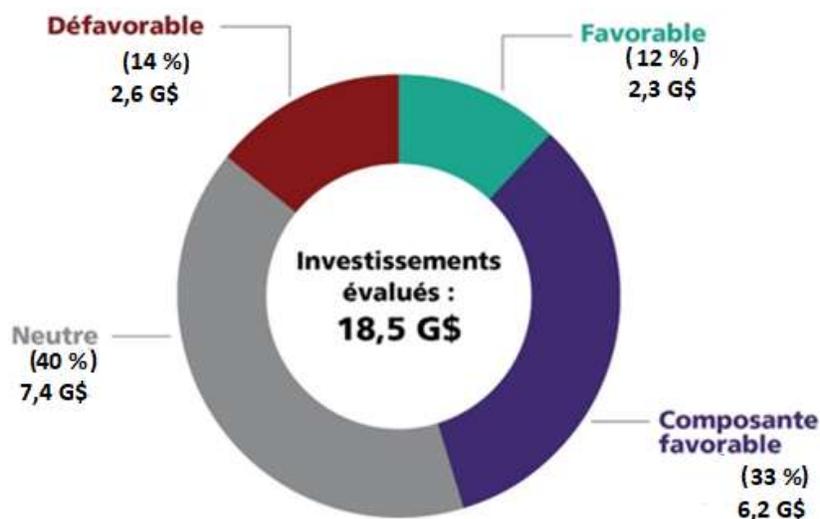
- 2,61 G\$ (14 % des investissements évalués) financent des projets et programmes qui ne contribuent pas à une réduction suffisante des émissions de GES afin d'atteindre la carboneutralité ou mènent à une augmentation par la mise en place de mesures contraires à l'atténuation des changements climatiques. Toutefois, un projet ou un programme classé comme étant défavorable en matière d'atténuation peut s'avérer nécessaire pour des raisons de sécurité, de maintien de services à la population ou encore d'entretien des actifs de la Ville. Il s'agit là d'une occasion importante d'évaluer où des options de rechange compatibles avec l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 sont adoptables. Grâce au processus du budget climat, la Ville évaluera dorénavant systématiquement les occasions permettant d'aligner les projets et les programme sur ses objectifs climatiques. Par exemple en réévaluant ses besoins en matière d'acquisition de véhicules et en s'assurant que le parc de véhicules à combustion interne diminue. Dans certains cas, les coûts ou les avancées technologiques ne permettent pas d'acquérir certains types de véhicules zéro émission. Ainsi, la Ville s'assura que l'ensemble des occasions de décarbonation soient saisies lorsque possible.

**Tableau 105 – Exemples de projets et programmes du PDI 2025-2034 ayant un impact défavorable en matière d'atténuation des changements climatiques**

Défavorable (en M\$)	Total
55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	541,9
68102 - Programme de remplacement de véhicules - Ville	827,4

D'autres programmes et projets du PDI sont en attente d'évaluation ou traités comme des cas particuliers nécessitant une évaluation plus détaillée.

Graphique 26 – Alignement des investissements évalués du PDI 2025-2034 en matière d’atténuation des changements climatiques



### Alignement du PDI en matière d’adaptation aux changements climatiques

L’action 46 du Plan climat illustre les investissements en matière d’adaptation aux changements climatiques, en ciblant principalement les infrastructures naturelles et hybrides. À travers cette action, la Ville de Montréal planifie à long terme les investissements grâce à une réflexion sur l’adaptation aux changements climatiques en visant la résilience de ses infrastructures. Elle souhaite l’amélioration de la qualité des milieux de vie des citoyennes et citoyens, tout en faisant ressortir des indicateurs utiles pour les demandes de subventions à d’autres ordres de gouvernement. La Ville de Montréal vise à consacrer un minimum de 10 à 15 % de son Programme décennal d’immobilisations à ce type d’investissements.

Puisque l’adaptation aux changements climatiques est transversale, la Ville de Montréal intègre l’action 46 dans son processus budgétaire depuis maintenant 3 ans afin d’améliorer la qualité de vie de la collectivité et d’éviter les coûts en dommages futurs.

Afin de mesurer les investissements liés à l’adaptation aux changements climatiques, la Ville de Montréal utilise trois catégories :

- **Infrastructures naturelles et hybrides** : une infrastructure naturelle est une solution basée sur la nature, comme les parcs urbains, les arbres, les fosses d’arbres et les saillies végétalisées, tandis qu’une infrastructure hybride combine des éléments fondés sur la nature à une infrastructure grise afin d’adapter les infrastructures naturelles au contexte urbain (p. ex. : les parcs éponges et les rues éponges).
- **Infrastructures grises admissibles** : les infrastructures grises admissibles représentent celles qui contribuent à diminuer la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs impacts (p. ex. : ouvrages de rétention, digues permanentes, piscines et jeux d’eau, toits blancs, etc.).
- **Investissements ne contribuant pas à l’adaptation aux changements climatiques** : cette catégorie comprend les investissements qui ne diminuent pas la vulnérabilité aux aléas climatiques et les investissements qui ne sont pas comptabilisés dans les deux premières catégories, comme les investissements en lien avec la réduction des émissions de GES (p. ex. : bornes de recharge, transport actif, etc.).

## Résultats pour l'année 2025

Comme présenté dans le tableau ci-dessous pour l'année 2025, 241,7 M\$ (9,9 %) des investissements en adaptation aux changements climatiques seront consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides, 238,9 M\$ (9,8 %) iront aux infrastructures grises admissibles et 1 952,2 M\$ (80,3 %) seront réservés aux investissements ne contribuant pas à l'adaptation aux changements climatiques. À noter que seules les mesures propices à l'adaptation aux changements climatique sont pour l'instant identifiées.

Bien que l'ensemble des investissements pouvant contribuer à l'adaptation aux changements climatiques sont évalués, la cible du Plan climat ne vise que les infrastructures naturelles et hybrides.

Rappelons que la proportion des investissements en adaptation aux changements climatiques consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides était de 9,6 % dans le budget 2024.

**Tableau 106 – Investissements en adaptation selon les unités d'affaires de la Ville de Montréal, 2025**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	Infrastructures naturelles et hybrides	Infrastructures grises admissibles	Autres investissements	Investissements bruts 2025
Approvisionnement	-	-	2 593,00	2 593,00
Habitation	1 425,00	2 100,00	51 322,00	54 847,00
<b>DGA - Habitation et Économie</b>	<b>1 425,00</b>	<b>2 100,00</b>	<b>53 915,00</b>	<b>57 440,00</b>
Culture	641,4	1 688,90	54 147,80	56 478,00
Diversité et inclusion sociale	-	-	4 408,00	4 408,00
Environnement	266,1	17,6	27 983,20	28 267,00
Espace pour la vie	5 511,50	7 449,70	14 874,80	27 836,00
<b>DGA - Qualité de vie</b>	<b>6 419,00</b>	<b>9 156,20</b>	<b>101 413,80</b>	<b>116 989,00</b>
Sécurité incendie	-	-	2 875,00	2 875,00
Police	-	-	3 286,00	3 286,00
<b>DGA - Sécurité urbaine et conformité</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 161,00</b>	<b>6 161,00</b>
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	-	-	65 250,00	65 250,00
Grands, parcs, Mont Royal et sports	87 257,60	33 049,30	97 531,20	217 838,00
Matériel roulant et ateliers	-	-	75 054,00	75 054,00
Société du parc Jean-Drapeau	27 426,70	-	22 100,30	49 527,00
Technologies de l'information	-	-	129 234,00	129 234,00
<b>DGA - Service de proximité</b>	<b>114 684,30</b>	<b>33 049,30</b>	<b>389 169,50</b>	<b>536 903,00</b>
Commission des services électriques	-	137 569,00	-	137 569,00
Eau	15 000,00	3 410,00	580 647,00	599 057,00
Gestion et planification des immeubles	427,1	15 167,60	173 575,30	189 170,00
Infrastructure du réseau routier	612	1 946,00	166 942,00	169 500,00
Urbanisme et mobilité	75 607,20	19 604,10	412 433,70	507 645,00
<b>DGA Urbanisme, mobilité et infrastructures</b>	<b>91 646,30</b>	<b>177 696,70</b>	<b>1 333 598,00</b>	<b>1 602 941,00</b>
Arrondissements	27 505,40	16 905,30	112 959,30	157 370,00
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	-	-	-45 000,00	-45 000,00
<b>Total</b>	<b>241 680,00</b>	<b>238 907,50</b>	<b>1 952 216,50</b>	<b>2 432 804,00</b>
Répartition du pourcentage des investissements	9,9%	9,8%	80,3%	100,0%

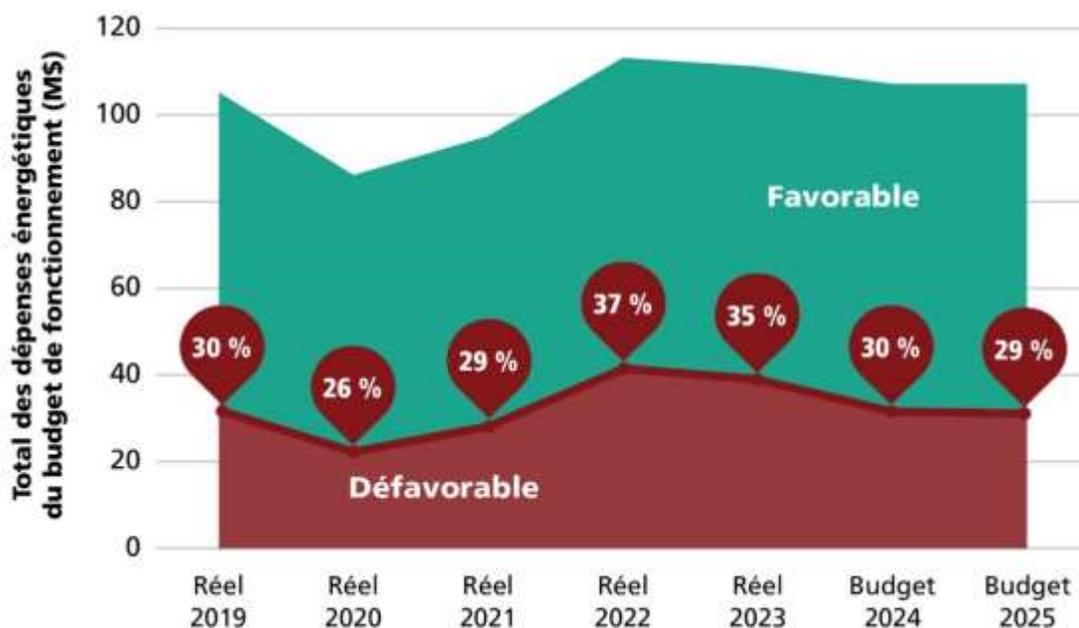
### Alignement des dépenses énergétiques du budget de fonctionnement

L'impact des dépenses du budget de fonctionnement sur le climat découle principalement des dépenses énergétiques ainsi que des dépenses afin de se procurer du matériel, de l'équipement et des services. Dans cette deuxième version du budget climat, la Ville de Montréal présente une première évaluation de son budget de fonctionnement qui se limite aux dépenses énergétiques. Au cours des prochaines années, le budget climat présentera aussi l'évaluation de l'alignement des dépenses en lien avec son approvisionnement en biens et services.

Entre 2019 et 2025, les dépenses énergétiques défavorables de Montréal, soit les dépenses en gaz naturel, en essence, en huile diesel et en mazout, oscille entre 26 % (22,3 M\$ en 2020) et 37 % (41,7 M\$ en 2022) des dépenses énergétiques totales. Quant aux dépenses énergétiques favorables, soit principalement les dépenses liées à l'électricité, elles devront aussi être diminuées dans un souci de réduction de la consommation énergétique de la Ville de Montréal.

Les variations de la part des dépenses énergétiques défavorables entre 2019 et 2025 peuvent notamment être expliquées par les changements dans les prix des différentes énergies, les variations de température et le niveau d'activité économique en raison de la pandémie de COVID-19.

**Graphique 27 – Alignement des dépenses énergétiques par rapport aux dépenses énergétiques totales du budget de fonctionnement de Montréal entre 2019 et 2025**



Pour l'année terminée la plus récente, soit 2023, les dépenses énergétiques défavorables découlent principalement :

- des dépenses en essence du Service du matériel roulant et ateliers (67 %)
- des dépenses en combustibles du Service de la gestion et planification des immeubles (14 %).
- des dépenses en gaz naturel du Service de l'eau (10 %).

Pour le budget 2025, les dépenses énergétiques défavorables découleront principalement :

- des dépenses en essence du Service du matériel roulant et ateliers (60 %)
- des dépenses en combustibles du Service de la gestion et planification des immeubles (16 %).
- des dépenses en gaz naturel du Service de l'eau (14 %).

Toutefois, certaines dépenses énergétiques liées à la sous-traitance, comme le diesel utilisé pour le déneigement et la collecte des matières résiduelles, ne sont pas comprises dans l'analyse puisque les données évaluées ne permettaient pas de faire cette distinction.

### **Projets et programmes permettant de réduire la part de dépenses énergétiques défavorables**

La Ville met en place des projets et programmes afin de réduire la part de dépenses énergétiques défavorables, et ainsi d'améliorer l'alignement de son budget de fonctionnement en matière d'atténuation des changements climatiques. Parmi ces investissements, on trouve :

- **66169 — Programme de transition écologique pour le parc immobilier**  
Ce programme contribue à réduire les émissions de GES et à rendre la Ville carboneutre en éliminant l'utilisation d'énergies fossiles et les fuites d'halocarbures, en améliorant la performance énergétique des bâtiments, de même qu'en électrifiant et mutualisant la flotte de véhicules du service.
- **38370 — Projets de développement d'installations sportives**  
Ce projet comporte deux volets, soit la rénovation majeure des sections du centre récréatif Gadbois qui ont été classées d'intérêt patrimonial et la démolition et reconstruction des sections du centre qui ont été construites dans les années 1980. Ces deux volets seront conçus avec un souci de rendre ce bâtiment plus résilient et carboneutre et aussi plus inclusif et équitable.
- **56540 — Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)**  
Les quatre incinérateurs actuellement en service de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte datent de 1988 et font l'objet d'investissements annuels importants sur le plan de l'entretien puisqu'ils s'approchent de la fin de leur vie utile et produisent une quantité importante d'émissions atmosphériques et de GES. Par rapport au traitement actuel des boues par des incinérateurs à lits multiples, le projet de construction de l'usine de traitement et de valorisation des boues permettra une réduction d'environ 26 % des émissions de GES corporatif de la Ville de Montréal, notamment grâce à la réduction de la consommation de gaz naturel de la station d'épuration.
- **42290 — Programme de protection du Complexe sportif Claude-Robillard**  
Le Complexe sportif Claude-Robillard est le plus gros bâtiment public de propriété municipale. Ce programme en cours comprend des projets de rénovation, de maintien d'actifs et de mise aux normes de 2023 à 2028, qui incluent notamment une amélioration de l'efficacité énergétique et une conversion à l'énergie 100 % électrique.

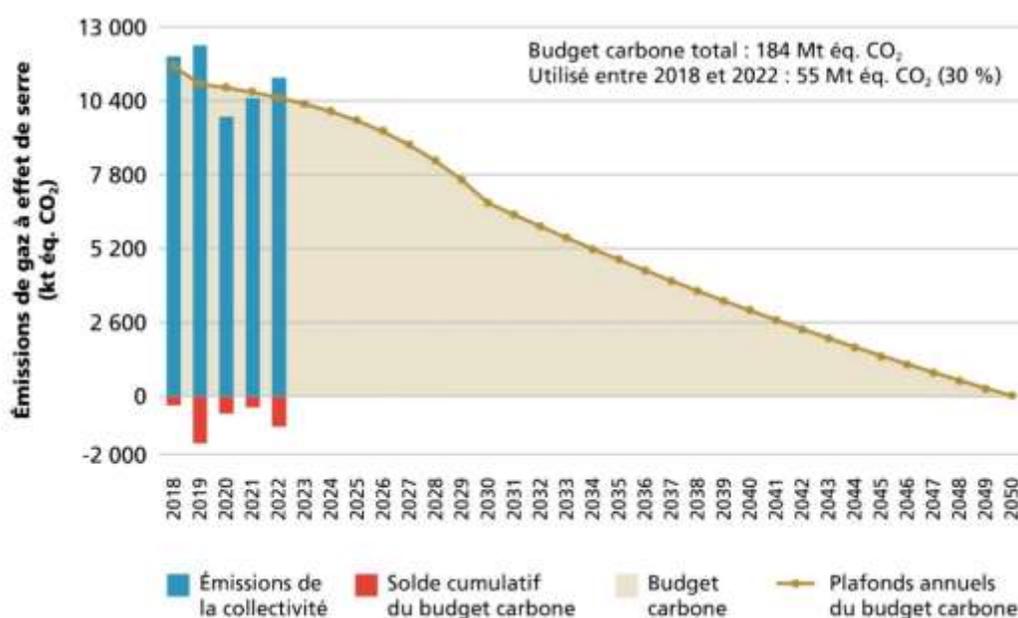
### 13.5. Budget carbone : 184 Mt éq. CO<sub>2</sub> entre 2018 et 2050

Un budget carbone représente la quantité maximale de GES qui peut être émise dans l’atmosphère afin de ne pas dépasser le seuil de 1,5 °C de réchauffement planétaire par rapport à la période préindustrielle. Des seuils d’émissions annuels ont aussi été prévus afin de déterminer la trajectoire nécessaire de réduction des émissions de GES permettant de respecter le budget carbone. Ainsi, si la collectivité montréalaise émet davantage de GES en un an que le plafond prévu cette année-là, le respect du budget carbone oblige un retranchement des émissions excédentaires aux plafonds annuels des années subséquentes. Avec un budget carbone limité, et des plafonds annuels d’émissions qui deviennent de plus en plus stricts au fil du temps, il est avantageux pour la Ville de réduire les émissions au niveau le plus bas possible, et ce, dès maintenant.

La Ville de Montréal s’est fixé un budget carbone en 2021 qui précisait la quantité maximale de GES pouvant être émise dans l’atmosphère entre 2018, soit l’année de l’inventaire le plus récent et 2050, soit l’année cible de l’atteinte de la carboneutralité. Le territoire couvert par ses émissions est celui de l’inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise, soit le territoire de l’agglomération de Montréal. En cohérence avec les recommandations scientifiques les plus à jour, le budget carbone 2018-2050 a été fixé à 184 Mt éq. CO<sub>2</sub> pour l’ensemble de la collectivité montréalaise. Entre 2018 et 2022, la collectivité montréalaise a émis environ 55 Mt éq. CO<sub>2</sub>. Cela signifie qu’en seulement 4 ans, 30 % du budget carbone alloué jusqu’en 2050 a été épuisé.

Au cours des cinq dernières années, les émissions sont restées à un niveau supérieur aux plafonds du budget carbone, à l’exception de deux années pendant la pandémie de COVID-19 (voir graphique suivant). En conséquence, le solde cumulé du budget carbone est resté négatif en 2022. Les résultats préliminaires de 2023 n’indiquent par ailleurs pas de baisse, augmentant ainsi probablement le solde cumulé négatif du budget carbone. Au-delà de l’atteinte de ses propres objectifs climatiques fixés dans le Plan Climat, le respect du budget carbone est essentiel pour assurer une contribution équitable aux efforts mondiaux d’atténuation des changements climatiques.

Graphique 28 – Budget carbone de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO<sub>2</sub>)

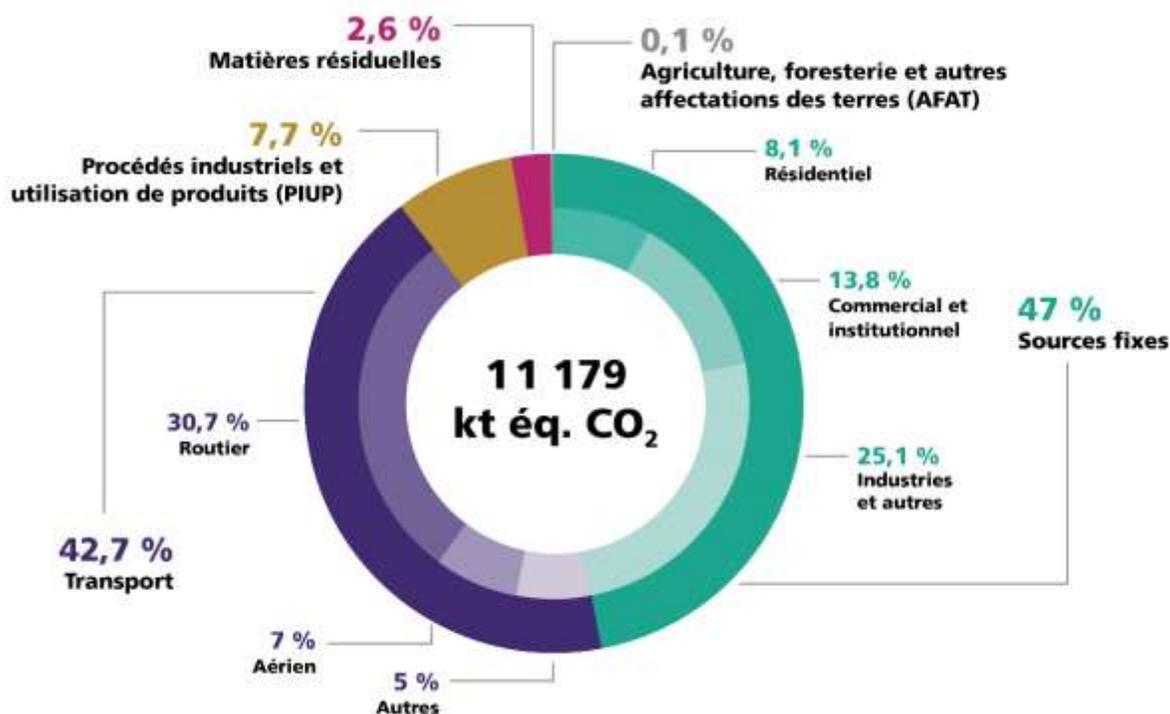


### 13.6. État des émissions de GES : 82 % provenant des transports et des bâtiments

Le BTER publie chaque année un inventaire actualisé des émissions de GES de la collectivité montréalaise. L'inventaire permet aussi de vérifier si les émissions rapportées annuellement respectent les plafonds annuels du budget carbone. Le territoire couvert par ses émissions est celui de l'ensemble de la collectivité montréalaise, c'est-à-dire de l'agglomération de Montréal. Les émissions de GES considérées sont donc attribuables aux 19 arrondissements de la ville de Montréal ainsi qu'aux 15 villes reconstituées présentes sur l'île.

En 2022, les émissions de la collectivité montréalaise s'élevaient à 11 179 kt éq. CO<sub>2</sub>, enregistrant une augmentation de 7 % par rapport à 2021. Cette augmentation importante est principalement attribuable à la hausse des déplacements à la suite de la pandémie de COVID-19. Notamment, les émissions liées au transport routier qui ont augmenté de 15 %. La reprise des activités économiques a également marqué les émissions de GES en 2022, avec une augmentation de 5 % des émissions produites par les industries manufacturières et la construction par rapport à l'année précédente.

Graphique 29 – Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise, 2022



L'inventaire des émissions de GES de la collectivité constitue le point de départ du budget climat de Montréal, sur lequel la modélisation est calibrée.

### 13.7. Modélisation des mesures d'atténuation

Afin d'évaluer comment l'agglomération de Montréal pourra respecter son budget carbone et ses cibles climatiques, le budget climat présente l'impact GES potentiel de ses engagements via la modélisation des trajectoires d'émissions. Un budget climat basé sur une modélisation aide à établir des priorités et à mettre en œuvre des actions efficaces, en plus d'identifier et de mettre en évidence les écarts par rapport

au budget carbone. Ces trajectoires sont d'ailleurs révisées régulièrement pour tenir compte des données disponibles et des efforts déployés par la collectivité montréalaise pour réduire les émissions<sup>1</sup>. Trois scénarios ont ainsi été modélisés afin de distinguer l'impact GES de différentes mesures :

1. Scénario des mesures des mises en œuvre
2. Scénario des mesures planifiées
3. Scénario des mesures supplémentaires à l'étude

### Scénario des mesures mises en œuvre

**Le scénario des mesures mises en œuvre** évalue la trajectoire la plus probable, sans action ou effort politique supplémentaire à ce qui est déjà mis en œuvre par les différents ordres de gouvernement, du niveau d'émissions de GES de la collectivité montréalaise, et ce, pour l'ensemble des secteurs inclus dans l'inventaire des émissions de GES. Les mesures comprises dans ce scénario sont, par exemple, la norme véhicules zéro émission (VZE), le programme Rénoclimat, le service rapide par bus (SRB) Pie IX et le REM de l'ouest.

Selon ce scénario, la collectivité montréalaise émettra 247 029 kt éq. CO<sub>2</sub> entre 2023 et 2050, en plus des 55 676 kt éq. CO<sub>2</sub> émises entre 2018 et 2022, selon l'inventaire le plus récent.

### Scénario des mesures planifiées

**Le scénario des mesures planifiées** évalue la trajectoire la plus probable associée aux mesures que la Ville s'est engagée à mettre en œuvre afin d'atténuer les émissions de la collectivité. Les mesures comprises dans le scénario des mesures planifiées sont les mesures définies et financées en date de 2024.

Selon les données modélisées, ces mesures accélèrent la réduction des émissions par rapport aux mesures déjà mises en œuvre, mais elles ne permettent pas d'atteindre les cibles de réduction, ni de respecter le budget carbone. La mise en œuvre réussie des politiques et engagements modélisés dans le scénario des mesures planifiées permettra de réduire les émissions de la collectivité montréalaise de 25 112 kt éq. CO<sub>2</sub> au total d'ici 2050. Les résultats sont présentés par secteur d'émissions de GES, soit le transport routier, les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels et les autres secteurs.

---

<sup>1</sup> Pour comprendre la méthodologie associée à la modélisation des trajectoires, voir l'annexe 10.

### Mesures planifiées — secteur du transport routier

Avec les mesures planifiées liées au secteur du transport routier (voir tableau suivant), la Ville pourrait atteindre une réduction de 2 735 kt éq. CO<sub>2</sub> des émissions totales estimées pour la période 2018-2050.

**Tableau 107 – Impact GES des mesures planifiées dans le secteur du transport routier**

(en kt éq. CO <sub>2</sub> )	Réduction du budget carbone (2018-2050)
Dans tous les quartiers, développer le transport collectif et actif, et favoriser l'autopartage, le taxi, et le covoiturage (action 11)	(263)
Privilégier et augmenter la proportion de véhicules électriques au centre-ville de Montréal (action 13)	(427)
Électrifier 100 % des autobus de la STM (action 14)	(1 907)
Décarboniser les déplacements professionnels des membres du personnel de la Ville (action 36)	(139)
<b>Total des mesures planifiées - transport routier</b>	<b>(2 735)</b>

En mai 2023, la Ville a indiqué son intention d'atteindre la carboneutralité des transports d'ici 2040, en annonçant du même coup une feuille de route en ce sens. Les émissions de GES attribuées au sous-secteur du transport routier représentent 3 878 kt éq. CO<sub>2</sub> en 2022, soit 31 % des émissions totales de GES de la collectivité montréalaise. D'après les données modélisées, les émissions annuelles de ce secteur sont estimées à 1 904 kt éq. CO<sub>2</sub> en 2050. La Ville a pour objectif de combler cet écart afin de respecter la carboneutralité en 2050.

### Mesures planifiées — secteur des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels

Avec les mesures planifiées (voir tableau suivant), la Ville prévoit une réduction de 18 499 kt éq. CO<sub>2</sub> dans les émissions attribuées aux secteurs des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels entre 2018 et 2050, malgré l'augmentation prévue de la population et de la superficie totale des bâtiments.

**Tableau 108 – Impact GES des mesures planifiées dans le secteur des bâtiments**

(en kt éq. CO <sub>2</sub> )	Réduction du budget carbone (2018-2050)
Adapter les règlements afin d'améliorer l'efficacité énergétique de tous les types de bâtiments (action 25)	(3 294)
Système de divulgation, cotation et performance des grands bâtiments (action 27)	(14 895)
Transformer 100 % du parc immobilier municipal en parc zéro carbone opérationnel (action 30)	(310)
<b>Total des mesures planifiées - bâtiments</b>	<b>(18 499)</b>

En 2022, les émissions annuelles de GES attribuées aux secteurs des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels représentaient 2 444 kt éq. CO<sub>2</sub>, soit près du quart des émissions totales de GES de la collectivité montréalaise. En plus des objectifs fixés dans le Plan climat, la Ville s'est engagée, en 2022, à atteindre zéro émission de GES des bâtiments sur son territoire d'ici 2040. D'après les données

modélisées, les émissions annuelles de ce secteur sont estimées à 951 kt éq. CO<sub>2</sub> en 2050. La Ville a pour objectif de combler cet écart afin de respecter la carboneutralité en 2050.

### Mesures planifiées — autres secteurs

Les mesures planifiées liées aux matières résiduelles et au verdissement ont également été modélisées. Elles incluent la plantation de 500 000 arbres, le remplacement des incinérateurs de la station d'épuration Jean-R. Marcotte et la mise en œuvre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles. Ces actions permettraient une réduction totale de 3 878 kt éq. CO<sub>2</sub> entre 2018 et 2050. D'après les données modélisées, les émissions annuelles des autres secteurs sont estimées à 3 307 kt éq. CO<sub>2</sub> en 2050. La Ville a pour objectif de combler cet écart afin de respecter la carboneutralité en 2050.

**Tableau 109 – Impact GES des mesures planifiées dans les autres secteurs**

(en kt éq. CO <sub>2</sub> )	Réduction du budget carbone (2018-2050)
Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres (action 20)	(281)
Remplacer les incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (action 37)	(1 412)
Réaliser les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (action 40)	(2 185)
<b>Total des mesures planifiées - autres mesures</b>	<b>(3 878)</b>

### Scénario des mesures supplémentaires à l'étude

Le scénario des mesures supplémentaires à l'étude vise à modéliser l'effet de nouvelles actions climatiques et l'effet de la planification ou de la révision de mesures existantes. Ce scénario présente une voie qui permettrait à la collectivité montréalaise d'éloigner le moment où le budget carbone sera épuisé et d'ainsi se rapprocher d'un potentiel respect du budget carbone. Selon ce scénario, l'écart entre les émissions et le budget carbone diminue de 2 667 kt éq. CO<sub>2</sub>. Ces mesures restent donc insuffisantes pour respecter le budget carbone.

Puisqu'un écart substantiel subsiste entre les mesures planifiées et les plafonds annuels du budget carbone, la Ville devra planifier davantage de mesures ou renforcer la portée de certaines d'entre elles au cours des prochaines années. Cette planification aura lieu notamment via le processus du budget climat et permettra potentiellement de réduire l'écart à combler en identifiant des mesures porteuses au fil des différents budgets climats.

La Ville amorce ces efforts en proposant la planification de trois mesures supplémentaires visant à réduire les émissions totales d'ici à 2050 et à démontrer l'exemplarité de la Ville. Ainsi, comme prévu dans le Plan climat, Montréal devra élaborer une stratégie pour que 25 % des livraisons se fassent sans émission de GES, favoriser l'aménagement de quartiers à échelle humaine et optimiser l'utilisation du parc de véhicules municipaux. Ces mesures ont été modélisées sous la section des mesures supplémentaires à l'étude puisqu'elles nécessitent un plan de mise en œuvre précis afin d'arriver à atteindre leurs cibles et objectifs respectifs. Ces interventions, combinées, permettraient une réduction additionnelle de 2 667 kt éq. CO<sub>2</sub> d'ici 2050.

**Tableau 110 – Impact GES des mesures supplémentaires à l'étude**

(en kt éq. CO <sub>2</sub> )	Réduction du budget carbone (2018-2050)
Élaborer une stratégie pour que 25 % des livraisons s'effectuent sans émission de GES (action 16)	(941)
Favoriser l'aménagement de quartiers à échelle humaine (action 17)	(1 722)
Optimiser l'usage du parc de véhicules municipaux (action 35)	(4)
<b>Total des mesures supplémentaires à l'étude</b>	<b>(2 667)</b>

**Résultats de la modélisation**

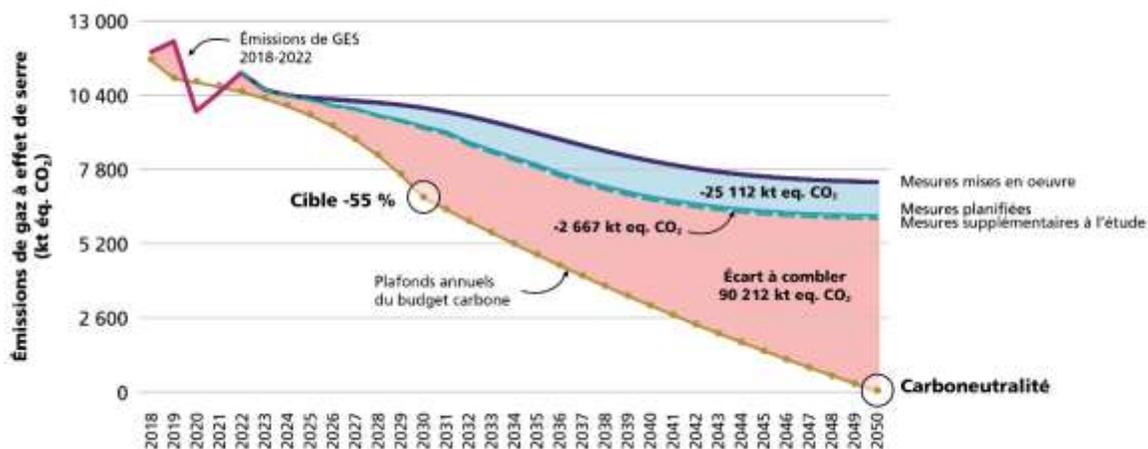
Ainsi, selon les mesures planifiées du Plan climat (voir tableau suivant), une baisse de 25 112 kt éq. CO<sub>2</sub> est projetée dans le budget carbone entre 2018 et 2050. En y ajoutant les mesures supplémentaires à l'étude, la réduction potentielle atteint 27 779 kt éq. CO<sub>2</sub>.

**Tableau 111 – Impact GES total des mesures modélisées**

(en kt éq. CO <sub>2</sub> )	Réduction du budget carbone (2018-2050)
Mesures planifiées - secteur du transport routier	(2 735)
Mesures planifiées - secteur des bâtiments	(18 499)
Mesures planifiées - autres secteurs	(3 878)
<b>Sous-total - mesures planifiées</b>	<b>(25 112)</b>
Mesures supplémentaires à l'étude	(2 667)
<b>Sous-total - mesures supplémentaires à l'étude</b>	<b>(2 667)</b>
<b>Impact GES total des mesures modélisées</b>	<b>(27 779)</b>

Bien que cette réduction soit une importante démonstration de l'engagement de la Ville de Montréal et de l'ensemble de la collectivité montréalaise envers la réduction des émissions, la modélisation montre un écart de 90 212 kt éq. CO<sub>2</sub> à combler d'ici 2050. Ainsi, malgré la baisse anticipée de 60 % des émissions de GES par rapport à 1990, la collectivité montréalaise émettra toujours 6 038 kt éq. CO<sub>2</sub> en 2050. La Ville a pour objectif avec l'aide de ses partenaires et de la collectivité montréalaise de combler ces écarts afin de respecter le budget carbone entre 2018 et 2050.

**Graphique 30 – Trajectoire des émissions de GES de l'action climatique de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO<sub>2</sub>)**



Dans le scénario des mesures planifiées, la collectivité montréalaise épuiserait complètement son budget carbone pour la période 2018-2050 dès 2036. En 2050, les GES émis par la collectivité durant cette période dépasseraient de 92 880 kt éq. CO<sub>2</sub> le budget carbone total, soit un dépassement de 50 %. Dans le scénario des mesures supplémentaires à l'étude, la Ville épuiserait son budget carbone dès 2037, alors que les émissions dépasseraient de 90 212 kt éq. CO<sub>2</sub> le budget carbone total, soit un dépassement de 49 % (voir tableau suivant).

**Tableau 112 – Dépassement du budget carbone selon les scénarios de modélisation**

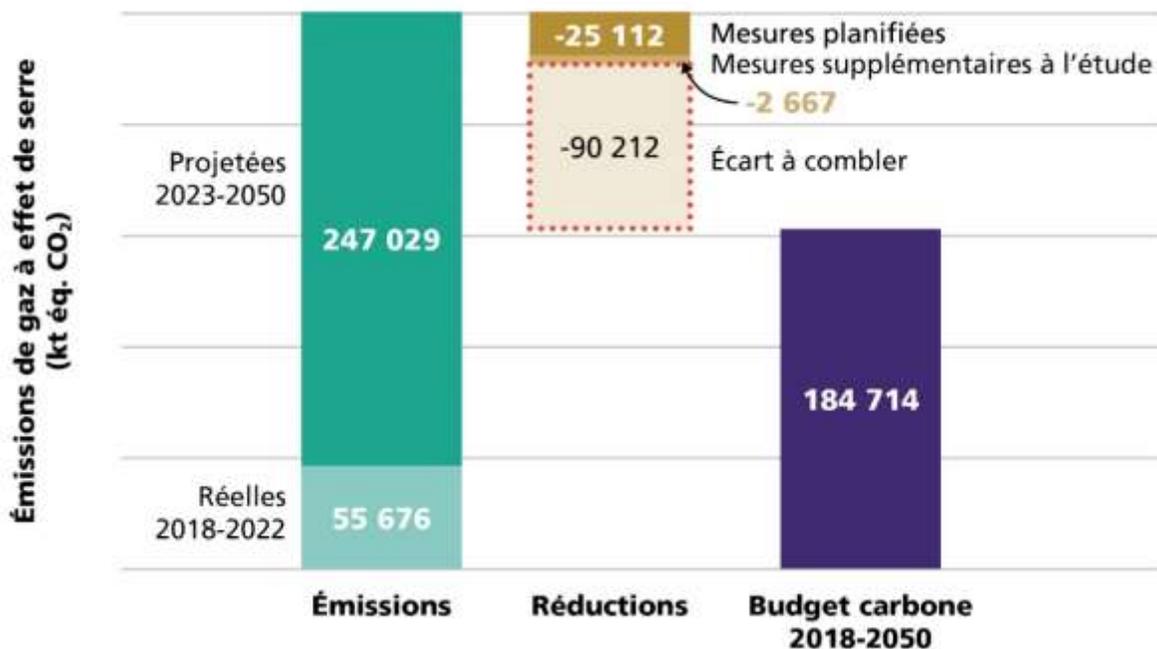
Scénarios	Dépassement du budget		d'épuisement du budget carbone
	(en kt éq. CO <sub>2</sub> )	(en %)	
Mesures mises en œuvre	117 992	64%	2035
Mesures planifiées	92 880	50%	2036
Mesures supplémentaires à l'étude	90 212	49%	2037

### Analyse des écarts

Afin de respecter le budget carbone de 184 714 kt éq. CO<sub>2</sub> établi pour la période 2018-2050, la collectivité montréalaise devra identifier davantage de mesures ou renforcer les mesures planifiées dans le but de combler l'écart de GES émis sur son territoire. En effet, ayant émis 55 676 kt éq. CO<sub>2</sub> entre 2018 et 2022 et prévoyant émettre 247 029 kt éq. CO<sub>2</sub> entre 2023 et 2050, les mesures planifiées ainsi que les mesures supplémentaires à l'étude ne permettent de réduire respectivement les émissions que de 25 112 kt éq. CO<sub>2</sub> et de 2 667 kt éq. CO<sub>2</sub>. Il reste donc un écart à combler de 90 212 kt éq. CO<sub>2</sub>.

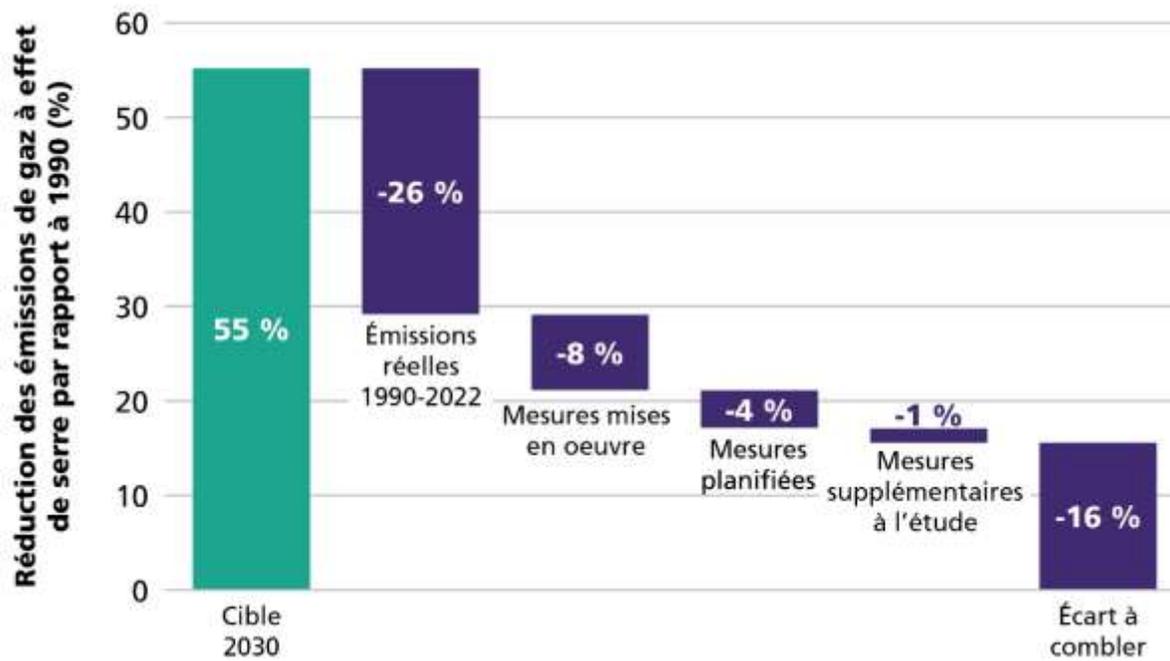
La Ville a pour objectif avec l'aide de ses partenaires et de la collectivité montréalaise de combler cet écart.

Graphique 31 – Analyse des écarts par rapport au budget carbone 2018-2050



En prenant en compte les mesures déjà mises en œuvre, les mesures planifiées et les mesures supplémentaires à l'étude, l'écart à combler par rapport aux cibles est de 16 % en 2030 (voir le graphique suivant) et de 40 % en 2050.

Graphique 32 – Atteinte de la cible 2030 par rapport à 1990



La modélisation et l'évaluation des écarts permettront en ce sens à la Ville de Montréal d'ajuster les mesures planifiées et d'en planifier de nouvelles afin de respecter ses cibles et son budget carbone.

### 13.8. Prochaines étapes

En plus de présenter l'évaluation des dépenses énergétiques du budget de fonctionnement de la Ville, le budget climat présentera l'évaluation de l'alignement des dépenses en lien avec son approvisionnement en biens et services au cours des prochaines années.

Pour combler l'écart entre les mesures planifiées et les plafonds annuels tirés du budget carbone, la Ville avec ses partenaires devra renforcer les mesures de l'actuel Plan climat 2020-2030 et identifier de nouvelles mesures pour respecter ses engagements de carboneutralité en 2050.

La modélisation sera aussi élargie en y ajoutant les mesures du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) ayant une incidence sur la réduction des émissions de GES.

À terme, le périmètre du budget climat pourrait aussi être étendu pour inclure les émissions liées à la consommation de biens et de services.

Graduellement, le test climat deviendra l'outil utilisé par les unités administratives dans le cadre du budget climat qui influencera la conception des projets et des programmes, en plus de fournir les informations nécessaires à une prise de décisions cohérentes et éclairées. Sous forme de questionnaire, cet outil guidera ceux qui l'utilisent vers des décisions, des programmes et des projets cohérents avec les objectifs climatiques, autant en matière d'atténuation que d'adaptation. Cette nouvelle version du test climat sera progressivement déployée.

### 13.9. Incertitudes relatives aux trajectoires

Ce deuxième budget climat reflète un engagement envers la transparence et demeure un travail en constante évolution. Cet exercice comporte plusieurs défis, notamment les incertitudes inhérentes aux inventaires des émissions de GES, aux trajectoires et à l'évaluation des impacts des mesures planifiées.

Les résultats présentés reposent sur les données disponibles et l'état actuel des connaissances en matière d'évaluation et de projection des émissions de GES. En l'absence de données robustes ou précises, les meilleures informations disponibles et des hypothèses crédibles et pertinentes ont été utilisées pour modéliser les scénarios climatiques. Ainsi, chaque année, les résultats de la modélisation peuvent différer et sont donc difficilement comparables d'une année à l'autre.



# Annexes



## Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements

### Services administratifs

Tableau 113 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Services administratifs</b>							
<b>Services de la direction générale</b>							
Direction générale	17 652,8	20 275,7	20 073,3	25 823,7	27 254,5	24 350,0	24 211,6
Finances et évaluation foncière	63 676,5	66 614,0	69 733,2	72 361,9	80 222,1	72 914,3	80 426,5
Planification stratégique et performance organisationnelle	13 193,0	13 280,4	15 814,7	15 100,0	20 128,9	9 596,1	9 193,3
Ressources humaines et communications	69 420,2	69 367,4	73 111,5	74 880,3	80 011,9	79 111,4	79 325,4
<b>Autres services administratifs</b>	10 737,5	11 251,4	11 192,2	12 250,3	17 510,2	17 449,3	21 571,5
<b>Total – Services administratifs</b>	<b>174 680,0</b>	<b>180 788,9</b>	<b>189 924,9</b>	<b>200 416,2</b>	<b>225 127,6</b>	<b>203 421,1</b>	<b>214 728,3</b>

Tableau 114 – Autres services administratifs

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Autres services administratifs</b>							
Bureau de l'inspecteur général	4 508,2	4 274,3	4 505,0	4 828,0	5 327,4	7 230,4	7 527,9
Bureau du vérificateur général	5 558,6	5 941,7	5 579,8	6 276,5	7 375,8	7 375,8	7 673,3
Commission de la fonction publique de Montréal	586,7	948,2	1 016,8	1 080,5	2 361,7	2 008,4	2 412,5
Office de consultation publique de Montréal	-	-	-	-	2 335,5	-	3 095,6
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	84,0	87,2	90,6	65,3	109,8	834,7	862,2
<b>Total – Autres services administratifs</b>	<b>10 737,5</b>	<b>11 251,4</b>	<b>11 192,2</b>	<b>12 250,3</b>	<b>17 510,2</b>	<b>17 449,3</b>	<b>21 571,5</b>

Tableau 115 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	10 854,0	12 047,4	12 173,0	16 541,0	16 129,6	15 336,0	16 055,5
Cotisations de l'employeur	2 728,7	2 921,8	3 130,9	4 132,9	3 865,1	3 726,6	4 020,2
Transport et communications	219,4	360,6	446,6	591,6	578,8	653,6	378,1
Services professionnels	969,8	734,6	614,5	462,3	1 132,8	568,2	322,5
Services techniques et autres	1 777,9	2 136,8	1 995,0	1 987,9	3 156,0	2 830,1	2 440,4
Location, entretien et réparation	62,3	49,3	79,1	80,9	52,3	89,5	64,2
Biens non durables	74,8	53,8	423,4	89,4	206,7	293,0	221,0
Biens durables	18,9	18,8	33,6	22,4	24,3	7,3	11,0
Contributions à des organismes	944,6	2 068,5	1 159,4	1 897,5	2 070,7	807,5	659,4
Autres	2,4	(115,9)	17,8	17,8	38,2	38,2	39,3
<b>Total</b>	<b>17 652,8</b>	<b>20 275,7</b>	<b>20 073,3</b>	<b>25 823,7</b>	<b>27 254,5</b>	<b>24 350,0</b>	<b>24 211,6</b>

Tableau 116 – Finances et évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	42 568,0	42 767,0	44 653,6	45 357,8	46 966,7	47 194,6	49 262,1
Cotisations de l'employeur	11 115,8	10 892,8	11 946,0	12 275,7	11 850,3	11 919,1	12 757,2
Transport et communications	1 363,1	1 320,8	1 884,6	1 495,7	1 649,4	1 742,9	2 085,6
Services professionnels	1 498,7	1 574,1	1 556,9	2 047,4	2 522,1	2 434,9	3 103,3
Services techniques et autres	3 423,5	4 637,2	5 885,0	7 016,6	12 976,9	5 534,3	5 815,4
Location, entretien et réparation	75,1	83,8	82,2	68,9	72,8	108,8	91,2
Biens non durables	110,9	112,9	105,2	97,0	130,2	95,1	100,4
Biens durables	256,3	67,2	87,9	44,0	46,1	90,1	84,2
Autres	3 265,1	5 158,2	3 531,8	3 958,8	4 007,6	3 794,5	7 127,1
<b>Total</b>	<b>63 676,5</b>	<b>66 614,0</b>	<b>69 733,2</b>	<b>72 361,9</b>	<b>80 222,1</b>	<b>72 914,3</b>	<b>80 426,5</b>

Tableau 117 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	5 217,0	4 365,8	4 680,1	5 438,3	4 980,7	5 725,3	5 850,4
Cotisations de l'employeur	1 210,5	997,7	1 135,5	1 339,6	1 196,1	1 351,5	1 439,0
Transport et communications	33,5	54,8	62,3	38,6	48,9	31,0	22,0
Services professionnels	1 290,3	1 390,9	1 388,0	1 441,2	4 900,5	1 344,1	1 315,3
Services techniques et autres	100,0	115,7	114,4	49,9	509,2	1 039,4	461,8
Location, entretien et réparation	0,5	0,1	3,8	1,0	2,6	-	-
Biens non durables	33,8	16,9	19,5	29,1	40,0	34,8	34,8
Biens durables	2,5	3,9	0,9	0,5	-	-	-
Contributions à des organismes	5 371,7	6 334,6	8 410,2	6 761,8	8 450,9	70,0	70,0
Autres	(66,8)	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>13 193,0</b>	<b>13 280,4</b>	<b>15 814,7</b>	<b>15 100,0</b>	<b>20 128,9</b>	<b>9 596,1</b>	<b>9 193,3</b>

Tableau 118 – Ressources humaines et communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	48 250,4	48 525,0	50 609,1	51 219,9	54 476,2	53 076,3	53 998,0
Cotisations de l'employeur	12 508,5	12 323,0	13 243,5	13 712,7	13 825,1	13 430,4	14 026,6
Transport et communications	3 315,6	3 300,6	3 209,0	3 166,9	4 045,7	3 243,6	2 941,0
Services professionnels	2 784,3	2 860,9	3 034,8	3 446,9	3 639,8	4 588,7	4 427,0
Services techniques et autres	1 559,6	1 414,4	1 490,8	1 776,5	2 183,6	3 073,8	2 228,0
Location, entretien et réparation	25,9	17,8	25,2	93,2	153,0	140,7	151,1
Biens non durables	1 416,9	1 391,6	1 439,0	1 402,2	1 382,0	1 489,1	1 474,1
Biens durables	28,8	34,1	60,0	52,0	74,0	68,8	79,6
Contributions à des organismes	50,0	-	-	-	232,5	-	-
Autres	(519,8)	(500,0)	0,1	10,0	-	-	-
<b>Total</b>	<b>69 420,2</b>	<b>69 367,4</b>	<b>73 111,5</b>	<b>74 880,3</b>	<b>80 011,9</b>	<b>79 111,4</b>	<b>79 325,4</b>

**Tableau 119 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	3 319,6	3 014,8	3 252,0	3 490,0	3 388,0	3 943,5	4 189,0
Cotisations de l'employeur	801,3	711,3	794,4	847,6	824,0	971,5	1 054,2
Transport et communications	29,2	41,9	74,1	66,6	101,5	109,0	101,5
Services professionnels	210,6	231,7	141,0	165,9	604,6	1 871,6	1 802,8
Services techniques et autres	100,7	92,2	109,9	94,5	219,5	212,0	212,6
Location, entretien et réparation	14,5	17,0	22,3	39,3	56,3	50,3	50,3
Biens non durables	21,8	43,8	33,1	74,3	95,5	42,5	87,5
Biens durables	10,5	121,6	78,2	49,8	38,0	30,0	30,0
<b>Total</b>	<b>4 508,2</b>	<b>4 274,3</b>	<b>4 505,0</b>	<b>4 828,0</b>	<b>5 327,4</b>	<b>7 230,4</b>	<b>7 527,9</b>

**Tableau 120 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	3 990,3	4 177,1	3 965,8	4 491,3	5 011,2	5 011,2	4 683,1
Cotisations de l'employeur	945,1	942,1	964,0	1 064,1	1 118,2	1 118,2	1 077,4
Transport et communications	17,3	17,6	20,5	20,0	31,0	31,0	23,0
Services professionnels	429,4	621,4	422,9	401,4	969,4	979,4	1 547,8
Services techniques et autres	100,8	65,3	67,7	111,4	121,0	111,0	146,0
Location, entretien et réparation	10,0	12,3	26,7	13,0	18,0	18,0	38,0
Biens non durables	65,7	105,9	112,2	175,3	107,0	107,0	158,0
<b>Total</b>	<b>5 558,6</b>	<b>5 941,7</b>	<b>5 579,8</b>	<b>6 276,5</b>	<b>7 375,8</b>	<b>7 375,8</b>	<b>7 673,3</b>

**Tableau 121 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	222,3	453,1	506,6	550,0	1 250,6	1 169,1	1 482,3
Cotisations de l'employeur	51,7	107,0	130,4	139,4	311,5	289,7	380,4
Transport et communications	0,9	56,8	19,6	25,9	39,9	53,1	52,1
Services professionnels	278,5	302,2	324,2	320,4	657,8	397,0	398,0
Services techniques et autres	26,6	24,7	26,8	24,5	70,2	70,0	70,2
Location, entretien et réparation	3,3	1,1	1,6	3,9	11,5	11,5	11,5
Biens non durables	2,2	(0,2)	0,6	6,6	8,2	8,0	8,0
Biens durables	1,2	3,5	7,0	9,8	12,0	10,0	10,0
<b>Total</b>	<b>586,7</b>	<b>948,2</b>	<b>1 016,8</b>	<b>1 080,5</b>	<b>2 361,7</b>	<b>2 008,4</b>	<b>2 412,5</b>

**Tableau 122 – Office de consultation publique de Montréal – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	-	-	-	-	904,4	-	1 090,4
Cotisations de l'employeur	-	-	-	-	65,4	-	279,7
Transport et communications	-	-	-	-	94,3	-	241,5
Services professionnels	-	-	-	-	622,7	-	713,9
Services techniques et autres	-	-	-	-	251,4	-	396,2
Location, entretien et réparation	-	-	-	-	336,3	-	317,9
Biens non durables	-	-	-	-	29,0	-	36,0
Biens durables	-	-	-	-	32,0	-	20,0
<b>Total</b>	-	-	-	-	<b>2 335,5</b>	-	<b>3 095,6</b>

Note : En date du 8 juin 2024, administrativement, l'OCPM est devenu un service de la ville. Dans le tableau ci-dessus la prévision des dépenses de l'année 2024 correspond aux dépenses effectuées après le 8 juin 2024 par l'OCPM. La prévision des dépenses de l'OCPM avant le 8 juin 2024 est présentée au tableau 39.

**Tableau 123 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	67,7	71,4	72,7	48,7	78,4	203,6	218,0
Cotisations de l'employeur	15,4	15,8	17,1	14,7	16,4	51,6	57,5
Transport et communications	-	-	-	-	-	12,7	8,7
Services professionnels	-	-	-	-	-	150,7	150,7
Services techniques et autres	0,9	-	0,8	1,9	7,5	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	-	-	-	-	-	4,0	4,0
Biens non durables	-	-	-	-	7,5	375,6	386,8
Biens durables	-	-	-	-	-	21,6	21,6
<b>Total</b>	<b>84,0</b>	<b>87,2</b>	<b>90,6</b>	<b>65,3</b>	<b>109,8</b>	<b>834,7</b>	<b>862,2</b>

## Habitation et économie

**Tableau 124 – Habitation et économie – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Habitation et économie</b>							
Approvisionnement	28 224,4	27 774,1	31 607,4	33 887,6	35 054,1	34 815,4	38 293,6
Développement économique	92 840,9	121 437,5	84 735,6	113 260,0	215 361,3	84 749,8	83 175,1
Habitation	89 605,4	145 850,5	118 358,9	161 160,0	285 394,7	183 660,1	229 358,1
Stratégie immobilière	62 481,1	60 664,7	61 925,3	57 800,2	61 844,8	61 454,2	63 476,8
<b>Total – Habitation et économie</b>	<b>273 151,8</b>	<b>355 726,8</b>	<b>296 627,2</b>	<b>366 107,8</b>	<b>597 654,9</b>	<b>364 679,5</b>	<b>414 303,6</b>

**Tableau 125 – Approvisionnement – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	20 504,0	20 850,9	21 924,3	23 266,4	24 388,9	24 166,1	26 484,0
Cotisations de l'employeur	5 507,9	5 382,0	6 151,6	6 511,2	6 297,1	6 281,2	7 058,9
Transport et communications	190,2	200,7	221,3	252,7	265,9	251,0	262,0
Services professionnels	197,5	319,0	377,7	317,4	175,8	245,2	190,2
Services techniques et autres	2 189,6	1 385,1	2 347,8	3 263,2	3 357,1	3 143,5	3 772,3
Location, entretien et réparation	12,4	6,6	16,5	30,7	49,6	56,7	31,6
Biens non durables	275,8	113,0	225,9	161,1	129,9	368,4	184,0
Biens durables	24,0	23,8	55,2	20,5	90,7	14,2	21,5
Autres	(677,0)	(507,0)	287,1	64,4	299,1	289,1	289,1
<b>Total</b>	<b>28 224,4</b>	<b>27 774,1</b>	<b>31 607,4</b>	<b>33 887,6</b>	<b>35 054,1</b>	<b>34 815,4</b>	<b>38 293,6</b>

**Tableau 126 – Développement économique – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	7 372,4	8 489,9	8 206,3	8 609,9	8 123,9	7 721,2	7 474,5
Cotisations de l'employeur	1 807,6	2 006,9	2 078,8	2 148,8	2 033,0	1 857,3	1 854,4
Transport et communications	357,0	718,6	879,7	549,5	776,9	1 018,6	180,9
Services professionnels	4 248,0	5 287,7	4 019,6	3 585,8	4 901,0	3 965,9	2 156,8
Services techniques et autres	742,4	804,3	633,9	929,9	14 605,1	638,2	730,5
Location, entretien et réparation	3,4	0,1	28,4	35,0	71,1	15,1	4,0
Biens non durables	82,5	34,6	329,5	78,7	33,9	26,0	9,5
Biens durables	113,4	(17,5)	158,5	269,9	243,5	21,4	10,0
Contributions à des organismes	78 099,1	104 112,9	68 400,9	97 052,5	184 572,9	69 481,1	70 754,5
Autres	15,1	-	-	-	-	5,0	-
<b>Total</b>	<b>92 840,9</b>	<b>121 437,5</b>	<b>84 735,6</b>	<b>113 260,0</b>	<b>215 361,3</b>	<b>84 749,8</b>	<b>83 175,1</b>

Tableau 127 – Habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	8 566,1	9 503,5	9 862,3	10 965,8	11 801,2	12 458,6	13 616,4
Cotisations de l'employeur	2 240,7	2 383,9	2 643,6	2 880,3	2 894,8	3 111,6	3 521,2
Transport et communications	44,6	98,2	83,9	77,1	136,9	139,0	386,8
Services professionnels	556,0	797,6	666,0	869,4	923,7	2 081,4	1 666,6
Services techniques et autres	123,4	117,6	78,3	134,2	1 765,4	156,2	155,4
Location, entretien et réparation	2,4	18,8	0,5	79,2	261,1	13,9	13,9
Biens non durables	44,2	39,8	28,6	27,4	41,0	41,0	41,0
Biens durables	48,1	18,1	7,9	2 605,1	9 206,0	30,0	30,0
Contributions à des organismes	78 065,7	132 875,6	104 987,8	141 789,5	258 364,6	165 628,4	209 926,8
Autres	(85,8)	(2,6)	-	1 732,0	-	-	-
<b>Total</b>	<b>89 605,4</b>	<b>145 850,5</b>	<b>118 358,9</b>	<b>161 160,0</b>	<b>285 394,7</b>	<b>183 660,1</b>	<b>229 358,1</b>

Tableau 128 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	9 252,4	7 629,6	6 424,3	6 014,4	6 771,1	7 258,8	7 519,7
Cotisations de l'employeur	2 565,4	1 969,6	1 700,4	1 617,0	1 743,3	1 766,9	1 905,1
Transport et communications	112,7	10,2	37,0	55,1	65,9	107,2	93,7
Services professionnels	15,3	97,8	105,9	56,7	401,9	701,9	866,1
Services techniques et autres	168,4	180,6	73,6	183,9	227,5	149,8	146,1
Location, entretien et réparation	49 947,7	49 681,6	47 247,0	49 658,6	50 821,9	51 382,2	51 090,8
Biens non durables	354,3	784,5	0,5	9,1	42,8	49,0	24,0
Biens durables	64,9	17,6	4,7	4,3	20,4	38,4	38,4
Frais de financement	-	-	-	201,0	1 750,0	-	1 792,9
Remboursement de la dette à long terme	-	-	-	0,1	-	-	-
Contributions à des organismes	-	-	6 331,9	-	-	-	-
Autres	-	293,2	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>62 481,1</b>	<b>60 664,7</b>	<b>61 925,3</b>	<b>57 800,2</b>	<b>61 844,8</b>	<b>61 454,2</b>	<b>63 476,8</b>

## Qualité de vie

**Tableau 129 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Qualité de vie</b>							
Culture	62 181,0	62 804,5	64 495,5	68 531,6	76 417,8	73 926,7	73 929,5
Diversité et inclusion sociale	34 310,6	34 648,9	42 962,7	47 563,5	48 740,6	41 123,7	43 161,8
Environnement	168 952,7	149 070,8	173 066,3	206 751,3	211 145,3	215 042,5	223 730,3
Espace pour la vie	59 161,6	69 444,6	81 227,9	82 694,2	91 202,5	87 304,5	90 909,9
<b>Total – Qualité de vie</b>	<b>324 605,9</b>	<b>315 968,8</b>	<b>361 752,4</b>	<b>405 540,6</b>	<b>427 506,2</b>	<b>417 397,4</b>	<b>431 731,5</b>

**Tableau 130 – Culture – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	12 784,8	13 180,7	14 101,5	14 870,0	15 261,6	15 017,3	15 512,2
Cotisations de l'employeur	3 386,5	3 314,4	3 753,8	3 930,3	3 859,2	3 809,3	4 030,5
Transport et communications	80,4	139,3	334,3	235,5	352,9	349,2	336,7
Services professionnels	3 822,8	3 986,0	3 777,0	4 213,5	830,7	5 380,1	1 235,6
Services techniques et autres	2 870,9	2 941,0	3 460,8	4 534,8	10 704,2	3 480,9	8 235,3
Location, entretien et réparation	40,4	72,7	169,7	225,5	501,6	392,3	595,7
Biens non durables	7 970,7	9 277,1	7 980,5	7 937,2	8 038,1	7 916,5	7 918,1
Biens durables	67,1	215,7	124,8	188,3	132,8	108,3	108,3
Contributions à des organismes	31 157,4	29 677,6	30 722,4	32 396,6	36 736,7	37 472,8	35 957,1
Autres	-	-	70,7	(0,1)	-	-	-
<b>Total</b>	<b>62 181,0</b>	<b>62 804,5</b>	<b>64 495,5</b>	<b>68 531,6</b>	<b>76 417,8</b>	<b>73 926,7</b>	<b>73 929,5</b>

**Tableau 131 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	5 304,0	5 650,1	6 306,3	7 276,6	7 367,7	7 207,2	7 396,0
Cotisations de l'employeur	1 329,3	1 370,5	1 622,1	1 833,9	1 774,8	1 726,3	1 825,1
Transport et communications	412,4	79,1	62,9	359,5	241,8	44,2	82,4
Services professionnels	1 655,7	2 321,5	4 285,4	6 457,8	8 499,1	2 270,6	2 623,1
Services techniques et autres	352,3	535,5	449,4	1 150,8	1 757,0	8 175,7	8 102,2
Location, entretien et réparation	1,3	-	35,7	161,4	55,2	13,0	52,6
Biens non durables	28,6	45,1	62,6	84,3	52,6	62,7	72,7
Biens durables	4,4	(0,1)	-	-	20,0	-	20,0
Contributions à des organismes	24 713,4	24 295,8	30 138,3	30 243,3	28 972,4	21 624,0	22 987,7
Autres	509,2	351,4	-	(4,1)	-	-	-
<b>Total</b>	<b>34 310,6</b>	<b>34 648,9</b>	<b>42 962,7</b>	<b>47 563,5</b>	<b>48 740,6</b>	<b>41 123,7</b>	<b>43 161,8</b>

Tableau 132 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	18 272,0	18 393,4	19 513,9	19 862,2	21 342,9	21 805,6	24 236,2
Cotisations de l'employeur	4 863,3	4 705,0	5 383,0	5 459,3	5 527,6	5 659,8	6 394,0
Transport et communications	341,6	423,3	324,2	333,0	615,6	1 918,7	3 488,9
Services professionnels	2 427,2	1 264,3	393,6	580,1	825,0	831,6	891,6
Services techniques et autres	127 241,4	126 204,5	136 644,2	169 145,9	182 565,8	184 462,2	186 334,0
Location, entretien et réparation	759,5	960,6	1 314,6	1 425,4	2 039,6	2 197,7	2 988,1
Biens non durables	1 105,2	1 301,7	1 291,5	1 356,9	1 873,3	1 954,5	4 729,3
Biens durables	28 274,8	5 898,5	5 619,0	2 997,5	2 356,2	2 461,7	2 235,0
Contributions à des organismes	25,0	28,0	82,8	45,9	(47,1)	164,3	164,3
Autres	(14 357,3)	(10 108,5)	2 499,5	5 545,1	(5 953,6)	(6 413,6)	(7 731,1)
<b>Total</b>	<b>168 952,7</b>	<b>149 070,8</b>	<b>173 066,3</b>	<b>206 751,3</b>	<b>211 145,3</b>	<b>215 042,5</b>	<b>223 730,3</b>

Tableau 133 – Espace pour la vie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	22 669,9	26 472,5	30 922,5	32 371,8	31 669,1	31 076,5	32 380,8
Cotisations de l'employeur	6 091,6	6 758,6	8 238,3	8 597,2	8 853,9	9 768,7	10 115,1
Transport et communications	1 278,1	1 459,1	2 065,2	2 019,0	3 012,1	1 912,8	2 201,2
Services professionnels	1 479,5	3 293,2	3 409,3	2 188,0	1 594,4	4 381,4	1 046,1
Services techniques et autres	8 306,5	9 828,1	12 201,7	12 830,6	17 541,9	12 517,6	15 675,6
Location, entretien et réparation	157,0	238,1	241,8	261,3	383,8	177,3	177,4
Biens non durables	2 872,6	3 622,0	4 923,6	4 643,2	5 485,7	5 642,7	5 574,1
Biens durables	392,6	463,9	783,1	722,6	1 335,7	580,6	703,6
Frais de financement	6 388,6	6 530,7	6 610,0	6 471,5	7 494,6	7 494,6	8 101,9
Remboursement de la dette à long terme	9 065,7	10 435,9	11 358,1	11 895,6	13 169,3	13 169,3	14 351,1
Contributions à des organismes	490,7	457,0	517,0	621,8	662,0	583,0	583,0
Autres	(31,2)	(114,5)	(42,7)	71,6	-	-	-
<b>Total</b>	<b>59 161,6</b>	<b>69 444,6</b>	<b>81 227,9</b>	<b>82 694,2</b>	<b>91 202,5</b>	<b>87 304,5</b>	<b>90 909,9</b>

## Sécurité urbaine et conformité

Tableau 134 – Sécurité urbaine et conformité– Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Sécurité urbaine et conformité</b>							
Affaires juridiques	60 647,5	66 917,3	68 431,8	69 336,5	74 866,3	73 316,5	75 471,9
Greffe	29 360,1	47 359,7	30 067,4	32 430,8	34 815,1	35 619,3	54 883,1
	<b>90 007,6</b>	<b>114 277,0</b>	<b>98 499,2</b>	<b>101 767,3</b>	<b>109 681,4</b>	<b>108 935,8</b>	<b>130 355,0</b>
<b>Services de sécurité publique</b>							
Police	708 697,7	745 573,3	805 095,8	819 026,7	874 469,2	820 944,4	824 310,1
Sécurité incendie	427 570,2	390 747,3	389 166,1	408 588,1	413 428,8	393 144,6	408 586,6
	<b>1 136 267,9</b>	<b>1 136 320,6</b>	<b>1 194 261,9</b>	<b>1 227 614,8</b>	<b>1 287 898,0</b>	<b>1 214 089,0</b>	<b>1 232 896,7</b>
<b>Total – Sécurité urbaine et conformité</b>	<b>1 226 275,5</b>	<b>1 250 597,6</b>	<b>1 292 761,1</b>	<b>1 329 382,1</b>	<b>1 397 579,4</b>	<b>1 323 024,8</b>	<b>1 363 251,7</b>

Tableau 135 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	41 804,8	46 334,4	45 932,4	47 759,8	52 244,4	49 957,3	42 455,7
Cotisations de l'employeur	10 383,0	10 938,6	11 735,1	11 705,8	11 951,0	11 705,4	10 385,8
Transport et communications	1 209,9	1 706,5	2 186,2	1 752,2	2 354,7	2 442,3	1 932,1
Services professionnels	2 480,7	2 275,1	2 500,3	2 037,0	1 990,2	1 955,1	14 475,9
Services techniques et autres	4 206,7	4 755,5	5 222,5	5 322,5	5 324,9	6 536,4	5 528,4
Location, entretien et réparation	105,9	250,0	204,9	177,2	191,7	129,8	129,8
Biens non durables	309,2	452,1	471,9	417,1	311,9	395,1	378,1
Biens durables	137,3	169,4	156,1	143,1	487,5	185,1	176,1
Contributions à des organismes	10,0	10,0	15,0	17,7	10,0	10,0	10,0
Autres	-	25,7	7,4	4,1	-	-	-
<b>Total</b>	<b>60 647,5</b>	<b>66 917,3</b>	<b>68 431,8</b>	<b>69 336,5</b>	<b>74 866,3</b>	<b>73 316,5</b>	<b>75 471,9</b>

Tableau 136 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	21 382,1	26 466,0	22 068,1	24 110,9	24 627,6	25 192,8	31 531,0
Cotisations de l'employeur	6 569,7	6 728,3	6 696,0	6 804,2	7 183,2	7 422,1	8 326,8
Transport et communications	215,5	2 462,5	258,3	255,7	453,1	401,6	3 057,6
Services professionnels	458,2	614,9	299,3	308,4	510,8	560,5	1 060,5
Services techniques et autres	369,7	7 794,0	352,7	533,2	1 492,5	1 500,2	8 536,2
Location, entretien et réparation	229,9	2 368,1	245,8	316,4	301,3	269,9	1 727,8
Biens non durables	92,8	563,2	93,0	69,1	174,9	221,1	522,1
Biens durables	52,5	362,7	39,2	31,5	22,5	11,1	81,1
Contributions à des organismes	5,0	-	5,0	-	40,0	40,0	40,0
Autres	(15,3)	-	10,0	1,4	9,2	-	-
<b>Total</b>	<b>29 360,1</b>	<b>47 359,7</b>	<b>30 067,4</b>	<b>32 430,8</b>	<b>34 815,1</b>	<b>35 619,3</b>	<b>54 883,1</b>

Tableau 137 – Police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	552 659,0	570 550,3	613 800,2	635 441,8	668 464,3	633 520,8	637 946,5
Cotisations de l'employeur	134 836,8	150 776,5	157 627,1	150 799,3	162 893,7	150 201,7	150 216,3
Transport et communications	2 018,8	2 704,2	3 776,9	3 657,7	3 744,9	2 920,7	2 824,0
Services professionnels	1 220,3	1 097,4	1 175,0	1 055,6	1 444,0	1 475,5	1 363,3
Services techniques et autres	3 902,1	5 188,6	6 837,4	8 164,0	14 023,5	11 100,8	9 632,6
Location, entretien et réparation	2 173,3	2 111,5	3 370,1	2 947,2	4 629,5	2 529,8	3 157,8
Biens non durables	7 222,7	7 612,6	9 352,0	9 297,0	11 311,2	11 151,6	10 733,3
Biens durables	1 644,8	1 736,1	4 317,5	2 658,2	2 781,5	2 888,4	2 624,7
Contributions à des organismes	4 850,1	4 769,7	4 796,6	4 992,4	5 175,1	5 155,1	5 811,6
Autres	(1 830,2)	(973,6)	43,0	13,5	1,5	-	-
<b>Total</b>	<b>708 697,7</b>	<b>745 573,3</b>	<b>805 095,8</b>	<b>819 026,7</b>	<b>874 469,2</b>	<b>820 944,4</b>	<b>824 310,1</b>

Tableau 138 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	267 431,5	282 049,4	287 192,1	303 672,1	301 734,7	302 189,7	310 328,1
Cotisations de l'employeur	68 600,1	68 177,1	75 634,2	78 562,3	75 274,5	75 196,4	80 132,1
Transport et communications	2 505,3	676,7	790,8	817,3	985,7	961,4	987,4
Services professionnels	1 787,9	1 267,6	2 246,2	3 239,3	1 411,6	1 280,5	1 278,7
Services techniques et autres	19 567,4	9 139,6	4 711,0	6 574,6	8 491,9	3 281,9	3 943,5
Location, entretien et réparation	21 867,5	13 544,5	6 860,0	4 864,7	3 548,4	958,3	992,2
Biens non durables	28 205,0	6 592,5	8 153,6	6 472,5	5 429,0	4 473,0	5 063,7
Biens durables	6 335,1	2 122,0	3 679,9	4 277,7	4 936,2	4 603,4	5 660,9
Contributions à des organismes	26,2	43,9	39,5	30,0	66,9	200,0	200,0
Autres	11 244,2	7 134,0	(141,2)	77,6	11 549,9	-	-
<b>Total</b>	<b>427 570,2</b>	<b>390 747,3</b>	<b>389 166,1</b>	<b>408 588,1</b>	<b>413 428,8</b>	<b>393 144,6</b>	<b>408 586,6</b>

## Services de proximité

**Tableau 139 – Service de proximité – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Services de proximité</b>							
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	119 038,4	117 914,3	136 309,7	163 970,3	144 665,4	136 335,7	144 930,3
Expérience citoyenne et communications	(638,5)	(18,4)	206,7	(540,6)	536,5	845,7	-
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 103,5	53 045,8	64 715,2	69 091,9	76 634,6	45 182,3	45 615,8
Matériel roulant et ateliers	105 127,9	110 280,3	136 299,4	145 114,8	146 189,8	135 084,6	149 001,5
Technologies de l'information	82 530,6	81 652,9	88 266,9	99 635,9	129 063,2	125 951,5	133 171,5
<b>Total – Services de proximité</b>	<b>359 161,9</b>	<b>362 874,9</b>	<b>425 797,9</b>	<b>477 272,3</b>	<b>497 089,5</b>	<b>443 399,8</b>	<b>472 719,1</b>

**Tableau 140 – Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	19 742,0	21 342,8	22 154,6	23 412,9	26 120,6	23 712,5	24 652,9
Cotisations de l'employeur	5 168,6	5 526,9	5 885,7	6 284,3	6 845,9	6 158,5	6 517,9
Transport et communications	418,1	423,7	596,1	378,9	325,9	493,3	382,0
Services professionnels	817,7	696,7	635,3	652,2	1 041,4	595,5	1 234,5
Services techniques et autres	91 369,9	88 481,3	105 004,1	131 441,7	106 878,6	103 874,5	110 720,3
Location, entretien et réparation	620,7	700,2	930,2	968,9	1 705,6	565,3	559,3
Biens non durables	544,0	347,0	570,1	411,4	1 290,2	487,9	420,6
Biens durables	63,5	83,6	196,6	90,3	60,9	73,2	67,8
Contributions à des organismes	309,8	312,1	337,0	329,6	355,0	375,0	375,0
Autres	(15,9)	-	-	0,1	41,3	-	-
<b>Total</b>	<b>119 038,4</b>	<b>117 914,3</b>	<b>136 309,7</b>	<b>163 970,3</b>	<b>144 665,4</b>	<b>136 335,7</b>	<b>144 930,3</b>

**Tableau 141 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	15 624,5	16 433,1	18 433,7	19 991,5	19 454,9	18 167,7	18 742,6
Cotisations de l'employeur	4 114,1	4 074,0	4 808,1	5 262,9	5 079,5	4 763,5	4 978,9
Transport et communications	189,9	202,0	177,6	199,4	174,4	246,1	208,8
Services professionnels	2 672,5	1 798,5	2 444,6	2 606,0	3 320,5	1 407,3	1 345,6
Services techniques et autres	6 564,6	12 972,3	17 052,4	21 376,3	24 361,9	8 611,5	8 763,6
Location, entretien et réparation	3 051,2	3 073,2	3 611,1	4 945,8	4 989,1	4 804,2	4 698,5
Biens non durables	505,3	1 560,3	3 809,9	3 561,5	5 195,4	597,0	558,8
Biens durables	10 161,1	5 068,0	5 191,9	3 512,1	5 421,3	118,4	105,4
Contributions à des organismes	10 495,8	7 901,8	9 121,0	7 571,1	10 665,7	6 352,1	6 095,7
Autres	(275,5)	(37,4)	64,9	65,3	(2 028,1)	114,5	117,9
<b>Total</b>	<b>53 103,5</b>	<b>53 045,8</b>	<b>64 715,2</b>	<b>69 091,9</b>	<b>76 634,6</b>	<b>45 182,3</b>	<b>45 615,8</b>

**Tableau 142 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	34 480,7	34 545,8	39 239,7	40 865,2	40 378,7	41 073,2	43 687,6
Cotisations de l'employeur	9 559,9	9 707,3	11 262,5	11 676,5	10 742,1	10 951,5	11 394,8
Transport et communications	153,5	86,7	136,0	126,3	131,3	133,8	23,1
Services professionnels	80,9	31,8	24,4	32,0	45,2	51,3	51,3
Services techniques et autres	2 579,4	3 180,7	5 015,3	4 537,3	3 417,0	5 000,9	5 978,6
Location, entretien et réparation	20 714,5	20 480,3	24 739,4	28 665,8	34 288,6	29 006,9	33 375,7
Biens non durables	38 374,0	43 581,3	57 927,4	60 917,0	59 640,3	52 335,1	57 958,5
Biens durables	40,4	35,7	57,7	4,5	35,0	31,9	31,9
Autres	(855,4)	(1 369,3)	(2 103,0)	(1 709,8)	(2 488,4)	(3 500,0)	(3 500,0)
<b>Total</b>	<b>105 127,9</b>	<b>110 280,3</b>	<b>136 299,4</b>	<b>145 114,8</b>	<b>146 189,8</b>	<b>135 084,6</b>	<b>149 001,5</b>

**Tableau 143 – Technologies de l'information – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	36 954,1	37 015,3	39 125,5	40 609,2	48 357,1	46 253,6	47 834,9
Cotisations de l'employeur	8 885,0	8 406,5	9 643,4	9 853,1	11 515,9	10 988,5	11 593,3
Transport et communications	8 139,1	8 169,1	7 714,2	8 556,7	8 830,5	8 969,3	8 371,9
Services professionnels	739,8	1 017,1	788,3	1 108,4	3 181,7	1 276,6	1 235,6
Services techniques et autres	1 227,5	1 497,2	28 883,6	37 151,8	54 577,3	56 195,5	61 725,8
Location, entretien et réparation	27 693,1	24 875,6	902,8	794,2	909,0	909,0	900,0
Biens non durables	76,5	150,6	140,7	153,3	59,0	59,0	45,0
Biens durables	544,6	582,1	1 068,4	1 429,7	1 494,5	1 300,0	1 465,0
Contributions à des organismes	11,8	0,5	-	5,0	-	-	-
Autres	(1 740,9)	(61,1)	-	(25,5)	138,2	-	-
<b>Total</b>	<b>82 530,6</b>	<b>81 652,9</b>	<b>88 266,9</b>	<b>99 635,9</b>	<b>129 063,2</b>	<b>125 951,5</b>	<b>133 171,5</b>

## Urbanisme, mobilité et infrastructures

**Tableau 144 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Urbanisme, mobilité et infrastructures</b>							
Commission des services électriques	69 465,3	72 935,0	69 783,9	82 292,6	94 486,7	94 486,7	95 610,4
Eau	266 912,1	289 194,1	298 757,3	318 661,9	353 733,3	349 840,5	366 070,1
Gestion et planification des immeubles	101 724,3	113 606,9	127 452,9	136 364,1	139 488,1	133 746,1	141 346,1
Infrastructures du réseau routier	37 526,1	71 869,1	31 007,4	40 686,8	41 176,2	37 075,4	38 293,4
Urbanisme et mobilité	56 795,8	54 416,2	73 678,0	76 984,2	112 708,6	94 675,3	101 495,9
<b>Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures</b>	<b>532 423,6</b>	<b>602 021,3</b>	<b>600 679,5</b>	<b>654 989,6</b>	<b>741 592,9</b>	<b>709 824,0</b>	<b>742 815,9</b>

**Tableau 145 – Commission des services électriques – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	5 419,3	6 958,8	6 267,4	7 309,2	9 645,7	9 645,7	10 352,9
Cotisations de l'employeur	1 176,9	1 519,8	1 846,6	1 870,1	2 533,1	2 533,1	2 716,0
Transport et communications	196,2	190,4	213,8	220,0	251,5	250,0	258,2
Services professionnels	485,3	413,7	366,2	550,0	1 247,8	1 247,8	1 067,8
Services techniques et autres	4 137,0	2 569,4	(1 514,9)	3 999,5	6 782,0	6 893,5	7 606,8
Location, entretien et réparation	1 475,9	1 842,7	1 717,5	1 964,8	1 825,8	1 930,8	2 247,8
Biens non durables	462,0	560,8	531,7	630,6	787,1	602,1	633,7
Biens durables	58,9	60,5	80,9	21,9	117,0	87,0	73,0
Frais de financement	20 807,1	22 938,3	20 970,1	24 070,4	25 016,2	25 016,2	27 326,1
Remboursement de la dette à long terme	34 499,9	35 648,2	38 797,4	41 132,1	44 080,5	44 080,5	41 078,1
Contributions à des organismes	746,8	232,4	507,2	524,0	2 200,0	2 200,0	2 250,0
<b>Total</b>	<b>69 465,3</b>	<b>72 935,0</b>	<b>69 783,9</b>	<b>82 292,6</b>	<b>94 486,7</b>	<b>94 486,7</b>	<b>95 610,4</b>

**Tableau 146 – Eau – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	64 836,7	68 245,9	71 176,3	72 170,7	74 893,5	72 516,1	75 745,4
Cotisations de l'employeur	17 317,5	17 783,5	19 507,9	20 156,6	19 865,4	19 362,4	20 047,4
Transport et communications	640,7	718,1	570,3	485,2	758,4	989,7	780,1
Services professionnels	7 938,8	7 414,6	7 990,9	5 560,6	8 578,0	7 745,9	8 275,6
Services techniques et autres	7 502,8	8 987,9	10 508,3	9 915,0	13 122,1	10 744,6	14 107,9
Location, entretien et réparation	11 145,4	10 693,5	10 497,7	9 647,4	11 265,4	11 337,1	11 473,3
Biens non durables	56 741,3	58 769,7	62 527,5	66 654,2	74 458,3	72 590,9	76 625,6
Biens durables	627,2	612,6	506,8	642,2	727,9	718,7	708,7
Frais de financement	36 012,4	37 287,9	38 299,4	44 943,8	52 355,2	54 706,8	54 715,2
Remboursement de la dette à long terme	64 654,0	78 708,9	77 006,1	86 966,9	96 540,4	98 922,9	102 958,9
Contributions à des organismes	30,9	115,7	479,7	1 394,8	1 247,2	538,2	561,3
Autres	(535,6)	(144,2)	(313,6)	124,5	(78,5)	(332,8)	70,7
<b>Total</b>	<b>266 912,1</b>	<b>289 194,1</b>	<b>298 757,3</b>	<b>318 661,9</b>	<b>353 733,3</b>	<b>349 840,5</b>	<b>366 070,1</b>

**Tableau 147 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	40 921,0	44 632,0	48 872,4	51 422,1	53 410,8	52 639,2	54 764,3
Cotisations de l'employeur	11 150,4	11 835,7	13 706,9	14 407,0	14 278,3	14 163,2	14 615,3
Transport et communications	478,8	405,7	451,8	459,0	571,0	505,6	470,9
Services professionnels	958,1	1 009,0	444,3	663,8	2 049,1	1 263,0	1 230,2
Services techniques et autres	7 648,8	7 786,1	8 293,7	8 405,3	10 029,7	9 289,4	8 778,2
Location, entretien et réparation	19 159,2	22 339,2	28 375,4	29 601,2	30 904,0	28 916,8	34 203,9
Biens non durables	21 501,8	25 907,0	27 241,2	27 254,1	28 178,8	26 881,9	27 240,7
Biens durables	310,8	34,2	67,2	50,4	66,4	87,0	42,6
Contributions à des organismes	0,2	-	-	-	-	-	-
Autres	(404,8)	(342,0)	-	4 101,2	-	-	-
<b>Total</b>	<b>101 724,3</b>	<b>113 606,9</b>	<b>127 452,9</b>	<b>136 364,1</b>	<b>139 488,1</b>	<b>133 746,1</b>	<b>141 346,1</b>

**Tableau 148 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	18 066,5	52 752,2	19 836,7	18 797,0	22 835,0	21 085,0	21 419,7
Cotisations de l'employeur	6 456,3	6 184,6	4 851,2	4 820,0	5 693,8	5 364,9	5 487,6
Transport et communications	446,8	387,3	284,9	257,1	496,6	507,1	489,1
Services professionnels	806,7	450,2	1 031,5	957,2	2 395,9	1 662,6	1 480,5
Services techniques et autres	588,5	749,9	720,0	3 618,7	2 553,0	1 180,4	1 086,2
Location, entretien et réparation	8 037,5	7 971,4	857,0	8 414,8	6 738,8	6 854,2	7 858,8
Biens non durables	3 224,7	3 148,0	3 253,0	3 745,0	288,5	295,5	349,5
Biens durables	137,4	150,5	88,1	35,4	81,3	54,4	50,2
Contributions à des organismes	75,0	75,0	85,0	38,3	93,3	71,3	71,8
Autres	(313,3)	-	-	3,3	-	-	-
<b>Total</b>	<b>37 526,1</b>	<b>71 869,1</b>	<b>31 007,4</b>	<b>40 686,8</b>	<b>41 176,2</b>	<b>37 075,4</b>	<b>38 293,4</b>

**Tableau 149 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	24 402,0	25 259,9	26 681,1	26 329,9	33 652,6	32 012,1	35 048,3
Cotisations de l'employeur	6 148,3	6 078,4	6 852,9	6 835,6	7 750,2	7 736,8	8 671,6
Transport et communications	544,6	453,0	330,8	260,1	451,0	440,9	15,0
Services professionnels	7 676,1	9 489,9	8 682,8	7 402,3	21 079,3	7 820,5	10 217,9
Services techniques et autres	3 045,2	3 389,8	3 095,6	29 928,0	40 841,0	34 714,6	39 993,9
Location, entretien et réparation	1 513,0	1 397,3	8 330,6	2 526,8	2 670,3	2 619,6	2 644,1
Biens non durables	1 262,6	(1 026,1)	405,8	520,1	1 838,9	1 409,2	1 399,2
Biens durables	415,4	19,7	145,9	247,5	313,5	116,5	-
Contributions à des organismes	11 800,1	9 347,1	19 152,5	2 933,9	4 111,8	7 805,1	3 505,9
Autres	(11,5)	7,2	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>56 795,8</b>	<b>54 416,2</b>	<b>73 678,0</b>	<b>76 984,2</b>	<b>112 708,6</b>	<b>94 675,3</b>	<b>101 495,9</b>

## Arrondissements

Tableau 150 – Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	30 959,3	31 671,6	33 136,5	34 998,2	34 987,0	33 861,4	34 970,9
Cotisations de l'employeur	8 226,4	8 276,5	9 127,7	9 675,0	9 542,4	9 133,4	9 413,9
Transport et communications	283,2	283,6	226,3	259,1	413,3	377,7	378,3
Services professionnels	456,5	397,3	483,7	383,9	735,4	326,6	312,9
Services techniques et autres	3 353,9	4 623,8	4 528,1	5 829,0	8 098,5	4 235,9	4 393,8
Location, entretien et réparation	5 490,8	5 789,8	6 153,4	7 786,8	8 811,9	7 200,0	7 415,2
Biens non durables	3 668,1	4 063,1	3 868,2	4 038,0	4 464,4	4 928,4	5 006,9
Biens durables	738,0	363,4	242,5	338,3	725,9	288,9	274,1
Contributions à des organismes	2 129,4	1 788,4	1 833,7	2 500,9	2 369,3	1 469,7	1 609,3
Autres	2 718,2	2 851,7	3 072,3	3 240,3	3 482,1	3 482,1	3 600,8
<b>Total</b>	<b>58 023,8</b>	<b>60 109,2</b>	<b>62 672,4</b>	<b>69 049,5</b>	<b>73 630,2</b>	<b>65 304,1</b>	<b>67 376,1</b>

Tableau 151 – Arrondissement d’Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	13 992,1	14 747,2	16 109,4	16 652,7	17 008,1	17 020,1	17 688,7
Cotisations de l'employeur	3 693,8	3 804,9	4 365,2	4 523,4	4 496,5	4 466,5	4 661,1
Transport et communications	192,2	238,9	250,3	274,9	277,4	304,4	270,6
Services professionnels	123,3	253,6	166,5	224,0	231,4	231,2	228,0
Services techniques et autres	1 776,1	2 017,3	2 268,8	2 565,3	3 738,2	3 237,4	4 441,9
Location, entretien et réparation	2 248,4	2 591,1	2 682,1	2 786,7	3 067,7	2 827,7	1 686,9
Biens non durables	2 163,1	2 279,7	2 608,5	2 625,4	2 649,7	2 629,7	2 867,1
Biens durables	579,7	202,0	771,8	164,0	260,2	63,7	47,7
Frais de financement	50,5	42,1	33,2	23,8	13,9	13,9	13,9
Remboursement de la dette à long terme	132,5	140,9	149,7	159,2	169,2	169,2	169,2
Contributions à des organismes	305,3	281,4	226,8	264,2	155,1	186,8	160,0
Autres	48,8	(84,6)	1 067,8	5,1	1 090,1	1 220,2	1 115,5
<b>Total</b>	<b>25 305,8</b>	<b>26 514,5</b>	<b>30 700,1</b>	<b>30 268,7</b>	<b>33 157,5</b>	<b>32 370,8</b>	<b>33 350,6</b>

Tableau 152 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	34 288,6	34 346,3	37 893,3	39 803,9	41 053,2	40 520,6	41 990,3
Cotisations de l'employeur	8 947,3	8 974,3	10 205,1	10 982,2	11 075,1	10 846,4	11 233,4
Transport et communications	353,6	303,3	363,8	294,0	407,8	480,7	433,7
Services professionnels	402,3	559,7	655,7	725,2	1 325,2	919,9	783,1
Services techniques et autres	4 318,9	4 887,9	5 594,0	6 009,9	7 040,0	7 821,1	6 496,2
Location, entretien et réparation	5 283,9	5 660,1	5 668,1	4 272,9	5 844,6	5 763,4	5 911,4
Biens non durables	4 049,6	3 979,6	4 611,1	4 714,6	5 149,6	5 422,2	5 619,7
Biens durables	441,3	606,2	498,8	552,5	811,0	379,0	396,0
Frais de financement	-	-	-	730,5	-	-	-
Remboursement de la dette à long terme	-	-	-	1 132,6	-	-	-
Contributions à des organismes	4 351,9	3 810,9	4 151,1	3 996,0	5 530,1	3 622,5	4 593,3
Autres	2 083,3	1 908,1	3 291,9	2 772,4	3 223,5	2 670,4	2 734,2
<b>Total</b>	<b>64 520,7</b>	<b>65 036,4</b>	<b>72 932,9</b>	<b>75 986,7</b>	<b>81 460,1</b>	<b>78 446,2</b>	<b>80 191,3</b>

Tableau 153 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	16 001,8	16 611,5	17 920,2	18 742,9	20 583,3	18 781,9	19 430,8
Cotisations de l'employeur	4 203,9	4 257,7	4 927,2	5 063,3	5 431,4	5 083,1	5 247,7
Transport et communications	247,3	251,7	223,6	237,8	263,3	307,9	264,2
Services professionnels	179,4	182,8	271,7	145,7	408,7	121,9	168,8
Services techniques et autres	1 624,0	2 208,6	2 264,0	2 551,6	2 787,8	2 376,2	2 417,0
Location, entretien et réparation	1 713,2	1 555,2	1 537,9	2 101,7	2 015,2	1 702,9	1 674,4
Biens non durables	2 468,2	2 627,6	2 954,7	2 920,0	2 813,0	3 149,8	3 178,4
Biens durables	208,8	201,3	179,5	100,7	113,9	104,4	103,1
Contributions à des organismes	927,6	1 113,8	906,7	1 030,9	1 155,3	882,2	882,2
Autres	304,7	82,9	43,6	54,7	79,5	305,0	718,3
<b>Total</b>	<b>27 878,9</b>	<b>29 093,1</b>	<b>31 229,1</b>	<b>32 949,3</b>	<b>35 651,4</b>	<b>32 815,3</b>	<b>34 084,9</b>

Tableau 154 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	19 596,0	20 570,8	21 559,6	22 108,2	23 071,1	23 234,2	24 049,8
Cotisations de l'employeur	5 128,9	5 297,3	5 889,6	6 031,8	6 049,8	6 117,5	6 326,9
Transport et communications	479,4	529,3	576,1	538,5	602,3	625,1	619,1
Services professionnels	420,8	515,3	465,8	492,6	1 114,2	770,9	521,0
Services techniques et autres	3 615,0	4 206,4	4 949,8	5 535,2	4 591,6	5 430,2	5 313,7
Location, entretien et réparation	2 489,1	2 442,9	3 173,4	2 827,8	3 229,7	3 432,1	3 433,5
Biens non durables	2 984,0	3 388,4	3 564,8	3 536,0	4 046,1	3 527,0	3 723,2
Biens durables	843,8	338,9	588,9	293,5	389,5	437,1	626,4
Contributions à des organismes	1 800,7	1 030,1	948,4	1 206,4	1 697,5	1 003,5	920,8
Autres	(153,2)	(193,8)	136,5	23,5	476,1	1 686,5	2 156,1
<b>Total</b>	<b>37 204,5</b>	<b>38 125,6</b>	<b>41 852,9</b>	<b>42 593,5</b>	<b>45 267,9</b>	<b>46 264,1</b>	<b>47 690,5</b>

Tableau 155 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Genève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	6 481,6	6 953,5	7 480,2	7 567,4	8 180,3	7 731,0	8 271,2
Cotisations de l'employeur	1 726,3	1 834,4	2 059,8	2 162,9	2 208,3	2 096,3	2 242,9
Transport et communications	167,9	157,5	175,4	169,7	164,6	195,5	180,9
Services professionnels	61,8	86,5	206,6	99,4	84,2	82,9	78,0
Services techniques et autres	342,1	603,0	660,8	745,2	1 036,8	757,6	727,1
Location, entretien et réparation	1 060,5	1 302,9	1 287,3	1 268,0	1 658,1	1 343,2	1 446,0
Biens non durables	972,5	896,3	766,2	908,9	917,4	1 014,0	934,2
Biens durables	86,5	186,7	37,6	4,3	6,5	6,5	3,9
Contributions à des organismes	145,2	126,4	131,1	117,3	118,2	114,9	102,2
Autres	(61,7)	37,0	42,1	6,4	29,6	40,0	109,7
<b>Total</b>	<b>10 982,7</b>	<b>12 184,2</b>	<b>12 847,1</b>	<b>13 049,5</b>	<b>14 404,0</b>	<b>13 381,9</b>	<b>14 096,1</b>

Tableau 156 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	36 421,0	37 359,5	40 532,6	42 696,7	44 668,2	44 469,5	45 943,9
Cotisations de l'employeur	9 688,9	9 761,7	11 070,5	11 826,3	11 873,5	11 857,0	12 201,4
Transport et communications	295,1	295,7	204,0	250,5	564,1	338,3	324,9
Services professionnels	213,5	539,5	369,4	364,6	712,7	240,3	98,6
Services techniques et autres	4 382,6	5 352,7	5 423,4	6 844,0	9 001,0	8 339,1	8 556,9
Location, entretien et réparation	5 175,1	5 541,2	5 465,6	5 876,0	7 426,6	6 864,3	6 562,9
Biens non durables	4 324,4	4 532,9	4 566,1	4 648,0	5 834,1	5 706,3	5 521,3
Biens durables	1 002,4	521,9	735,9	563,1	793,4	334,3	270,4
Contributions à des organismes	3 879,2	3 343,8	2 961,7	3 313,5	3 595,8	2 719,3	2 498,7
Autres	(2 302,7)	(352,8)	(1 457,6)	(668,6)	(520,8)	(560,6)	(581,3)
<b>Total</b>	<b>63 079,5</b>	<b>66 896,1</b>	<b>69 871,6</b>	<b>75 714,1</b>	<b>83 948,6</b>	<b>80 307,8</b>	<b>81 397,7</b>

Tableau 157 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	24 169,7	25 297,7	27 466,1	27 376,6	28 862,9	28 133,0	29 464,2
Cotisations de l'employeur	6 397,1	6 580,0	7 483,8	7 498,4	7 769,3	7 591,3	7 931,2
Transport et communications	296,2	317,7	285,6	258,7	335,7	346,3	354,3
Services professionnels	224,8	275,0	311,9	300,3	413,3	425,8	439,2
Services techniques et autres	1 737,9	2 079,0	2 459,8	2 441,2	3 291,7	3 050,5	3 133,5
Location, entretien et réparation	840,7	1 385,5	1 341,4	1 267,9	1 679,7	1 461,2	1 450,5
Biens non durables	3 040,1	3 116,4	3 332,0	3 024,3	3 458,2	3 368,6	3 416,1
Biens durables	76,1	253,7	167,9	114,2	210,8	141,1	151,1
Contributions à des organismes	3 353,7	1 995,7	1 949,6	2 204,3	2 233,7	1 872,8	1 604,7
Autres	(113,2)	27,1	73,2	16,5	73,2	73,2	45,0
<b>Total</b>	<b>40 023,1</b>	<b>41 327,8</b>	<b>44 871,3</b>	<b>44 502,4</b>	<b>48 328,5</b>	<b>46 463,8</b>	<b>47 989,8</b>

Tableau 158 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	7 790,3	7 934,5	8 727,3	9 173,8	9 216,4	9 161,0	9 320,6
Cotisations de l'employeur	2 036,9	1 991,6	2 316,5	2 544,9	2 536,2	2 477,6	2 528,2
Transport et communications	184,2	148,5	185,1	141,5	184,9	196,6	219,3
Services professionnels	228,1	222,7	254,3	685,8	1 013,8	557,8	379,1
Services techniques et autres	1 154,5	1 926,4	1 745,0	1 597,0	2 387,8	1 773,0	2 132,0
Location, entretien et réparation	960,8	777,8	1 225,2	921,9	4 779,4	1 586,4	1 563,1
Biens non durables	1 131,3	1 519,3	1 333,1	1 280,7	1 525,4	1 389,6	1 475,5
Contributions à des organismes	518,7	339,3	636,5	743,0	877,7	341,0	373,0
Autres	399,4	489,5	497,9	351,0	436,9	436,9	425,2
<b>Total</b>	<b>14 404,2</b>	<b>15 349,6</b>	<b>16 920,9</b>	<b>17 439,6</b>	<b>22 958,5</b>	<b>17 919,9</b>	<b>18 416,0</b>

Tableau 159 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	18 368,3	19 162,1	20 369,4	20 327,7	22 207,6	22 054,4	23 080,0
Cotisations de l'employeur	4 878,5	5 007,8	5 556,7	5 797,1	5 945,8	5 895,9	6 146,1
Transport et communications	180,0	249,0	234,1	285,1	328,6	333,5	324,9
Services professionnels	186,4	153,9	270,2	203,3	181,8	270,7	313,3
Services techniques et autres	844,3	1 707,6	2 208,9	1 628,7	2 100,9	1 568,2	1 753,5
Location, entretien et réparation	2 551,1	2 797,4	2 830,9	2 919,8	3 145,1	2 865,6	3 089,1
Biens non durables	2 419,1	2 716,2	3 063,9	2 954,7	3 018,9	3 146,0	3 193,5
Biens durables	135,2	109,7	343,8	208,4	360,9	50,1	50,1
Contributions à des organismes	420,2	314,8	403,8	709,6	673,8	444,7	441,0
Autres	(191,5)	36,3	186,0	105,6	730,6	458,5	409,4
<b>Total</b>	<b>29 791,6</b>	<b>32 254,8</b>	<b>35 467,7</b>	<b>35 140,0</b>	<b>38 694,0</b>	<b>37 087,6</b>	<b>38 800,9</b>

Tableau 160 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	28 760,0	30 103,1	33 903,7	34 319,3	34 680,7	34 830,9	36 121,6
Cotisations de l'employeur	7 767,9	7 814,9	9 133,8	9 572,7	9 375,8	9 364,4	9 669,7
Transport et communications	195,6	192,6	175,8	252,7	275,8	267,2	258,5
Services professionnels	227,8	249,4	506,5	654,0	1 114,7	1 422,2	1 421,2
Services techniques et autres	2 740,1	3 383,1	3 731,2	3 831,8	4 302,2	3 571,3	3 434,1
Location, entretien et réparation	3 366,5	4 405,3	3 821,2	3 909,5	5 756,2	5 199,4	4 789,4
Biens non durables	3 167,8	2 921,3	3 232,6	3 227,4	3 684,4	3 555,3	3 525,7
Biens durables	1 052,8	681,2	345,3	449,6	411,6	205,3	207,5
Contributions à des organismes	1 931,2	1 948,1	1 239,9	1 495,6	1 944,8	1 355,8	1 355,8
Autres	2 495,6	2 775,5	3 348,6	2 911,8	2 802,8	2 979,9	3 044,6
<b>Total</b>	<b>51 705,3</b>	<b>54 474,5</b>	<b>59 438,6</b>	<b>60 624,4</b>	<b>64 349,0</b>	<b>62 751,7</b>	<b>63 828,1</b>

Tableau 161 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	29 750,8	31 283,6	34 214,5	35 122,3	35 690,5	34 730,0	35 899,8
Cotisations de l'employeur	7 816,5	8 111,9	9 264,9	9 618,3	9 706,0	9 364,0	9 675,0
Transport et communications	410,4	483,5	346,8	348,8	433,8	510,6	443,7
Services professionnels	747,0	1 177,4	1 178,8	1 210,9	1 777,8	1 691,3	1 543,2
Services techniques et autres	2 510,1	3 014,8	4 266,3	4 236,0	5 232,6	4 731,2	4 423,3
Location, entretien et réparation	5 230,5	5 785,4	5 969,9	6 691,4	7 908,3	7 075,7	6 933,9
Biens non durables	4 474,2	4 490,8	4 715,3	4 971,3	5 577,3	5 425,9	5 712,0
Biens durables	1 118,1	903,1	416,3	582,9	845,5	263,9	225,3
Contributions à des organismes	2 556,7	2 260,0	2 273,6	2 714,2	2 930,9	2 178,3	2 165,5
Autres	2 044,7	2 495,8	2 469,8	2 755,6	2 896,2	2 896,8	2 954,1
<b>Total</b>	<b>56 659,0</b>	<b>60 006,3</b>	<b>65 116,2</b>	<b>68 251,7</b>	<b>72 998,9</b>	<b>68 867,7</b>	<b>69 975,8</b>

Tableau 162 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	47 807,7	50 695,3	54 415,2	56 242,6	57 491,8	53 549,4	55 436,0
Cotisations de l'employeur	12 660,2	13 052,3	14 768,8	15 345,1	15 490,9	14 508,1	14 869,2
Transport et communications	471,4	385,0	474,6	527,2	426,2	439,0	422,5
Services professionnels	789,2	1 066,5	828,1	920,8	1 879,0	799,6	644,3
Services techniques et autres	3 414,5	4 833,9	4 284,7	4 572,6	6 929,2	4 369,0	4 476,1
Location, entretien et réparation	3 886,1	4 253,6	5 811,1	6 252,4	7 451,3	6 004,5	5 898,4
Biens non durables	5 898,2	4 974,0	5 014,7	5 698,6	9 317,8	9 928,0	9 759,3
Biens durables	2 333,8	1 042,1	2 565,6	2 321,3	2 342,9	3 000,3	2 946,9
Contributions à des organismes	2 737,0	1 991,7	2 132,7	2 438,0	2 730,3	1 540,0	1 567,3
Autres	(16 573,7)	(17 340,8)	(18 342,9)	(19 374,2)	(21 449,6)	(21 301,5)	(21 894,9)
<b>Total</b>	<b>63 424,4</b>	<b>64 953,6</b>	<b>71 952,6</b>	<b>74 944,4</b>	<b>82 609,8</b>	<b>72 836,4</b>	<b>74 125,1</b>

Tableau 163 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	35 145,1	36 686,9	40 078,6	41 916,3	43 451,6	42 926,0	44 664,2
Cotisations de l'employeur	9 203,8	9 372,2	10 825,7	11 495,4	11 671,9	11 731,2	12 202,7
Transport et communications	622,1	528,6	592,5	601,2	934,3	808,0	783,0
Services professionnels	449,8	411,2	223,4	455,7	2 159,7	628,3	1 248,9
Services techniques et autres	4 699,2	6 002,0	6 144,0	6 161,3	7 999,2	7 432,9	7 668,2
Location, entretien et réparation	3 519,8	4 397,7	4 831,2	5 473,4	5 966,2	5 503,8	5 668,2
Biens non durables	5 200,4	5 610,8	5 914,6	6 442,0	8 683,6	9 091,2	9 500,9
Biens durables	433,6	249,6	384,1	234,4	213,4	205,7	205,7
Contributions à des organismes	2 493,6	2 421,7	2 408,1	2 619,9	1 823,1	2 266,3	1 060,3
Autres	671,8	(73,0)	178,2	184,3	165,7	160,7	160,7
<b>Total</b>	<b>62 439,2</b>	<b>65 607,7</b>	<b>71 580,4</b>	<b>75 583,9</b>	<b>83 068,7</b>	<b>80 754,1</b>	<b>83 162,8</b>

Tableau 164 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	16 979,8	17 794,9	19 664,4	19 778,4	20 405,3	20 482,6	21 109,7
Cotisations de l'employeur	4 531,4	4 616,6	5 272,7	5 356,9	5 431,0	5 477,0	5 655,2
Transport et communications	302,9	340,4	334,0	305,1	344,8	340,0	325,5
Services professionnels	150,4	277,2	366,9	190,1	307,2	279,1	284,1
Services techniques et autres	5 564,8	5 611,9	6 563,6	6 935,0	8 064,5	7 415,1	7 922,0
Location, entretien et réparation	2 793,4	2 818,6	2 737,2	2 729,1	2 508,5	2 469,4	2 420,9
Biens non durables	2 677,4	2 745,9	3 178,2	3 191,2	3 321,6	3 361,4	3 380,8
Biens durables	528,5	258,6	194,0	196,3	260,3	138,3	121,8
Frais de financement	255,9	208,5	157,8	104,2	66,1	66,1	34,8
Remboursement de la dette à long terme	683,5	730,9	781,6	737,9	484,3	484,3	515,6
Contributions à des organismes	684,8	528,7	797,1	778,1	990,5	666,2	283,8
Autres	(199,2)	(308,1)	75,3	(273,7)	8,6	66,8	117,9
<b>Total</b>	<b>34 953,6</b>	<b>35 624,1</b>	<b>40 122,8</b>	<b>40 028,6</b>	<b>42 192,7</b>	<b>41 246,3</b>	<b>42 172,1</b>

Tableau 165 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	29 166,7	31 289,2	34 181,5	36 157,5	36 252,2	35 208,0	35 951,9
Cotisations de l'employeur	7 787,9	8 087,9	9 320,9	9 901,3	10 326,8	9 363,3	9 606,0
Transport et communications	274,2	253,5	332,5	332,1	449,2	397,1	441,2
Services professionnels	404,0	454,7	597,4	486,3	549,6	725,0	505,0
Services techniques et autres	2 310,3	2 835,1	3 107,5	3 758,8	4 236,6	3 783,4	3 757,0
Location, entretien et réparation	4 634,9	4 593,2	4 824,1	4 793,5	5 700,9	5 837,6	6 230,9
Biens non durables	3 380,1	3 728,6	4 125,5	4 485,6	4 232,1	5 048,4	5 367,7
Biens durables	512,8	234,0	101,1	146,0	111,0	76,7	76,7
Contributions à des organismes	2 631,2	2 720,5	2 625,9	2 857,8	3 059,8	2 158,5	2 239,5
Autres	1 165,5	1 038,4	1 773,8	1 782,8	2 244,8	2 736,7	2 515,9
<b>Total</b>	<b>52 267,6</b>	<b>55 235,1</b>	<b>60 990,2</b>	<b>64 701,7</b>	<b>67 163,0</b>	<b>65 334,7</b>	<b>66 691,8</b>

Tableau 166 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	20 764,8	22 275,2	22 855,6	24 050,8	23 947,0	24 114,7	24 486,1
Cotisations de l'employeur	5 515,7	5 836,9	6 313,4	6 591,3	6 454,1	6 547,5	6 682,5
Transport et communications	286,3	289,3	267,3	351,7	426,2	459,0	435,3
Services professionnels	311,5	375,3	221,8	455,1	639,2	621,4	581,4
Services techniques et autres	1 819,6	1 976,0	1 869,8	2 501,1	3 657,3	2 917,8	3 023,7
Location, entretien et réparation	1 279,6	1 827,9	2 054,3	2 079,1	2 790,7	1 919,7	1 927,3
Biens non durables	3 825,3	3 957,1	3 424,7	3 641,7	2 693,5	3 828,9	3 743,9
Biens durables	372,9	488,7	172,9	88,4	67,1	164,0	164,0
Contributions à des organismes	945,4	896,2	645,7	849,7	1 045,2	618,0	612,6
Autres	355,8	(616,6)	(93,2)	68,0	0,5	0,5	0,5
<b>Total</b>	<b>35 476,9</b>	<b>37 306,0</b>	<b>37 732,3</b>	<b>40 676,9</b>	<b>41 720,8</b>	<b>41 191,5</b>	<b>41 657,3</b>

Tableau 167 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	42 823,1	43 770,9	47 745,4	50 812,1	54 073,1	50 497,8	53 026,0
Cotisations de l'employeur	11 501,9	11 462,3	13 005,3	13 845,6	14 285,7	13 231,4	13 891,3
Transport et communications	417,9	343,5	444,1	555,9	453,3	674,1	583,6
Services professionnels	872,4	1 270,1	1 044,5	1 373,2	2 645,7	1 644,1	1 567,8
Services techniques et autres	11 286,8	11 620,1	13 721,4	15 292,1	18 587,5	14 978,1	14 552,2
Location, entretien et réparation	5 484,9	6 629,4	7 689,0	8 208,1	7 927,0	7 546,3	8 079,4
Biens non durables	7 055,9	6 641,7	6 740,4	7 230,1	6 580,2	7 380,5	6 223,2
Biens durables	1 328,9	1 057,8	2 367,8	784,3	1 516,0	410,5	370,5
Frais de financement	-	-	982,0	1 188,0	975,0	975,0	1 100,0
Remboursement de la dette à long terme	-	-	193,0	0,8	255,0	255,0	371,0
Contributions à des organismes	6 207,7	6 189,9	6 016,3	6 423,4	7 391,4	4 445,0	4 401,7
Autres	2 991,4	4 052,1	3 264,6	3 356,6	4 597,2	7 518,4	6 741,2
<b>Total</b>	<b>89 970,9</b>	<b>93 037,8</b>	<b>103 213,8</b>	<b>109 070,2</b>	<b>119 287,1</b>	<b>109 556,2</b>	<b>110 907,9</b>

**Tableau 168 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	30 739,3	31 293,1	33 727,5	34 373,2	35 249,4	34 828,3	35 050,3
Cotisations de l'employeur	8 250,1	8 205,6	9 214,4	9 738,9	9 313,6	9 203,5	9 357,4
Transport et communications	305,3	177,2	207,3	198,4	307,6	465,2	446,7
Services professionnels	875,3	1 129,5	970,3	1 119,3	1 359,7	1 416,7	1 399,2
Services techniques et autres	2 565,2	2 577,8	3 301,4	3 500,3	4 731,3	3 517,0	3 840,4
Location, entretien et réparation	5 555,7	5 359,7	5 243,2	6 174,9	6 917,8	6 920,8	6 586,5
Biens non durables	4 046,1	4 387,6	4 818,5	4 866,2	5 051,1	5 070,0	5 340,7
Biens durables	491,8	293,9	512,7	382,4	400,4	145,7	150,7
Contributions à des organismes	2 612,3	2 244,1	2 744,1	2 972,6	3 204,8	1 825,1	2 242,5
Autres	2 525,3	2 370,5	2 553,4	2 758,5	2 837,1	2 941,8	3 047,0
<b>Total</b>	<b>57 966,4</b>	<b>58 039,0</b>	<b>63 292,8</b>	<b>66 084,7</b>	<b>69 372,8</b>	<b>66 334,1</b>	<b>67 461,4</b>



## Annexe 2 – Portrait des arrondissements

Les 19 arrondissements de Montréal présentent leur budget respectif pour fournir des services de proximité à la population et pour répondre aux besoins d'investissement locaux.

Ils consacrent une part importante de leur budget à la prestation de services au quotidien, comme le maintien de la propreté, les collectes de déchets ou encore le déneigement. Ils appuient également le développement économique local et soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. En 2025, 1 083,4 M\$ seront alloués aux budgets de fonctionnement des arrondissements.

En matière d'investissement, les actions sont diversifiées : modernisation et mise aux normes des installations culturelles et sportives, réaménagement de parcs locaux, réfection des rues et des trottoirs, apaisement de la circulation et développement des modes de transport actifs. De 2025 à 2034, 4 801,9 M\$<sup>1</sup> seront réservés aux investissements des arrondissements dans le cadre du PDI.

### Portrait des arrondissements

Arrondissement	Population <sup>1</sup> (habitants)	Superficie	Valeur moyenne propriété unifamiliale <sup>2</sup>	Valeur moyenne propriété appartement- condo <sup>2</sup>	Budget de fonctionnement 2025 (en millions)	PDI 2025-2034 (en millions)	Effectif années- personnes
Ahuntsic-Cartierville	144 232	24,2 km <sup>2</sup>	809 100 \$	362 600 \$	67,4	71,1	452,8
Anjou	45 677	13,7 km <sup>2</sup>	575 500 \$	329 600 \$	33,4	56,6	223,9
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	185 463	21,4 km <sup>2</sup>	1 154 400 \$	532 100 \$	80,2	68,3	561,1
Lachine	50 172	17,7 km <sup>2</sup>	629 800 \$	356 200 \$	34,1	36,8	255,4
LaSalle	90 975	16,3 km <sup>2</sup>	644 900 \$	387 700 \$	47,7	51,3	296,2
Le Plateau-Mont-Royal	113 295	8,1 km <sup>2</sup>	1 156 500 \$	542 300 \$	63,8	57,0	465,5
Le Sud-Ouest	93 088	15,7 km <sup>2</sup>	764 200 \$	517 000 \$	66,7	71,2	445,7
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	20 022	23,6 km <sup>2</sup>	666 900 \$	303 500 \$	14,1	29,3	123,2
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	149 629	25,4 km <sup>2</sup>	551 800 \$	353 600 \$	81,4	86,6	612,4
Montréal-Nord	93 250	11,1 km <sup>2</sup>	451 800 \$	302 700 \$	48,0	47,4	376,5
Outremont	27 075	3,9 km <sup>2</sup>	2 110 900 \$	740 500 \$	18,4	25,6	128,8
Pierrefonds–Roxboro	74 635	27,1 km <sup>2</sup>	601 100 \$	325 100 \$	38,8	58,0	288,1
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	114 702	42,3 km <sup>2</sup>	473 800 \$	269 900 \$	70,0	131,9	456,8
Rosemont–La Petite-Patrie	151 016	15,9 km <sup>2</sup>	847 100 \$	466 900 \$	74,1	88,4	716,0
Saint-Laurent	110 365	42,8 km <sup>2</sup>	871 200 \$	436 900 \$	83,2	150,0	594,7
Saint-Léonard	83 571	13,5 km <sup>2</sup>	714 400 \$	394 500 \$	42,2	72,4	252,8
Verdun	76 017	9,7 km <sup>2</sup>	1 101 600 \$	568 600 \$	41,7	41,2	326,8
Ville-Marie	117 823	16,5 km <sup>2</sup>	1 542 200 \$	614 500 \$	110,9	141,9	634,4
Villeray–St-Michel–Parc-Extension	154 204	16,5 km <sup>2</sup>	625 900 \$	432 000 \$	67,5	83,6	453,5

<sup>1</sup> La population provient du dernier décret de population du MAMH.

<sup>2</sup> Les valeurs moyennes présentées sont celles du rôle d'évaluation foncière 2023-2024-2025, déposé le 14 septembre 2022.

<sup>1</sup> PDI arrondissements : 3 433,5M\$ PDI conseil municipal destiné aux arrondissements : 1 368,4 M\$



## Annexe 3 – Détail du PDI par services et arrondissements

### Détail des projets et des programmes par services centraux

**Tableau 169 – Approvisionnement**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Projets</b>										
09000	Chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks	M	1 267,0	332,0	-	-	-	1 599,0	-	1 599,0
		A	1 326,0	348,0	-	-	-	1 674,0	-	1 674,0
<b>Total des projets</b>			<b>2 593,0</b>	<b>680,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 273,0</b>	<b>-</b>	<b>3 273,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>1 267,0</b>	<b>332,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 599,0</b>	<b>-</b>	<b>1 599,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>1 326,0</b>	<b>348,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 674,0</b>	<b>-</b>	<b>1 674,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>2 593,0</b>	<b>680,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 273,0</b>	<b>-</b>	<b>3 273,0</b>

**Tableau 170 – Commission des services électriques de Montréal**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Programmes</b>										
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	129 813,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	64 806,0	475 074,0	286 393,0	761 467,0
69900	Conversion - Enfouissement des fils	M	1 541,0	-	-	-	-	1 541,0	-	1 541,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km	M	6 215,0	-	-	-	-	6 215,0	-	6 215,0
<b>Total des programmes</b>			<b>137 569,0</b>	<b>107 692,0</b>	<b>93 696,0</b>	<b>79 067,0</b>	<b>64 806,0</b>	<b>482 830,0</b>	<b>286 393,0</b>	<b>769 223,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>137 569,0</b>	<b>107 692,0</b>	<b>93 696,0</b>	<b>79 067,0</b>	<b>64 806,0</b>	<b>482 830,0</b>	<b>286 393,0</b>	<b>769 223,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>137 569,0</b>	<b>107 692,0</b>	<b>93 696,0</b>	<b>79 067,0</b>	<b>64 806,0</b>	<b>482 830,0</b>	<b>286 393,0</b>	<b>769 223,0</b>

**Tableau 171 – Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Programmes</b>										
76002	Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	M	20 250,0	4 500,0	4 619,0	5 387,0	5 542,0	40 298,0	28 670,0	68 968,0
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	285 000,0	300 000,0	585 000,0
<b>Total des programmes</b>			<b>65 250,0</b>	<b>64 500,0</b>	<b>64 619,0</b>	<b>65 387,0</b>	<b>65 542,0</b>	<b>325 298,0</b>	<b>328 670,0</b>	<b>653 968,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>65 250,0</b>	<b>64 500,0</b>	<b>64 619,0</b>	<b>65 387,0</b>	<b>65 542,0</b>	<b>325 298,0</b>	<b>328 670,0</b>	<b>653 968,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>65 250,0</b>	<b>64 500,0</b>	<b>64 619,0</b>	<b>65 387,0</b>	<b>65 542,0</b>	<b>325 298,0</b>	<b>328 670,0</b>	<b>653 968,0</b>

## Tableau 172 – Culture

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Programmes</b>										
36170	Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions	M	175,0	500,0	500,0	1 700,0	1 700,0	4 575,0	5 500,0	10 075,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes - Équipements spécialisés	M	1 110,0	455,0	859,0	2 095,0	1 033,0	5 552,0	5 013,0	10 565,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	441,0	204,0	425,0	625,0	625,0	2 320,0	3 125,0	5 445,0
		A	-	15,0	10,0	-	-	25,0	-	25,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	M	3 467,0	5 726,0	3 044,0	7 329,0	393,0	19 959,0	8 368,0	28 327,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	7 845,0	10 185,0	10 771,0	6 096,0	7 953,0	42 850,0	127 211,0	170 061,0
38160	Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	M	150,0	1 345,0	4 188,0	2 824,0	2 019,0	10 526,0	7 680,0	18 206,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	1 080,0	510,0	565,0	1 040,0	510,0	3 705,0	2 565,0	6 270,0
		A	230,0	70,0	-	-	-	300,0	-	300,0
<b>Total des programmes</b>			<b>14 498,0</b>	<b>19 010,0</b>	<b>20 362,0</b>	<b>21 709,0</b>	<b>14 233,0</b>	<b>89 812,0</b>	<b>159 462,0</b>	<b>249 274,0</b>
<b>Projets</b>										
35010	Quartier des spectacles - Projets complémentaires	M	325,0	275,0	250,0	350,0	450,0	1 650,0	1 300,0	2 950,0
35014	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification de l'esplanade Tranquille	M	550,0	900,0	1 000,0	750,0	-	3 200,0	-	3 200,0
35018	Quartier des spectacles - Les coulisses des festivals - Espace logistique et parc public	M	-	-	-	8 500,0	6 000,0	14 500,0	8 000,0	22 500,0
35022	Quartier des spectacles - Maintien des actifs	M	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 500,0	9 000,0	11 500,0
36177	Requalification de la Caserne 1	M	-	-	-	3 000,0	7 000,0	10 000,0	-	10 000,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	40 605,0	44 149,0	39 725,0	31 711,0	24 659,0	180 849,0	193 141,0	373 990,0
36630	Contribution BANQ	A	-	-	-	2 000,0	2 000,0	4 000,0	-	4 000,0
<b>Total des projets</b>			<b>41 980,0</b>	<b>45 824,0</b>	<b>41 475,0</b>	<b>46 811,0</b>	<b>40 609,0</b>	<b>216 699,0</b>	<b>211 441,0</b>	<b>428 140,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>56 248,0</b>	<b>64 749,0</b>	<b>61 827,0</b>	<b>66 520,0</b>	<b>52 842,0</b>	<b>302 186,0</b>	<b>370 903,0</b>	<b>673 089,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>230,0</b>	<b>85,0</b>	<b>10,0</b>	<b>2 000,0</b>	<b>2 000,0</b>	<b>4 325,0</b>	<b>-</b>	<b>4 325,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>56 478,0</b>	<b>64 834,0</b>	<b>61 837,0</b>	<b>68 520,0</b>	<b>54 842,0</b>	<b>306 511,0</b>	<b>370 903,0</b>	<b>677 414,0</b>

## Tableau 173 – Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Programmes</b>										
38398	Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	M	4 408,0	4 549,0	4 961,0	5 786,0	5 952,0	25 656,0	30 790,0	56 446,0
<b>Total des programmes</b>			<b>4 408,0</b>	<b>4 549,0</b>	<b>4 961,0</b>	<b>5 786,0</b>	<b>5 952,0</b>	<b>25 656,0</b>	<b>30 790,0</b>	<b>56 446,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>4 408,0</b>	<b>4 549,0</b>	<b>4 961,0</b>	<b>5 786,0</b>	<b>5 952,0</b>	<b>25 656,0</b>	<b>30 790,0</b>	<b>56 446,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>4 408,0</b>	<b>4 549,0</b>	<b>4 961,0</b>	<b>5 786,0</b>	<b>5 952,0</b>	<b>25 656,0</b>	<b>30 790,0</b>	<b>56 446,0</b>

## Tableau 174 – Eau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Programmes</b>										
18100	Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	M	180 775,0	188 674,0	197 077,0	202 077,0	185 000,0	953 603,0	880 645,0	1 834 248,0
18300	Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	M	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	16 452,0	76 452,0	84 119,0	160 571,0
50011	Systèmes de mesure et de régulation de pression	A	470,0	627,0	648,0	687,0	2 522,0	4 954,0	13 725,0	18 679,0
53010	Réseau primaire d'égouts	A	22 747,0	16 700,0	13 935,0	16 435,0	30 000,0	99 817,0	198 000,0	297 817,0
56088	Réseau primaire d'aqueduc	A	58 025,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	258 025,0	250 000,0	508 025,0
56527	Plan directeur de drainage	A	4 646,0	60 556,0	87 656,0	66 336,0	57 890,0	277 084,0	421 626,0	698 710,0
56529	Station d'épuration	A	42 933,0	28 412,0	19 480,0	19 480,0	30 980,0	141 285,0	108 900,0	250 185,0
58026	Usines de traitement de l'eau potable	A	37 507,0	37 939,0	40 329,0	39 971,0	40 400,0	196 146,0	202 000,0	398 146,0
58027	Réhabilitation réservoirs et stations de pompage d'eau potable	A	11 172,0	13 752,0	12 663,0	12 851,0	16 533,0	66 971,0	42 888,0	109 859,0
<b>Total des programmes</b>			<b>373 275,0</b>	<b>411 660,0</b>	<b>436 788,0</b>	<b>422 837,0</b>	<b>429 777,0</b>	<b>2 074 337,0</b>	<b>2 201 903,0</b>	<b>4 276 240,0</b>
<b>Projets</b>										
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	661,0	27,0	-	-	-	688,0	-	688,0
56038	Aqueduc de l'ouest	A	28 770,0	27 400,0	15 750,0	27 400,0	27 400,0	126 720,0	61 870,0	188 590,0
56530	Désinfection de l'effluent	A	162 220,0	130 655,0	132 206,0	118 222,0	-	543 303,0	-	543 303,0
56540	Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	A	5 918,0	7 687,0	23 636,0	88 609,0	233 204,0	359 054,0	864 381,0	1 223 435,0
56800	Optimisation des réseaux	A	4 065,0	3 405,0	-	-	-	7 470,0	-	7 470,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	24 148,0	21 247,0	44 245,0	55 245,0	47 245,0	192 130,0	131 308,0	323 438,0
<b>Total des projets</b>			<b>225 782,0</b>	<b>190 421,0</b>	<b>215 837,0</b>	<b>289 476,0</b>	<b>307 849,0</b>	<b>1 229 365,0</b>	<b>1 057 559,0</b>	<b>2 286 924,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>195 775,0</b>	<b>203 674,0</b>	<b>212 077,0</b>	<b>217 077,0</b>	<b>201 452,0</b>	<b>1 030 055,0</b>	<b>964 764,0</b>	<b>1 994 819,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>403 282,0</b>	<b>398 407,0</b>	<b>440 548,0</b>	<b>495 236,0</b>	<b>536 174,0</b>	<b>2 273 647,0</b>	<b>2 294 698,0</b>	<b>4 568 345,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>599 057,0</b>	<b>602 081,0</b>	<b>652 625,0</b>	<b>712 313,0</b>	<b>737 626,0</b>	<b>3 303 702,0</b>	<b>3 259 462,0</b>	<b>6 563 164,0</b>

## Tableau 175 – Environnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Programmes</b>										
50013	Acquisition, construction et rénovation des stations de qualité de l'air	A	150,0	50,0	50,0	50,0	50,0	350,0	250,0	600,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	1 208,0	675,0	645,0	670,0	670,0	3 868,0	3 575,0	7 443,0
52100	Protection du parc immobilier	A	-	-	-	4 958,0	5 000,0	9 958,0	9 990,0	19 948,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement)	M	735,0	1 007,0	1 224,0	1 379,0	1 469,0	5 814,0	7 849,0	13 663,0
<b>Total des programmes</b>			<b>2 193,0</b>	<b>1 832,0</b>	<b>2 019,0</b>	<b>7 157,0</b>	<b>7 289,0</b>	<b>20 490,0</b>	<b>22 164,0</b>	<b>42 654,0</b>
<b>Projets</b>										
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	1 730,0	472,0	100,0	178,0	52,0	2 532,0	86,0	2 618,0
50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	M	400,0	683,0	1 300,0	1 300,0	1 300,0	4 983,0	1 967,0	6 950,0
50035	Agrandissement du bâtiment adm. du CESM/Relocalisation des unités du service de l'ENV du 827 Crémazie	A	168,0	288,0	252,0	-	-	708,0	1 963,0	2 671,0
50041	Outils de collecte des matières organiques (déploiement)	M	1 095,0	-	-	-	-	1 095,0	-	1 095,0
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	M	1 172,0	34,0	-	-	-	1 206,0	-	1 206,0
		A	4 601,0	312,0	171,0	159,0	159,0	5 402,0	1 847,0	7 249,0
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	14 895,0	-	78,0	103,0	191,0	15 267,0	145,0	15 412,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	412,0	3 820,0	6 267,0	1 712,0	1 776,0	13 987,0	548,0	14 535,0
52500	Outils de collecte des matières résiduelles (accompagnement aux démarches d'espacement des collectes)	M	1 601,0	1 690,0	3 190,0	-	-	6 481,0	66,0	6 547,0
<b>Total des projets</b>			<b>26 074,0</b>	<b>7 299,0</b>	<b>11 358,0</b>	<b>3 452,0</b>	<b>3 478,0</b>	<b>51 661,0</b>	<b>6 622,0</b>	<b>58 283,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>5 003,0</b>	<b>3 414,0</b>	<b>5 714,0</b>	<b>2 679,0</b>	<b>2 769,0</b>	<b>19 579,0</b>	<b>9 882,0</b>	<b>29 461,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>23 264,0</b>	<b>5 717,0</b>	<b>7 663,0</b>	<b>7 930,0</b>	<b>7 998,0</b>	<b>52 572,0</b>	<b>18 904,0</b>	<b>71 476,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>28 267,0</b>	<b>9 131,0</b>	<b>13 377,0</b>	<b>10 609,0</b>	<b>10 767,0</b>	<b>72 151,0</b>	<b>28 786,0</b>	<b>100 937,0</b>

## Tableau 176 – Espace pour la vie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Programmes</b>										
37011	Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs	M	22 046,0	15 981,0	21 352,0	53 224,0	32 316,0	144 919,0	130 300,0	275 219,0
37013	Espace pour la vie - Biosphère	A	5 000,0	9 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	19 000,0	10 500,0	29 500,0
<b>Total des programmes</b>			<b>27 046,0</b>	<b>25 481,0</b>	<b>22 852,0</b>	<b>54 724,0</b>	<b>33 816,0</b>	<b>163 919,0</b>	<b>140 800,0</b>	<b>304 719,0</b>
<b>Projets</b>										
37014	Construction des nouvelles serres d'exposition du Jardin botanique	M	790,0	800,0	1 500,0	5 500,0	30 000,0	38 590,0	110 910,0	149 500,0
<b>Total des projets</b>			<b>790,0</b>	<b>800,0</b>	<b>1 500,0</b>	<b>5 500,0</b>	<b>30 000,0</b>	<b>38 590,0</b>	<b>110 910,0</b>	<b>149 500,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>22 836,0</b>	<b>16 781,0</b>	<b>22 852,0</b>	<b>58 724,0</b>	<b>62 316,0</b>	<b>183 509,0</b>	<b>241 210,0</b>	<b>424 719,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>5 000,0</b>	<b>9 500,0</b>	<b>1 500,0</b>	<b>1 500,0</b>	<b>1 500,0</b>	<b>19 000,0</b>	<b>10 500,0</b>	<b>29 500,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>27 836,0</b>	<b>26 281,0</b>	<b>24 352,0</b>	<b>60 224,0</b>	<b>63 816,0</b>	<b>202 509,0</b>	<b>251 710,0</b>	<b>454 219,0</b>

Tableau 177 – Gestion et planification des immeubles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Programmes</b>										
30910	Programme d'optimisation des espaces administratifs	M	5 544,0	1 613,0	3 810,0	7 093,0	2 014,0	20 074,0	2 937,0	23 011,0
		A	5 543,0	1 613,0	3 811,0	7 092,0	2 013,0	20 072,0	2 936,0	23 008,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	6 766,0	7 761,0	4 134,0	2 666,0	2 752,0	24 079,0	22 735,0	46 814,0
		A	752,0	862,0	459,0	296,0	306,0	2 675,0	2 526,0	5 201,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	5 285,0	3 918,0	8 928,0	3 163,0	1 500,0	22 794,0	21 263,0	44 057,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	4 098,0	3 955,0	1 598,0	5 212,0	6 062,0	20 925,0	20 187,0	41 112,0
		A	2 732,0	2 636,0	1 065,0	3 475,0	4 042,0	13 950,0	13 459,0	27 409,0
42290	Programme de protection du complexe sportif Claude-Robillard	M	40 599,0	34 426,0	31 521,0	20 358,0	-	126 904,0	-	126 904,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	1 511,0	115,0	853,0	-	1 500,0	3 979,0	-	3 979,0
64021	Programme de protection des immeubles du SPVM	A	10 813,0	6 797,0	1 991,0	5 461,0	14 838,0	39 900,0	53 235,0	93 135,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	18 024,0	8 136,0	7 723,0	18 100,0	18 856,0	70 839,0	192 921,0	263 760,0
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	M	3 794,0	3 179,0	3 380,0	6 612,0	16 838,0	33 803,0	29 588,0	63 391,0
		A	422,0	353,0	376,0	735,0	1 871,0	3 757,0	3 288,0	7 045,0
66032	Programme de protection des bâtiments vacants	M	4 077,0	2 302,0	2 940,0	1 047,0	900,0	11 266,0	42 600,0	53 866,0
66033	Programme de protection des bâtiments de compétence locale	M	11 156,0	5 770,0	5 247,0	15 087,0	17 622,0	54 882,0	25 000,0	79 882,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	-	-	250,0	250,0	250,0	750,0	1 250,0	2 000,0
		A	-	-	250,0	250,0	250,0	750,0	1 250,0	2 000,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
66169	Programme de transition écologique pour le parc immobilier	M	11 507,0	2 036,0	3 714,0	3 943,0	12 947,0	34 147,0	106 537,0	140 684,0
		A	4 932,0	872,0	1 591,0	1 690,0	5 549,0	14 634,0	45 658,0	60 292,0
66190	Programme des cours de services	M	11 734,0	12 458,0	10 762,0	23 202,0	21 424,0	79 580,0	69 572,0	149 152,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	12 960,0	4 892,0	3 088,0	2 353,0	320,0	23 613,0	6 003,0	29 616,0
		A	5 555,0	2 097,0	1 324,0	1 009,0	137,0	10 122,0	2 572,0	12 694,0
68097	Programme de mise à niveau des postes de carburants	M	1 084,0	316,0	293,0	528,0	775,0	2 996,0	3 875,0	6 871,0
<b>Total des programmes</b>			<b>171 888,0</b>	<b>109 107,0</b>	<b>102 108,0</b>	<b>132 622,0</b>	<b>135 766,0</b>	<b>651 491,0</b>	<b>684 392,0</b>	<b>1 335 883,0</b>
<b>Projets</b>										
64028	Projet de relocalisation du centre d'appels 911	A	16 402,0	21 407,0	8 998,0	17 566,0	18 319,0	82 692,0	14 527,0	97 219,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	M	101,0	280,0	125,0	122,0	635,0	1 263,0	1 097,0	2 360,0
		A	779,0	2 159,0	966,0	937,0	4 888,0	9 729,0	8 441,0	18 170,0
<b>Total des projets</b>			<b>17 282,0</b>	<b>23 846,0</b>	<b>10 089,0</b>	<b>18 625,0</b>	<b>23 842,0</b>	<b>93 684,0</b>	<b>24 065,0</b>	<b>117 749,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>123 216,0</b>	<b>86 021,0</b>	<b>83 643,0</b>	<b>94 636,0</b>	<b>88 539,0</b>	<b>476 055,0</b>	<b>367 644,0</b>	<b>843 699,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>65 954,0</b>	<b>46 932,0</b>	<b>28 554,0</b>	<b>56 611,0</b>	<b>71 069,0</b>	<b>269 120,0</b>	<b>340 813,0</b>	<b>609 933,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>189 170,0</b>	<b>132 953,0</b>	<b>112 197,0</b>	<b>151 247,0</b>	<b>159 608,0</b>	<b>745 175,0</b>	<b>708 457,0</b>	<b>1 453 632,0</b>

Tableau 178 – Grands parcs, Mont-Royal et sports

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Programmes</b>										
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	2 000,0	1 200,0	1 011,0	3 200,0	6 000,0	13 411,0	42 000,0	55 411,0
		A	6 000,0	4 800,0	4 800,0	12 800,0	20 000,0	48 400,0	168 000,0	216 400,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	7 009,0	12 314,0	14 360,0	15 040,0	12 251,0	60 974,0	23 748,0	84 722,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	11 301,0	17 975,0	13 894,0	7 276,0	4 853,0	55 299,0	46 157,0	101 456,0
34251	Programme de réhabilitation du parc Jeanne Mance	A	17 540,0	4 894,0	250,0	250,0	500,0	23 434,0	7 330,0	30 764,0
34316	Programme de réhabilitation du parc Angrignon	M	4 560,0	625,0	774,0	2 941,0	7 675,0	16 575,0	33 075,0	49 650,0
34317	Programme de réhabilitation du parc Jarry	M	7 894,0	1 972,0	2 858,0	5 278,0	15 827,0	33 829,0	41 418,0	75 247,0
34318	Programme de réhabilitation du parc Maisonneuve	M	125,0	125,0	625,0	7 994,0	9 761,0	18 630,0	20 734,0	39 364,0
34330	Programme de réhabilitation des berges	M	1 753,0	1 265,0	2 133,0	8 190,0	19 173,0	32 514,0	65 794,0	98 308,0
		A	1 395,0	4 172,0	11 589,0	4 277,0	3 160,0	24 593,0	5 493,0	30 086,0
34333	Programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains	M	2 969,0	2 912,0	3 765,0	6 034,0	5 865,0	21 545,0	40 869,0	62 414,0
		A	3 605,0	1 600,0	3 305,0	8 115,0	4 773,0	21 398,0	16 619,0	38 017,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	10 304,0	13 600,0	8 705,0	10 591,0	9 300,0	52 500,0	-	52 500,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	19 548,0	17 450,0	17 348,0	24 833,0	27 881,0	107 060,0	144 984,0	252 044,0
		A	2 452,0	2 550,0	2 652,0	2 758,0	2 868,0	13 280,0	16 390,0	29 670,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	2 276,0	7 209,0	8 617,0	13 830,0	6 625,0	38 557,0	21 989,0	60 546,0
36700	Programme du Réseau des corridors verts	A	766,0	1 227,0	3 171,0	4 172,0	4 880,0	14 216,0	39 294,0	53 510,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	10 553,0	2 547,0	-	700,0	700,0	14 500,0	3 500,0	18 000,0
38340	Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	M	31 841,0	5 311,0	5 744,0	12 728,0	40 762,0	96 386,0	242 002,0	338 388,0
38345	Programme d'aménagement des glaces extérieures	M	-	-	-	-	-	-	20 000,0	20 000,0
38360	Programme des arénas	M	28 533,0	21 023,0	-	52,0	-	49 608,0	-	49 608,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	8 695,0	4 120,0	-	6 500,0	10 000,0	29 315,0	90 204,0	119 519,0
38380	Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	M	20 902,0	35 214,0	39 218,0	26 683,0	10 923,0	132 940,0	41 128,0	174 068,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	3 114,0	9 625,0	10 847,0	9 753,0	6 400,0	39 739,0	9 716,0	49 455,0
<b>Total des programmes</b>			<b>205 135,0</b>	<b>173 730,0</b>	<b>155 666,0</b>	<b>193 995,0</b>	<b>230 177,0</b>	<b>958 703,0</b>	<b>1 140 444,0</b>	<b>2 099 147,0</b>
<b>Projets</b>										
32130	Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	9 132,0	13 126,0	12 065,0	14 244,0	22 071,0	70 638,0	42 217,0	112 855,0
32312	Développement et aménagement du Grand parc de l'Est	A	150,0	150,0	830,0	830,0	2 330,0	4 290,0	18 260,0	22 550,0
34376	Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise	A	450,0	1 235,0	1 750,0	3 075,0	9 600,0	16 110,0	46 600,0	62 710,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	2 971,0	21 800,0	36 246,0	39 424,0	11 370,0	111 811,0	41 077,0	152 888,0
<b>Total des projets</b>			<b>12 703,0</b>	<b>36 311,0</b>	<b>50 891,0</b>	<b>57 573,0</b>	<b>45 371,0</b>	<b>202 849,0</b>	<b>148 154,0</b>	<b>351 003,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>158 038,0</b>	<b>145 998,0</b>	<b>137 891,0</b>	<b>178 731,0</b>	<b>188 262,0</b>	<b>808 920,0</b>	<b>858 490,0</b>	<b>1 667 410,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>59 800,0</b>	<b>64 043,0</b>	<b>68 666,0</b>	<b>72 837,0</b>	<b>87 286,0</b>	<b>352 632,0</b>	<b>430 108,0</b>	<b>782 740,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>217 838,0</b>	<b>210 041,0</b>	<b>206 557,0</b>	<b>251 568,0</b>	<b>275 548,0</b>	<b>1 161 552,0</b>	<b>1 288 598,0</b>	<b>2 450 150,0</b>

Tableau 179 – Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Programmes</b>										
13003	Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de logements hors-marché (sociaux et abordables) et préparation de site	M	8 278,0	11 606,0	11 897,0	9 798,0	12 571,0	54 150,0	67 310,0	121 460,0
		A	8 278,0	11 606,0	11 897,0	9 798,0	12 571,0	54 150,0	67 310,0	121 460,0
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
48007	Développement du logement hors-marché (social et communautaire) - Infrastructures	A	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	13 500,0	13 500,0	27 000,0
48009	Acquisition d'immeubles à des fins de réalisation de logements hors-marché (sociaux et abordables) et préparation de site	M	5 915,0	8 451,0	9 120,0	10 146,0	12 283,0	45 915,0	64 590,0	110 505,0
		A	26 676,0	17 961,0	18 097,0	28 846,0	21 723,0	113 303,0	100 000,0	213 303,0
<b>Total des programmes</b>			<b>54 847,0</b>	<b>55 324,0</b>	<b>56 711,0</b>	<b>64 288,0</b>	<b>64 848,0</b>	<b>296 018,0</b>	<b>327 710,0</b>	<b>623 728,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>17 193,0</b>	<b>23 057,0</b>	<b>24 017,0</b>	<b>22 944,0</b>	<b>27 854,0</b>	<b>115 065,0</b>	<b>146 900,0</b>	<b>261 965,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>37 654,0</b>	<b>32 267,0</b>	<b>32 694,0</b>	<b>41 344,0</b>	<b>36 994,0</b>	<b>180 953,0</b>	<b>180 810,0</b>	<b>361 763,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>54 847,0</b>	<b>55 324,0</b>	<b>56 711,0</b>	<b>64 288,0</b>	<b>64 848,0</b>	<b>296 018,0</b>	<b>327 710,0</b>	<b>623 728,0</b>

Tableau 180 – Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Programmes</b>										
45009	Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	A	10 000,0	10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	42 000,0	34 000,0	76 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	35 000,0	35 000,0	35 000,0	35 000,0	35 000,0	175 000,0	175 000,0	350 000,0
55845	Programme de réfection routière - Artériel	M	3 000,0	3 000,0	6 000,0	6 000,0	9 000,0	27 000,0	45 000,0	72 000,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	M	57 700,0	59 400,0	53 400,0	57 400,0	53 000,0	280 900,0	261 000,0	541 900,0
55857	Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	M	20 000,0	20 000,0	20 000,0	-	-	60 000,0	-	60 000,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	11 000,0	11 000,0	11 000,0	11 000,0	12 000,0	56 000,0	60 000,0	116 000,0
55861	Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	M	9 500,0	9 500,0	9 500,0	9 500,0	10 000,0	48 000,0	50 000,0	98 000,0
55863	Programme d'aménagement des rues - Local	M	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	10 000,0	26 000,0	50 000,0	76 000,0
66000	Digues	M	-	1 000,0	4 000,0	4 000,0	2 000,0	11 000,0	10 000,0	21 000,0
<b>Total des programmes</b>			<b>160 200,0</b>	<b>162 900,0</b>	<b>162 900,0</b>	<b>142 900,0</b>	<b>147 000,0</b>	<b>775 900,0</b>	<b>735 000,0</b>	<b>1 510 900,0</b>
<b>Projets</b>										
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	8 900,0	4 200,0	4 200,0	4 200,0	-	21 500,0	-	21 500,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	400,0	200,0	218,0	239,0	332,0	1 389,0	1 500,0	2 889,0
<b>Total des projets</b>			<b>9 300,0</b>	<b>4 400,0</b>	<b>4 418,0</b>	<b>4 439,0</b>	<b>332,0</b>	<b>22 889,0</b>	<b>1 500,0</b>	<b>24 389,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>159 500,0</b>	<b>157 300,0</b>	<b>157 318,0</b>	<b>141 339,0</b>	<b>141 332,0</b>	<b>756 789,0</b>	<b>702 500,0</b>	<b>1 459 289,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>10 000,0</b>	<b>10 000,0</b>	<b>10 000,0</b>	<b>6 000,0</b>	<b>6 000,0</b>	<b>42 000,0</b>	<b>34 000,0</b>	<b>76 000,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>169 500,0</b>	<b>167 300,0</b>	<b>167 318,0</b>	<b>147 339,0</b>	<b>147 332,0</b>	<b>798 789,0</b>	<b>736 500,0</b>	<b>1 535 289,0</b>

**Tableau 181 – Matériel roulant et ateliers**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Programmes</b>										
68102	Programme de remplacement de véhicules - Ville	M	32 138,0	38 250,0	51 000,0	59 500,0	72 250,0	253 138,0	450 500,0	703 638,0
		A	5 250,0	6 750,0	9 000,0	10 500,0	12 750,0	44 250,0	79 500,0	123 750,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0	10 000,0	20 000,0
71076	Programme de remplacement de véhicules - SPVM	A	15 291,0	12 195,0	8 169,0	5 000,0	6 000,0	46 655,0	30 000,0	76 655,0
71080	Programme de remplacement de véhicules - SIM	A	20 375,0	26 326,0	22 694,0	19 200,0	18 200,0	106 795,0	73 000,0	179 795,0
<b>Total des programmes</b>			<b>75 054,0</b>	<b>85 521,0</b>	<b>92 863,0</b>	<b>96 200,0</b>	<b>111 200,0</b>	<b>460 838,0</b>	<b>643 000,0</b>	<b>1 103 838,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>34 138,0</b>	<b>40 250,0</b>	<b>53 000,0</b>	<b>61 500,0</b>	<b>74 250,0</b>	<b>263 138,0</b>	<b>460 500,0</b>	<b>723 638,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>40 916,0</b>	<b>45 271,0</b>	<b>39 863,0</b>	<b>34 700,0</b>	<b>36 950,0</b>	<b>197 700,0</b>	<b>182 500,0</b>	<b>380 200,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>75 054,0</b>	<b>85 521,0</b>	<b>92 863,0</b>	<b>96 200,0</b>	<b>111 200,0</b>	<b>460 838,0</b>	<b>643 000,0</b>	<b>1 103 838,0</b>

**Tableau 182 – Police**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Projets</b>										
71082	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité publique (SPVM)	A	3 286,0	2 354,0	2 961,0	-	-	8 601,0	-	8 601,0
<b>Total des projets</b>			<b>3 286,0</b>	<b>2 354,0</b>	<b>2 961,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 601,0</b>	<b>-</b>	<b>8 601,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>3 286,0</b>	<b>2 354,0</b>	<b>2 961,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 601,0</b>	<b>-</b>	<b>8 601,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>3 286,0</b>	<b>2 354,0</b>	<b>2 961,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 601,0</b>	<b>-</b>	<b>8 601,0</b>

**Tableau 183 – Sécurité incendie**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Programmes</b>										
62600	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	A	2 875,0	800,0	800,0	800,0	800,0	6 075,0	4 000,0	10 075,0
<b>Total des programmes</b>			<b>2 875,0</b>	<b>800,0</b>	<b>800,0</b>	<b>800,0</b>	<b>800,0</b>	<b>6 075,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>10 075,0</b>
<b>Projets</b>										
62601	SIM: Équipements respiratoires pour pompiers APRIA	A	-	12 500,0	-	-	-	12 500,0	-	12 500,0
<b>Total des projets</b>			<b>-</b>	<b>12 500,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 500,0</b>	<b>-</b>	<b>12 500,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>2 875,0</b>	<b>13 300,0</b>	<b>800,0</b>	<b>800,0</b>	<b>800,0</b>	<b>18 575,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>22 575,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>2 875,0</b>	<b>13 300,0</b>	<b>800,0</b>	<b>800,0</b>	<b>800,0</b>	<b>18 575,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>22 575,0</b>

Tableau 184 – Société du parc Jean-Drapeau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Programmes</b>										
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé	A	9 908,0	9 272,0	8 892,0	13 302,0	9 021,0	50 395,0	40 467,0	90 862,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
43018	Projets de développement - Infrastructure et gestion du territoire	A	-	-	-	921,0	5 483,0	6 404,0	60 977,0	67 381,0
<b>Total des programmes</b>			<b>10 308,0</b>	<b>9 672,0</b>	<b>9 292,0</b>	<b>14 623,0</b>	<b>14 904,0</b>	<b>58 799,0</b>	<b>103 444,0</b>	<b>162 243,0</b>
<b>Projets</b>										
43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	A	9 673,0	5 658,0	12 235,0	29 616,0	17 449,0	74 631,0	13 837,0	88 468,0
43017	Plage Jean-Doré	A	1 443,0	1 081,0	4 645,0	12 634,0	-	19 803,0	2 973,0	22 776,0
43019	Secteur du mont Boullé	A	12 454,0	4 263,0	2 093,0	4 355,0	3 089,0	26 254,0	218,0	26 472,0
43020	Complexe aquatique	A	1 500,0	2 285,0	2 500,0	5 000,0	3 120,0	14 405,0	5 126,0	19 531,0
43021	Pavillon Hélène de Champlain	A	800,0	3 596,0	2 697,0	-	-	7 093,0	-	7 093,0
43022	Mobilité	A	3 983,0	10 032,0	9 749,0	18 916,0	14 795,0	57 475,0	93 833,0	151 308,0
43023	Les Jardins des canaux	A	7 397,0	2 044,0	3 677,0	19 071,0	7 204,0	39 393,0	52 352,0	91 745,0
43024	Biosphère	A	1 969,0	-	-	-	-	1 969,0	-	1 969,0
<b>Total des projets</b>			<b>39 219,0</b>	<b>28 959,0</b>	<b>37 596,0</b>	<b>89 592,0</b>	<b>45 657,0</b>	<b>241 023,0</b>	<b>168 339,0</b>	<b>409 362,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>49 527,0</b>	<b>38 631,0</b>	<b>46 888,0</b>	<b>104 215,0</b>	<b>60 561,0</b>	<b>299 822,0</b>	<b>271 783,0</b>	<b>571 605,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>49 527,0</b>	<b>38 631,0</b>	<b>46 888,0</b>	<b>104 215,0</b>	<b>60 561,0</b>	<b>299 822,0</b>	<b>271 783,0</b>	<b>571 605,0</b>

Tableau 185 – Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Projets</b>										
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	125,0	127,0	81,0	-	356,0	689,0	307,0	996,0
		A	126,0	128,0	81,0	-	358,0	693,0	309,0	1 002,0
60110	Programme de sécurité et de continuité TI	M	499,0	-	-	-	-	499,0	-	499,0
		A	501,0	-	-	-	-	501,0	-	501,0
60115	Modernisation des services de cybersécurité	M	2 180,0	2 996,0	3 248,0	3 396,0	3 918,0	15 738,0	-	15 738,0
		A	2 189,0	3 009,0	3 262,0	3 409,0	3 933,0	15 802,0	-	15 802,0
60116	Programme de cyberdéfense	M	-	-	-	-	425,0	425,0	19 960,0	20 385,0
		A	-	-	-	-	426,0	426,0	20 040,0	20 466,0
68011	Modernisation des réseaux de radiocommunications	A	1 096,0	8 982,0	11 542,0	11 970,0	7 718,0	41 308,0	15 768,0	57 076,0
68088	Approvisionnement III	M	1 486,0	981,0	256,0	-	-	2 723,0	-	2 723,0
		A	1 492,0	985,0	257,0	-	-	2 734,0	-	2 734,0
68092	Système financier, budgétaire et d'approvisionnement	M	7 570,0	6 780,0	3 456,0	245,0	-	18 051,0	-	18 051,0
		A	7 599,0	6 807,0	3 470,0	245,0	-	18 121,0	-	18 121,0
68111	Modernisation des réseaux de télécommunications	M	2 317,0	1 855,0	2 640,0	2 699,0	2 718,0	12 229,0	8 472,0	20 701,0
		A	2 327,0	1 863,0	2 651,0	2 710,0	2 728,0	12 279,0	8 506,0	20 785,0
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	522,0	655,0	-	-	-	1 177,0	-	1 177,0
		A	524,0	658,0	-	-	-	1 182,0	-	1 182,0
68123	Déploiement corporatif de gestion de services d'entreprises	M	848,0	901,0	722,0	324,0	100,0	2 895,0	100,0	2 995,0
		A	852,0	905,0	724,0	326,0	100,0	2 907,0	100,0	3 007,0
68144	Systèmes informatiques pour l'habitation	M	519,0	437,0	363,0	583,0	-	1 902,0	-	1 902,0
		A	522,0	438,0	365,0	586,0	-	1 911,0	-	1 911,0
68147	Nouveau système de subventions générique	M	349,0	349,0	349,0	-	-	1 047,0	-	1 047,0
		A	351,0	351,0	351,0	-	-	1 053,0	-	1 053,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	-	-	-	1 214,0	2 807,0	4 021,0	2 851,0	6 872,0
68305	Modernisation des opérations policières	A	3 005,0	2 352,0	1 661,0	4 428,0	5 790,0	17 236,0	8 462,0	25 698,0
68315	Évolution des opérations policières du SPVM	A	7 856,0	4 783,0	3 305,0	3 818,0	5 110,0	24 872,0	7 664,0	32 536,0
68420	Systèmes intégrés de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	1 680,0	4 056,0	4 013,0	3 391,0	3 635,0	16 775,0	10 046,0	26 821,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	499,0	264,0	-	-	-	763,0	-	763,0
		A	501,0	265,0	-	-	-	766,0	-	766,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Projets (suite)</b>										
69206	Évolution des outils géomatiques	M	-	266,0	545,0	898,0	898,0	2 607,0	4 731,0	7 338,0
		A	-	267,0	547,0	902,0	902,0	2 618,0	4 750,0	7 368,0
70025	Cour municipale numérique	A	5 240,0	4 754,0	4 505,0	2 538,0	-	17 037,0	-	17 037,0
70027	Maintien des actifs de la cour municipale	A	-	-	-	341,0	1 744,0	2 085,0	10 314,0	12 399,0
70120	Refonte numérique d'Espace pour la vie	M	773,0	700,0	700,0	1 000,0	1 000,0	4 173,0	2 999,0	7 172,0
70152	Plateformes de fondation numérique	M	1 298,0	1 221,0	480,0	-	-	2 999,0	-	2 999,0
		A	1 304,0	1 226,0	482,0	-	-	3 012,0	-	3 012,0
70153	Programme de développement de sites web satellites	M	-	-	904,0	1 397,0	1 138,0	3 439,0	4 295,0	7 734,0
		A	-	-	907,0	1 403,0	1 143,0	3 453,0	4 313,0	7 766,0
70155	Gestion de la relation client	M	769,0	991,0	871,0	1 088,0	1 088,0	4 807,0	1 714,0	6 521,0
		A	772,0	995,0	874,0	1 092,0	1 092,0	4 825,0	1 721,0	6 546,0
70160	Refonte du portail intranet	M	724,0	101,0	-	-	-	825,0	-	825,0
		A	726,0	101,0	-	-	-	827,0	-	827,0
70191	Infrastructures des usines de l'eau	A	2 000,0	2 800,0	3 500,0	2 675,0	3 000,0	13 975,0	5 089,0	19 064,0
70192	Mise à jour des infrastructures des usines de l'eau	A	-	-	-	-	-	-	12 000,0	12 000,0
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	621,0	674,0	1 064,0	-	-	2 359,0	-	2 359,0
		A	624,0	676,0	1 068,0	-	-	2 368,0	-	2 368,0
70255	Gestion des processus juridiques	M	451,0	94,0	-	-	-	545,0	-	545,0
		A	452,0	95,0	-	-	-	547,0	-	547,0
70335	Refonte des données, des plateformes d'infrastructure et des outils d'intelligence d'affaires	M	467,0	699,0	590,0	493,0	312,0	2 561,0	332,0	2 893,0
		A	468,0	701,0	592,0	494,0	313,0	2 568,0	334,0	2 902,0
70501	Environnement de travail	M	1 232,0	567,0	75,0	356,0	586,0	2 816,0	265,0	3 081,0
		A	1 236,0	569,0	75,0	358,0	589,0	2 827,0	267,0	3 094,0
70503	Modernisation de la suite bureautique	M	-	-	-	1 776,0	1 622,0	3 398,0	1 059,0	4 457,0
		A	-	-	-	1 783,0	1 628,0	3 411,0	1 063,0	4 474,0
70505	Modernisation des espaces de travail informatiques	M	-	-	-	-	2 531,0	2 531,0	4 954,0	7 485,0
		A	-	-	-	-	2 541,0	2 541,0	4 974,0	7 515,0
70542	Plateforme de l'intelligence économique	M	-	-	-	424,0	-	424,0	-	424,0
		A	-	-	-	426,0	-	426,0	-	426,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Projets (suite)</b>										
70750	Intelligence d'affaires - Migration Bureau d'affaires	M	274,0	435,0	-	-	-	709,0	-	709,0
		A	276,0	436,0	-	-	-	712,0	-	712,0
70751	Solutions en intelligence d'affaires des services et arrondissements (SIASA)	M	499,0	500,0	998,0	1 608,0	1 849,0	5 454,0	1 942,0	7 396,0
		A	501,0	502,0	1 002,0	1 614,0	1 857,0	5 476,0	1 949,0	7 425,0
70905	Modernisation des infrastructures et plateformes TI	M	3 875,0	3 766,0	3 469,0	2 153,0	1 601,0	14 864,0	-	14 864,0
		A	3 890,0	3 781,0	3 483,0	2 161,0	1 607,0	14 922,0	-	14 922,0
70907	Résilience et relève des infrastructures technologiques de la Ville	M	954,0	2 024,0	2 507,0	3 549,0	3 547,0	12 581,0	5 631,0	18 212,0
		A	958,0	2 032,0	2 518,0	3 563,0	3 562,0	12 633,0	5 655,0	18 288,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	M	911,0	2 152,0	1 570,0	1 990,0	1 295,0	7 918,0	-	7 918,0
71051	Services numériques d'interaction avec les systèmes métiers	M	-	-	-	1 878,0	2 908,0	4 786,0	7 145,0	11 931,0
71052	Évolution des systèmes pour les arrondissements	M	-	-	-	-	-	-	6 900,0	6 900,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	921,0	1 033,0	1 276,0	-	-	3 230,0	-	3 230,0
		A	925,0	1 038,0	1 281,0	-	-	3 244,0	-	3 244,0
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	4 510,0	4 100,0	4 100,0	4 100,0	4 100,0	20 910,0	2 472,0	23 382,0
72050	9-1-1 Prochaine génération	A	10 032,0	6 240,0	3 616,0	843,0	-	20 731,0	-	20 731,0
72080	Systèmes de soutien aux interventions du SIM	A	1 113,0	1 059,0	466,0	1 823,0	1 629,0	6 090,0	-	6 090,0
72090	Maintien des actifs du SIM	A	-	-	-	2 169,0	2 104,0	4 273,0	8 961,0	13 234,0
72091	Maintien des actifs du SPVM	A	-	-	-	450,0	658,0	1 108,0	30 120,0	31 228,0
72740	Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour les services de la Culture	M	530,0	500,0	500,0	997,0	2 011,0	4 538,0	-	4 538,0
74015	Systèmes informatiques pour l'environnement	A	2 217,0	2 451,0	570,0	570,0	570,0	6 378,0	1 362,0	7 740,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	3 710,0	2 904,0	2 489,0	3 330,0	1 309,0	13 742,0	4 076,0	17 818,0
		A	3 725,0	2 915,0	2 498,0	3 343,0	1 315,0	13 796,0	4 093,0	17 889,0
74255	Gestion de temps	M	1 098,0	1 078,0	999,0	303,0	323,0	3 801,0	5 287,0	9 088,0
		A	1 102,0	1 083,0	1 003,0	305,0	325,0	3 818,0	5 309,0	9 127,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	3 905,0	3 969,0	3 752,0	-	-	11 626,0	-	11 626,0
		A	3 920,0	3 984,0	3 768,0	-	-	11 672,0	-	11 672,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	1 134,0	1 202,0	1 297,0	3 992,0	3 992,0	11 617,0	19 960,0	31 577,0
		A	1 138,0	1 207,0	1 303,0	4 008,0	4 008,0	11 664,0	20 040,0	31 704,0
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire) et refonte des systèmes de déneigement	M	2 000,0	2 118,0	687,0	325,0	-	5 130,0	-	5 130,0
74926	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR Plus)	M	2 000,0	2 000,0	2 400,0	2 000,0	-	8 400,0	-	8 400,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Projets (suite)</b>										
74955	Modernisation des activités du bureau des régimes de retraites Montréal	M	-	-	-	637,0	-	637,0	-	637,0
		A	-	-	-	639,0	-	639,0	-	639,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	1 200,0	1 200,0	1 200,0	-	-	3 600,0	-	3 600,0
74994	Gestion administrative du processus électoral	M	1 880,0	762,0	-	-	-	2 642,0	-	2 642,0
78032	Communications numériques (Centre Contact Client)	M	735,0	-	-	-	-	735,0	-	735,0
		A	738,0	-	-	-	-	738,0	-	738,0
78035	Mise à niveau de la téléphonie	M	162,0	-	-	-	-	162,0	-	162,0
		A	162,0	-	-	-	-	162,0	-	162,0
78045	Aménagements et rehaussements Télécom	M	673,0	654,0	537,0	324,0	-	2 188,0	-	2 188,0
		A	675,0	656,0	540,0	326,0	-	2 197,0	-	2 197,0
78046	Rehaussements des infrastructures en télécommunications	M	-	-	-	639,0	642,0	1 281,0	3 255,0	4 536,0
		A	-	-	-	642,0	645,0	1 287,0	3 270,0	4 557,0
78067	Intégration technologique des unités d'affaires	M	99,0	-	-	-	-	99,0	-	99,0
		A	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
<b>Total des projets</b>			<b>129 234,0</b>	<b>126 205,0</b>	<b>110 405,0</b>	<b>109 069,0</b>	<b>104 106,0</b>	<b>579 019,0</b>	<b>305 186,0</b>	<b>884 205,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>54 319,0</b>	<b>51 055,0</b>	<b>44 125,0</b>	<b>43 718,0</b>	<b>43 076,0</b>	<b>236 293,0</b>	<b>108 707,0</b>	<b>345 000,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>74 915,0</b>	<b>75 150,0</b>	<b>66 280,0</b>	<b>65 351,0</b>	<b>61 030,0</b>	<b>342 726,0</b>	<b>196 479,0</b>	<b>539 205,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>129 234,0</b>	<b>126 205,0</b>	<b>110 405,0</b>	<b>109 069,0</b>	<b>104 106,0</b>	<b>579 019,0</b>	<b>305 186,0</b>	<b>884 205,0</b>

Tableau 186 – Urbanisme et mobilité

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Programmes</b>										
28040	Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI	M	10 900,0	10 500,0	13 800,0	14 000,0	7 100,0	56 300,0	24 500,0	80 800,0
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	875,0	875,0	875,0	875,0	875,0	4 375,0	4 375,0	8 750,0
		A	2 099,0	4 985,0	4 565,0	3 025,0	5 025,0	19 699,0	41 125,0	60 824,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	5 300,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	25 300,0	25 000,0	50 300,0
40183	Secteurs stratégiques d'intervention	M	7 900,0	5 400,0	5 400,0	5 400,0	5 400,0	29 500,0	49 500,0	79 000,0
45000	Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	A	30 000,0	20 000,0	25 000,0	30 000,0	25 000,0	130 000,0	170 000,0	300 000,0
48043	Domaine public Samuel-De Champlain / REM	M	200,0	300,0	450,0	729,0	1 252,0	2 931,0	32 250,0	35 181,0
		A	250,0	350,0	450,0	729,0	1 252,0	3 031,0	32 250,0	35 281,0
48046	Véloroutes - Accompagnement REM	M	1 552,0	969,0	2 414,0	5 122,0	5 146,0	15 203,0	7 891,0	23 094,0
		A	2 225,0	2 656,0	5 125,0	10 245,0	12 291,0	32 542,0	11 784,0	44 326,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	20 000,0	35 000,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation	M	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	75 000,0	90 000,0	165 000,0
59070	Programme d'aménagement des rues - Artériel	M	87 288,0	72 958,0	78 849,0	98 560,0	80 610,0	418 265,0	742 731,0	1 160 996,0
59071	Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	M	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	75 000,0	75 000,0	150 000,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	6 500,0	-	-	-	6 500,0	13 000,0	32 500,0	45 500,0
75110	Travaux d'électrification des stations de vélo en libre-service BIXI sur le domaine public	M	5 200,0	5 200,0	3 000,0	3 000,0	-	16 400,0	-	16 400,0
76013	Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
97000	Programme de conversion et réfection de terrains (AMD)	M	2 500,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	14 500,0	15 000,0	29 500,0
97010	Système de gestion d'inventaires des données du SUM (global)	M	70,0	22,0	22,0	22,0	22,0	158,0	110,0	268,0
97020	Système de gestion des données de sécurité routière (SGDSR)	M	380,0	70,0	70,0	70,0	70,0	660,0	350,0	1 010,0
<b>Total des programmes</b>			<b>197 239,0</b>	<b>166 285,0</b>	<b>182 020,0</b>	<b>213 777,0</b>	<b>192 543,0</b>	<b>951 864,0</b>	<b>1 379 366,0</b>	<b>2 331 230,0</b>
<b>Projets</b>										
28039	Réaménagement de la rue Jean Talon, entre la 22e avenue et le boulevard Langelier	M	1 525,0	9 200,0	9 800,0	17 300,0	27 000,0	64 825,0	68 466,0	133 291,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	13 283,0	18 655,0	21 070,0	13 917,0	21 995,0	88 920,0	-	88 920,0
36200	Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal	A	9 890,0	9 003,0	8 326,0	3 866,0	-	31 085,0	-	31 085,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	-	900,0	1 954,0	13 112,0	13 099,0	29 065,0	175,0	29 240,0
36209	Plan lumière	A	350,0	350,0	350,0	400,0	-	1 450,0	-	1 450,0
36211	Réaménagement de la rue de la Commune	A	350,0	350,0	350,0	-	-	1 050,0	-	1 050,0
36212	Parc des Saints-Anges	A	490,0	490,0	490,0	-	-	1 470,0	-	1 470,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Projets (suite)</b>										
36213	Mise en valeur de la cité administrative	M	6 490,0	147,0	-	-	-	6 637,0	-	6 637,0
39001	Le MIL Montréal	M	29 069,0	24 094,0	24 894,0	27 017,0	23 175,0	128 249,0	55 000,0	183 249,0
39710	Complexe Turcot	M	23 045,0	22 610,0	7 409,0	1 100,0	-	54 164,0	-	54 164,0
		A	27 194,0	32 904,0	8 302,0	1 018,0	-	69 418,0	-	69 418,0
40139	PPU Griffintown	M	16 278,0	9 265,0	11 915,0	16 652,0	28 716,0	82 826,0	145 145,0	227 971,0
40155	Namur-Hippodrome - Cavendish	M	5 000,0	10 000,0	19 000,0	33 000,0	26 000,0	93 000,0	180 000,0	273 000,0
		A	-	-	1 000,0	2 000,0	4 000,0	7 000,0	20 000,0	27 000,0
40170	Places des Montréalaises et Marie-Josèphe-Angélique ainsi que leurs abords	M	21 770,0	2 197,0	-	-	-	23 967,0	-	23 967,0
40171	Lachine-Est	M	500,0	500,0	4 000,0	7 500,0	10 000,0	22 500,0	60 000,0	82 500,0
40174	Louvain-Est	M	11 762,0	13 674,0	9 852,0	11 301,0	4 188,0	50 777,0	19 477,0	70 254,0
		A	5 000,0	-	-	-	-	5 000,0	-	5 000,0
40177	Pôle Gérald-Godin	M	1 134,0	14 066,0	13 037,0	-	-	28 237,0	-	28 237,0
		A	-	-	-	-	-	-	-	-
40178	Partie nord de L'Île-des-Soeurs	M	-	500,0	4 000,0	7 500,0	10 000,0	22 000,0	113 000,0	135 000,0
40179	Mise en valeur du site de Fort-Lorette	A	-	450,0	1 200,0	6 900,0	2 560,0	11 110,0	-	11 110,0
40182	Ateliers du CN (Cours Saint-Charles)	M	6 939,0	968,0	1 369,0	-	-	9 276,0	-	9 276,0
40202	Bridge-Bonaventure	M	1 000,0	2 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	18 000,0	106 000,0	124 000,0
		A	-	-	-	-	-	-	-	-
40203	PPU des Faubourgs - réaménagements des Faubourgs	M	1 000,0	1 000,0	4 000,0	7 500,0	10 000,0	23 500,0	181 881,0	205 381,0
		A	-	-	-	-	-	-	-	-
40210	Requalification du boulevard Ville-Marie (PPU des Faubourgs)	A	-	-	798,0	1 536,0	1 000,0	3 334,0	246 182,0	249 516,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance	M	1 000,0	-	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
		A	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	9 100,0	6 300,0	-	-	-	15 400,0	-	15 400,0
		A	-	-	-	-	-	-	-	-
48042	Reconstruction du Pont de l'île-aux-Tourtes - Accompagnement MTMD ( Lien cyclable)	A	100,0	200,0	400,0	3 000,0	2 000,0	5 700,0	4 849,0	10 549,0
48044	Réfection de l'Autoroute 40 - Accompagnement du MTMD	M	75,0	100,0	350,0	500,0	1 500,0	2 525,0	31 164,0	33 689,0
		A	75,0	100,0	350,0	500,0	1 500,0	2 525,0	31 079,0	33 604,0
48045	Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A40)	M	4 000,0	4 000,0	2 000,0	2 000,0	-	12 000,0	-	12 000,0
		A	14 000,0	19 000,0	8 000,0	7 500,0	-	48 500,0	-	48 500,0
48047	Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger - Accompagnement MTMD	M	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0	50,0	300,0
		A	-	-	-	-	-	-	-	-

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Projets (suite)</b>										
59027	Réaménagement Assomption/Souigny	A	500,0	500,0	500,0	10 500,0	13 664,0	25 664,0	106 703,0	132 367,0
59040	Aménagement Assomption - programme d'investissement	M	15 000,0	11 000,0	14 000,0	28 000,0	20 000,0	88 000,0	96 000,0	184 000,0
		A	-	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	6 000,0	3 000,0	9 000,0
68030	PPU Quartier des gares - Aménagement du domaine public	M	-	10 248,0	10 205,0	15 144,0	18 600,0	54 197,0	67 947,0	122 144,0
68031	PPU du Quartier latin (UQAM Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	924,0	5 430,0	5 430,0	-	-	11 784,0	-	11 784,0
68067	Réaménagement de l'avenue des Pins	M	1 600,0	8 500,0	9 150,0	18 450,0	14 600,0	52 300,0	46 500,0	98 800,0
		A	100,0	250,0	250,0	600,0	-	1 200,0	-	1 200,0
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	M	24 726,0	26 317,0	11 078,0	3 779,0	-	65 900,0	-	65 900,0
75015	Phase 1: De Bleury à Mansfield et Square Phillips	M	756,0	16 784,0	13 614,0	3 379,0	-	34 533,0	-	34 533,0
		A	84,0	1 865,0	1 865,0	21,0	-	3 835,0	-	3 835,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2: Réaménagement - Mansfield à Atwater	M	10 460,0	1 000,0	-	-	16 924,0	28 384,0	197 992,0	226 376,0
		A	2 040,0	500,0	-	-	6 311,0	8 851,0	20 398,0	29 249,0
75029	Abords du CUSM_(Intersection Décarie/Maisonnette)	M	800,0	1 000,0	1 025,0	14 767,0	14 767,0	32 359,0	15 422,0	47 781,0
75035	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3: McGill College et Cathcart	M	7 400,0	10 035,0	21 258,0	15 874,0	32 720,0	87 287,0	32 813,0	120 100,0
		A	-	1 600,0	-	3 700,0	1 480,0	6 780,0	-	6 780,0
75036	Sainte-catherine Est - Village	M	5 500,0	25 645,0	30 000,0	34 480,0	32 455,0	128 080,0	20 000,0	148 080,0
		A	-	-	-	520,0	-	520,0	-	520,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain - Accompagnement d'Infrastructure Canada - Travaux incidents	M	2 384,0	2 023,0	1 837,0	-	-	6 244,0	-	6 244,0
		A	2 930,0	1 841,0	2 362,0	1 092,0	-	8 225,0	-	8 225,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement - Travaux incidents	M	5 492,0	3 345,0	826,0	1 805,0	1 350,0	12 818,0	1 000,0	13 818,0
		A	12 816,0	6 806,0	3 260,0	4 211,0	3 150,0	30 243,0	2 000,0	32 243,0
75055	Prolongement de la ligne bleue du métro - accompagnement STM	M	2 275,0	5 898,0	7 149,0	13 601,0	18 087,0	47 010,0	62 398,0	109 408,0
		A	1 500,0	1 000,0	1 000,0	1 312,0	12 598,0	17 410,0	31 496,0	48 906,0
75059	Déconstruction du pont Champlain - Lien cyclable du secteur Héritage - Accompagnement PJCCI	M	120,0	80,0	30,0	-	-	230,0	-	230,0
		A	180,0	120,0	70,0	-	-	370,0	-	370,0
75101	Réaménagement de la rue Peel	M	2 250,0	2 063,0	7 560,0	12 500,0	14 000,0	38 373,0	10 000,0	48 373,0
		A	-	1 938,0	1 841,0	-	-	3 779,0	-	3 779,0
<b>Total des projets</b>			<b>310 406,0</b>	<b>349 861,0</b>	<b>314 576,0</b>	<b>374 904,0</b>	<b>415 489,0</b>	<b>1 765 236,0</b>	<b>1 976 137,0</b>	<b>3 741 373,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>395 372,0</b>	<b>406 988,0</b>	<b>417 788,0</b>	<b>481 894,0</b>	<b>500 102,0</b>	<b>2 202 144,0</b>	<b>2 634 462,0</b>	<b>4 836 606,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>112 273,0</b>	<b>109 158,0</b>	<b>78 808,0</b>	<b>106 787,0</b>	<b>107 930,0</b>	<b>514 956,0</b>	<b>721 041,0</b>	<b>1 235 997,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>507 645,0</b>	<b>516 146,0</b>	<b>496 596,0</b>	<b>588 681,0</b>	<b>608 032,0</b>	<b>2 717 100,0</b>	<b>3 355 503,0</b>	<b>6 072 603,0</b>

**Tableau 187 – Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
<b>Programmes</b>										
76014	Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	M	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-285 000,0	-300 000,0	-585 000,0
<b>Total des programmes</b>			<b>-45 000,0</b>	<b>-60 000,0</b>	<b>-60 000,0</b>	<b>-60 000,0</b>	<b>-60 000,0</b>	<b>-285 000,0</b>	<b>-300 000,0</b>	<b>-585 000,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>-45 000,0</b>	<b>-60 000,0</b>	<b>-60 000,0</b>	<b>-60 000,0</b>	<b>-60 000,0</b>	<b>-285 000,0</b>	<b>-300 000,0</b>	<b>-585 000,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>-45 000,0</b>	<b>-60 000,0</b>	<b>-60 000,0</b>	<b>-60 000,0</b>	<b>-60 000,0</b>	<b>-285 000,0</b>	<b>-300 000,0</b>	<b>-585 000,0</b>

## Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PDI 2025-2034 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

**Tableau 188 – Ahuntsic-Cartierville**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 350,0	2 305,0	2 305,0	2 305,0	2 305,0	11 570,0	11 525,0	23 095,0
55733	Programme de réfection routière	M	2 313,0	2 354,0	2 354,0	2 354,0	2 354,0	11 729,0	11 770,0	23 499,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	2 300,0	2 304,0	2 304,0	2 304,0	2 304,0	11 516,0	11 520,0	23 036,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>7 113,0</b>	<b>35 565,0</b>	<b>35 565,0</b>	<b>71 130,0</b>				
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>7 113,0</b>	<b>35 565,0</b>	<b>35 565,0</b>	<b>71 130,0</b>				

**Tableau 189 – Anjou**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	100,0	1 210,0	750,0	600,0	650,0	3 310,0	3 200,0	6 510,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	4 328,0	3 153,0	3 493,0	3 698,0	3 648,0	18 320,0	18 150,0	36 470,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	1 100,0	1 100,0	1 300,0	1 300,0	1 300,0	6 100,0	6 500,0	12 600,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	135,0	200,0	120,0	65,0	65,0	585,0	465,0	1 050,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>5 663,0</b>	<b>28 315,0</b>	<b>28 315,0</b>	<b>56 630,0</b>				
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>5 663,0</b>	<b>28 315,0</b>	<b>28 315,0</b>	<b>56 630,0</b>				

Tableau 190 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 570,0	1 360,0	1 526,0	1 100,0	600,0	6 156,0	8 550,0	14 706,0
42320	Programme de mise aux normes des aréas - Développement	M	250,0	200,0	304,0	850,0	840,0	2 444,0	-	2 444,0
42410	Piscine intérieure du Centre communautaire NDG	M	500,0	-	-	-	-	500,0	-	500,0
55734	Programme de réfection routière	M	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	11 000,0	11 000,0	22 000,0
55744	Programme de réfections mineures de trottoirs	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation - Arrondissement CDN - NDG	M	600,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 800,0	1 500,0	3 300,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	1 210,0	2 370,0	2 100,0	1 980,0	2 490,0	10 150,0	11 100,0	21 250,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>6 830,0</b>	<b>34 150,0</b>	<b>34 150,0</b>	<b>68 300,0</b>				
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>6 830,0</b>	<b>34 150,0</b>	<b>34 150,0</b>	<b>68 300,0</b>				

Tableau 191 – Lachine

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	9 135,0	9 135,0	18 270,0
55717	Programme de réfection routière	M	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	7 250,0	7 250,0	14 500,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>3 677,0</b>	<b>18 385,0</b>	<b>18 385,0</b>	<b>36 770,0</b>				
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>3 677,0</b>	<b>18 385,0</b>	<b>18 385,0</b>	<b>36 770,0</b>				

Tableau 192 – LaSalle

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
55700	Programme de réfection routière	M	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	10 660,0	10 660,0	21 320,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0	10 000,0	20 000,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>5 132,0</b>	<b>25 660,0</b>	<b>25 660,0</b>	<b>51 320,0</b>				
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>5 132,0</b>	<b>25 660,0</b>	<b>25 660,0</b>	<b>51 320,0</b>				

**Tableau 193 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	427,0	427,0	427,0	427,0	427,0	2 135,0	2 135,0	4 270,0
44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	7 500,0	7 500,0	15 000,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>2 927,0</b>	<b>14 635,0</b>	<b>14 635,0</b>	<b>29 270,0</b>				
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>2 927,0</b>	<b>14 635,0</b>	<b>14 635,0</b>	<b>29 270,0</b>				

**Tableau 194 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34223	Programme de réaménagement des parcs	M	2 703,0	718,0	2 764,0	2 392,0	1 654,0	10 231,0	8 270,0	18 501,0
55729	Programme de réfection de la voirie	M	4 166,0	1 811,0	3 326,0	3 858,0	3 450,0	16 611,0	17 250,0	33 861,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	3 313,0	5 856,0	2 224,0	2 104,0	3 250,0	16 747,0	16 250,0	32 997,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	290,0	69,0	140,0	100,0	100,0	699,0	500,0	1 199,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>10 472,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>44 288,0</b>	<b>42 270,0</b>	<b>86 558,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>10 472,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>44 288,0</b>	<b>42 270,0</b>	<b>86 558,0</b>

**Tableau 195 – Montréal-Nord**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
25850	Programme de développement	M	-	900,0	-	-	-	900,0	-	900,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 600,0	4 353,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	9 953,0	5 000,0	14 953,0
55716	Programme de réfection routière	M	3 481,0	1 000,0	1 750,0	1 750,0	1 750,0	9 731,0	8 750,0	18 481,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	703,0	371,0	1 464,0	1 464,0	1 464,0	5 466,0	7 320,0	12 786,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	-	-	300,0	-	300,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>6 884,0</b>	<b>6 724,0</b>	<b>4 314,0</b>	<b>4 214,0</b>	<b>4 214,0</b>	<b>26 350,0</b>	<b>21 070,0</b>	<b>47 420,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>6 884,0</b>	<b>6 724,0</b>	<b>4 314,0</b>	<b>4 214,0</b>	<b>4 214,0</b>	<b>26 350,0</b>	<b>21 070,0</b>	<b>47 420,0</b>

Tableau 196 – Outremont

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
32005	Programme d'aménagement de parcs - Arrondissement d'Outremont	M	1 100,0	750,0	750,0	500,0	500,0	3 600,0	2 500,0	6 100,0
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	150,0	150,0	150,0	450,0	450,0	1 350,0	2 250,0	3 600,0
55705	Programme de réfection routière	M	200,0	400,0	400,0	400,0	400,0	1 800,0	2 000,0	3 800,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	750,0	900,0	900,0	850,0	850,0	4 250,0	4 250,0	8 500,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	361,0	361,0	361,0	361,0	361,0	1 805,0	1 805,0	3 610,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>2 561,0</b>	<b>12 805,0</b>	<b>12 805,0</b>	<b>25 610,0</b>				
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>2 561,0</b>	<b>12 805,0</b>	<b>12 805,0</b>	<b>25 610,0</b>				

Tableau 197 – Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 109,0	200,0	3 420,0	3 400,0	2 174,0	11 303,0	10 870,0	22 173,0
55713	Programme de réfection routière	M	1 281,0	5 120,0	1 275,0	1 150,0	1 150,0	9 976,0	5 750,0	15 726,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	2 409,0	479,0	1 104,0	1 249,0	2 475,0	7 716,0	12 375,0	20 091,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>5 799,0</b>	<b>28 995,0</b>	<b>28 995,0</b>	<b>57 990,0</b>				
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>5 799,0</b>	<b>28 995,0</b>	<b>28 995,0</b>	<b>57 990,0</b>				

Tableau 198 – Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34222	Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 700,0	1 700,0	7 750,0	8 500,0	16 250,0
66180	Programme de protection des bâtiments	M	3 245,0	3 245,0	3 245,0	2 995,0	2 995,0	15 725,0	14 975,0	30 700,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>5 695,0</b>	<b>28 475,0</b>	<b>28 475,0</b>	<b>56 950,0</b>				
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>5 695,0</b>	<b>28 475,0</b>	<b>28 475,0</b>	<b>56 950,0</b>				

**Tableau 199 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
30056	Mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles	M	-	1 568,0	382,0	-	-	1 950,0	-	1 950,0
30059	Espace Rivière	M	259,0	1 300,0	3 943,0	300,0	100,0	5 902,0	-	5 902,0
32019	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs	M	4 541,0	2 195,0	2 001,0	3 699,0	4 557,0	16 993,0	16 863,0	33 856,0
55731	Programme de réfection routière	M	2 445,0	3 450,0	3 234,0	4 055,0	5 449,0	18 633,0	27 442,0	46 075,0
66519	Programme de protection des bâtiments	M	9 955,0	4 323,0	3 170,0	4 676,0	2 624,0	24 748,0	19 345,0	44 093,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>17 200,0</b>	<b>12 836,0</b>	<b>12 730,0</b>	<b>12 730,0</b>	<b>12 730,0</b>	<b>68 226,0</b>	<b>63 650,0</b>	<b>131 876,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>17 200,0</b>	<b>12 836,0</b>	<b>12 730,0</b>	<b>12 730,0</b>	<b>12 730,0</b>	<b>68 226,0</b>	<b>63 650,0</b>	<b>131 876,0</b>

**Tableau 200 – Rosemont–La Petite-Patrie**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 031,0	1 865,0	1 420,0	2 115,0	2 210,0	9 641,0	12 600,0	22 241,0
55732	Programme de réfection routière	M	4 435,0	3 485,0	3 850,0	4 530,0	4 190,0	20 490,0	19 090,0	39 580,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	2 374,0	3 490,0	3 570,0	2 195,0	2 440,0	14 069,0	12 510,0	26 579,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>8 840,0</b>	<b>44 200,0</b>	<b>44 200,0</b>	<b>88 400,0</b>				
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>8 840,0</b>	<b>44 200,0</b>	<b>44 200,0</b>	<b>88 400,0</b>				

**Tableau 201 – Saint-Laurent**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
11615	Développement résidentiel - Projet Bois-Franc	M	2 864,0	6 868,0	4 954,0	2 625,0	3 221,0	20 532,0	-	20 532,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	475,0	164,0	1 000,0	12 400,0	12 230,0	26 269,0	5 020,0	31 289,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	12 167,0	7 912,0	3 815,0	4 493,0	2 109,0	30 496,0	16 124,0	46 620,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, de loisirs et communautaires	M	1 471,0	714,0	1 177,0	580,0	713,0	4 655,0	12 501,0	17 156,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	480,0	-	1 470,0	322,0	735,0	3 007,0	2 619,0	5 626,0
55714	Programme de réfection routière	M	1 653,0	-	810,0	1 932,0	2 639,0	7 034,0	15 033,0	22 067,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport - Arrondissement de Saint-Laurent	M	950,0	800,0	500,0	500,0	500,0	3 250,0	2 000,0	5 250,0
68086	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	300,0	315,0	270,0	-	-	885,0	587,0	1 472,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>20 360,0</b>	<b>16 773,0</b>	<b>13 996,0</b>	<b>22 852,0</b>	<b>22 147,0</b>	<b>96 128,0</b>	<b>53 884,0</b>	<b>150 012,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>20 360,0</b>	<b>16 773,0</b>	<b>13 996,0</b>	<b>22 852,0</b>	<b>22 147,0</b>	<b>96 128,0</b>	<b>53 884,0</b>	<b>150 012,0</b>

Tableau 202 – Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	2 498,0	1 080,0	3 315,0	2 875,0	3 800,0	13 568,0	5 650,0	19 218,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	530,0	2 250,0	1 200,0	2 250,0	2 500,0	8 730,0	10 700,0	19 430,0
55718	Programme de réfection routière	M	2 235,0	2 065,0	2 000,0	2 665,0	2 815,0	11 780,0	15 000,0	26 780,0
66514	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	4 125,0	1 080,0	-	-	-	5 205,0	-	5 205,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	175,0	175,0	175,0	175,0	175,0	875,0	850,0	1 725,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>9 563,0</b>	<b>6 650,0</b>	<b>6 690,0</b>	<b>7 965,0</b>	<b>9 290,0</b>	<b>40 158,0</b>	<b>32 200,0</b>	<b>72 358,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>9 563,0</b>	<b>6 650,0</b>	<b>6 690,0</b>	<b>7 965,0</b>	<b>9 290,0</b>	<b>40 158,0</b>	<b>32 200,0</b>	<b>72 358,0</b>

Tableau 203 – Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	3 084,0	925,0	1 724,0	1 650,0	1 575,0	8 958,0	8 250,0	17 208,0
34334	Programme de développement des parcs	M	40,0	960,0	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
55736	Programme de réfection routière	M	1 230,0	2 500,0	1 300,0	1 304,0	1 650,0	7 984,0	7 470,0	15 454,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	125,0	125,0	250,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	350,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 750,0	1 750,0	3 500,0
55757	Piétonnisation des rues	M	1 150,0	-	-	-	-	1 150,0	-	1 150,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	150,0	100,0	75,0	100,0	124,0	549,0	650,0	1 199,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	1 270,0	4 050,0	5 300,0	4 800,0	1 525,0	16 945,0	8 000,0	24 945,0
67862	Développement immobilier	M	250,0	250,0	-	-	-	500,0	-	500,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	150,0	300,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	100,0	149,0	75,0	100,0	100,0	524,0	500,0	1 024,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	100,0	60,0	60,0	80,0	60,0	360,0	300,0	660,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>8 179,0</b>	<b>9 799,0</b>	<b>9 339,0</b>	<b>8 839,0</b>	<b>5 839,0</b>	<b>41 995,0</b>	<b>29 195,0</b>	<b>71 190,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>8 179,0</b>	<b>9 799,0</b>	<b>9 339,0</b>	<b>8 839,0</b>	<b>5 839,0</b>	<b>41 995,0</b>	<b>29 195,0</b>	<b>71 190,0</b>

Tableau 204 – Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	790,0	790,0	790,0	790,0	790,0	3 950,0	4 700,0	8 650,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	M	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	6 830,0	6 830,0	13 660,0
42812	Aménagement d'un centre aquatique	M	375,0	375,0	375,0	375,0	375,0	1 875,0	1 125,0	3 000,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 184,0	1 184,0	1 184,0	1 184,0	1 184,0	5 920,0	5 920,0	11 840,0
83022	Programme local d'apaisement de la circulation	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>4 115,0</b>	<b>20 575,0</b>	<b>20 575,0</b>	<b>41 150,0</b>				
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>4 115,0</b>	<b>20 575,0</b>	<b>20 575,0</b>	<b>41 150,0</b>				

Tableau 205 – Ville-Marie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34220	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts	M	3 646,0	2 602,0	5 445,0	7 371,0	6 227,0	25 291,0	23 909,0	49 200,0
44220	Programme Accès Jardins	M	-	-	590,0	467,0	777,0	1 834,0	5 750,0	7 584,0
55737	Programme de réfection routière	M	3 497,0	6 040,0	6 202,0	1 624,0	2 704,0	20 067,0	22 990,0	43 057,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	7 042,0	5 543,0	1 948,0	4 723,0	4 477,0	23 733,0	18 276,0	42 009,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>14 185,0</b>	<b>70 925,0</b>	<b>70 925,0</b>	<b>141 850,0</b>				
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>14 185,0</b>	<b>70 925,0</b>	<b>70 925,0</b>	<b>141 850,0</b>				

Tableau 206 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 127,0	1 442,0	1 634,0	1 825,0	1 083,0	8 111,0	5 914,0	14 025,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	5 673,0	8 460,0	2 547,0	2 147,0	2 646,0	21 473,0	14 462,0	35 935,0
55730	Programme de réfection routière	M	3 425,0	4 400,0	2 000,0	2 484,0	2 329,0	14 638,0	9 380,0	24 018,0
55738	Programme de réfection routière - Travaux publics	M	950,0	900,0	800,0	900,0	923,0	4 473,0	5 149,0	9 622,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>12 175,0</b>	<b>15 202,0</b>	<b>6 981,0</b>	<b>7 356,0</b>	<b>6 981,0</b>	<b>48 695,0</b>	<b>34 905,0</b>	<b>83 600,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>12 175,0</b>	<b>15 202,0</b>	<b>6 981,0</b>	<b>7 356,0</b>	<b>6 981,0</b>	<b>48 695,0</b>	<b>34 905,0</b>	<b>83 600,0</b>

## Annexe 4 – Structure de la présentation de l'information budgétaire

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux activités du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

### Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont regroupés dans cinq catégories :

- les **taxes** regroupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau, de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et de la taxe municipale pour le 911;
- les **paiements tenant lieu de taxes** regroupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- les **quotes-parts** regroupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- les **services rendus et autres revenus** regroupent les revenus des services facturés à des citoyennes et citoyens, à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées ainsi que d'autres types de revenus comme ceux des amendes et des pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- les **transferts** regroupent l'ensemble des subventions des gouvernements et des autres organismes publics.

Les dépenses sont généralement présentées par objets :

- la **rémunération**, qui comprend les salaires du personnel et des élu·es ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les charges sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élu·es ainsi que du personnel présentement à l'embauche de la Ville et retraité;
- le **transport** et les **communications**;
- les **services professionnels**, les **services techniques et autres**;
- la **location**, l'**entretien** et la **réparation**;
- les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités municipales tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- les **biens durables** non capitalisés;
- les **frais de financement**;
- le **remboursement de la dette à long terme**;
- les **contributions à des organismes**.

Dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par activités :

- l'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal et d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion des ressources financières, administratives et humaines;
- l'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- l'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et au transport des marchandises. Elle comprend également la gestion de la neige;
- l'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égouts et de traitement des eaux usées ainsi que la gestion des matières résiduelles et la protection de l'environnement;
- l'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement hors marché;
- l'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- l'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyennes et citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- l'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.

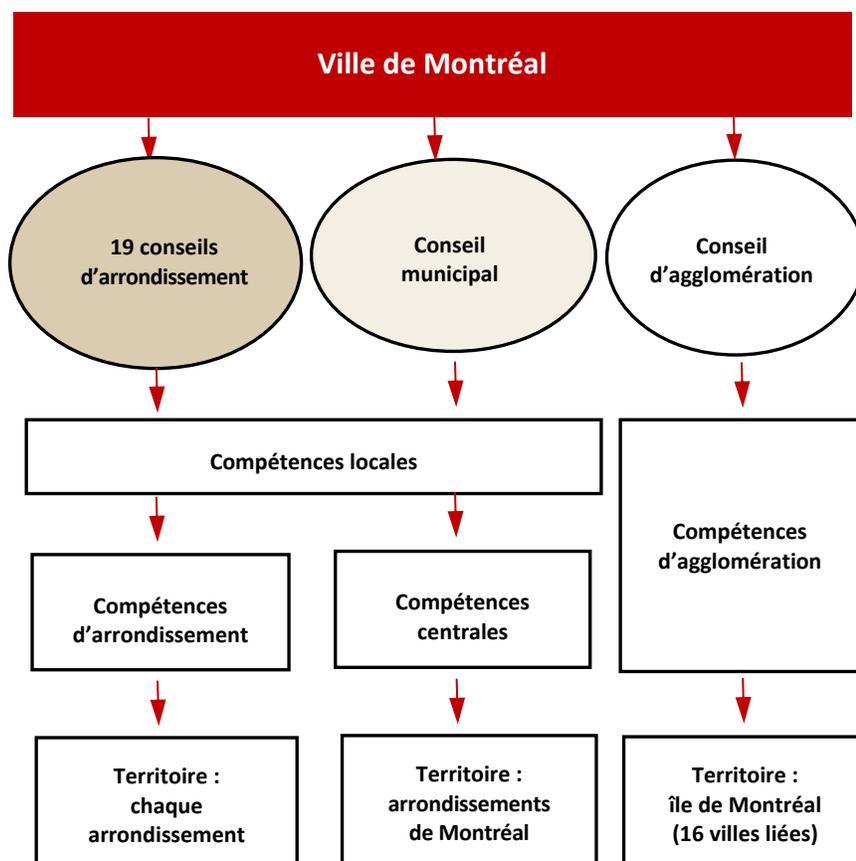
## Annexe 5 – Partage des compétences et confection du budget

Comme le prescrit l'encadrement juridique de la Ville de Montréal, les pouvoirs d'administrer la Ville sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, fournit des services et gère les équipements communs pour l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

### Instances politiques et champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 4 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application



### **Le conseil d'agglomération de Montréal**

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. La prestation des services communs est assurée par les employées et employés de la Ville de Montréal.

Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. En effet, depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit pour l'accompagner au conseil d'agglomération des représentantes et représentants, qui tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élues et élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les mairesses et maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élues et élus, soit :

- la mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élues et élus du conseil municipal de Montréal, que désigne la mairesse;
- 14 mairesses et maires des villes reconstituées (il n'y a que 1 représentante ou représentant pour L'Île-Dorval et Dorval) – l'une de ces personnes est à la vice-présidence;
- 1 représentante ou représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), que désigne la mairesse ou le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 88 % pour la Ville de Montréal et environ 12 % pour les 15 municipalités reconstituées.

### **Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement**

Les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou maires d'arrondissement.

Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, la, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers, qui siègent également au conseil municipal, et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

**Tableau 207 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d’agglomération, soit des conseils municipal et d’arrondissement**

Compétences d’agglomération	Compétences locales
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L’évaluation foncière</li> <li>▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile</li> <li>▪ Les services de premiers répondants et répondantes, à l’exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc</li> <li>▪ Le centre d’urgence 911</li> <li>▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie</li> <li>▪ La cour municipale</li> <li>▪ Le logement social</li> <li>▪ L’aide destinée aux sans-abris</li> <li>▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci</li> <li>▪ L’élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément relatif à la gestion de celles-ci, si elles sont dangereuses</li> <li>▪ L’élaboration et l’adoption du plan de gestion des matières résiduelles</li> <li>▪ La gestion des cours d’eau municipaux</li> <li>▪ Les équipements et les infrastructures d’alimentation en eau et d’assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales</li> <li>▪ Le transport collectif des personnes</li> <li>▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées</li> <li>▪ L’accueil touristique</li> <li>▪ Les parcs industriels</li> <li>▪ Le Conseil des arts de Montréal</li> <li>▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d’intérêt collectif nommés à l’annexe du <i>Décret concernant l’agglomération de Montréal</i> (n° 1229-2005 et modifications)</li> <li>▪ La contribution au financement du déficit d’Espace pour la vie</li> <li>▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L’adoption du plan d’urbanisme et les modifications qui y sont apportées</li> <li>▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité</li> <li>▪ L’habitation</li> <li>▪ La collecte et le transport des matières résiduelles</li> <li>▪ La gestion des rues locales et artérielles</li> <li>▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d’aqueduc et d’égouts, sont de nature locale</li> <li>▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs</li> <li>▪ Les bibliothèques locales</li> <li>▪ Les parcs locaux</li> <li>▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale</li> <li>▪ Le patrimoine</li> <li>▪ La Commission des services électriques de Montréal</li> <li>▪ Les sociétés de développement commercial</li> <li>▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020</li> <li>▪ L’organisation des élections</li> </ul>

## Confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal produit un budget global, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, la Ville de Montréal confectionne le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales, à savoir le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

### Cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E-20.001), ci-après la *Loi* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la *Loi* prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

### Approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyennes et citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés et employées de la Ville de Montréal<sup>1</sup>.

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à loi, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente;

---

<sup>1</sup> Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés et employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

elle permet à la Ville de Montréal de fournir à l'ensemble des citoyennes et citoyens les services communs – c'est-à-dire ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – à moindre coût.

### Répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences, selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- la répartition des dépenses mixtes.

### Partage selon les compétences

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération, soit les services communs, sont assumées par différentes unités d'affaires, qui fournissent également aux citoyennes et citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

### Répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (par exemple, les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (par exemple, les activités du Service des finances et de l'évaluation foncière).

### Répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au *Règlement sur les dépenses mixtes* (RCG 06-054), qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois les dépenses mixtes liées aux services à la population analysées et réparties, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

### Répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

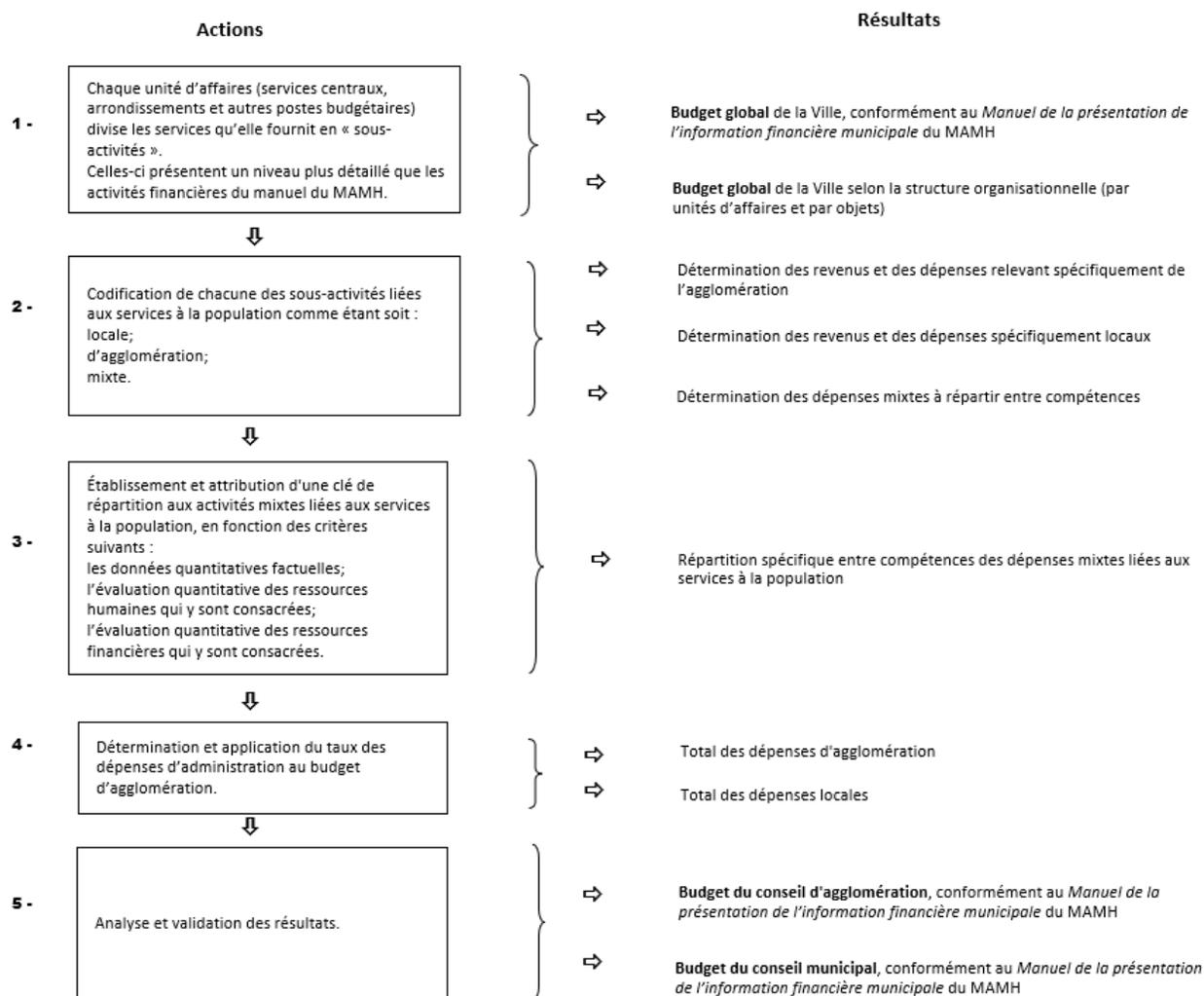
En vertu du *Règlement sur les dépenses mixtes*, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2025, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 10,33 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Bureau de l'inspecteur général, Commission de la fonction publique de Montréal, Direction générale, Finances et évaluation foncière, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Planification stratégique et performance organisationnelle, Ressources humaines et communications, Technologies de l'information, Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, et Bureau du vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

## Processus par étapes

Le schéma qui suit résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 5 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses





## Annexe 6 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif

### Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005 et modifications subséquentes, notamment L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal, de 2008)

#### Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal;
- Parc Jean-Drapeau;
- Parc Frédéric-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel);
- ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny et Rapides-du-Cheval-Blanc;
- les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques.

#### Activités et objets d'activités

- Culture Montréal;
- Cité des arts du cirque;
- Tour de l'Île;
- aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec;
- réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, daté du 18 juin 2008 (CG08 0362);
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté;
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, des sites et des arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels*;
- contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou qui visent la création de parcs riverains dans l'agglomération.



## Annexe 7 – Compétences des arrondissements et des services centraux

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

**Tableau 208 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux**

Arrondissements	Services centraux
<b>Urbanisme</b> – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> , à l'exception du contrôle des animaux.	<b>Urbanisme</b> – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements avec ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, y compris le contrôle des animaux.
<b>Conversion d'un immeuble en propriété divise</b> – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	<b>Habitation</b> – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
<b>Prévention en sécurité incendie et sécurité civile</b> – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	<b>Prévention en sécurité incendie et sécurité civile</b> – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
<b>Voirie locale</b> – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	<b>Voirie artérielle</b> – Entretien du réseau artériel, des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). <b>Voirie locale</b> – Déneigement et élimination de la neige.
<b>Matières résiduelles</b> – Gestion des activités liées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	<b>Environnement et matières résiduelles</b> – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
<b>Développement économique local, communautaire, culturel et social</b> – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	<b>Développement économique, communautaire, culturel et social</b> – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
<b>Culture, sports, loisirs et parcs</b> – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	<b>Culture, sports, loisirs et parcs</b> – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.



## Annexe 8 – Synthèse des politiques financières

La Ville de Montréal a adopté en 2002 des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après se trouve une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à la page Internet<sup>1</sup> des politiques.

---

<sup>1</sup> <https://montreal.ca/sujets/politiques-financieres>

## La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* exige que les administrations municipales atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Ces mesures peuvent consister à imposer une taxe spéciale pour couvrir cet excédent de dépenses ou à préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé ou encore à porter ce déficit au budget de l'exercice financier suivant, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt. Ces dispositions de la loi montrent à quel point il est important pour la Ville d'équilibrer son budget sur une base annuelle.

Compte tenu de la rareté des ressources et des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la *Loi sur les cités et villes* en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

### Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

### Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- l'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire.

## La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

C'est pour cette raison que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de réserves financières, notamment les réserves financières de l'eau, de la voirie, des immobilisations et celle des dépenses liées à la tenue des élections. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

### Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

### Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyennes et citoyens;
- financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- l'identification et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- l'utilisation des surplus affectés et non affectés.

## La politique des sources de revenus

Parmi les lois qui régissent la Ville de Montréal, la *Loi sur la fiscalité municipale*, la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* prévoient les principales sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer les services municipaux.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

### Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

### Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- le financement des services publics;
- la diversification des revenus;
- les frais d'utilisation des services;
- les revenus difficiles à prévoir;
- les revenus ponctuels.

## La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse en matière d'équipements et d'infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour ainsi préserver la qualité des services aux citoyennes et citoyens.

### Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

### Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme décennal d'immobilisations de qualité qui propose une planification sur 10 ans, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- la Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- la Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

## La politique de gestion de la dette

La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et surtout circonspecte.

### Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais qui protège également sa capacité d'emprunt dans l'avenir.

### Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- s'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- s'assurer d'une amélioration de la situation financière et ainsi maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- la Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- la Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- la Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- la Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- la Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

---

## La politique de gestion des dépenses

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville doivent accorder une place prépondérante à la saine gestion financière des affaires de la Ville. Cette préoccupation doit être particulièrement présente en regard de la gestion des dépenses.

### Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

### Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- garantir une gestion décentralisée des dépenses.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- la Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

## La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

### Objectif de la politique

Cette politique a pour objectif d'établir des critères complémentaires de comptabilisation des immobilisations corporelles à ceux mentionnés dans le manuel de comptabilité de Comptables professionnels agréés Canada pour le secteur public. L'établissement de ces critères permet ainsi la comptabilisation des acquisitions, des ajouts et des dispositions des immobilisations corporelles ainsi que de leur période d'amortissement respective. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

### Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement des immobilisations corporelles par catégories d'actifs ainsi que les directives portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l'accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation des immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles louées, les obligations liées à la mise hors service des immobilisations ainsi que le développement informatique d'une solution infonuagique.

## Annexe 9 – Fonds de l'eau

Le Fonds de l'eau est un outil comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses liés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2025. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2025, en hausse de 3,9 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2024, s'élèvent à 584,4 M\$. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 527,3 M\$. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à comprendre l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 265,8 M\$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération.

Un montant de 599,1 M\$ a été inscrit pour les acquisitions d'immobilisations en 2025. Ces acquisitions seront financées, entre autres, par des programmes de subvention de 217,6 M\$ et des paiements au comptant de 70,2 M\$. Ainsi, les emprunts à la charge de la population se limiteront à 311,3 M\$.

Le PDI 2025-2034 relatif à l'eau, dont le détail est présenté à la section *PDI 2025-2034* du volume budgétaire, s'élève à 6 563,2 M\$. Pour le budget 2025, les principaux programmes prévus sont : les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts (180,8 M\$), la station d'épuration des eaux usées (42,9 M\$), le réseau primaire d'aqueduc (58 M\$) et les usines de traitement d'eau potable (37,5 M\$). Les principaux projets prévus au budget 2025 sont : la désinfection de l'effluent (162,2 M\$), l'aqueduc de l'Ouest (28,8 M\$) et la modernisation du réservoir McTavish (24,1 M\$).

Tableau 209 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2025
<b>Revenus</b>				
Quotes-parts – Service de l'eau		198 542,2	(162 679,6)	35 862,6
Quotes-parts – Alimentation en eau potable		110 879,0	(92 249,8)	18 629,2
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ		14 348,0	(5 683,2)	8 664,8
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ		8 268,4	(4 346,2)	3 922,2
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)		928,1	(887,0)	41,1
Taxation relative à l'eau	491 443,9			491 443,9
Tarifification forfaitaire et au compteur	10 747,2			10 747,2
Tarifification des eaux usées		7 626,1		7 626,1
Tarifification pour la vente d'eau potable à Charlemagne		301,5		301,5
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	347,7		(347,7)	-
Transferts	3 114,4	120,6		3 235,0
Autres revenus	1 276,1	2 638,3		3 914,4
	<b>506 929,3</b>	<b>343 652,2</b>	<b>(266 193,5)</b>	<b>584 388,0</b>
<b>Dépenses</b>				
Direction – Service de l'eau	302,6	1 143,4		1 446,0
Direction de l'eau potable	-	67 092,0		67 092,0
Direction de l'épuration des eaux usées	-	78 446,2		78 446,2
Direction des réseaux d'eau	9 001,5	16 904,9		25 906,4
Direction de la gestion des actifs	17 429,0	11 178,7	(347,7)	28 260,0
Direction des projets majeurs	-	945,9		945,9
Direction des stratégies et de la performance	1 784,8	4 167,0		5 951,8
Dotations des arrondissements pour l'entretien des réseaux	79 412,3			79 412,3
Autres unités (s.profess. et tech., laboratoire, géomatique, etc.)	16 915,3	18 220,6		35 135,9
Frais généraux d'administration	18 186,7	28 823,4		47 010,1
Frais de financement	18 772,6	35 942,6		54 715,2
<b>Total – Dépenses</b>	<b>161 804,8</b>	<b>262 864,7</b>	<b>(347,7)</b>	<b>424 321,8</b>
<b>Financement</b>				
Remboursement de la dette à long terme	34 267,7	68 691,2	-	102 958,9
<b>Total – Financement</b>	<b>34 267,7</b>	<b>68 691,2</b>	<b>-</b>	<b>102 958,9</b>
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	265 845,8	-	(265 845,8)	-
<b>Total – Dépenses, financement et quotes-parts</b>	<b>461 918,3</b>	<b>331 555,9</b>	<b>(266 193,5)</b>	<b>527 280,7</b>
<b>Excédent (déficit) avant affectations</b>	<b>45 011,0</b>	<b>12 096,3</b>	<b>-</b>	<b>57 107,3</b>
<b>Affectations</b>				
Réserves financières				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	245,4	(399,8)	-	(154,4)
- Stratégie de paiement au comptant des immobilisations - Eau	(42 100,0)		-	(42 100,0)
- Autres affectations à la réserve	(3 156,4)	(11 696,5)	-	(14 852,9)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,0</b>

Tableau 210 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2025
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>				
Direction de la gestion des actifs	195 775,0			195 775,0
Direction de l'eau potable		48 679,0		48 679,0
Direction des réseaux d'eau		114 738,0		114 738,0
Direction de l'épuration des eaux usées		42 933,0		42 933,0
Direction des projets majeurs		196 932,0		196 932,0
<b>Total des acquisitions d'immobilisations</b>	<b>195 775,0</b>	<b>403 282,0</b>	<b>-</b>	<b>599 057,0</b>
<b>Sources de financement</b>				
Transferts (subventions)	107 887,0	109 696,0		217 583,0
Affectations - Réserves financières	2 911,0	67 248,0		70 159,0
Emprunt à la charge des contribuables	84 977,0	226 338,0		311 315,0
<b>Total des sources de financement</b>	<b>195 775,0</b>	<b>403 282,0</b>	<b>-</b>	<b>599 057,0</b>

## Annexe 10 – Modélisation des émissions de GES

L'ensemble des calculs et les valeurs présentées ont été réalisés par une firme spécialisée dans la modélisation climatique à l'aide du modèle CityInSight.

Développé par la firme Sustainability Solutions Group, CityInSight est un modèle intégré et géographiquement désagrégé spécialisé dans l'énergie, les émissions et les finances. Ce modèle permet une comptabilité de bas en haut pour l'offre et la demande en énergie ainsi que pour les stocks de technologies consommatrices d'énergie (véhicules, systèmes de chauffage, logements et bâtiments) et tous les flux d'énergie intermédiaires (comme l'électricité et la chaleur). L'énergie et les émissions de GES sont déduites d'une série de modèles interconnectés de stocks et de flux.

- Le modèle utilise 94 zones géographiques, formées à partir des secteurs municipaux de l'enquête Origine-Destination 2018 et situées à l'intérieur des limites de l'agglomération de Montréal, et permet de répartir spatialement la consommation d'énergie et les émissions de GES;
- Le modèle est calibré à partir de l'année de base, soit 2022, et couvre les années jusqu'en 2050. Chacune des années s'étendant de 2023 à 2050 est simulée en fonction des variables du modèle (calibrées en fonction des données observées de l'année de base) et des modifications apportées à ces variables (tableau 1), ce qui a permis de créer le scénario des mesures planifiées ainsi que le scénario du Plan climat;
- L'inventaire de GES, estimé par le modèle pour chaque année, englobe les émissions de GES de la portée 1 (provenant de sources situées à l'intérieur de la limite municipale) et 2 (résultant de l'utilisation d'électricité,
- de chaleur, de vapeur et/ou de refroidissement) du Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire (GPC)<sup>1</sup> ainsi qu'une part des autres émissions de GES qui ont lieu à l'extérieur de la limite municipale en conséquence des activités se déroulant à l'intérieur de cette limite.

**Tableau 211 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés**

Catégorie	Mesures mises en œuvre	Mesures planifiées et supplémentaires à l'étude
Population	Croissance de la population suit la tendance des 15 dernières années (2041 = 2 337 014)	
Distribution géographique des nouveaux bâtiments	Les nouveaux bâtiments sont construits selon la distribution géographique des permis de construction des cinq dernières années	100 % de la croissance démographique se fait dans les quartiers centraux ou les aires TOD/corridors de transport structurants
Demande énergétique des bâtiments	La croissance en nombre et en superficie des bâtiments est fondée sur la demande associée à ces bâtiments. Cette demande est générée par l'accroissement anticipé de la population et de l'emploi dans chacune des zones modélisées, et ce, pour chaque année simulée de 2023 à 2050.  L'augmentation de la superficie des bâtiments entraîne une hausse de la consommation d'énergie et des émissions de GES en fonction du type de nouveaux bâtiments et de leur profil de consommation d'énergie.	

<sup>1</sup> <https://ghgprotocol.org/ghg-protocol-cities>

Performance énergétique des nouveaux bâtiments	Aucune réglementation sur l'efficacité énergétique des nouveaux bâtiments au-delà de ce qui est stipulé dans le Code de construction du Québec 2015 75 % de thermopompes dans les nouveaux bâtiments résidentiels d'ici 2050	Atteinte du palier de performance énergétique de niveau 4 du Code National du Bâtiment (CNB) 2020 d'ici 2032 (40 % d'amélioration de la performance énergétique) et de niveau 5 d'ici 2047 (70 % d'amélioration de la performance énergétique) 100 % de thermopompes dans les nouveaux bâtiments résidentiels d'ici 2050
Bâtiments résidentiels existants et nouveaux	Les programmes actuels, tels que Rénoclimat, réduisent la demande énergétique des bâtiments existants selon la tendance observée entre 2018 et 2023 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1,5 % des bâtiments sont rénovés annuellement entre 2023 et 2050</li> </ul> 10 % d'économie thermique par bâtiment rénové et 50 % d'entre eux installent des thermopompes	Aucune mesure additionnelle considérée
Bâtiments commerciaux existants et nouveaux	Les programmes actuels, tels que Écopformance, réduisent la demande énergétique des bâtiments existants entre 2023 et 2050 selon la tendance observée entre 2018 et 2023 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,4 % des bâtiments sont rénovés chaque année</li> </ul> 10 % d'économie thermique par bâtiment rénové et réduction de 25 % du gaz naturel pour répondre aux besoins en chauffage et climatisation  Pour les grands bâtiments commerciaux soumis au système de divulgation et de cotation, un gain d'efficacité énergétique de 1,5 % à partir de 2026 est attribué aux effets de la divulgation de la consommation énergétique, selon les résultats observés dans d'autres villes en Amérique du Nord	Système de cotation, divulgation et <b>performance</b> : 80 % des besoins en chauffage des bâtiments visés par la réglementation sont satisfaits par des technologies décarbonées d'ici 2040  La part des bâtiments utilisant des thermopompes pour répondre à leurs besoins en chauffage et climatisation suit les deux scénarios de carboneutralité du rapport Avenir énergétique 2023 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 % en 2021</li> <li>- 13 % en 2030</li> <li>- 30 % en 2040</li> <li>- 50 % en 2050</li> </ul>

Bâtiments industriels existants	Les programmes actuels, tels que Écopformance, réduisent la demande énergétique des bâtiments existants entre 2023 et 2050 selon la tendance observée : <ul style="list-style-type: none"> <li>0,1 % de bâtiments industriels existants sont soumis à des rétrofits chaque année.</li> </ul>	Aucune mesure additionnelle considérée
Bâtiments municipaux existants	Paramètres constants entre 2023 et 2050.	100 % des bâtiments sont décarbonés d'ici 2030. Les bâtiments ainsi rénovés subissent une amélioration de la performance énergétique de 40 % et une économie de l'énergie thermique de 24 %, soit le potentiel maximal
Transport en commun	Mise en service du SRB PIE-IX en 2023 et du REM de l'ouest en 2024	Prolongement de la ligne bleue du métro en 2029 et ajout du REM de l'est entre 2032 et 2035 (action 11) Électrification progressive des autobus de la STM jusqu'en 2040 (action 14)
Transport actif	Paramètres constants entre 2023 et 2050.	Ajout de 880 km d'infrastructure cyclable, conformément aux plans établis par la Vision Vélo 2023-2027 (action 11)
Taux de motorisation	Le taux de motorisation augmente de 0,5 % par année suivant la tendance historique	Aucune mesure additionnelle considérée
Véhicules personnels	Norme VZE 2025-2035 : 100 % des nouveaux véhicules légers seront électriques à partir de 2035 80 % des nouveaux véhicules personnels sont des camions légers de 2022 à 2050	Action 13 — au centre-ville et dans le Vieux-Montréal : <ul style="list-style-type: none"> <li>100 % des déplacements en véhicules zéro émission (VZE) et 10 % de réduction des déplacements en véhicules</li> </ul>
Autopartage	Paramètres constants entre 2023 et 2050.	Augmentation des abonnées de services d'autopartage de 10 % par an
Véhicules municipaux	La courbe d'électrification des véhicules municipaux suit celle des véhicules personnels (selon la norme des véhicules zéro émission).	100 % des véhicules municipaux seront électriques d'ici 2035 et 25 % de réduction des déplacements (actions 35 et 36)

<p>Efficacité énergétique des véhicules légers</p>	<p>L'efficacité énergétique des véhicules s'améliore selon les normes CAFE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Véhicules légers : de 200 g éq. CO<sub>2</sub>/km en 2015 à 119 g éq. CO<sub>2</sub>/km en 2025</li> <li>• Véhicules électriques : automobiles jusqu'à 30 % plus efficaces que 2021 en 2040 et camions légers jusqu'à 10 % plus efficaces que 2021 en 2040</li> </ul>	<p>Aucune mesure additionnelle considérée</p>
<p>Transport routier de marchandises</p>	<p>Paramètres constants entre 2023 et 2050</p>	<p>Augmentation des livraisons de marchandises par véhicules zéro émission (VZE) de 10 % entre 2023 et 2030</p>
<p>Verdissement</p>	<p>Paramètres constants entre 2023 et 2050</p>	<p>500 000 arbres plantés d'ici 2030 (action 20), avec 1 t éq. CO<sub>2</sub> séquestrée par arbre au cours de sa vie</p>
<p>Incinérateurs</p>	<p>Paramètres constants entre 2023 et 2050</p>	<p>Les incinérateurs seront remplacés d'ici 2035. L'impact sur les émissions de GES est basé sur le scénario 3 d'une étude de l'UQAC</p>
<p>Matières résiduelles</p>	<p>La production de matières résiduelles évolue proportionnellement au taux de croissance de la population. Aucun changement dans le taux de recyclage ou de compostage.</p>	<p>D'ici 2050, réduction de 25 % de la production de déchets par personne et augmentation de 50 % du taux de recyclage.</p>

### Énergie des bâtiments

La consommation d'énergie des bâtiments est étroitement liée à la désignation de l'utilisation du sol qu'il reçoit, tributaire de l'emplacement, de l'archétype et de la date de construction des bâtiments.

### Transport

Le sous-modèle de transport de passagères et passagers réagit aux modifications concernant l'utilisation du sol, l'infrastructure de transit, la technologie des véhicules, les comportements de déplacement et d'autres facteurs. La consommation d'énergie et les émissions associées aux véhicules personnels sont calculées par les véhicules-kilomètres parcourus du parc de véhicules personnels et les caractéristiques de type, de carburant et d'efficacité de ces véhicules.

## Exemples d'améliorations méthodologiques potentielles

### Rénovations énergétiques

Les rénovations énergétiques sont directement définies dans le modèle en utilisant des objectifs en pourcentage par année en fonction de l'âge du bâtiment. Il serait pertinent de lier le nombre de rénovations à un paramètre que la ville peut directement contrôler, par exemple, des prêts financiers et des subventions pour encourager les rénovations énergétiques en fonction des caractéristiques du bâtiment. Cela nécessiterait une analyse plus approfondie pour déterminer la relation entre les incitations financières et le nombre de rénovations réalisées.

### Transport collectif

L'impact de l'ajout d'infrastructures de transport en commun a été basé sur des estimations de haut niveau provenant de différentes sources. Pour l'impact du prolongement de la ligne bleue, du SRB PIE-IX et du REM Ouest et Est, ces effets étaient basés sur des articles de journaux disponibles au public décrivant l'impact et rapportant des données de la STM, y compris l'impact potentiel des déplacements en voiture et en transport en commun. Ces données ont dû être converties en métriques appropriées pour le modèle. Si des informations plus détaillées sur l'impact de l'ajout de cette infrastructure de transport sont disponibles prochainement, elles pourraient être utilisées pour fournir des données plus précises au modèle et aboutir à des estimations plus exactes de l'impact sur la répartition modale, la consommation d'énergie et les émissions résultant de ces projets.

### Longueur des voies disponibles pour les déplacements en voiture

La longueur totale des voies disponibles pour la circulation des véhicules au sein de la ville est une variable significative influençant le nombre total de déplacements en voiture. Cependant, elle n'a pas été intégrée dans la modélisation en raison de contraintes de temps et de données. À l'avenir, il serait pertinent d'inclure une variable physique dans le modèle représentant la longueur des routes et des voies de circulation, et de déterminer une élasticité qui la lierait à un effet potentiel de réduction des déplacements en voiture en fonction de la longueur totale dans une zone donnée.

### Transport de marchandises

Les réductions d'émissions liées au transport de marchandises sont directement établies par des cibles d'électrification pour les véhicules de ce sous-secteur dans le modèle. Il serait judicieux d'approfondir le modèle afin de fonder les réductions d'émissions dans ce secteur sur des mesures que la Ville peut maîtriser de manière plus directe, comme la mise en place de mesures d'écofiscalité, la mise en place de centres de distribution exigeant des livraisons de dernier kilomètre sans émissions ou une prise en charge par les clients.



## Annexe 11 – Calcul du budget carbone de la collectivité montréalaise

Limitier le réchauffement climatique planétaire à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels est essentiel pour réduire les impacts négatifs des changements climatiques. Montréal a d'ailleurs réaffirmé cet engagement lors du Sommet Action Climat des Nations unies en 2019 et par les objectifs d'atténuation climatique inscrits dans son Plan Climat 2020-2030 pour la collectivité montréalaise.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dépasser ce seuil accentuerait les pressions sur les systèmes sociaux, environnementaux et économiques, notamment dans les villes, déjà vulnérables face à l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur, les inondations et les sécheresses.

Le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement climatique de 1,5 °C, publié en 2019, souligne que pour avoir une chance de respecter cet objectif, les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) doivent rester sous un seuil critique d'ici 2050. Le concept de « budget carbone restant<sup>1</sup> » est utilisé par le GIEC pour estimer la **quantité maximale de GES que l'humanité peut émettre tout en ayant une probabilité raisonnable de limiter le réchauffement**. Bien que ces estimations soient soumises à des incertitudes, le budget carbone mondial<sup>2</sup> entre 2018 et 2050 devrait être de :

- 420 Gt éq. CO<sub>2</sub> pour une probabilité de 66 % de ne pas dépasser 1,5 °C;
- 580 Gt éq. CO<sub>2</sub> pour une probabilité de 50 % de ne pas dépasser 1,5 °C.

Si ces estimations fournissent un cadre de référence, de nombreuses villes se sont approprié le concept de budget carbone restant pour évaluer leurs contributions à la lutte contre les changements climatiques. Afin d'intégrer cette approche dans sa planification climatique et respecter son engagement dans le Plan climat 2020-2030 (action 44), l'agglomération de Montréal doit estimer un budget carbone restant pour les émissions de la collectivité montréalaise.

Établir un budget carbone restant à l'échelle locale implique toutefois des choix méthodologiques complexes, en raison des incertitudes liées à la répartition du budget mondial entre les villes à travers les pays. L'estimation du budget carbone restant pour Montréal repose donc sur plusieurs hypothèses scientifiques. Considérant que :

- la part de ce budget alloué au Canada correspond à 1,1 % du total mondial<sup>3</sup>, soit une limite d'émissions nationales comprise entre 4,6 et 6,4 Gt éq. CO<sub>2</sub> pour la période 2018-2050;
- la part du budget carbone canadien attribuée à la collectivité montréalaise est estimée à 3,5 %<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> GIEC. (2019). Réchauffement planétaire de 1,5 °C : Résumé à l'intention des décideurs. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Disponible sur [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15\\_Summary\\_Volume\\_french.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf)

<sup>2</sup> Idem, p. 12.

<sup>3</sup> Raupach, M. R., Davis, S. J., Peters, G. P., Andrew, R. M., Canadell, J. G., Ciais, P., Friedlingstein, P., Jotzo, F., van Vuuren, D. P., & Le Quéré, C. (2014). Sharing a quota on cumulative carbon emissions. In *Nature Climate Change*, 4(10), 873–879. <https://doi.org/10.1038/nclimate2384>.

<sup>4</sup> Matthews. D. (2019). Montréal's emissions targets for 1.5 °C and 2 °C global warming. Disponible sur [https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P80/7.2.19\\_damon\\_matthews.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P80/7.2.19_damon_matthews.pdf).

**Cela signifie que la collectivité montréalaise devrait limiter ses émissions à un niveau compris entre 161 700 et 227 500 kt éq. CO<sub>2</sub> sur la même période.**

Dans ce cadre, le budget carbone restant pour la collectivité montréalaise fixe une limite maximale d'émissions pour la période allant de 2018 à 2050. Il repose sur des plafonds annuels de GES, qui deviennent progressivement plus contraignants afin de respecter l'objectif de réduction de 55 % des émissions d'ici 2030 par rapport à 1990, et d'atteindre la carboneutralité en 2050.

Pour établir ces plafonds annuels, le budget carbone a été conçu en adoptant les principes du C40<sup>1</sup> et du *Science-Based Targets Network*<sup>2</sup> concernant les trajectoires des villes vers la carboneutralité. Ces principes établissent que les villes prennent en considération des facteurs d'équité, de responsabilisation dans la contribution aux changements climatiques, ainsi que leur capacité à contribuer aux efforts mondiaux d'atténuation.

Basé sur ces principes, le budget carbone restant de la collectivité montréalaise adopte une trajectoire en forme de « S » inversé avec un déclin progressif<sup>3</sup> des émissions vers l'objectif de carboneutralité en 2050. Dans cette approche, les réductions d'émissions démarrent de façon modérée et s'accroissent à partir de 2025, ce qui représente le début de la période prévue où la plupart des actions du Plan climat 2020-2030 contribueront à une réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise.

Ainsi, les plafonds annuels du budget carbone de la collectivité montréalaise permettent une réduction plus progressive des émissions entre 2018 et 2025. Après 2025, ces réductions s'accroissent pour atteindre un rythme plus soutenu jusqu'en 2050.

En fonction de cette trajectoire et afin de respecter les principes mentionnés, **le budget carbone restant de la collectivité montréalaise est établi à 184 714 kt éq. CO<sub>2</sub> entre 2018 et 2050**, respectant les limites supérieures et inférieures préalablement établies.

---

<sup>1</sup> C40 (2016). Deadline 2020 : How cities will get the job done. Disponible sur : [https://www.c40.org/wp-content/uploads/2021/07/Deadline\\_2020.pdf](https://www.c40.org/wp-content/uploads/2021/07/Deadline_2020.pdf)

<sup>2</sup> Science Based Targets Network (2020). Science-based targets for cities: A guide. Disponible sur : <https://sciencebasedtargetsnetwork.org/wp-content/uploads/2020/11/SBTs-for-cities-guide-nov-2020.pdf>

<sup>3</sup> Dans la méthodologie formulée par le C40 pour déterminer les efforts requis par les villes, Montréal est classée comme une ville à PIB par habitant élevé et à faibles émissions de GES par habitant. La trajectoire recommandée vers la carboneutralité se caractérise par une diminution progressive des émissions. Dans le langage adopté par le C40, la typologie assignée à Montréal est celle de « *steady decline* » (C40, 2016, p. 104).

## Annexe 12 – Glossaire

### **Acquisitions d'immobilisations**

Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues dans le Programme décennal d'immobilisations.

### **Adaptation aux changements climatiques**

L'adaptation aux changements climatiques est un processus par lequel une communauté et les écosystèmes qui la composent s'ajustent et se préparent aux changements climatiques afin d'en limiter les conséquences négatives et d'en tirer les bénéfices potentiels.

### **Affectation**

Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues dans le Programme décennal d'immobilisations.

### **Agglomération**

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes situées sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et sécurité incendie l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

### **Amortissement**

(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

### **Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)**

L'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle est un outil d'analyse qui guide la prise de décision. Cela permet de mettre en place des programmes plus accessibles, plus sécuritaires et plus inclusifs. Cette analyse peut être appliquée dans la mise en œuvre de tout projet d'intervention.

### **Année-personne (a-p.)**

Unité de mesure correspondant au nombre d'employées et employés que l'on convertit en équivalent à temps complet. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

### **Arrondissement**

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

### **Budget climat**

Un budget climat est un système de gouvernance qui intègre les considérations climatiques dans la prise de décisions sur les politiques, les actions et le budget en tenant en compte des objectifs climatiques au sein même du processus budgétaire et financier. De plus, le budget climat permet d'attribuer la responsabilité de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des actions.

### **Budget carbone**

Un budget carbone<sup>1</sup> consiste à fixer une quantité maximale de gaz à effet de serre (GES) qui peut être émise dans l'atmosphère en fonction de l'atteinte d'une cible relative au réchauffement climatique.

Le budget climat servira à exposer les solutions qui permettront d'atteindre les cibles fixées par le budget carbone de Montréal, soit les plafonds annuels d'émissions de GES. Il intègre les émissions de GES de l'ensemble de la collectivité montréalaise, y compris de la Ville de Montréal elle-même.

### **Budget de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

### **Capital**

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

### **Catégorie d'immeubles**

Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'Administration montréalaise impose les immeubles selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

### **Catégorie résiduelle**

Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de cinq logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

### **Charges fiscales foncières**

Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant des taxes foncières imposées par le conseil municipal ou les conseils d'arrondissement. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données ajustées du rôle d'évaluation foncière, au 14 septembre 2024.

---

<sup>1</sup> À titre d'exemple, un rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de 2018 estime que, pour respecter l'objectif de non-dépassement de 1,5 °C par rapport à la période préindustrielle, le budget carbone planétaire disponible se situerait entre 420 et 580 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub> à partir de 2018. Si la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions de GES est retardée ou si l'effet de ces mesures est plus faible que nécessaire, une quantité supplémentaire de CO<sub>2</sub> sera émise dans l'atmosphère. Cela signifie que des mesures encore plus strictes devront être prises plus tard pour compenser et ainsi respecter le budget carbone.

**Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec**

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette Municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

**Contribution des promoteurs**

La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

**Cotisations de l'employeur**

Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds des services de santé, etc.) accordés aux employées et employés et aux élues et élus.

**Coûts des régimes de retraite**

Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories :

- les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- les coûts des services passés ou autres composantes liées aux régimes de retraite qui incorporent les coûts relatifs aux répercussions des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins-value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

**Dépense contingente**

Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

**Dépense corporative**

Dépense qui n'est pas précisément attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

**Dépense d'investissement**

Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, conçus ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'Administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, conçus ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

**Dépenses par objets**

Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*.

**Dettes**

Somme due à un ou plusieurs créanciers.

**Dettes brutes**

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

### **Dette nette**

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées dans le fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec et d'autres tiers et organismes.

### **Dettes et surplus des anciennes villes**

En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont taxées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

### **Développement (ou bonification de l'offre de service)**

Il s'agit d'un objectif d'investissement lié à la bonification de l'offre de service. La mise aux normes, l'amélioration ou l'agrandissement d'installations, l'ajout de nouvelles infrastructures ou l'augmentation du nombre d'équipements (ajout de la valeur totale des actifs) sont considérés comme du développement.

### **Droits sur les mutations immobilières**

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreuse ou l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

### **Écocentre**

Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyennes et les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

### **Économie circulaire**

L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

### **Émission**

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

### **Emprunt remboursé par les activités commerciales**

Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

**Emprunt à la charge des contribuables**

Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables de Montréal qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables de Montréal si les projets sont de compétence municipale.

**Équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO<sub>2</sub>)**

Il s'agit de l'unité de mesure universelle qui indique le potentiel de réchauffement planétaire des GES. L'éq. CO<sub>2</sub> sert à évaluer les effets du rejet (ou de l'absence de rejet) de différents GES. Les émissions de GES sont calculées en éq. CO<sub>2</sub>. En effet, le CO<sub>2</sub> est le gaz de référence auquel les autres gaz sont comparés au chapitre de leur potentiel de réchauffement planétaire (PRP) respectif. Le PRP est une mesure relative à la capacité de chaque GES à retenir la chaleur dans l'atmosphère pour une période déterminée.

**Étalement de la variation des valeurs foncières**

Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

**Financement (mode de, source de)**

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

**Financement (durée du)**

Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

**Fonctions municipales**

Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

**Immobilisations**

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

**Immobilisations (amélioration des)**

Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

### **Immobilisations (charge d')**

Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

### **Infrastructures**

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, installations et équipements technologiques.

### **Infrastructure naturelle et hybride**

Une infrastructure naturelle est un système naturel ou naturalisé, pouvant impliquer de l'ingénierie, qui apporte de multiples avantages pour l'environnement ou le bien-être humain. C'est une solution basée sur la nature, comme les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres et les saillies végétalisées. Une infrastructure hybride combine des éléments fondés sur la nature à une infrastructure grise afin d'adapter les infrastructures naturelles au contexte urbain.

### **Infrastructure grise**

Une infrastructure grise est une infrastructure traditionnelle basée sur des techniques d'ingénierie ou des équipements mécaniques et n'impliquant pas la nature. Dans le cadre de l'application de la méthodologie retenue par la Ville pour catégoriser les investissements, les infrastructures grises considérées comme admissibles représentent celles qui contribuent à diminuer la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs effets (p. ex. : ouvrages de rétention, digues permanentes, piscines et jeux d'eau, toits blancs, etc.).

### **Inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise**

L'inventaire des émissions de la collectivité montréalaise comprend le calcul des émissions directes et indirectes dues à l'énergie importée et des autres émissions indirectes ayant lieu sur le territoire de l'agglomération pour les secteurs et sous-secteurs suivants :

- sources fixes;
- transport;
- matières résiduelles;
- procédés industriels et utilisation de produits;
- agriculture, foresterie et autres affectations des terres.

Le budget climat utilise l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise comme point de référence principal.

### **Inventaire des émissions de GES des activités municipales**

Les émissions de GES recensées dans cet inventaire concernent les activités sur lesquelles les 16 villes liées de l'agglomération exercent un contrôle direct, soit les bâtiments, le matériel roulant, la production et la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées, la production de biogaz au complexe environnemental de Saint-Michel, l'éclairage de rues, les feux de circulation ainsi que les émissions fugitives de réfrigérant.

### **Investissements**

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

**Maintien de la pérennité des infrastructures**

Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc., par un entretien courant ou préventif. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisatrices et utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que celles-ci et ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

**Montréal International**

Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

**Mutation immobilière**

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

***Nearshoring***

Le *nearshoring* consiste à délocaliser ou à rapatrier une activité économique dans un pays proche de ses marchés de consommation.

**Occupation du domaine public**

Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au ou à la propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

**Organisme paramunicipal**

Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

**Paiement au comptant des immobilisations (PCI)**

Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées dans le fonds d'amortissement à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

**Paiements tenant lieu de taxes**

Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, hôpital, organisme à but non lucratif, lieux de culte, etc.).

### Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations

Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

- **la justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique, etc.) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
- **le démarrage** : cette phase comprend les études et les travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique, etc.) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
- **la planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
- **l'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

### Plan climat

Le Plan climat 2020-2030, rendu public en décembre 2020, constitue l'un des outils prévus par la Ville de Montréal pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, conformément à la *One Planet Charter*, à laquelle elle souscrit. Le Plan climat contient 46 mesures.

Le budget climat permet notamment de modéliser les mesures d'atténuation prévues dans le Plan climat.

### Programme

Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature, gérés de manière coordonnée et répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

### Programme décennal d'immobilisations (PDI)

Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

### Projet

Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

**Projet non capitalisable**

Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PDI et financé par l'emprunt à long terme (p. ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (p. ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

**Protection (ou maintien de l'offre de service)**

Objectif d'investissement lié au maintien de l'offre de service tant sur le plan du maintien régulier d'actifs que sur le plan du rattrapage du déficit de maintien afin de conserver ou de rétablir l'offre de service attendu. Ainsi, le remplacement d'éléments importants d'actif dans le but de maintenir une activité à un niveau de service satisfaisant est considéré comme de la protection.

**Proximité (compétence par service de)**

Un conseil municipal local, formé de représentants élus et représentantes élues, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

**Redevance (conduits souterrains)**

Loyer imposé aux utilisatrices et utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

**Refinancement**

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

**Régime de retraite à prestations déterminées**

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants et participantes, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant ou de la participante. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

**Règlement**

Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

### **Règlement d'emprunt**

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

### **Rémunération**

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des employées et employés et des élus et élus.

### **Rôle d'évaluation foncière**

Registre préparé par le Service des finances et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

### **Scénario de référence**

Le scénario de référence *business as usual* (également appelé cours normal des affaires) évalue la trajectoire la plus probable, sans action ou effort politique supplémentaire que ce qui est déjà annoncé ou prévu par les différents ordres de gouvernement, du niveau d'émissions de GES de la collectivité montréalaise, et ce, pour l'ensemble des secteurs inclus dans l'inventaire des émissions de GES de Montréal.

### **Secteur**

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leur territoire respectif.

### **Service central**

Entité administrative ou unité d'affaires qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

### **Service de la dette**

Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés liés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

### **Tarifcation**

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupante ou occupant. Le tarif est payé par le ou la propriétaire ou l'occupant ou l'occupante de l'immeuble.

### **Taxe foncière générale**

Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon la catégorie d'immeubles, parmi quatre catégories.

**Transferts**

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

**Unité d'affaires**

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

**Vie utile (durée de)**

Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.



## Annexe 13 – Idiomes

### Territoires

#### Agglomération de Montréal

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

#### Municipalité locale

- les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- la municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

#### Ville centrale (ou Ville centre)

- la Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- la Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

#### Villes reconstituées

- les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1<sup>er</sup> janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leur territoire respectif.

#### Villes liées

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

### Compétences et services rendus

#### Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

#### Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents et résidentes de l'île de Montréal.

### **Compétences locales**

- le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- dans le cas de Montréal, la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
  - soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
  - soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

### **Programme décennal d'immobilisations**

#### **Programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal**

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes liées aux compétences d'agglomération et celles liées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

#### **Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal**

Le PDI du conseil municipal est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

#### **Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération**

Le PDI du conseil d'agglomération est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

## Annexe 14 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations

ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle
a-p.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
BTER	Bureau de la transition écologique et de la résilience
CAFE	Corporate Average Fuel Economy
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CO <sub>2</sub>	Dioxyde de carbone
COP 15	Conférence des Nations unies sur la biodiversité
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dettes actuarielles initiales
DEL	Diode électroluminescente
DGA	Direction générale adjointe
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
G ÉQ. CO <sub>2</sub>	Gramme d'équivalent dioxyde de carbone
GES	Gaz à effet de serre
GPC	Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire
IPC	Indice des prix à la consommation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
KT ÉQ. CO <sub>2</sub>	Kilotonne d'équivalent de dioxyde de carbone
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MT	Million de tonnes
MT ÉQ. CO <sub>2</sub>	Million de tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDI	Programme décennal d'immobilisations

PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PHAQ	Programme d'habitation abordable Québec
PIB	Produit intérieur brut
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PRHLM	Programme de rénovation des habitations à loyer modique
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Radio Frequency Identification (Identification par radiofréquence)
RFU	Richesse foncière uniformisée
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
SHP	Sodium haute pression
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SQI	Société québécoise des infrastructures
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
T DE CO <sub>2</sub>	Tonne de dioxyde de carbone
TFG	Taxe foncière générale
TGT	Taux global de taxation
TGS v4	Toronto Green Standard version 4
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
TVQ	Taxe de vente du Québec

**Publié par la Ville de Montréal**  
**Service des finances**  
**et de l'évaluation foncière**  
630, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H3B 1S6  
Canada

Dépôt légal  
4<sup>e</sup> trimestre 2024  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-2002-8  
Budget de fonctionnement 2025  
Programme décennal d'immobilisations 2025-2034  
Document imprimé, Français

978-2-7647-2003-5  
Budget de fonctionnement 2025  
Programme décennal d'immobilisations 2025-2034  
PDF, Français

Design graphique :  
Ville de Montréal,  
Services des ressources humaines  
et des communications  
1778-03 Budget 2025

Imprimé au Canada sur du papier recyclé.



Montréal 

[Montréal.ca](http://Montréal.ca)